

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Filière : Sociologie

SPECIALITE : SOCIOLOGIE DE L'ORGANISATION ET DU TRAVAIL

MEMOIRE DE FIN CYCLE

En vue de l'obtention de diplôme de Master en Sociologie de l'Organisation et du Travail

THEME :

**Analyse Sociologique du phénomène de l'insécurité et de
conflits intercommunautaires récurrents au Tchad.**

Cas de la province du Salamat

Sous la Direction de :

Pr FARADJI Akli

Membres du Jury :

Président : Dr HAMID Negrouche

Examineur : Dr NOUI Rabah

Présenté par :

KHADIDJA Hassan Khalil

ZOUTENET Padeu Aristides

Année universitaire : 2021/2022

Données préliminaires

Dédicaces

Je remercie ALLAH le Tout puissant de m'avoir donnée la volonté et le courage de faire ce travail.

Je dédie ce modeste travail à :

Toutes les familles endeuillées, Victimes de l'insécurité et de conflits intercommunautaires

À mes chers géniteurs et mes soutiens de toujours :

- Papa HASSAN Khalil et
- Maman FATIME Hassan

Puisse ALLAH l'agrée et leur accorde toute notre bénédiction.

À mon très cher oncle ALIO Adoum Abdoulaye

À mes très chères sœurs et frères (TAMOURAY, ACHETA, KHALIL, ABDELKERIM, OUMSALAMA, OUMKHALSOUM, ARDJOUNE, MAHAMAT, ET ZOULEYKHA, ADOUM, HAWA).

À mes cousins et cousines qui m'ont témoigné quotidiennement leurs encouragements

A ceux qui ont veillé pour mon bien être

Qui m'ont toujours encouragé pour que je réussisse dans mes parcours

À mes chères ami(es) pour leur estime et leur soutien

- HAWA Youssef Oumar Bahar
- RAISSA Abdelaziz Seide
- OUMA Issoufou Gambo
- AMMAHANI Idriss Mahamat

Que tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance et leurs soutiens, trouvent à travers ce travail, l'expression de mes profondes gratitude.

KHADIDJA Hassan Khalil

Dédicaces

Je dédie ce mémoire de fin de cycle à ma défunte mère Ignazocké Tchoubou partie très tôt.

Qu'elle retrouve de là-haut tous mes hommages.

À mon père Padeu Géo qui m'a soutenu et encouragé durant ces années d'études.

À mon oncle paternel le Ministre Patalet Géo pour tout ce qu'il a fait pour moi.

Qu'il retrouve ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.

À ma grande sœur Magnaré Florence pour ses soutiens multiformes et la marque d'affection fraternelle portée à mon écart.

Retrouvez ici l'expression de mon attachement à vous !

Remerciements

C'est avec un réel plaisir que nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apportés leurs contributions intellectuelle et morale pour notre travail.

À commencer par notre encadreur de Mémoire : Pr FARADJI Akli pour ses orientations, son encouragement, sa gentillesse, son écoute et sa très grande expertise pour la réalisation de ce travail.

On présente également nos remerciements :

À tous les Enseignants de Département des Sciences Sociales et à tous les Administrateurs de la Faculté des sciences Humaines et Sociales, ceux sans qui, nous ne pourrions être à ce niveau de graduation.

A tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à la réussite de ce travail, nous leur exprimons tous nos égards.

Résumé

Le Tchad est un pays aride qui vit toujours dans les tourments depuis les périodes sombres de 1970 de son histoire avec les guerres civiles donc, les répercussions existent toujours. Depuis ces temps douloureux jusqu'à nos jours, le pays ne cesse de vivre d'autres phénomènes sociaux dans les quatre coins du pays. Il s'agit notamment de la question des conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs, des conflits des chefferies, des conflits fonciers, de l'insécurité galopant ou simplement des conflits liés aux ressources naturelles.

Amplifiés par d'autres aspects avec les ingérences directes ou indirectes tel que l'injustice, la corruption etc. Ces facteurs contribuent à l'augmentation de ces conflits devenus presque récurrents dans les régions et provinces du Tchad.

Des conflits et insécurités qui deviennent très endémiques et meurtriers qui ne cessent d'endeuiller durant les deux dernières décennies tant de famille. Phénomène qui se présente comme une panoplie, sous diverses formes, et qui émergent sur tous les lieux et surtout tantôt autour des chefferies traditionnelles suite à la nomination des chefs de cantons par décrets présidentiels qualifié d'usurpation, des affrontements agriculteurs et éleveurs liés au pastoralisme et dévastation des champs, tantôt des conflits fonciers avec de disputes **sur** l'espace vital on encore des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles disponibles également répartie ou mal redistribuées. Ces conflits avec chacun des différents mobiles ou facteurs déclencheurs sont tous reliés aux problèmes sociaux.

L'ensemble des analyses portées sur les différentes dimensions et facteurs que, la quintessence de cette recherche avec une investigation menée se focalise sur ces typologies de conflits intercommunautaires avec tous les corolaires est le résultat qui y sont liés dans ces sociétés en pleine mutation constamment encreés des chocs ou heurts.

Cette étude menée s'inscrit dans le cadre dans le champ de l'insécurité galopant et de conflits intercommunautaires récurrents au Tchad et en particulier dans la province du Salamat, elle s'intéresse à l'histoire de conflits sociaux et politico administratif administratifs ainsi qu'aux types de conflits, de l'insécurité avec différente causes et facteurs qui mobilisent les forces vives et avec des nombreuses conséquences.

Surtout depuis l'accession du Tchad à l'indépendance, le 11 août 1960, et avec les brassages interculturels, la mobilité des communautés vers toutes les régions plonge le pays face à d'énormes défis sociaux. Des régions devenues par excellence des foyers de tension intercommunautaires, de l'insécurité ainsi que de contestation sous différentes perceptions.

Compte tenu de la pression démographique et la rareté des ressources naturelles, qui orientent elles ont aussi une situation idéologique principalement défendue par des groupes communautaires. Des groupes revendiquent des caractéristiques distinctes du droit coutumier et forces internes (mœurs) et externes (brassage), incluant l'ouverture et l'accès à la justice pour la cohésion sociale et pacifique, qui dès lors devenue très problématique.

Sur les traits historiques, dans un contexte sociologique et politique, tourmenté par les ingérences politiques et la corruption, dégradent ainsi le climat sociopolitique et économique avec la création des secteurs géographiques et la nomination tout d'abord des chefs qui ne sont pas des lignées, ou le profit issu des conflits intercommunautaires avec le paiement de la dia et la peine collective.

Par ailleurs, l'absence de rigueur de l'État dans la gestion de ces conflits intercommunautaires provoque un malaise qui se concrétise par les violences communautaires orchestrées davantage par les manipulations des administrateurs, donnant lieu à la naissance de la corruption et l'injustice qui frappent désormais toutes les couches sociales.

Les régions administrées émergent sur les terrains d'affrontements intercommunautaires suite aux ingérences et manœuvres politiques, qui viennent s'ajouter aux réalités sociales sur place, témoignant des vieilles querelles entretenues entre les communautés. Cela fait régner l'insécurité, la pauvreté qui gangrène ces mêmes communautés pendant de génération.

Aussi la question du conflit agriculteurs et éleveurs, conflit de chefferie très aiguë, incluant le problème foncier, sont tant des maux qui minent les communautés avec de nombreuses conséquences qui se présentent comme des véritables socles du sous-développement des sociétés.

L'arbitrage tente de résoudre en vain ces conflits intercommunautaires qui sévissent dans les régions du Tchad, souvent avec les interventions musclées des forces de l'ordre ou un arsenal des policiers sur les terrains de conflits.

Les efforts des uns et des autres, les autorités administratives, les instances judiciaires locales, les associations, les religieux ou des populations elles-mêmes ont toujours tenté d'amener les antagonistes à des consensus de paix, mais souvent sans effet et loin d'être garanti.

Abstract

Chad is an arid country that still lives in torment since the dark periods of 1970 of its history with the civil wars so the repercussions still exist. From these painful times to the present day, the country continues to experience other social phenomena in the four corners of the country. These include the issue of intercommunal conflicts between farmers and herders, conflicts over chiefdoms, land conflicts, rampant insecurity or simply conflicts over natural resources. Amplified by other aspects with direct or indirect interference such as injustice, corruption etc. These factors contribute to the increase in these conflicts, which have become almost recurrent in the regions and provinces of Chad. Conflicts and insecurities that are becoming very endemic and deadly that have continued to mourn so many families over the past two decades. Phenomenon that presents itself as a panoply, , in various forms, and which emerge in all places and especially sometimes around traditional chiefdoms following the appointment of the heads of cantons by presidential decrees qualified as usurpation

, clashes between farmers and herders related to pastoralism and devastation of the fields, sometimes land conflicts with disputes over living space or conflicts related to the exploitation of available natural resources equally distributed or poorly redistributed. These conflicts with each of the different motives or triggers are all related to social problems.

All the analyses carried out on the different dimensions and factors that, the quintessence of this research with an investigation conducted focuses on these typologies of intercommunal conflicts with all the corollaries is the result that are linked to them in these societies in full mutation constantly inked with shocks or clashes.

This study conducted is part of the field of galloping insecurity and recurrent intercommunal conflicts in Chad and in particular in the province of Salamat, it focuses on the history of social and politico-administrative administrative conflicts as well as the types of conflicts, insecurity with different causes and factors that mobilize the living forces and with many consequences.

Especially since Chad's accession to independence on August 11, 1960, and with intercultural mixing, the mobility of communities to all regions plunges the country into enormous social challenges. Regions that have become par excellence hotbeds of intercommunal tension, insecurity and contestation under different perceptions.

Given the demographic pressure and the scarcity of natural resources, which guide them also have an ideological situation mainly defended by community groups. Groups claim distinct characteristics of customary law and internal (morals) and external (mixing) forces, including openness and access to justice for social and peaceful cohesion, which has therefore become very problematic.

On the historical features, in a sociological and political context, tormented by political interference and corruption, thus degrade the socio-political and economic climate with the creation of geographical sectors and the appointment first of all of leaders who are not lineages, or the profit resulting from intercommunal conflicts with the payment of the dia and collective punishment.

On the historical features, in a sociological and political context, tormented by political interference and corruption, thus degrade the socio-political and economic climate with the creation of geographical sectors and the appointment first of all of leaders who are not lineages, or the profit resulting from intercommunal conflicts with the payment of the dia and collective punishment.

Moreover, the lack of rigour on the part of the State in the management of these intercommunal conflicts is causing unease that is reflected in communal violence orchestrated more by the manipulations of administrators, giving rise to the birth of corruption and injustice that now afflict all social strata. The administered regions emerge on the grounds of intercommunal clashes following political interference and manoeuvres, which add to the social realities on the spot, testifying to the old quarrels maintained between the communities. This creates insecurity, the poverty that plagues these same communities for generations.

Also the question of the conflict between farmers and herders, a very acute chiefdom conflict, including the land problem, are so many evils that undermine communities with many consequences that present themselves as real bases of the underdevelopment of societies. Arbitration tries in vain to resolve these intercommunal conflicts that are raging in the regions of Chad, often with the muscular interventions of the police or an arsenal of police officers on the grounds of conflict.

The efforts of each other, the administrative authorities, the judiciary, associations, the religious or the populations themselves have always tried to bring the antagonists to a consensus of peace, but often without effect and far from being guaranteed.

Liste des sigles et acronymes

1. **CRT** : Constitution de la République du Tchad
2. **UA** : Union Africaine
3. **CLS** : Contrats Locaux de Sécurité
4. **ONG** : Organisations Non Gouvernementales
5. **OIG** : Organisations Inter-Gouvernementales
6. **PPT** : Parti Progressiste Tchadien
7. **FAN** : Forces Armées du Nord
8. **ANT** : Armée Nationale Tchadien
9. **FUC** : Front Uni pour le Changement
10. **FROLINAT** : Front de Libération National du Tchad
11. **URSS** : Union des Républiques Sociales Soviétiques
12. **UNDR** : Union National pour le Développement et le Renouveau
13. **FCFA** : "Franc des Colonies Françaises d'Afrique".
14. **HCCACT** : Haut Conseil des collectivités Autonomes et des chefferies Traditionnelles
15. **MPS** : Mouvement Patriotique du Salut
16. **BSGR** : Benny Steinmetz Group Ressources
17. **SOGET** : Société de Commerce Général de Construction de Transport.
18. **CEFOD** : Centre d'Étude et de Formation pour le Développement
19. **PAM** : Programme Alimentaire Mondial
20. **ACTED** : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement.
21. **OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations
22. **DHSF** : le Droits de l'Homme sans Frontière
23. **FIR** : Fonds d'Intervention Régional
24. **CEMGA** : Chef d'État-Major Général des Armées
25. **COPAFIB-TCHAD** : Confédération des Organisations Professionnelles des Pasteurs et Acteurs de la Filière Bétail au Tchad
26. **PAP/JS** : Parti Africain pour la Paix et la Justice
27. **URD** : Union pour Renouveau et la Démocratie
28. **ANI** : l'Armée Nationale Intégrée
29. **GUNT** : Gouvernement d'Union Nationale de Transition
30. **RGPH2** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
31. **PIB** : Produit Intérieur Brut :
32. **LIDHI** : Ligue Tchadienne des Droit de Homme

33. **CSAI** : Conseil Supérieur des Affaires Islamiques
34. **EEMET** : Entente des Églises et Missions Évangéliques du Tchad
35. **ADDEM** : l'Association pour le Développement Durable de l'Espace Mouroum
36. **UPF** : L'Union des Femmes pour la Paix
37. **CESC** : Conseil Économique Social et Culturel
38. **AJPDET** : Action des Jeunes pour la Paix, le Développement et l'Émergence du Tchad
39. **ENA** : École Normale d'Administration

Sommaire

N° du titre	N° de la page
Sommaire.	
Dédicaces	
Remerciements	
Liste des sigles et acronymes	
Table des illustrations	
Liste des figures	
Résumé	
Introduction Générale	2
Chapitre I : Cadre Méthodologique	
Section1 :	
Préambule	
1. Raisons de choix du thème	8
2. Objectifs de la Recherche	9
3. Problématique	10
4. Hypothèses de la Recherche	12
5. Définition des concepts clés	13
Section 2 :	
I : Méthodes et techniques utilisées	17
1. La méthode utilisée	18
1.1 Méthode quantitative	18
2. Les techniques de collecte des données	18
2.1 Le questionnaire	19
3. La technique d'analyse de questionnaire	19
4. Échantillonnage ou constitution de la population d'étude et échantillon	20
4.1 L'échantillon visé	20
5. Les difficultés rencontrées	20

Chapitre II : Cadre théorique :

Préambule

I.	Histoire de l'insécurité et de conflits intercommunautaires	23
1.	Histoire sociale de l'insécurité	23
2.	Histoire de l'insécurité au Tchad	26
2.1	Les insécurités : diversité et entrecroisement	27
2.2	Conflit, Violence, et Risque vécus	27
2.3	L'enchevêtrement des insécurités	28
2.4	Les insécurités vues du terrain, le terrain des insécurités	29
2.5	Le terrain pour comprendre les insécurités	29
2.6	Les insécurités recomposent les pratiques du terrain	30
2.7	La réflexion sur les pratiques de terrain et l'insécurité	31
2.8	Histoire des insécurités : des temps anciens à la mémoire	32
3.	Histoire politique du Tchad	35
3.1	Les caractères interminables des guerres civiles Tchadiennes	35
3.2	La gestion privative du pouvoir	36
3.3	La violence comme mode d'accès au pouvoir	37
3.4	Les motivations des puissances étrangères dans le conflit tchadien	39
4.	De la Sociologie de l'insécurité à la Sociologie de Conflits et du Lien Social	42
4.1	Sociologie de l'insécurité	42
4.2	Sociologie du Conflits	47
4.3	Le lien social	61
	Section I : Types de l'insécurité et de conflits intercommunautaires	65
I.	Formes de l'insécurité	65
1.	Les insécurités microsociales	65
2.	Les insécurités méso sociales	65
3.	Les insécurités macrosociales	66
II.	Types de Conflits de chefferies	67
a.	Conflit de chefferie dans le sultanat du Ouaddaï	67
b.	Conflits de chefferie dans le sultanat de Dar-Bilia dans l'Ennedi Est	73
c.	Conflit de chefferie dans le canton de Sarh au Moyen-Chari	74
d.	Conflit de chefferie dans le canton Dougoul-Kréda Est et Ouest	78

e.	Conflit de chefferie dans le canton de Teda-Magazana	79
III.	Les conflits intercommunautaires agriculteurs et éleveurs	80
a.	Conflits éleveurs et agriculteurs à Mbio dans la sous-préfecture de Torrock	81
b.	Conflit agriculteurs et éleveurs à Mourom-Toulon, province de la Tandjilé Est	82
c.	Conflit agriculteurs et éleveurs à Sandana	87
d.	Conflit agriculteurs et éleveurs dans le Batha	89
e.	Conflit agriculteurs et éleveurs dans le Ouaddaï et la Sila	90
f.	Conflit agriculteurs et éleveurs dans la Kabbia	94
IV.	Conflits intercommunautaires liés aux fonciers	96
a.	Conflit foncier à Mouraye dans la province du Salamat	97
b.	Conflit fonciers dans le Guera et le Salamat	98
c.	Conflit foncier à Tchoukoutalia dans la province du Lac, département de Kaya	100
V.	Conflits intercommunautaires liés à l'exploitation des ressources naturelles	101
a.	Conflit communautaire dans le site aurifère du Ouaddaï et Tibesti	102
b.	Conflit communautaire dans le site aurifère de Kourri Bouguidi	104
c.	La ruée vers un conflit intercommunautaire sur le site aurifère du Batha	105
Section II : La méthode de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires		107
I.	Méthode de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires dans les chefferies traditionnelles	107
a.	Atelier de formation aux techniques de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires du 17 au 19 mai 2006	110
b.	Gestion des conflits intercommunautaires dans le Sultanat de Ouaddaï	111
c.	La gestion des conflits de chefferie dans le canton de Sarh au Moyen-Chari	117
d.	La gestion du conflit intercommunautaire dans le Sila province du Ouaddaï	120
e.	La gestion des conflits intercommunautaires dans les cantons Dougoul-Kréda	121
f.	La gestion des conflits intercommunautaires dans le canton de Djado Sud	122
Section III : Analyse des Causes et Conséquences de l'insécurité et de conflits intercommunautaires		123
I.	Les causes de l'insécurité alimentaire dans la région du Lac Tchad	123
a.	Intervenir auprès des populations vulnérables.	124
b.	Des modes d'intervention adoptées aux marchés Locaux	124

c.	Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants	125
II.	Les causes de conflits intercommunautaires	125
a.	Causes politiques	125
b.	Causes sociales	127
c.	Causes culturelles	128
d.	Causes économiques	130
III.	Les conséquences de l'insécurité et de conflits intercommunautaires	131
1.	Les conséquences socio-éducatives de l'insécurité	131
a.	Conséquences dans le domaine social	132
b.	Conséquences sur le plan éducatif	133
2.	Les conséquences de conflits intercommunautaires	135
a.	Conséquences politiques	135
b.	Conséquences économiques	136
c.	Conséquences sociales	137
Section IV :	Les facteurs des conflits intercommunautaires	138
a.	Facteurs externes et internes	139
b.	Les ingérences politiques	141
c.	Les idéologies politiques	148
d.	La corruption	150
e.	L'injustice	151
f.	La pratique de la dia	154
g.	La question du Nord/Sud	164
h.	Les inégalités sociales et la pauvreté	171
i.	Changement climatique	174
j.	La démographie	176
Section V :	Perspectives des conflits intercommunautaires et esquisses de solutions	179
I.	Perspective des conflits intercommunautaires au Tchad	179
a.	Perspective sociale	179
b.	Perspective économique	181
c.	Perspective politique	183
II.	Esquisse de Solution	185
a.	Action des associations civiles et les mouvements de lutte pour les droits de l'homme	186

b. Solution politique	188
c. Solution sociale	190
d. Solution administrative	192
e. Solution rurale	194
f. Solution juridictionnelle	197

Synthèse du cadre théorique

Chapitre 3 : Présentation et Analyse des Données

Préambule

I. Situation géographique du Tchad	201
II. Situation géographique de la Zone d'étude (Salamat)	202
1. Géographique	202
2. Démographique	202
3. Économique	202
III. Analyse sociologique des données	203
IV. Les caractéristiques de l'échantillon	203
V. Les résultats des Hypothèses	218
1. Résultat de la première hypothèse	218
2. Résultat de la deuxième hypothèse	218
3. Résultat de la troisième hypothèse	219

Synthèse du cadre Pratique

- ❖ Conclusion Générale
- ❖ Listes Bibliographiques
- ❖ Annexes

Introduction Générale

Introduction

L'État d'Afrique centrale, le Tchad est situé au cœur du continent africain Sa superficie est de 1.284 000 Km². La densité moyenne est de 5 habitants au km².

C'est un pays enclavé. Sa capitale est N'Ndjamena est à 1500 du port de Douala au Cameroun voisin, à 300 km du port de Pointe-Noire au Congo et à 2500 km du port-Harcourt au Nigéria. Il se situe entre le monde arabe (Libye au Nord et Soudan à l'Est), et l'Afrique noire (le Niger et le Nigeria) à l'Ouest, (le Cameroun et la RCA), et au Sud. C'est un pays de contraste par son climat et son paysage. Un désert couvrant toute la partie Nord du pays (presque la moitié du territoire) et une zone sahélo-soudanienne (le centre et le sud). Mais le désert gagne du terrain chaque année.

Le Tchad est peuplé d'éleveurs nomades et d'agriculteurs sahéliens qui vivent au nord et dans une partie du centre, pratiquant la religion musulmane, et dont les activités principales sont l'élevage, le commerce et, dans une moindre mesure, l'agriculture. Le sud du pays est habité par des populations de type nilotique. L'animisme et le christianisme sont les religions pratiquées dans cette région. L'agriculture est particulièrement développée dans cette partie qui constitue le grenier et la source de richesse du par la culture vivrière et le coton qui rapportaient des devises à l'État et faisaient vivre plus de deux millions de Tchadiens. Même si la culture du coton devient moins rentable, l'importance économique de cette région du sud du Tchad est encore plus marquée par l'exploitation du pétrole qui y est engagée depuis quelques années, et qui a permis au pays de connaître des avancées socio-économiques importantes. Mais depuis quelques années, de plus en plus, les populations du nord et du centre fuyant le désert et l'aridité des sols, descendent vers le sud à la recherche de pâturages et de terres plus riches pour les cultures vivrières.

Le Tchad demeure toujours pour l'instant l'un des pays les plus pauvres de la planète. La grande majorité de la population vit encore avec moins d'un dollar par jour. Selon le dernier recensement des populations effectué en 2009, le Tchad compte plus de 11 Millions d'habitants. La vie des populations dépend en grande partie de la nature et surtout du niveau de la pluviométrie car dans cette partie de l'Afrique les pluies sont rares (il pleut 50 à 200 mm de pluie par an). On remarque une différence due aux modes de vie, à la culture, à la religion et à l'organisation sociale et traditionnelle entre les tchadiens du nord et ceux du sud comme l'atteste la diversité de leurs organisations sociales et traditionnelles.

Introduction

Ancien territoire conquis par la France après des guerres et des accords d'allégeance avec les chefferies traditionnelles, l'actuel territoire du Tchad est devenu territoire militaire des pays et protectorats du Tchad en 1900, puis colonie en 1920. Le 28 novembre 1958, la colonie est proclamée République dotée d'une certaine autonomie et fondée sur la base d'un contrat social devant régir la vie en commun du peuple.

La nouvelle République du Tchad proclamée le 28 novembre 1958 a eu sa propre constitution le 31 mars 1959. C'était la première constitution du Tchad adoptée par l'acte législatif 71 de son assemblée législative constituante. Il était inscrit dans le préambule de la première constitution qui fait adoptée le 31 mars 1959 par l'assemblée constituante, que « par un acte de libre détermination, le peuple tchadien s'est constitué en République¹ ». L'article premier de cette constitution stipule que « le Tchad est constitué en République une et indivisible, laïque, démocratique et sociale² ». Le 11 août 1960, le Tchad est devenu un État indépendant et souverain, gouverné par un système politique de type présidentiel. La démocratie a été choisie comme système de Gouvernement. Mais deux années seulement après l'indépendance, la vie démocratique animée par des partis politiques constitués à l'image de ce qui se passait à la métropole à cette époque-là, avait été prématurément éteinte par les nouvelles autorités du Tchad indépendant. Le premier contrat social est rompu. En effet, le premier président tchadien François Tombalbaye qui lui était du sud et chrétien, a fait réviser la Constitution en 1962. Cette nouvelle constitution interdisait le multipartisme et toute forme de d'expression démocratique. Les élites du nord musulman se sentant exclus de la chose publique se sont révoltées et sont rentées en rébellion. Depuis lors le pays est dans une turbulence.

La tendance initiale qui devrait conduire tous les tchadiens à la citoyenneté républicaine, et donc en référence à la loi de l'État comme seul repère, a disparu de la vie des tchadiens, pour faire place à la référence ethnique et communautaire. Le repli identitaire est en passe de gagner de gagner toute la vie publique. L'exercice du pouvoir a permis à certains groupes ethniques d'imprimer les valeurs communautaires de leurs tribus et les traditions qui les régissent dans la gestion de l'État et dans leurs relations avec les autres. Le contrat social est rompu et le mal vivre s'est accentué. La situation du Tchad a mobilisé tout le monde. Les acteurs politiques, la société civile, la communauté internationale, les citoyens, les jeunes, les

¹ Recueil des constitution et textes à valeurs constitutionnelle de la République du Tchad (1958-2005), Préambule de la constitution de 1959.

² Recueil des constitution et textes à valeurs constitutionnelle de la République du Tchad (1958-2005), Art.1 de la constitution de mars 1959.

Introduction

femmes, les vieux, tout le monde s'accorde à dire que le pays ne marche pas. Depuis l'indépendance le pays n'a pas pu avoir une stabilité durable. Les questions d'unité nationales, l'État de droit, le développement, la pauvreté, d'insécurité, d'injustice, de violence, d'armée nationale, d'administration, d'autorité de l'État, ont doublé d'ampleur et sont devenues presque insolubles. Des assises ont été organisées pour tenter de trouver des solutions. Toutes les voies ont été explorées. Mais aucune solution durable ne s'est véritablement dégagée pour sauver définitivement le pays du spectre de la violence et de l'instabilité. Les conflits politico-militaires³ au Tchad présentés comme opposant les populations du Nord à celles du Sud, se sont transformés en affrontements intertribaux et inter-ethniques pour la recherche et le contrôle du pouvoir d'État. Certains groupes ont compris et adoptés la stratégie selon laquelle, le monopole de la violence et du contrôle des armes sont des moyens efficaces pour accéder à des positions de pouvoir. C'est aussi malheureusement, avec les armes que se règlent les conflits d'accès aux ressources naturelles comme les pâturages et les terres fertiles. Détenir une arme est l'élément le plus sûr pour assurer sa protection dans pays où l'État a montré ses carences en matière de sécurité. Pendant les moments difficiles que le pays a connus, des hommes politiques comme l'ancien président français Giscard ont même qualifié le Tchad d'État néant, d'État en déliquescence, certains fatalistes ont même qualifié cette situation de malédiction divine. D'autres encore ont parlé d'ambivalence culturelle entre le Nord et le Sud, d'incompatibilité de l'envahissante culture arabo-musulmane avec d'autres cultures et religions. En guise de recherche de solutions pour l'État, certains ont posé un diagnostic qui passe par une nouvelle forme de l'État : Centralisation, Fédéralisme⁴, Décentralisation, nouveau découpage administratif. Un nouveau découpage administratif et une décentralisation ont été choisis, mais ce n'est toujours pas la bonne solution. Le mal vivre ensemble continue et s'accroît.

Issue des résolutions de la Conférence souveraine, la Constitution de la République du Tchad adoptée en 1996 et révisée en 2005, consacre dans son préambule que « les différents régimes qui se sont succédés ont créé et entretenu le régionalisme, le tribalisme, le népotisme, les inégalités sociales, les violations des droits de l'homme et les libertés fondamentales, individuelles et collectives dont les conséquences ont été la guerre, la violence politique, la

³ Pour d'amples éclairages sur ces conflits, nous conseillons, entre autres, la lecture des ouvrages de Robert Buijtenhuijs sur Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984 Edition Kartala ou encore le récent ouvrage de Gali Gothé Gata sur Les politico-militaires à l'assaut de la capitale Edition du centre ALMOUNA de N'djamena/TCHAD 2008, Book. In imprimerie du Tchad (IDT).

⁴ Cf. Ouvrage de Feckoua L. L., Tchad, la solution fédérale : une dynamique de paix et une stratégie de développement par la gestion partagée, Paris, Présence africaine, 1996.

Introduction

haine, l'intolérance et la méfiance entre les différences communautés qui composent la nation tchadienne⁵».

Le repli identitaire est ainsi devenu un nouvel enjeu politique, et l'on a constaté en même temps l'émergence assez marquée des identités tribales. Ce fort retour à l'esprit communautaire avec son corollaire de mépris entre les groupes ethniques, semble avoir été à l'origine des velléités de scission exprimées par une partie des tchadiens ; notamment ceux du Sud. Les gens ont l'impression de se retrouver à l'époque coloniale avec des statuts distincts. Celui des indigènes et l'autre pour les citoyens français. Une société de classe ; des princes et des sujets.

Mais, le temps nous a montré qu'il n'existe pas un Nord unique qui partage les mêmes valeurs ni un Sud unique. La cohabitation pacifique et l'appartenance à la nationalité tchadienne sont presque vidées de leur sens et de leur contenu. Les individus ne s'expriment et ne se réfèrent qu'aux repères identitaires dont les piliers sont les chefs de races, les chefs de cantons, les chefs des tribus, les chefs de famille.

Autoritarisme, instabilité politiques, contestation du pouvoir par des groupes armés, tentatives de coups d'État, conflits interfamiliaux, conflits communautaires pour l'accès aux ressources naturelle, caractérisent le Tchad. Les crises dans ce pays entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, posent de manière préoccupante la problématique de la sécurité. Mais, il faut tout de même faire observer que les risques sécuritaires au Tchadien ne peuvent pas uniquement être appréhendés sous le prisme des facteurs de crises internes. Le contexte sécuritaire global du Sahel depuis la chute du régime du guide libyen Mouammar Al Kadhafi, a changé la donne en matière de sécurité interne dans tous les États de l'espace sahélo-saharien subissent depuis 2011, les contrecoups du Chaos libyen avec comme conséquences : terrorisme, trafics d'armes, de drogue, d'êtres humains, etc.

Au Tchad, au plan purement interne, les conflits les plus récurrents, et qui constituent des risques potentiels d'insécurité à prévenir, dérivent des questions liées à :

- L'accession et la dévolution du pouvoir politique (coup d'État et rébellions si ce ne sont pas des élections truquées) ;
- L'accès aux ressources naturelles mettant en prise éleveur-agriculteurs, ou entre agriculteurs ;

⁵ Préambule de la Constitution du Tchad version 1996, Journal officiel numéro spécial Avril 1996.

Introduction

- Les chefferies traditionnelles (lutte de pouvoir et d'accession) ;
- L'extrémisme religieux sur fond de crises identitaires ;
- La pauvreté et la misère sur fond d'injustice sociale, d'inégalités horizontales, et d'un chômage massif des jeunes ;
- L'incursion des islamistes ex Boko Haram, le menace de désertification, la proximité avec des zones d'instabilité que sont la Lybie et le Soudan.

Chapitre I : Cadre Méthodologique

Section I : Cadre méthodologique**Préambule**

Ce chapitre qui traite du cadre méthodologique de la recherche. Il se donne pour objectif, de présenter les différentes étapes méthodologiques mise en œuvre dans la réalisation de cette recherche. Il nous permettra de présenter les points essentiels de ces étapes nécessaires à la lecture et à la compréhension du corpus de la recherche. Les étapes vont des raisons qui ont motivé notre choix (du sujet) aux objectifs de la recherche, de la problématique que suscitent l'insécurité et les conflits intercommunautaires aux hypothèses de la recherche ; les définitions des concepts clés, de la méthode et techniques mise en œuvre dans cette recherche, la technique d'analyse de questionnaire, de l'échantillonnage et enfin par difficultés rencontrées. Tout en présentant au passage, les assises du chapitre suivant au cadre théorique de la recherche.

1. Les raisons de choix du thème

Avant d'entreprendre cette recherche, nous nous sommes intéressés à la motivation qui nous a conduit vers l'analyse de l'insécurité et de conflits intercommunautaires à la phase du choix du sujet. Cette motivation initiale découle d'un constat que nous résumons en la question suivante (question de départ) : Pourquoi tant d'insécurité et de conflits intercommunautaire au Tchad ? « Le Tchad est continuellement exposé aux vicissitudes des conflits et des insécurités que connaissent ses régions ».

En rapport avec le sujet et la zone de l'étude plusieurs motivations (raisons) nous ont poussés à nous cogiter sur la thématique :

- L'ampleur de la situation sécuritaire et de conflits intercommunautaires au Tchad.
- L'impact de ces conflits intercommunautaires sur les populations.
- L'incapacité des institutions étatiques à résoudre ces problèmes.
- L'absence des esquisses de solutions à ces problèmes devenus endémiques au Tchad.

Ce qui nous a poussés à vouloir interroger :

Le fondement de ces différents états suscités ;

Le fondement réel des conséquences sur les populations.

Le choix particulier est l'analyse sociologique de l'insécurité et de conflits intercommunautaires pour ébaucher cette thématique se justifie par le fait que ces conflits ne se limitent pas seulement dans une seule localité du Tchad mais dans toutes les localités notamment dans notre zone d'étude (Salamat).

2. Les objectifs de la recherche

À cette recherche sont assignés deux types d'objectifs à savoir l'objectif général et les objectifs spécifiques :

Le désir de connaître plus profondément le phénomène de l'insécurité et des conflits intercommunautaires afin de mettre en pratique ce que nous avons appris de la théorie et apporter des solutions.

Analyser les causes de ces conflits et essayer par la suite de proposer des stratégies mieux adaptées pour faire face à ces conflits intercommunautaires.

Avoir une expérience après l'expertise qui nous aidera à l'avenir à faire face à une situation conflictuelle plus métrisable et facile à gérer.

Intégrer dans un organisme œuvrant dans le sens de la paix comme les institutions spécialisées de l'ONU.

Notre objectif général consiste à mieux analyser le fonctionnement et les usages des mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits afin de définir, si pertinent, des stratégies d'appui et des renforcements de ceux-ci. Il vise à mieux cerner les processus sociaux et structurels à la racine des conflits, les types d'antagonisme auxquels les populations sont confrontées, ainsi que les mécanismes en vigueur œuvrant à la pacification des relations au sein et entre les communautés arabes d'un côté celle des Dagal et Kibet de l'autre côté.

Pour cela, la recherche s'est d'abord attachée à rendre compte des dynamiques de conflits et de leur évolution dans la région de l'étude. On s'est ensuite intéressé à l'analyse des mécanismes permettant la gestion de ces conflits (qu'ils relèvent du droit traditionnel et coutumier ou de la justice moderne), et à la façon dont les nouvelles dynamiques en cours influent sur la vitalité de ce et favorisent-ou non- l'émergence de nouveaux. Enfin à travers notre travail de recherche nous voulons mieux comprendre comment les dispositifs de

consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale mis en œuvre par les différentes instances s'inscrivent dans ce nouvel environnement.

- Analyser la nature et les causes des conflits/facteurs de tensions en cours dans les Zones à conflit notamment dans notre zone d'étude (Salamat) ;
- Identifier les mécanismes endogènes aux *Niveaux communautaire, local, national et régional de prévention, médiation et résolution de conflits ;
- Mettre en évidence un lien entre l'insécurité et les conflits intercommunautaires ; Étudier les facteurs susceptibles aux conflits inter communautés.

3. La problématique

Depuis plus de trois décennies, le Tchad vit une situation de conflits armés, d'instabilités et des crises liées à la problématique de la conquête et de l'exercice du pouvoir d'État. Depuis l'indépendance, le pouvoir est identifié à des groupes ethniques et le plus souvent il est attribué à l'ethnie de celui qui est au pouvoir. Le pays est pris en otage par la double coalition, d'une part des dirigeants qui ont privatisé l'État et qui s'y accrochent au prix de la corruption et de la violence politique et ; d'autre, les membres de l'ethnie de celui qui est au pouvoir se sentent chacun détenteur d'une parcelle de ce pouvoir, et ils tentent de l'exercer dans le milieu où ils évoluent pour se placer au-dessus des autres citoyens. Ces derniers se sentant exclus et démunis, subissent difficilement cette situation dans la rancœur en espérant un changement politique. À chaque fois il faut faire appel à la violence pour un changement. L'alternance démocratique et pacifique n'a jamais eu lieu dans ce pays.

Des nouveaux acteurs non étatiques comme les islamistes ont vu le jour et ils s'implantent progressivement au gré du terreau de la misère et de la pauvreté.

Le pays connaît une expansion démographique sur fond de chômage élevé des jeunes diplômés (45 à 50%). Aussi, observe-t-on des pratiques de tout genre telles que le braconnage et le pillage des ressources naturelles ou encore des trafics d'êtres humains, d'armes, de drogue, etc.

Au niveau interne, sous prétexte de la préservation de la stabilité et de la sécurité, les ressources naturelles dont regorge le pays, servent plutôt à acheter des armes et à équiper l'armée⁶. Mais en réalité, face à de multiples contestations, le pouvoir en place, souvent

⁶ Dans un article qu'il a écrit « les voies et les moyens de la lutte antiterroriste » (en France), Louis Gautier analyse en ces termes ce dilemme : « Dans la période actuelle, personne ne peut contester le bien-fondé des

dépourvu de légitimité, utilise une partie des ressources pour s'acheter des bonnes grâces de certains milieux politiques de l'ancienne puissance colonisatrice, mais aussi pour rétribuer les clans au pouvoir. Cette prébende sert en même temps à contenter les partisans et les alliés, et à corrompre quelques contestataires des groupes politiques internes, et une certaine société civile.

De manière schématique, on pourrait résumer ainsi : le chef de l'État lui-même gère le pouvoir, son entourage familial et les courtisans politiques du parti au pouvoir s'approprient l'État. Le pays quant à lui, est laissé aux prédateurs économiques et les populations abandonnées à elles-mêmes tombent dans le fatalisme. Sans aller jusqu'à prédire la malédiction, les facteurs de contamination semblent se renforcer mutuellement pour faire du pays une zone de déflagration et d'insécurité généralisée.

Au-delà du Tchad, la sous-région, Afrique centrale, ravagée par des guerres et conflits intestines aux relents de guerre coloniale, paie le plus lourd des tributs d'un déficit de leadership et de la mauvaise gouvernance. De l'Angola au Tchad en passant par la République Démocratique du Congo, le Congo Brazzaville et la Centrafrique, la liste des conflits est longue et la misère des populations est effrayante. Les mauvais leaders et les mauvaises politiques conduisent les États à des situations de crises et de conflits. La dégradation de la sécurité intérieure des États découle d'une corrélation de plusieurs facteurs historiques qu'on pourrait globalement attribuer à la crise de gouvernance.

Aujourd'hui les États font face à des crises internes et non pas à des crises interétatiques. L'instabilité politique, quant à elle, est une conséquence d'un double problème, à savoir la faiblesse de l'État et l'absence d'alternance. Pourtant il est évident pour tous les acteurs et observateurs que le règlement des questions de sécurité conditionne le développement du continent en général et de la sous-région Afrique centrale en particulier. Le problème de l'insécurité en Afrique en général et au Tchad en particulier constitue une sonnette d'alarme. Sauf à courir le risque de plonger définitivement dans le chaos, les États ne peuvent continuer d'accepter que la violence soit le mode de règlement des conflits internes. Ils doivent prendre conscience de la gravité de la situation qui conditionne leur survie et leurs pouvoirs.

investissements et de la priorité budgétaire consentis pour la sécurité. Cependant, si la sécurité n'a pas de prix, elle a un coût », p46.

1. Quels sont les rôles que l'État peut jouer pour stabiliser les conflits intercommunautaires actuels au Tchad sur le plan politique et socio-économique particulièrement dans la province du Salamat ?
2. Comment les autorités peuvent-elles mettre en place les mécanismes de gestion de ces conflits intercommunautaires ?
3. Quelles sont les causes et les conséquences de l'insécurité et de conflits intercommunautaires sur le plan politique, sociale, culturelle et économique ?

Telles sont les préoccupations principales auxquelles, tentera de répondre cette recherche.

4. Les Hypothèses de la Recherche

L'analyse des interrogations ci-dessus exprimées suscite en nous des hypothèses qui peuvent être affirmer ou non notre conviction au cours et après la recherche.

- 1) L'importance de l'intervention de l'État dans les mécanismes de gestions de conflits intercommunautaires en intervenant dans l'ensemble de son territoire national.
- 2) Les mécanismes de gestions et de prévention de ces phénomènes récurrents n'aboutissent pas à remédier à ces conflits intercommunautaires.
- 3) La non scolarisation des citoyens est l'un des facteurs principaux de conflits intercommunautaires.

5. Définition des concepts clés

Définition des concepts

Le champ conceptuel de cette inclut fondamentalement, les concepts sociologique, socioculturel, économique, politique, anthropologique.

❖ L'insécurité

La notion d'insécurité est encore en sociologie l'objet de débats, et sa définition varie selon les auteurs. Une première approche, issue en bonne part de la sociologie du pénal, identifie le sentiment d'insécurité à la « peur du crime ». Elle la rapporte à l'évolution de la délinquance et à l'évaluation personnelle des probabilités d'être la victime d'un acte criminel (principalement d'une agression ou d'un cambriolage)⁷ La question est celle des risques de victimisation objective, qui provoquerait la peur. Certains auteurs distinguent dans l'insécurité la « peur personnelle » d'être victime et « l'inquiétude générale » concernant l'insécurité, c'est-à-dire l'évaluation par les personnes elles-mêmes du taux de criminalité : la question devient ici de savoir en quoi l'évaluation locale ou nationale de l'insécurité par les habitants rejoint ou s'éloigne de la « réalité » statistique.

Ces études prennent en quelque sorte le sentiment d'insécurité ou la peur du crime comme un « donné » et cherchent à savoir ce que la notion recouvre, en fonction de critères tels que le sexe, l'âge, l'habitat, la profession, ou les revenus, notamment grâce aux enquêtes de victimisation : la question est de savoir qui a peur. Mais le « crime » reste une notion délicate à utiliser. Il ne peut être mesuré uniquement à l'aide des catégories répertoriées par les services de police ou par les compagnies d'assurance, et surtout, ses formes « gravité », atteinte aux biens ou aux personnes, etc. Influencent sur la peur elle-même. Ainsi, une cabine téléphonique saccagée peut induire parfois une plus grande insécurité que la crainte plus vague d'un attentat.

❖ Le risque

*De l'ancien italien *risco* « risque »*

Danger plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou une activité ; par extension, préjudice éventuel nécessitant des garanties.

⁷ Renée ZAUBERMAN. "La peur du crime et la recherche", *année sociologique*, n° 32, 1982.

La prise en considération des risques, sous la forme exemplaire des assurances maritimes évaluées selon l'aléa de la navigation, est apparue bien avant notre ère. Au XIXe siècle se sont constitués la représentation des risques sociaux et le problème de leur prévention (chômage, accident, invalidité...). Les sociétés contemporaines sont marquées par une extension considérable de la représentation des dangers, de leur inventaire et des systèmes correspondants de prévention. Les risques perçus portent sur la vie individuelle (maladie, vieillissement, décès), sur les activités sociales et professionnelles (accidents, risques liés à la profession, perte d'emploi diminution du niveau de vie familial), sur les risques naturels et physiques (incendies), sur les agressions (vols), les risques financiers... Le développement des sciences et des techniques s'accompagne d'une représentation de risques nouveaux : depuis les atteintes à l'environnement jusqu'aux risques liés aux manipulations génétiques. Ces modifications ont entraîné le développement de multiples pratiques sociales et de savoirs nouveaux.⁸

❖ La violence

Du latin violentia « violence ».

Voir ANOMIE, CHANGEMENT SOCIAL, CONFLIT SOCIAL, DEVIANCE

C'est un de ces concepts dont le sens n'échappe à personne et qui, cependant, est difficilement définissable. On l'identifie à l'idée de rupture de l'ordre des choses, comme l'appréhension de la violence dépend largement des critères qui sont en vigueur d'un groupe à un autre pour caractériser ce qui est normal ou anormal, sa définition est soumise à cette relativité des espaces culturels. La sociologie traite des phénomènes de violence plutôt que de la violence comme telle.

La violence est un concept limité qui ne se dessine que dans son rapport à des normes qu'elle contredit. Presque indéfinissable, au même titre que des notions comme celles de chaos, de désordre*, de transgression*, elle implique l'idée d'un écart ou d'une perturbation de l'ordre des choses, mais aussi celle d'instrument nécessaire au maintien de cet ordre dès lors qu'elle est légalisée. Elle devient alors « forces de l'ordre » (Weber définissait l'État comme celui qui détient le monopole de la violence légitime). Ainsi la violence est-elle à la fois négation et affirmation. Elle ne saurait être pensée en dehors l'ordre humain, et si on la réduit à la pure nature, c'est dans la mesure où cette nature est inscrite dans le couple d'opposés

⁸ André AKOUN et Pierre ANSART, Dictionnaires Le Robert/Seuil, p.458.1999.

complémentaires « nature-culturelle ». Comme l'écrit WEIL : « *l'être violent qu'est l'homme se comprend lui-même et, par le fait qu'il se comprend (il faut ajouter : à partir du fait qu'il comprend), il cesse d'être pure violence, pur être-là empirique et seulement cela : la roche tombante qui écrase une maison avec ses habitants, le lion qui tue et dévore sa proie ne sont violents que pour l'homme qui, lui, a, déjà, l'idée de la non-violence et qui, pour cette raison, peut avoir la violence dans la nature. Il n'y a du non-sens que du point de vue du sens* » (Philosophe morale, 1961).⁹

❖ Le conflit

1-Selon Julien Freund le conflit est « Un affrontement, ou un heurt intentionnel, entre individus ou deux groupes (ou plusieurs) qui manifestent à l'égard des uns et des autres une intention hostile, en général à propos d'un droit et qui, pour maintenir, affirmer ou rétablir ce droit, essaient de briser la résistance de l'autre ». (Julien Freund, sociologie du conflit, 1983).¹⁰

2- Selon George Simmel « Si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit (...) doit absolument être considéré comme une socialisation. Dans les faits, ce sont les causes du conflit : la haine et l'envie, la misère et la convoitise, qui sont véritablement l'élément de dissociation. Une fois que le conflit a éclaté pour l'une de ces raisons, il est en fait un mouvement de protection contre le dualisme qui sépare, et une voie qui mènera à une sorte d'unité, qu'elle soit, même si elle passe par la destruction de l'une des parties. » (P.19)¹¹

George. Simmel fait du conflit « une des formes les plus vivantes d'interaction ». Le conflit est une forme d'interaction qui comporte deux dimension : une dimension de coopération et une dimension conflictuelle. Il s'agit de cerner les fonctions sociales remplies par les conflits. Bien sur les conflits sont d'abord la manifestation de tensions et d'oppositions, mais les participants aux conflits confortent par leur participation la légitimité des enjeux. Le conflit implique donc une reconnaissance réciproque des opposants et des « règles du jeu » Simmel distingue les conflits intra-groupes et les conflits inter-groupes. Les conflits intra-groupes peuvent être d'une extrême violence ; la proximité sociale et émotionnelle entre des opposants engendre une haine plus forte, parfois, que celle qui vise les ennemis d'un autre groupe. On note ainsi la violence des conflits entre les différents courants du socialisme et du

⁹ Ibid. P. 565.

¹⁰ FREUND J, Sociologie du Conflit, P19, Paris.1983

¹¹ Ibid. P. 19.

communisme, la brutalité des guerres civile, la haine des Églises contre les hérétiques ou la violence de certains conflits familiaux. Cette violence peut s'expliquer par le fait que l'opposants, étant proche, met en cause l'identité collective du groupe par la contestation du système de valeurs qui cimente le groupe. Les conflits intergroupes tendent, au contraire, à renforcer les identités collectives. Confronter à une menace extérieure, le groupe doit « se serrer les coudes », « faire corps ». La mise en scène d'un ennemi est depuis longtemps une tactique utilisée pour faire taire les opposants. G Simmel développe d'autres distinctions quant à l'intensité des conflits, quant au nombre des acteurs (il distingue les « dyades » des « triades »), quant à leur mode de résolution qui passe le plus souvent par la négociation, sinon des relations sociales durables seraient impossibles.

❖ La Communauté (*Gemeinschaft*) :

Ce qui caractérise la *Gemeinschaft* (communauté), dans sa forme pure, c'est son unité absolue, qui exclut la distinction des parties. Elle constitue en quelque sorte un agrégat de consciences si fortement agglutinées qu'aucune ne peut se mouvoir indépendamment des autres. Dans la *Gemeinschaft*, les individus sont comme unis par un consensus (*Verstandnis*) extrêmement puissant, un accord silencieux spontané de consciences qui sentent et pensent de même, qui éprouvent en commun toutes leurs impressions, leurs joies comme leurs douleurs. Pour que les consciences soient à ce point confondues, il faut qu'elles soient de même nature, ou qu'il ait du moins entre elles de grandes ressemblances. C'est pour quoi, pour Tönnies, la communauté du sang est la source par excellence toute espèce de communauté : La famille représente ainsi la forme centrale de *l'union en Gemeinschaft*.

Cela dit, la famille ne repose pas uniquement sur la ressemblance organique de ses membres. Ces types de ressemblance fait même le plus souvent défaut entre les époux, qui ne sont en général pas du même sang. D'autres éléments assurent donc la cohésion de la société domestique : le fait de vivre ensemble, d'abord, mais aussi l'existence de souvenirs communs. Ce dernier des *associations en Gemeinschaft* que sont les confréries, les corporations politiques, économiques ou religieuses, ou se trouvent réunis tous ceux qui s'adonnent aux mêmes fonctions, ont les mêmes croyances ou ressentent les mêmes besoins.¹²

¹² CUSSET Pierre-Yves, *Le lien social*, ed, Armand Colin, Paris, p.16. 2007.

❖ La société (Gesellschaft) désigne :

« Un cercle d'homme qui, comme dans la *Gemeinschaft*, vivent et habitent en paix les uns à côtés des autres mais, au lieu d'être essentiellement unis, sont au contraire essentiellement séparés, et tandis que dans la *Gemeinschaft* ils restent unis malgré toutes les distinctions, ici ils restent distincts malgré tous les liens. Par conséquent, il ne s'y trouve pas d'activités qui puissent être déduites d'une unité existant *a priori* et nécessairement qui expriment la volonté et l'esprit de cette unité... Mais chacun est ici pour soi et dans un état d'hostilité vis-à-vis des autres. Les divers champs d'activité et de pouvoir sont fortement déterminés les uns par rapport aux autres de sorte que chacun interdit aux autres tout contact et toute immixtion Personne ne fera rien pour autrui à moins que ce ne soit en échange d'un service similaire ou d'une rétribution qu'il juge être l'équivalent de ce qu'il donne ... Seule la perspective d'un profit peut l'amener à se défaire d'un bien qu'il possède. »¹³

Section II : Méthodologie du Travail**I. Méthodes et techniques utilisées :**

Afin d'effectuer une recherche il faut s'appuyer sur une méthodologie bien déterminée, avoir un terrain de recherche, une population d'étude et des outils d'investigation. Notre thème d'étude est : « l'analyse sociologique du phénomène de l'insécurité et de conflits intercommunautaires au Tchad cas de la Province du Salamat ».

Avant d'aborder notre travail de recherche, et comme il est question d'analyser l'insécurité et les conflits intercommunautaires au Tchad. Nous nous sommes intéressés à son histoire axée sur deux périodes qui ont marqué son existence.

Nous avons analysé tout d'abord le sens des deux mots (l'insécurité et Conflit) avant de revenir à l'institution qui reste l'épicentre de notre recherche. La première étape de notre Travail a consisté à lire, durant 4 mois, des ouvrages, des articles, des rapports en rapport avec la sociologie.

Nous allons présenter à travers cet intitulé, les repères méthodologiques mis en œuvre pour mener cette recherche. Ce, en référence aux différentes méthodes et les techniques mobilisées pour la réalisation de cette recherche.

¹³ Ibid. P.17.

1. La méthode utilisée :

Selon Maurice Angers, la méthode est : « L'ensemble des procédures des démarches précises adoptées pour arriver à un résultat, en science la méthode est primordiale, et les procédés utilisés lors d'une recherche en déterminent les résultats¹⁴.

Dans notre recherche, on a opté pour la méthode quantitative « qui est un ensemble de procédures pour mesurer des phénomènes. Les mesures peuvent être ordinaire des genres (plus grands ou plus petites que), ou numériques avec l'usage des calculs. La plupart des recherches en science humaines utilisent la mesure ; il en est ainsi quand on fait usage d'indices, de taux, de moyennes, ou plus généralement, d'outils que fourni la statistique. »¹⁵

Ce choix, est déterminé par la nature du thème, notamment la question de départ et les objectifs de la recherche, et cela en vue de vérifier les hypothèses émises, et d'assurer les relations existantes entre les différentes variables.

2. La méthode quantitative :

Cette méthode nous a permis d'analyser les comportements, des opinions des personnes qu'on a interrogées et elle nous a permis d'en déduire des conclusions mesurables.

La méthode que nous avons utilisée est : descriptive et analytique (méthode quantitative) pour mesurer le phénomène, décrire et analyser les rapports entre les éléments et ainsi d'expliquer les causes.

2.1 Les techniques de collecte des données :

La technique, est un procédé qui permet de collecter des données sur le phénomène étudié. Avant la collecte de ces données, il faut tout d'abord interrogés les enquêtes sur le phénomène de l'insécurité et de conflits intercommunautaires afin d'avoir des information en utilisant des techniques comme.

¹⁴ Ibid. P.9.

¹⁵ Ibid. P. 60

2.2 Le questionnaire :

C'est une technique d'investigation qui nous a permis d'interroger nos enquêtes de façon directive afin d'avoir un prélèvement quantitatif.

À travers le questionnaire nous avons pu élaborer une grille de 16 questions sous forme de renseignement sur Google Forms qui est un outil de création de formulaires en ligne. Et ensuite nous les avons envoyés aux enquêtés afin d'attendre leurs éléments de réponses sur la situation sécuritaire et de conflits intercommunautaires récurrents au Tchad.

Notre questionnaire constitue à la fois des questions ouvertes (à réponse courte), fermées (diatonique et la question à choix multiple à une réponse permise) et semi-ouvertes pour permettre aux enquêtés d'apporter les éléments de leurs réponses.

3. La technique d'analyse de questionnaire :

Notre première enquête s'est effectuée à partir du 14 mars au 22 avril 2022, et la deuxième du 22 avril au 2 mai 2022.

Une fois la récupération de notre formulaire nous les avons vérifiés pour garder les réponses similaires et corrigés ceux allant dans le même sens mais de formulations différentes.

L'étape suivante du tri dans lequel nous avons pu copier les données obtenues sur un support adéquat afin de faciliter la compilation, en suite nous les avons vérifiées pour être sûr qu'ils sont bien enregistrés.

À travers le logiciel statistique (SPSS), on est parvenue à traiter et à analyser les données obtenues afin de réaliser les tableaux divers (simples, croisés) avec leurs sources et les diagrammes.

4. Échantillonnage ou constitution de la population d'étude et Échantillon

4.1 L'échantillon visé

Dans le cadre de cette recherche, la population d'étude est constituée des adolescents et des adultes qui comprend les deux genre (les hommes et les femmes) avec un effective total de 72 personnes ayant répondues à nos questionnaires. L'échantillon qui correspond à notre étude est l'échantillon probabiliste.

Nous nous sommes intéressés à cette catégorie, parce que nous pensons qu'ils sont beaucoup plus vulnérables face à ce phénomène, et sont plus habilités à fournir les informations nécessaires pour mener à bien notre étude.

5. Difficultés rencontrées

Toute recherche sociologique bien menée se confronte toujours à d'énormes difficultés qui apparaissent parfois comme des obstacles majeurs pour son bon déroulement. En notre qualité d'étudiant en sociologie-débutant en recherche-nous sommes encore plus exposé à ces problèmes qui, n'épargnent pas les professionnels eux-mêmes. Néanmoins ces difficultés ne constituent pas des obstacles infranchissables qui pourront bloquer la recherche ; elles enrichissent l'analyse lorsque celles-ci trouvent les solutions adéquates et appropriées pour les dépasser.

Ici dans cette étude, la seule et la plus importante difficulté à laquelle nous nous sommes confrontées est l'objets de la présente étude. Les quelques rares études existantes sont plutôt muettes sur l'impact de la situation sécuritaire et les conflits intercommunautaires sur la population. Tout cela, ajouté aux difficultés technique a fait que le travail est retardé. C'est malgré cette difficulté nous sommes parvenu à collecté les informations essentielles et élaboré notre travail.

Synthèse du cadre Méthodologique

À travers ce chapitre, nous avons rappelé les différents axes méthodologiques sur lesquels, s'appuie, cette recherche. Allant d'une lecture attentive, on remarquera le manque de la pré-enquête, qui est l'une des étapes importantes à la fixation du cadre méthodologique de la recherche dans notre discipline. Hormis le fait que nous avons été limités par les moyens (financiers pour nous rendre à tout temps, c'est-à-dire, en fonction des besoins de la recherche

sur le terrain). Nous avons fait de ce sujet, une problématique d'abord disciplinaire (conceptualisation et articulation autour des théorie et approches théoriques attachées à une ou plusieurs disciplines). En ce sens, ce travail de recherche s'est attelé à montrer, non pas la manifestation de la mise à marge de ces phénomènes comme sujet d'une attention sur la société. La deuxième est consacré au cadre théorique et, enfin, le troisième chapitre sera axé sur la présentation des résultats et les difficultés.

Chapitre II : Cadre Théorique

Préambule

Ce chapitre s'intéressera à montrer comment et pourquoi l'instabilité sécuritaires et des conflits intercommunautaires toujours récurrents dans la société Tchadienne.

Et de l'autre, il élucidera l'historique de ces phénomènes, l'étude sociologique, les typologies de l'insécurité et de conflits intercommunautaires, les causes, les conséquences, les facteurs, et enfin il se finalise par les perspectives de prévention et les solutions.

I. Histoire de l'insécurité et de conflits intercommunautaires

1. Histoire sociale de l'insécurité

Du début des années 1980 aux années 2000, le thème de l'« insécurité » connaît un succès croissant dans les champs politiques, médiatiques et scientifiques. Dans la France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité », Laurent Bonelli ¹⁶ s'intéresse à l'émergence « de ce "ça va de soit" (ou cette doxa) sécuritaire », au processus par lequel, de locale, la « déviance » est définie « problème social ». Il propose ainsi une généalogie, au sens où longtemps Michel Foucault¹⁷, de l'insécurité. Par cette perspective, il évite l'écueil d'une définition homogène de l'insécurité, dont l'énonciation même est un enjeu de lutte au sein de différents champs. La recherche présentée provient d'une étude menée dans le cadre des missions d'assistances aux villes entre juillet 1998 et juillet 1999.

La première de l'ouvrage est une analyse des mutations des quartiers et des milieux populaires au début des années 1980. D'emblée, Laurent Bonelli associe question sociale et urbaine. En effet, après la seconde guerre mondiale, la France connaît des bouleversements géographiques et sociaux, qui se cristallisent dans la réflexion sur les « logements sociaux ». Le baby-boom et l'exode rural gonflent des effectifs urbains, tandis que la population active s'accroît : femmes et immigrés entrent sur le marché du travail. Alors que se dessine un fragile équilibre, lié à la proximité spatiale d'agent hétérogène, les années 1970 marquent le début d'une recomposition sociale des quartiers populaires - les plus aisés quittant les ensembles - ainsi que l'avènement d'un nouveau rapport de production - Le post-fordisme. Le vieillissement démographique et la précarisation des « établis » provoquant un

¹⁶ LAURENT Bonelli est maître de conférence en sciences politiques à l'université de Paris-Ouest-Nanterre (...)

¹⁷ « Nul n'est responsable d'une émergence, nul ne peut s'en faire la gloire ; elle se produit toujours dans l'interstice » M FOUCAULT « Nietzsche, la généalogie et l'histoire », in Dits et écrits 1, Gallimard, 2001

« affaiblissement » de la domination des « établis » sur les « marginaux »¹⁸ au sein de ces quartiers. Par ailleurs, les années 1970 sont celles de la démocratisation scolaire, qui a généré nombre d'« illusions déçues »¹⁹ et accru le sentiment de précarisation. Enfin, la recomposition de l'emploi non qualifié et le recul de l'intégration professionnelle²⁰ provoquant un repli sur la sphère domestique et un appel plus fréquent aux autorités traduisant une transformation de regard sur l'indiscipline.

L. Bonelli s'intéresse alors à la généalogie des discours politiques sur l'insécurité. Ceux-ci revêtent d'emblée une dimension locale, inscrite dans la politique de la ville – ainsi, la commission des maires sur la sécurité, créée en 1982, fait office de précurseur dans la reconnaissance institutionnelle d'une « problème de sécurité ». Cette préoccupation se double d'une réforme de l'État, se manifestant dans le passage d'une politique d'intégration et une politique d'insertion²¹ qui renvoie davantage à la notion de responsabilité individuelle. Un « nouveau sens commun sécuritaire » émerge, suivant trois axes : une redéfinition politique, des priorités policières, d'être au courant de la campagne présidentielle de 2002. L'auteur s'intéresse alors aux mécanismes par lesquels une gestion locale de la sécurité est devenue « problème de sécurité ».

L'universalisation de ces situations particulières se produit d'une part par une codification unissant des événements hétérogènes, d'autre part par le développement de savoir-faire pratique relayé par une nouvelle classe d'agents spécialisés dans la sécurité urbaine. La sécurité devient alors un nouvel investissement possible dans le champ politique. L. Bonelli étudie cette transformation concomitante aux évolutions des partis politiques. D'une part, le poids croissant du Front National impose ses thématiques à l'ensemble du champ politique, craignant une désaffection des classes populaires pour les partis traditionnels. D'autre part, les partis connaissent des mutations internes dont une transformation du métier politique²² qui se traduit par des logiques des recrutements différents et une importance accrue du discours médiatique dans la définition des objets politiques. Dans ce cadre, la sécurité est devenue

¹⁸ L. Bonelli reprend ici la terminologie développée par N. Elias et J-L. Scotson. In Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté (1965)

¹⁹ L. Bonelli se réfère par exemple au travail de S. Beaud 80% au Bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, La Découverte, 2003

²⁰ Voir l'analyse menée par S. Beaud et M. Pialoux Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard, Fayard, 1999

²¹ Voir à cet égard R. Castel, Les métamorphose de la question sociale, chronique du salariat, Fayard, 1995

²² E. Neveu, « Métier politique : d'une institutionnalisation à une autre », in J. Lagroye La politisation, Belin, 2003

entre les années 1970 et les années 2000 un « bien politique » (« projets, programmes, discours ») au sein des partis.

Cette évolution politique s'accompagne d'une transformation du discours médiatique sur la sécurité. Les médias généralistes relaient de plus en plus les faits des « violences urbaines », le terme étant devenu une grille de lecture reconnue et homogénéisée²³. Sur ce sujet, les agendas politiques et médiatiques semblent particulièrement harmonisés. L. Bonelli illustre le traitement médiatique de l'information par une analyse précise de l'émission la marche du siècle du 19 janvier 2000, consacre au quartier du Mirail à Toulouse²⁴.

L'analyse glisse alors des débats politiques et médiatiques aux savoirs, issus de disciplines hétérogènes. L. Bonelli insiste sur la fragmentation de ce champs d'études et ses conséquences sur le développement d'une science d'État. Jusqu'aux années 1990, la criminologie est une discipline faiblement institutionnalisée, peu autonome et dont les productions scientifiques sont le plus souvent partielles, omettant d'une part le « non-savant », d'autre part les discours médicaux. La création en 1989 de l'institut des hautes Études sur la sécurité intérieure change la donne et manifeste un intérêt croissant pour la spécialité. Cet institut a pour objectif la production et la diffusion de savoirs à visée pratiques, inspirant par exemple l'élaboration des contrats Locaux de Sécurité (CLS) en 1997. Ceux-ci reposent sur un diagnostic sécuritaire sur un territoire donné, et proposent des solutions en matière de prévention et de traitement de la délinquance.

Si la majorité des communes française ont participé à l'élaboration de ces CLS, L. Bonelli montre que ces derniers témoignent d'une « confluence de perspectives et de préoccupations hétérogènes » et qu'ils font l'objet de « réinterprétation à l'échelon local ». Par ailleurs, les enjeux de sécurités impulsent leur propre dynamique et provoquent une recomposition des équilibres de pouvoirs à l'échelon local. Deux champs particuliers voient leurs structure interne modifiée par la mise en place des CLS : La justice d'une part, l'Éducation Nationale d'autres part. Ainsi, le traitement pénal de la délinquance a fait l'objet de réformes définies selon trois axes : l'accélération de la procédure visant à un traitement en temps réel, la recherche d'alternatives aux poursuites, l'accroissement de l'aide aux victimes.

²³ A. Collovald, " violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement", in vers un nouvel ordre social ? Ed. De la DIV, 2000

²⁴ L. Bonelli La France a peur P221-246

La redéfinition du travail constitue le dernier volet de cette généalogie de la doxa sécuritaire. Au cours des années 1980 – notamment sous l’impulsion de Pierre Joxe²⁵, La police fait l’objet de réformes visant à accroître son efficacité et à réorienter son activité vers le traitement de la petite délinquance. La police de proximité voit sa reconnaissance médiatique et politiques croître ; cependant, les unités de lutte anti-criminalité restent très présentes sur le terrain , privilégiant un mode d’intervention « musclé » et une certaine rivalité avec les groupes sociaux, menant à une détérioration des relations entre institutions policières et population des quartiers dit sensibles L’autre pan de la réorganisation du travail policier est la conversion des Renseignements Généraux aux problématiques des quartiers Cette conversion provient en partie de la crise de légitimité qu’a connu le service au cours des années 1980 11, et se manifeste par la création d’une section dédiée aux violences urbaines en 1990. La mesure des violences par une échelle graduée des petits délits aux émeutes constitue un cadre d’analyse au succès croissant, malgré le lien controversé qu’elle instaure entre des événements incommensurables. L. Bonelli montre enfin que cette implication des RG dans le traitement des violences urbaines se manifeste aussi dans des pratiques, notamment par l’importation de méthodes de lutte anti-terroristes comme l’identification de groupes à risques. Ainsi, les RG participent à la définition de la doxa sécuritaire.

2. Histoire de l’insécurité au Tchad

De Boko Haram à la guerre en Centrafrique, les insécurités constituent un facteur majeur de recompositions des sociétés dans le bassin du lac Tchad (Cameroun, Centrafrique, Niger, Nigéria, Tchad) Peu connus, difficiles d’accès, les espaces de conflits et de violences de cette région du monde peuvent être révélés par des enquêtes de terrain Convoquant divers disciplines de sciences humaines et sociales, cet ouvrage en propose une lecture fondée sur l’étude des dynamiques locales et du vécu des populations. Il montre la diversité des insécurités, de la violence ordinaire à la guerre, leur profondeur historique, ainsi que les enjeux économiques et politiques qui les sous-tendent. Des échanges entre chercheurs en sciences sociales se sont noués à ce propos lors d’un colloque du réseau Méga-Tchad²⁶. Cet ouvrage est le résultat de ces débats, mais son but plus large est d’offrir, au-delà du monde scientifique, des clés de lecture sur un phénomène majeur de l’Afrique contemporaine. Étudiants, chercheurs et décideurs y trouveront informations et analyses sur les risques, les

²⁵ Ministre de l’intérieur de 1984 à 1986 puis de 1988 à 1991

²⁶ Le XVIIe colloque Méga-Tchad, consacré aux insécurités dans le Bassin du Tchad, a eu lieu en juin 2017 à l’université Nice Sophia Antipolis.

violences et les conflits, tout comme sur la lutte contre les insécurités, qu'elle révèle du militaire, du politique ou du développement.

2.1 Les insécurités : diversité et entrecroisement

La notion d'insécurité renvoie à l'idée de danger, dont la diversité d'appréhension et de perception complexifie la définition. Trois situations sociales traitées dans cet ouvrage, le conflit, la violence et le risque, sont parmi les principaux facteurs d'insécurité.

2.2 Conflit, violence et risque vécus

Le conflit est une confrontation entre des acteurs, qui oppose généralement des personnes ou des groupes poursuivant des buts compatibles (ARON, 1984) ou, de manière moins finaliste, ayant des comportements remettant en cause leurs intérêts réciproques. Il s'agit donc d'une forme de relation sociale, alternative à d'autres, comme la coopération entre certains acteurs ou l'évitement d'autrui. Les conflits sont différenciables en fonction de leur échelle spatiale (du local au mondial), de leur intensité (de la tension à la guerre) et de leur objet (politique, ressource, environnement, etc.) Le conflit suppose « le scénario d'un duel, d'un face-à-face entre deux adversaires déclarés, d'un affrontement ouvert et risqué entre deux volontés autonomes ou du moins se percevant comme telles » (BAZZIN ET TERRAY, 1982 :12).

La violence oppose plutôt agresseur et victime au sein d'une relation d'assujettissement. Dans celle-ci, la force sert à soumettre, contraindre ou obtenir quelque chose de quelqu'un. La violence peut donc être confondue d'autrui ou de ses biens, mais son sens peut aussi être plus immatériel, comme c'est le cas au sein des notions de violences structurelle et symbolique (GALTUNG, 1969 ; BOURDIEU, 1980). Parmi les formes de violence peuvent être distinguées les violences sociales ou ordinaires, exercées à un niveau plus exclusivement local et dans des relations interindividuelles (CRETTEZ, 2008).

Le risque, quant à lui, peut être défini comme la probabilité que survienne un événement entraînant des dommages. Il combine l'aléa événement plus ou moins susceptible de se produire, et la vulnérabilité, niveau d'impact social de cet événement. La source d'insécurité n'est pas tant le risque, que l'absence d'anticipation de l'aléa et réduction de la vulnérabilité. Un risque peut être naturel, technologique, sanitaire, alimentaire ou encore géopolitique.

Les insécurités ont des causes diversifiées, d'autant plus que les ressorts qui les animent sont soumis à l'interprétation, à la perception et à la représentation des personnes qui les vivent. Le danger' au fondement de l'insécurité se forme en effet au croisement d'une menace objectivable, d'un fait réel ou d'un risque mesurable et d'un état intérieur, de peur ou d'inquiétude (Gros, 2012). Rappelons que cette menace peut être pur fantasme, tout en provoquant un sentiment d'insécurité bien réel, notamment quand elle se développe à la faveur de fausses nouvelles de guerre (BLOCH, 1999). L'étude des insécurités nécessite ainsi de s'intéresser à ceux qui les vivent, à leurs espaces et à leurs temps, ici dans le bassin du lac Tchad (encadré 1).

2.3L'enchevêtrement des insécurités

La focale large de cet ouvrage sur les insécurités s'inscrit dans le sillage de travaux qui, ces dernières années, ont questionné diverses violences politiques, ou des situations intermédiaires de « ni guerre, ni paix » en Afrique, et dans le bassin du lac Tchad plus particulièrement (ANDERSEN et al., 2007 ; ISSA, 2010 ; DEBOS, 2013 ; LOMBARD, 2016 ; CHAUVIN, 2018 a ; MAGRIN et PEROUSE DE MONCLOS, 2018 ; MACEACHERN, 2018). Mais le choix d'appréhender les conflits, violence et risques dans un même ensemble découle aussi d'une volonté de mettre en lumière l'enchevêtrement temporel et spatial des insécurités.

- **D'un point de vue temporel**, les insécurités peuvent s'enchaîner ou coexister. Ainsi, il peut exister un champ socioculturel de violences matérielles et symboliques (tensions sociopolitiques, insécurités foncières, clivages interethniques, etc.) pouvant favoriser l'éclosion de violence ou de conflits macrosociaux (JANIN ET MARIE, 2003). A l'inverse, des violences politiques infusent des situations sociales postérieures²⁷, recomposant par exemple la compétition autour des ressources halio-agropastorales ou les conflits foncières. L'accent est mis dans cet ouvrage sur le vécu de diverses formes d'insécurité par des groupes sociaux sur le temps long : par exemple la guerre civile, les conflits locaux, le banditisme chez du Batha (Tchad), les conflits précoloniaux, les révoltes anticoloniales, la Seconde Guerre mondiale, le banditisme puis la guerre civile chez les pasteurs de l'Adamaoua (Cameroun, Centrafrique), le banditisme rural et Boko Haram dans la confrérie des chasseurs kotoko (Cameroun) ou les razzias et les violences coloniales pour les montagnards des

²⁷ Comme l'ont d'ailleurs montré des auteurs à propos d'un pays périphérique du bassin du lac Tchad, la Côte d'Ivoire (CHAUVEAU et RICHARDS, 2008 ; BANEGAS, 2007).

monts Mandara (Cameroun). Le premier texte de cet ouvrage montre bien comment les violences anciennes des (razzias esclavagistes) et contemporaines (Boko Haram) coexistent par le prisme de la mémoire.

- **D'un point de vue spatial**, cet ouvrage montre comment, dans bien des cas, il existe une coprésence, dans un même espace, de diverses formes d'insécurité : foncières, alimentaires et physiques au lac Fitri (Tchad) ; physique, risques environnementaux et sanitaires dans les sites d'extraction d'or (Niger) ; vols de bétail et meurtres dans une logique de vengeance chez les Toubou et les Bédouins (Sahara), etc. La coprésence concerne aussi les insécurité et les politiques de sécurité. Les politiques sécuritaires étatiques, elles-mêmes créatrices d'insécurité pour la population, sont ainsi dénoncées par plusieurs auteurs (déguerpissements forcés, pratiques des « corps habillés », politiques migratoires, etc.).

Cet ouvrage montre donc la complexité des insécurité vécues par les populations, qui ne se limitent pas à des faits d'armes médiatisés, mais qui imprègnent le corps social et ses espaces à multiples échelles. Cette complexité et ce vécu des insécurité ont pu être restitué grâce aux enquêtes de terrain menées par les auteurs de ces ouvrages.

2.4 Les insécurité vues du terrain, le terrain des insécurité

Attachés à des disciplines diverses (agronomie, anthropologie, archéologie, économie, géographie, histoire, hydrologie, linguistiques, sciences politiques), les auteurs ont pour méthodes de recherche commune les enquêtes de terrain. Ces enquêtes menées dans le bassin du lac Tchad permettent de dépasser un paradoxe courant dans les situations d'insécurité : la rareté des sources primaires. Mais les insécurité rendent forcément malaise l'obtention de données empiriques, recomposant en profondeur les pratiques de terrain.

2.5 Le terrain pour comprendre les insécurité

Les informations de seconde main sur les insécurité sont nombreuses et variées dans leur nature (actualité, littérature grise, témoignage, rapport public, etc.) et leur sources (diplomates, États, organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales (OIG), militaires, journalistes, voyageurs, etc.), mais ont souvent un point commun : leur médiocre qualité²⁸. Les enquêtes de terrain permettent d'interpréter ces informations,

²⁸ La médiocrité dans la collecte des informations produites sur les insécurité est courante en raison de la méconnaissance des sociétés locales, de la rotation des équipes de travail, de l'obsession statisticienne sans l'urgence, des mesures de sécurité restrictives, etc.

notamment en évaluant leurs conditions techniques et sociopolitiques de production. Ainsi est-il possible de montrer comment des phénomènes d'insécurité très différents, tels que la faim, les conflits, le travail des enfants, le viol peuvent être interprétés et modifiés par ces sources secondaires à travers les médias ou la rumeur par exemple (ARDITI, 2005 ; FRERE et al., 2005 ; MOUFFLET, 2008 ; BONHOMME, 2009 ; JANIN, 2010 ; CERIANA, 2014 ; POMMEROLLE, 2015).

Toutefois, rares sont les données empiriques de première main concernant les insécurité, car, d'une part, l'observateur, quel que soit son métier, devra se placer en situation de violences ou à proximité de dangers pour les recueillir et, d'autre part, les insécurité impliquent de travailler sur des objets traumatisants ou tabous pour les personnes, ou politiquement sensibles (le viol, l'exil, etc.), qui bloquent la parole (AYIMPAM et BOUJU, 2015). Pourtant, seules les enquêtes de terrain, menées avec prudence, peuvent pallier cette rareté par le recueil de source directes.

2.6 Les insécurité recomposent les pratiques de terrain

Les insécurité, qu'elles soient l'objet même de la recherche ou seulement une condition de travail du chercheur, bouleversent les pratiques de terrain. Si, depuis longtemps, la plupart des chercheurs se sont accommodés des risques du quotidien (sanitaire, alimentaire, etc.), la violence armée paraît d'un autre ordre. Et jamais, sans doute, s'y confronter n'a été aussi courant dans le bassin du lac Tchad pour des chercheurs²⁹.

La violence armée et les politiques de sécurité introduisent une série d'obstacles, et donc de la distance socio spatiale, entre le chercheur et les sociétés étudiées. Obstacles institutionnels ou politiques d'abord. Les centres de recherches des pays du nord s'alignent le plus souvent sur les recommandations restrictives des ministères des Affaires étrangères³⁰ pour accorder des ordres de missions. Les États du bassin du lac Tchad évitent de délivrer des autorisations de recherche à propos de sujet considérés comme trop politiques. Si le chercheur s'appuie sur

²⁹ En 1974, l'enlèvement_ l'un des plus longs dans sa catégorie_ de l'archéologue Françoise Claustre par un groupe rebelle au Tchad avait marqué une étape importante dans la fermeture du terrain saharo-sahélien. Ailleurs, d'autres chercheurs ont pu travailler dans des terrains sensibles et revoir leurs pratiques de recherche (NORDSTROM et ROBBEN, 1995 ; AGIER, 1997 ; BOUILLON, FRESIA, TALLIO, 2005 ; BOUZAMA et CAMPANA, 2007 ; SRIRAM et al., 2009). Mais la violence armée est sans doute aujourd'hui davantage généralisée dans le bassin du lac Tchad.

³⁰ Sur la dimension extensive des insécurité dans la présentation du ministère des affaires étrangères français, voir par exemple : CHOPLIN et PLIEZ, 2001. Une analyse de la cartographie des risques en Afrique par le Quai d'Orsay, Bercy et les compagnies d'assurances a également été proposée par Christian Bouquet (BOUQUET, 2012).

une ONG ou une OIG pour accéder à un espace d'étude, il est alors soumis aux règles de sécurité plus ou moins drastiques de cette organisation. La distance socio-spatiale découle ensuite de la multiplication des intermédiaires entre l'enquêteur et l'enquêté (« ficeurs », enquêteurs locaux, etc.) qui, ils facilitent l'accès au terrain, limitent en même temps son contact direct avec l'interlocuteur. Enfin, des obstacles plus personnels et interindividuels freinent les interactions entre enquêteur et enquêté selon l'appétence au risque et la charge émotionnelle du chercheur et des personnes rencontrées.

Cette mise à distance s'accompagne souvent d'un raccourcissement du temps de la recherche. Ordre de mission, autorisation de recherche, « entretien sécurité » à l'ambassade, signature de décharge de responsabilité, assurance représentent autant de sésames pour accéder au terrain, ne serait-ce que pour respecter une procédure légale. Par ailleurs, la volatilité de la sécurité rend souvent difficile l'ancrage in situ, ce qui explique en partie pourquoi peu de chercheurs travaillent réellement « en situation » de violences, privilégiant la situation a posteriori (BOUJU, 2015) ou l'espace contigu de la violence.

2.7 La réflexion sur les pratiques de terrain et l'insécurité

Les contributions à cet ouvrage sont fondées sur des données empiriques, issues le plus souvent d'entretiens, parfois complétées par des observations (situation sociale, paysage) et l'analyse de documents écrits (presse, actes administratifs, archives, etc.)³¹. On pourrait regretter la réserve de certains acteurs sur le déploiement de ces techniques d'enquêtes dans des conditions de sécurité incertaines ou, de manière plus positive, remarquer les réflexions de certaines contributions en matière de contournement d'obstacles créés par les insécurités.

Dans un texte traitant de l'exploitation aurifère au nord du Niger, Laurent Gagnol et Emmanuel Grégoire content leur impossibilité de mener une enquête de terrain pour des raisons de sécurité. Ils contournent l'inaccessibilité de ces sites par deux choix méthodologique : l'enquête à distance, l'étude des discours, des rumeurs, sur l'extraction aurifère depuis la capitale nigérienne, Niamey et le recours à un intermédiaire (co-auteur de l'article) pouvant mener des enquêtes de terrain. Autre exemple, le texte de Mirjam de Bruijn traite de l'enquête à distance à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui peuvent à la fois être un contournable de l'insécurité et un objet d'étude des insécurités comme support de contestation du pouvoir central.

³¹ Le chapitre 4 traite plus spécifiquement de l'exploitation des données archéologiques.

Ainsi, les enquêtes de terrain, même si elles sont rendues difficiles et si elles se recomposent en situation d'insécurité, restent la principale méthode pour comprendre les insécurités vécues et pour saisir leurs dynamiques locales. Or, les espaces non sécurisés connaissent souvent un cercle vicieux : plus l'insécurité s'y croit, plus ils deviennent inaccessibles, plus l'information à leur propos diminue, plus l'interprétation de l'insécurité se fait globalisante, plus les politiques de lutte contre l'insécurité mise en œuvre sont inadaptées...

Les insécurités vécues par les sociétés et vues du terrain sont abordées à travers trois thématiques-phares : l'histoire, les ressources et le pouvoir. Un cadrage régional et théorique permet de restituer la place des contributions de cet ouvrage dans la littérature scientifique sur ces sujets.

2.8 Histoire des insécurités : des temps anciens à la mémoire

Le bassin du lac Tchad est souvent présenté comme un espace par des violences chroniques et la guerre perpétuelle. Si la violence est un fait important de l'histoire de cet espace géographique, elle s'est, comme les autres phénomènes sociaux, transformée. Comme en occident (GROS, 2012), plusieurs temps peuvent être identifiés à partir d'agencements matériels et de discours sur le sens de la sécurité et de l'insécurité.

À l'époque précoloniale, l'insécurité se pense principalement à travers la grande violence de l'esclavage. « Les esclaves sont toujours, d'une manière ou d'une autre, étrangers physiquement, intellectuellement ou moralement à la société au sein de laquelle ils sont asservis » (LEFEBRE ?2012 :119). C'est dans la scissiparité entre l'intérieur et l'extérieur des sociétés, le citoyen et l'étranger, que s'établit la relation entre agresseurs et victimes. Au sein des traites esclavagistes, le bassin du lac Tchad a surtout été le théâtre de celle, saharo-sahélienne, menée par des États musulmans de la bande sahélo-soudanienne, tournés vers la Méditerranée, à l'encontre de sociétés segmentaires « Païennes », formant un archipel d'unités spatiales de petites tailles, politiques et de peuplement, généralement implantées plus au sud. La Razzia, raid effectué en territoire ennemi ou étranger dans le but d'enlever des biens, est alors la principale technique de domination par la force, qui permet l'assujettissement (BAZIN ET TERRAY, 1982).

Les administrations coloniales vont instaurer une nouvelle vision de l'insécurité en mettant progressivement fin à la traite esclavagiste et en imposant leurs dominations par la force. L'idée de pacification est centrale dans ce mouvement conjoint : La répression et la dissuasion par la force sont légitimées par l'administration coloniale pour faire cesser l'« état

de guerre présenté comme endémique ou permanent » (JOLY,2009 :119, EL-MECHAT,2014). Son fondement s'établit par une dichotomie entre le colonisateur et le colonisé, la sécurité étant la conséquence de la soumission des seconds à la force des premiers. Les deux grandes figures de l'(in)sécurité deviennent alors le militaire et l'administrateur. Le militaire conduit le rétablissement de l'ordre, l'administrateur le consolide. Ce mouvement de pacification passe par la technique du quadrillage, l'occupation partielle (stratégie de la tache d'huile), puis totale (la marche enveloppante) du territoire colonisé (MAZENOT, 1966), le fusil, puis le cloisonnement des territoires par des limites linéaires (frontière, limite, réseau de communication, contrôle des mobilités, etc.).

Depuis les indépendances, « la menace [...] est principalement] interne : elle réside dans toute atteinte supposée ou réelle à l'exercice du pouvoir » (BANGOURA,1996 :41), comme l'atteste le nature essentiellement civil des guerres. Mais le pouvoir ne peut être réduit à ses dimensions centrales et étatique : ses arènes (village, État, institution internationale, etc.) ainsi que ses sources de légitimité (traditionnelle, patrimoniale, bureaucratique, clientéliste, militante, etc.) sont multiples. C'est à travers une pluralité normative que se définissent et se déploient l'insécurité et la sécurité : il en résulte des conflits entre systèmes de normes, pouvant s'accompagner de violence et d'exclusion de groupes sociaux entiers ; à l'inverse, le recours à différents registres aboutit à des arrangements entre groupes en conflits (CHAUVEAU et al., 2001). Par ailleurs, le sens des notions de sécurité /insécurité s'est élargi, à travers les politiques de réduction des risques vitaux portées par les acteurs internationaux (bailleurs de fonds, OIG, ONG etc.) et les États du bassin du lac Tchad, en particulier autour de la santé et de l'alimentation.

Les dispositifs anciens, la razzia et le quadrillage, ne disparaissent pas pour autant ; les strates se superposent sans s'annuler, ce qui implique de potentielles résurgences de modes de gouvernement et de pratiques anciennes de l'insécurité sous forme recomposée, comme les Razzias (SEIGNOBOS,2011) ou les systèmes défensifs (CORDELL,2002 ; CHAUVIN,2014).

Divers phénomènes d'insécurité actuels disposent d'une profondeur historique permettant en partie d'en comprendre l'émergence. Ainsi, Christian Seignobos éclaire les ressorts historiques de la sédition salafiste BOKO Haram au Nigeria. Sans en être la seule cause, la perte d'hégémonie des Bornouans depuis les années 1970 a favorisé un soulèvement populaire de religiosité radicale, celle-ci servant aux populations kanuri à pallier leur perte de puissance politique au sein des relations interethniques régionales.

Christine Raimond, Audrey Mbabogo, Robert Madjigoto et Zakinet Dangbet exposent, à travers une approche géo historique, les sources grandissantes de conflits autour du lac Fitri. La pression démographique, l'arrivée de nouveaux acteurs et l'affaiblissement du pouvoir coutumier créent des insécurités foncières, alimentaires et sociales dans cette « oasis » du sahel tchadien.

Plusieurs textes s'attachent à proposer une histoire vécue des insécurités. Dangbet Zakinet propose une lecture locale de l'histoire conflictuelle du Tchad contemporain, à travers le regard des Arabes du Batna. Ces éleveurs se sont adaptés de manière évolutive aux insécurités (guerre civile, banditisme, conflits locaux), par l'évitement ou l'alliance avec des forces armées, la prise des armes ou la mutation productive, avec la richesse pastorale comme préoccupation permanente. Deux textes relatent l'histoire vécue de l'insécurité à travers la mémoire, réactivation du passé dans le présent à travers le souvenir et l'oubli³². Walter van Beeck et Melchisédech Chétima dressent le constat que la population des monts Mandara (Cameroun) mettent en parallèle l'insurrection de Boko Haram qui manque ce début du xxi siècle et les Razzias esclavagistes venues un siècle plus tôt. Cette continuité mémorielle passe par l'assimilation d'Aboubacar Shekau, à la tête de Boko Haram, à une réincarnation de Hamman Yajji, ancien chef-razzieur. Gigla Garakcheme montre comment la toponymie des sites-refuges et des champs de bataille construit une mémoire collective des insécurités dans les monts Mandara, au Cameroun. À travers les noms de lieux, ce ne sont guère les agressions extérieures venues de la plaine que les montagnards racontent, mais plutôt leur propre histoire de l'insécurité, centrée sur les conflits endogènes.

Par ailleurs, si les questions de l'existence et de la fiabilité des sources se posent à toutes les analyses de l'histoire des insécurités, Olivier Langlois, qui examine l'état de l'insécurité dans le bassin du lac Tchad avant le xiv siècle, montre leur complexité particulièrement lorsque l'on aborde des périodes anciennes. En complément des rares traces archéologiques classiques, et plus ou moins aisément interprétables, de la violence (traumatismes osseux, indices de destruction d'implantations, armes, etc.) ce sera une technologie céramique particulière qui, reconnue dans des contextes topographiques inhabituels, permettra d'identifier une recrudescence de l'insécurité à compter du x siècle dans certaines parties du bassin tchadien méridional.

³² Il a été démonté par ailleurs sur l'importance des souvenirs des violences dans les logiques de clivage entre groupes sociaux (Arditi, 2003 ; MARTINELLI et Pénel, 2015).

3. Histoire politique du Tchad

L'histoire politique de l'Afrique postcoloniale s'est illustrée par des nombreux conflits intra ou interétatiques. Cette situation découle de l'instauration et de l'inadaptation d'un ordre nouveau qui diffère fondamentalement des réalités sociopolitiques africaines. Car, étant l'émanation de l'acte de Berlin³³, les États africains postcoloniaux ne répondent à une logique géographique, moins encore à une homogénéité ethnique sur le terrain.

Ainsi, l'État africain postcoloniale est confronté au particularisme ethnico-tribale. L'État s'impose par la force, et les populations qu'il intègre en son sein subissent leur sort sans adhérer à l'ordre nouveau car elles n'ont pas conscience de constituer avec les autres groupes qui forment l'État, une communauté, un ensemble cohérent³⁴. Cet état de fait fragilise les jeunes États africains et incite les solidarités ethniques aux dépens de la solidarité nationale. Ce contexte fut à l'origine d'innombrables crises violentes et meurtrières que l'Afrique a connues peu après son accession à l'indépendance. Sur les 75 à 80 conflits recensés à travers le monde depuis 1945, on dénombre une quarantaine des guerres civiles en Afrique dont certaines ont été extrêmement longues³⁵, comme celles du Tchad. Ce pays, après 42 ans de guerres civiles, est cité parmi les pays africains les plus ravagés par les conflits politiques violents. La racine du drame Tchadien est liée aux facteurs historiques de ce territoire.

En effet, les périodes ante-coloniales, coloniales et postcoloniales se sont caractérisées par une atmosphère de conquêtes, de *razzias*, d'esclavages et des dominations entre les différents peuples ayant habité l'actuel espace tchadien. Cette conflictualité permanente n'a cessé d'interpeller nombre de chercheurs et spécialistes. Ceux-ci ont abondamment débattu le sujet dans ses différents aspects. Cependant notre analyse se focalise particulièrement sur ses caractères interminables et sur ses conséquences socioéducatives.

3.1 Les caractères interminables des guerres civiles Tchadiennes

Réfléchir sur la pérennité de conflits tchadien revient à analyser les enjeux que les protagonistes internes et leurs alliés respectifs entendent tirer de l'issue de ce drame. En effet, l'éternité du drame tchadien s'explique d'une part, par la gestion privative du pouvoir et la

³³ Conférence de Berlin 1884-1885 lors de laquelle l'Afrique a été partagée sur la carte par les puissances colonisatrices européennes.

³⁴ Jean-Pierre Magnat, « ? Tchad crise de l'État ou crise de gouvernement ??? », in Jean-François Médar, *États d'Afrique Noire ? Formation-mécanisme et crise*, Paris, Karthala, 1991, P. 194.

³⁵ Commission de l'Union Africaine, *Afrique notre destin commun*, document d'orientation, mai 2004, P. 16.

violence comme unique moyen de sa conquête et d'autre part par les motivations des puissances étrangères impliquées dans le conflit.

3.2 La gestion privative du pouvoir.

Répartition des pouvoirs et société pluriethnique sont au centre de la manipulation politique par les différents régimes qui se sont succédé au Tchad. En effet, lors que le Tchad a accédé à la souveraineté internationale, il l'a proclamée sous le vocable de République. La République c'est la fin des rois. C'est-à-dire la fin des pouvoirs personnels, mystiques, héréditaires et arbitraires. Or, sur l'espace de cette république vivent des peuples mosaïques avec une diversité culturelle aussi étonnante.

Par conséquent, la construction de l'intégration nationale était une priorité pour les premiers dirigeants politiques. Alors, la gestion représentative et démocratique semble être la solution la plus appropriée. Dans cette perspective, le président François Tombalbaye chercha à réaliser l'État-Nation à travers l'instauration du monopartisme. Ainsi il fonde, dès le 19 janvier 1962, son régime sur le parti unique, le parti progressiste tchadien (P.P.T.). À cet effet, l'évolution constitutionnelles concentre entre ses mains tous les pouvoirs. La conséquence de cette démarche politique en est les abus administratifs et la faillite politiques ayant entraîné les guerres civiles que nous connaissons jusqu'à nos jours. Tout au long du régime Tombalbaye, les populations septentrionales ont connu l'arbitraire de l'administration centrale animée par des agents majoritairement originaires de la région méridionale. Ce sont ces derniers qui ont pris le relais des administrateurs français sans avoir toujours la qualification requise, qui, ont soit déclenché la colère des populations locales, soit ajouté à un mécontentement déjà installé³⁶. Plusieurs spécialistes de la question Tchadienne n'ont pas manqué de relever la confiscation de l'administration par l'élite appartenant à la même région que le président de la République. Cette situation demeure constante avec tous les régimes qui se sont succédé au Tchad.

Après l'accession au pouvoir des militaires le 13 avril 1975, le général Félix Malloum entame la réconciliation avec les mouvement rebelles mais les négociations ont débouché sur des crises politiques. Celles-ci se cristallisent autour des clivages ethnico-religieux. La problématique de cette impasse politique se focalise sur la répartition des pouvoirs entre les partisans du président de la république et ceux du premier ministre, Hissein Habré. La suite a été une suite de désaccords, apparue des novembre 1978, sur la nomination de fonctionnaires

³⁶ Christian Bouquet, *Tchad ? : Genèse d'un conflit*, Paris, Le Harmattan, 1982, P. 125.

civils à des postes d'autorité et sur l'intégration des forces Armées du Nord (FAN) dans l'Armée Nationale Tchadienne (ANT), désaccord dont l'accumulation au jour le jour ne pouvait conduire, malgré les proclamations de bonne volonté de part et d'autre, qu'à une épreuve de force³⁷. Ainsi, la réforme de la fonction publique prescrite dans le cadre de la réconciliation nationale devient une affaire politique qui entache la cohabitation entre le président de la République Félix Malloum et son premier ministre Hissein Habré. Dès lors un climat de suspicion et désaccord s'installe entre les deux chefs de l'exécutif. Bref, la cohabitation entre ceux-ci devient difficile et la guerre civile éclate le 12 février 1978.

Les gouvernements qui se sont constitués après les événements malheureux du 12 février n'ont fait qu'exacerber les clivages politiques et identitaires au sein de la communauté tchadienne. Du président Goukouni Weddeye en passant par Hissein Habré jusqu'à Idriss Déby Itno, la gestion politique et administrative du pays se trouve confisquée entre les mains d'un clan, celui du président en exercice. Cette manière de gérer les affaires publiques constitue une entrave au développement du pays et devient source de mécontentement de l'élite intellectuelle qui ne cesse de dénoncer en ces termes : « Opacité dans la gestion des affaires publiques, incompétence récompensée, corruption généralisée, absence de lisibilité et de traçabilité des projets de développement, impunité, crime organisé³⁸ ... » l'exclusion des autres groupes communautaires tchadiens fut apparenté. L'attitude des autorités gouvernementales originaires toutes d'une même région va réactiver les conflits identitaires et communautaires ayant trait à la rivalité pour le contrôle de l'appareil étatique. Ainsi, différents mouvements rebelles se sont constitués dans le pays pour renverser le régime central. En octobre 2006 des violences interethniques à grande échelle opposant les tribus arabes et non arabes au Salamat et au Ouaddaï, et les zaghawa, ethnie du président Défunct Déby au Tama, apparentés au rebelle Mahamat Nour du Front Uni pour le Changement (FUC) dans le Biltine, ont éclaté à l'Est du pays à la frontière soudanaise.

A ces conflits interethniques s'ajoutent des contestations politiques après la révision constitutionnelle de 2006. Il s'ensuit une explosion de revendications démocratiques qui va réactiver la politisation conflictuelle des communautés ethniques au Tchad.

³⁷ Abderaman Dadi, *Tchad ? : L'État retrouvé*, Paris, Le Harmattan, 1988, P. 142.

³⁸ http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty_f_TCD.html p. 11.

3.3 La violence comme mode d'accès au pouvoir

Depuis le coup d'État du 13 avril 1975 qui a porté le général Félix Malloum au pouvoir jusqu'à nos jours, la succession à la tête de l'État tchadien a été souvent réalisée au prix d'effusion de sang. En effet, les guerres civiles du 12 février 1978 font installer le pays dans un cycle de violences infernales. Ce fut dans ce contexte que le FROLINAT parvient à la magistrature suprême du Tchad en 1979. Dès lors l'alternance au sommet de l'État n'est possible que par l'épreuve de force. Ainsi, c'est une lutte violente et meurtrière de près de deux ans que Goukouni Weddeye vainc son adversaire Hissein Habré et s'installe au pouvoir de 1980 à 1982. Cependant, le vaincu d'hier ne désarme pas, il se prépare à partir du territoire soudanais et parvient à chasser du pouvoir le 7 juin 1982 le président Goukouni Weddeye. Après sa victoire sur les forces de ce derniers, Hissein Habré devient le maître absolu du Tchad durant huit ans. Son règne laisse aux Tchadiens de cauchemar d'une dictature sans précédent. En effet, le règne de Hissein Habré a introduit des pratiques nouvelles inédites au pays. C'est le concept de la responsabilité collective consacré depuis lors. Il s'agit, pour un acte politique posé par un individu, d'en rendre responsable toutes sa famille, toute son ethnie. L'on a ainsi vu, pour de tels actes, des familles dépossédées de leurs biens, chassées de leurs domiciles, emprisonnées quand elles n'étaient tout simplement massacrées³⁹. Les conséquences de cette pratique sont les révoltes de Hadjari en 1986 et des Zaghawa en 1989, deux communautés alliées les plus confirmées de Hissein Habré. Les représailles ont été dramatiques et le pays sombre dans de violences inouïes. C'est dans ce climat que Idriss Déby fait défection et rejoint Maldoum Bada Abbas au Soudan. Ces deux anciens fidèles d'Hissein Habré prennent les armes et renversent le régime sanguinaire du 7 juin 1982, le 1^{er} décembre 1990. Alors, Idriss Déby s'installe au pouvoir, cependant la paix ne revient pas au pays. Car, l'exacerbation des discriminations entre les communautés et la tendance à recourir à la force des armés ne sont pas de nature à calmer les esprits et à restaurer la confiance entre les Tchadiens.

La promesse de l'instauration de la démocratie dans le pays se compromet sous la problématique de l'alternance au pouvoir. La réforme constitutionnelle concernant la limitation du mandat présidentiel en 2006 projette le pays dans un nouveau cycle de violence politiques. Ainsi, le régime Déby est soumis à plusieurs tentative de renversement par des forces rebelles. Aujourd'hui, nombre de Tchadiens ne croient pas à l'alternance à la tête du

³⁹ *Tchad ? Conflit Nord/Sud ? Mythe ou réalité ??*, N'Djamena, Al-mouna, 2005, P. 168.

pays par la voie des urnes, car la négociation face à un régime atypique est totale. Cependant, la majorité de citoyens tchadiens espère un changement, mais pas une alternance démocratique pousse certains auteurs à qualifier la question tchadienne *d'institutionnalisation de la violence comme unique mode de lutte pour la conquête du pouvoir*⁴⁰. L'opposition démocratique tchadienne lors de sa conférence de presse tenue en mars 2011 à N'Djamena n'a pas manqué d'exprimer son manque d'espoir dans la réussite de la démocratie. Ainsi elle en appelle au patriotisme des Tchadiens et les invite à boycotter massivement la fraude historique du 25 avril 2011 pour manifester leur rejet d'un système de vingt ans dont le seul bilan est la gestion patrimoniale calamiteuse qui a relégué le Tchad au dernier rang des pays les plus pauvres et corrompus, malgré les immenses richesses exploitées ces dernières années.

Si la conquête pour le pouvoir fait sombrer le Tchad dans des violences politiques interminables, il faut aussi reconnaître que celle-ci sont alimentées par des ingérences extérieures.

3.4 Les motivations des puissances étrangères dans le conflit tchadien

Les enjeux géopolitique et géostratégique de l'espace tchadien déterminent les incessantes immixtions des puissances étrangères dans la problématique de la question tchadienne. L'importance géostratégiques de l'espace de Toumai fut attestée depuis 1892 lors que E. Etienne, président du comité d'Afrique française déclarait : « Le Lac Tchad, ce point central, est l'objet de tant de convoitises parce que celui qui le possédera sera le maître de l'intérieur de l'Afrique⁴¹. » Ces enjeux prennent dans leurs dimensions plusieurs aspects stratégiques, comme le constate Mariam Diallo, « la base de N'Djamena jouait un rôle particulièrement important au sein de ce dispositif. Elle permettait non seulement de contrôler l'Afrique Noir et d'y intervenir éventuellement en cas de troubles par le truchement d'une division aéroportée basée dans le sud-Ouest de la France, mais aussi comme l'ont suggéré certains Arabes, d'exercer une surveillance plus discrète sur toute L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient⁴² ».

Quant à la géopolitique, elle se manifeste à travers les ressources naturelles dont dispose le Tchad. D'ailleurs, les recherches pétrolières ont commencé depuis 1954 et ont signalé

⁴⁰ Saleh Yacoub Mahamat, *Des rebelles aux seigneurs de guerre ? la désagrégation de l'armée nationale*, N'djamena, Al mouna, 2005, P. 23.

⁴¹ Jacques Guillemin, « ? L'importance des bases dans le politique militaire de la France en Afrique francophone te à Madagascar ? » in *Le Mois en Afrique*, n° 188-189, aout-septembre, 1981, P. 311.

⁴² Mariam Diallo, *Les fondement de la crise tchadienne*, mémoire de DESS en Relations Internationales, IRIC, 1983, P. 14.

l'existence de gisement pétrolières dans au Nord qu'au Sud, respectivement dans les bassins des Erdi et de Doba⁴³. Selon les dernières estimations dont nous disposons, les réserves autour de Doba seraient d'environ 930 millions de barils, et les pétroliers semblent ne pas exclure la découverte d'autres gisements ailleurs au pays⁴⁴. Aujourd'hui avec l'exploitation du pétrole, les intérêts économiques sont énormes pour les campagnes pétrolières occidentales. C'est pourquoi, les ingérences extérieures dans le conflit tchado-tchadien sont de plus en plus perceptibles. Parmi les puissances occidentales, l'ingérence française est constante et ambiguë.

En effet, l'intervention de l'hexagone dans le conflit tchadien remonte dès les premières ères de la crise. En 1966, face à une situation difficile devant une rébellion active, voire dangereuse, et s'exerçant sur la moitié du territoire national, le président Tombalbaye fait appel aux forces française. Dès lors, les troupes françaises sont parties prenante dans le conflit tantôt du côté du gouvernement, tantôt du côté de mouvements rebelles. Les événements les plus récents, c'est-à-dire ceux du 2 février 2008 sont édifiants à ce sujet. Ainsi, l'ambiguïté de la politique métropolitaine dans la crise tchadienne est l'une des causes qui rendent le problème de plus en plus complexe. Dans ce jeu, la France ne vise d'autre intérêt que de vouloir garder son emprise sur son ancienne colonie.

Quant aux États-Unis, leur immixtion dans le problème tchadien est récente. Elle date des années 1977 au moment où l'agression libyenne ne cesse de menacer le Tchad. En effet, sitôt que s'amorce l'offensive libyenne, les États-Unis débloquent une aide militaire d'urgence en faveur de Hissein Habré, en même temps qu'ils exercent des pressions sur les alliés africains de la France pour les engager au maximum de fermeté à l'égard de Tripoli⁴⁵. Les démarches américaines dans les affaires tchadiennes sont motivées par leur dessein d'étendre leur influence en Afrique au sud du Sahara et, ensuite, de déstabiliser le régime du colonel Kadhafi, considéré comme bastion terroriste à l'époque. En outre, Les États-Unis considéraient la Libye comme le « deuxième Cuba » de l'ex-URSS, parce que la Libye faisait en grande partie le jeu de l'URSS⁴⁶.

⁴³ Souleymane Abdoulaye Adoum, *Les crises politiques tchadiennes de 1966 à 1990*, mémoire de Master en Histoire, Université de Ydé I, 2010, P. 125.

⁴⁴ *N'djamena Hebdo*, n° 232, 9 mai 1996, Rubrique « Echos ? »

⁴⁵ René Otayek, *la politique africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1986, P. 199.

⁴⁶ Souleymane Abdoulaye Adoum, *Les crises politiques tchadiennes de 1966 à 1990*, mémoire de Master en Histoire, Université de Ydé I, 2010, P. 106.

Parmi les pays africains, l'on cite la Libye et le Soudan. Ces deux pays sont les plus engagés dans le conflit tchadien. La Libye justifie son aventure militaire au Tchad par des raisons de sécurité. Elle cherche à avoir un glacis de sécurité au sud, étant donné qu'elle est coincée à l'Est par l'Égypte et le Soudan hostiles à sa politique et à l'ouest par la Tunisie avec qui elle n'a pas toujours des rapports cordiaux⁴⁷. Cependant, la vérité sur les visées expansionnistes du colonel Kadhafi est toujours cachée aux Libyens⁴⁸. Pour ce qui concerne l'ingérence soudanaise, elles se justifient par de raisons diverses. Entre autres, la fraternité arabo-islamique entre Soudanais et Tchadiens. La crainte de voir la Libye acquérir une influence importante au Tchad. C'est pourquoi les autorités Soudanaises ont toujours soutenu les différents mouvements rebelles Tchadiens. Ceux-ci ne bénéficient non seulement du territoire soudanais comme base arrière, mais ce territoire leur fournit des éléments combattants. Ainsi les rapports entre les deux pays ont été de tout temps sous les différents régimes qui se sont succédés tant au Soudan qu'au Tchad.

L'analyse sur interventions étrangères dans le conflit tchadien montre que celles-ci ont été motivées par diverses raisons. Pour les pays africains, leur implication dans la crise est déterminée soit pour des raisons liées à leurs sécurités intérieures soit pour des raisons hégémoniques. Quant aux ingérences des puissances occidentales, elles se justifient dans les intérêts stratégiques et économiques que présente le territoire tchadien pour elles. Le pétrole et la guerre d'influence que se livrent Américains et Français ne sont pas étrangers à certains soubresauts vécus par le pays. Les diatribes anti-françaises de Tombalbaye n'expliquent pas toutes seules sa chute et son assassinat. Beaucoup de témoins de son règne sont convaincus qu'il a signé son arrêt de mort le jour où il a offert des permis d'exploitations à une firme américaine. Les partisans de Hissein Habré soutiennent que le refus de leur chef d'entendre la sirène démocratique ou sa cruauté n'étaient des prétextes. Son pro-américanisme, avec un râlent pétrolier, aurait fini par excéder Paris⁴⁹. En somme, l'ambigüité de la politique française fut réelle. Cette attitude consiste l'un des obstacles aux solutions du différent tchadien dont les conséquences ne cessent d'impacter sur le développement de ce pays.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ B. Idriss Hagggar, *Tchad, témoignage et combat politique d'un exilé*, Paris, Le Harmattan, 2003, P. 228.

⁴⁹ Robert Buijtenhuijs, *Transition et élection au Tchad 1993-1997*, Paris, Karthala, 1998, P. 84.

4. De la Sociologie de l'insécurité à la Sociologie de conflit et du lien social

4.1 L'insécurité Sociologie de l'insécurité

Introduction⁵⁰

Ce dossier-débat consacré à la sociologie de l'insécurité fait suite à une première livraison⁵¹ parue dans le volume 44, numéro 4, 2002. Aussi divers que les précédents, les textes réunis complètent en élargissant la palette des manières d'exercer le métier de sociologue, de prendre part au débat social, de produire des connaissances, de penser les liens entre science et société. S'agit-il vraiment du même « objet » ? On en douterait presque tant les postures de recherche, les « figures » de chercheurs présentées et leurs façons de concevoir les règles de la méthode sont contestées. Ce qui montre si besoin était que l'objet en question doit beaucoup à celui-ci occupe et aux formes de son engagement public. Philippe Robert a choisi de répondre à une question « l'insécurité est-elle fongible dans le maintien de l'ordre ? » ; Sébastien Roché, d'examiner méthodiquement le « Rapport du chercheur à son objet et son évolution » ; Jean-Paul Brodeur enfin, dans un texte intitulé « la criminologie et son double » observe le fonctionnement interne de l'appareil policier au Canada dans sa partie la plus submergée : le renseignement. Autant de façons cet objet controversé, si délicat à maîtriser, de se « laisser prendre », quand même.

L'insécurité est-elle fongible dans le maintien de l'ordre ? Par Philippe Robert³

Se collecter avec la délinquance a toujours constitué pour le sociologue un exercice sportif ... ce qui fait son charme, même s'il est parfois un peu fatigant. Pour moi qui vient d'une lignée de pénalistes, le charme particulier de la sociologie du crime consiste peut-être à faire émerger des raisons plus longues que les convictions qui arment l'action.

Apparemment l'opération est toujours banale et n'offre rien de spécifique : il s'agit seulement d'écarter suffisamment les évidences de sens commun pour dégager un espace qui permette la construction de l'objet et son analyse. Seulement nous sommes en présence d'un de ces thèmes chauds où cette démarche toute simple suscite immédiatement la suspicion. On entre dans un monde de croyants : sur le crime, chacun a des convictions et supporte souvent mal le

⁵⁰ Anni Borzeix (pour le comité de rédaction)

⁵¹ François Dubet, Dominique Monjardet, Christian Mouhanna, Michel Wieviorka.

dépoilement d'un processus de production de connaissance dont il ne voit guère l'utilité. Et puis, l'on se heurte vite au cœur même du pouvoir étatique, à la capacité de décider quelle violence est illégitime, et plus encore peut-être aux susceptibilités de corporations professionnelles particulièrement sensibles quand elles se sentent en situation d'échec.

Et quand la criminalité devient l'insécurité, la pression se fait pire encore. L'accent mis sur le ressenti dissout la délinquance dans le sentiment et défie sans cesse toute objectivation. De surcroît le thème est alors tellement absorbé dans les luttes politiques que la militance menace sans cesse de submerger tout l'espace : entre ceux qui veulent mater les sauvages et ceux qui hurlent à la discrimination, celui qui cherche simplement à introduire une analyse sociologique devient immédiatement suspect : au lieu de discuter ses conclusions, on suppute les motivations secrètes qui permettront de les discréditer sans prendre la peine de les soupeser.

La cité sociologique elle-même offre peu de défense : ces professionnels regardent avec méfiance un objet si politisé, si envahi de surcroît par les concurrences redoutables des juristes et des psychologues. Venir marcher sur leurs brisées alors qu'ils y occupent des positions tellement fortes paraît bien imprudent et l'on préfère souvent se tenir à l'écart de sorte que le sociologue du crime se sent parfois un peu isolé.

D'où l'intérêt d'une démarche comme celle de sociologie du travail quand elle interroge des sociologues du crime et de l'insécurité sur leur pratique et les réintègre ainsi dans le champ de la sociologie.

Expliciter sa démarche, sa façon de procéder importe peut-être davantage encore que pour des objets plus froids.

Pour ma part, j'ai cherché, dans cette affaire, à me guider selon quatre règles. D'abord ne pas tenter d'évaluer les politiques publiques avant d'avoir analysé les phénomènes sociaux qu'elles prétendent gérer ; faute de quoi, on ne sait à quelle aune se fier et il y a grand risque de s'adosser surtout à ses préférences ou à ses sympathies spontanées d'autant que la pression médiatique réclame sans cesse des « prises de position » immédiates. Ensuite, croiser systématiquement les sources d'informations, ainsi les comptages officiels et les enquêtes en population générale. Aussi, étendre autant que possible la période d'observation pour discerner les tendances, en faisant grande attention aux chronologies. Enfin ne pas mettre sur le même plan l'anecdotique même s'il excite l'attention d'un moment et les mouvements de grande ampleur.

Précarité, insécurité, violence

La violence viendra s'y rajouter sur le terme contre ceux qui ne peuvent admettre qu'une chose à la fois, ceux qui préfèrent simplifier jusqu'à la caricature plutôt que de prendre en compte la complexité dans les trois derniers lustres du siècle. Les données policières indiquent une multiplication par trois en 50 ans, essentiellement concentré cette fois en fin de période, à partir de 1985. Ce mouvement présente des traits assez constatés. La violence homicide n'y est pour rien : on a retrouvé dans la décennie 90 l'étiage des années 70, après un petit soubresaut au cours des années 1980 et la statistique sanitaire des causes de décès confirment ce constat. Toute la croissance est concentrée sur des faits de moindre gravité. Les enquêtes de victimisation permettent de vérifier, en tendance, la croissance suggérée par les statistiques officielles, au moins sur la période 1985-1995. Mais elles découvrent aussi une masse bien plus considérable de blessures bénignes, de simples coups et plus encore de paroles, d'attitudes ou de gestes menaçant ... C'est d'ailleurs cette dernière catégorie qui s'accroît le plus vite en fin de période ; faut-il y lire une plus grande brutalité des trublions ou une plus grande sensibilité des victimes... difficile à dire. En tout cas, on peut parler d'une certaine rugosité des relations sociales. Notation intéressante, ceux qui sont atteints le sont de manière répétitive et c'est peut-être la répétition qui fait le relief de ces agressions minuscules. Être injurié ou défié par un groupe de jeunes quand on reste le soir chez soi n'est pas bien grave en soi ; mais si l'incident se répète, la vie de la victime peut être gâchée.

Autre observation d'importance, la moitié des incidents rapportés dans les enquêtes sont en fait des vols brutaux, des rackets entre collégiens à l'arrachage du sac à main ou du portable. Voilà qui témoigne d'un maintien de la pression prédatrice. La vie croissante de cette minorité de prédatrices violentes fait contraste avec la stabilisation, voire la relative érosion, des cambriolages ou des vols de voitures. Les mesures de protection qui ont rendu le cambriolage ou l'enlèvement de voiture moins aisé ne sont-elles pas favorisé un certain déplacement : le téléphone portable constitue une proie d'autant moins protégée que son possesseur le brandit souvent en public au-delà de la nécessité fonctionnelle pour affirmer sa modernité, et il en va de même pour le blouson ou les rackets « de marque » qu'arbore le collégien soucieux de son look. S'en emparer nécessite un minimum de confrontation brutale, un arrachage ou une menace. Peut-elle faut-il aussi se demander si le durcissement des conditions de vie ne peut pas faciliter une certaine brutalité de la prédation facilitée, dans certains cas, par une indifférence du voleur envers une proie anonyme, dans d'autres, par une sorte de stratégie de domination.

L'œil se tourne, bien entendu, vers les zones de ségrégation sociale et urbaine, vers ces zones urbaines sensibles où un peu moins de 8% de la population et qui cumulent les déficits de tous ordres. Pour ceux qui rencontrent une difficulté chronique à accéder au marché du travail, du moins à celui de l'emploi stable, notamment pour des jeunes qui ont raté leur qualification scolaire et qui voient s'ouvrir la perspective de galérer de longues années, le lieu de l'habitat reprend une importance qu'il a perdu pour ceux qui, pleinement intégrés à tous les registres de la vie sociale, peuvent pratiquer une sociabilité éclatée. Je ne m'étonne pas de voir se développer dans ces territoires de relégation une concurrence pour la maîtrise de l'espace, du moins entre groupes de jeunes : on ne mal vu partout qu'ici au moins on se sent chez soi. D'où des affrontements entre groupe de jeunes, mais aussi avec les rares représentants de la société qu'ils peuvent croiser dans ces zones d'abandon, policiers bien entendu, mais aussi enseignant, chauffeurs de bus, pompiers militants associatifs... parfois des intérêts « commerciaux » viennent encore renforcer cette concurrence pour la maîtrise d'un territoire. Plusieurs décennies de prohibition ont fini par produire l'effet de cercle vicieux qui singularise cette incrimination : elle augmente la rentabilité de ce qu'elle interdit en permettant à ceux qui le fabriquent ou le distribuent de facturer le risque qu'ils prennent pour braver la prohibition. On attire ainsi presque irrésistiblement sur ce marché et ceux qui ont fait de la délinquance un métier, le crime organisé, et aussi ceux qui sont exclus du marché du travail stable. Placez cote à cote une prohibition et des zones de relégation résultat est à peu près certain.

Dans ces exploits de bande, plusieurs traits rappellent ceux que j'étudiais dans les années 1960 : dans un cas comme dans l'autre, ce n'est ni l'organisation, ni la structuration, ni même les actes délinquants qui caractérisent la bande mais, la spirale de ségrégation réciproque qui se développe à partir d'un incident cristallisateur entre un groupe de jeunes et son environnement. Mais si la logique de fond reste la même, on relève quelques différences notables : le poids de la composante ethnique⁵² et des bricolages d'identité « communautaire » qu'elle autorise, le relief des affrontements avec les « représentants » de la société, et surtout celui de la prohibition. Et puis l'ambiance de fond diffère : naguère des vagues nombreuses d'adolescents (les générations du baby-boom d'après-guerre) affrontés à une stase des mœurs, maintenant une relégation urbaine et sociale de populations peu ou mal insérées dans le marché de l'emploi.

⁵² Même s'il me semble surtout une conséquence de l'homogénéité du peuplement du sous-quartier où se recrute la bande.

En tout cas, ceux des habitants du quartier qui ne prennent pas part à ces affrontements territoriaux se trouvent peu à peu refoulés de l'espace public et renfermés dans l'espace privé de leur logement et ils le vivent fort mal. Dans nos enquêtes, la victimisation n'atteint pas dans les zones urbaines sensibles les mêmes sommets que dans les centres villes ou les villes centrent, mais c'est certainement là qu'elle est le plus mal vécue. Elle vient rappeler sans cesse les inconvénients de n'avoir pas les moyens d'aller habiter ailleurs⁵³.

Pour autant je ne suis pas convaincu que la violence soit seulement un problème de banlieues mal famées. Nos enquêtes révèlent plusieurs scènes de l'agression : celle de l'espace privé-où se déroulent les agressions entrent proches-celle du lieu de travail, celle de la rue, enfin celle du quartier de relégation. Cette dernière s'identifie clairement au cas des « banlieues », la première aussi majoritairement (on découvre la forte prévalence des violences entre proches dans des zones de relégation sociale). Pour les deux autres, c'est moins clair : elles ne se situent pas dans les banlieues difficiles, leurs auteurs en viennent-ils, nous n'en savons à vrai dire rien. Je me méfie un peu de ces évidences qui semblent aller de soi.

On est tenté par l'équation violence = banlieues qui exonère de ce péril le reste de la société. Mais c'est peut-être conclure un peu vite et se rassurer à bon compte. La diversité des scènes de violence rend peu vraisemblable l'idée que les jeunes des quartiers de relégation seraient les seuls responsables des agressions où qu'elles se passent. J'ai découvert récemment parmi les collégiens d'une banlieue résidentielle plutôt huppée, éloignée en tout cas de toute zone sensible, des rackets de vêtements à la mode ou des vols de portables. Eux-mêmes rapportaient volontiers la place des « marques » -entendez de celles qui sont en vogue à un moment donné dans les affrontements entre eux, aussi celle des stratégies de pouvoir, de prestige et de domination. Certes, cette brutalité restait probablement de ceux que l'on révèle dans les quartiers « en difficulté ».

On ne peut pas éliminer d'emblée l'idée que les zones de relégation cumulent et poussent à l'extrême des défis qui sont présents ailleurs de manière plus diffuse. Une hypothèse inquiétante, mais pas invraisemblable, serait d'admettre que leur violence constitue seulement une forme de paroxystique d'un mal latent dans la société. Et c'est peut-être pour cela que l'augmentation des agressions émeut tellement malgré la stagnation des homicides et la relative rareté des blessures caractérisées : nous tentons bien de nous rassurer en rassurant que

⁵³ Ceci dit, il faut nuancer : les enquêtes s'accordent à montrer la coexistence dans ces zones urbaines en difficulté de réactions de relégation et de vifs sentiment de patriotisme de quartier : c'est autour de lui que s'édifient, surtout chez les jeunes, les bricolages identitaires.

la violence est l'apanage de « sauvages » de banlieue, immigrés de surcroît ; mais nous nous demandons in petto si le mal n'est pas plus répandu, s'il ne menace pas l'ensemble de nos relations sociales. Après tout, le recul des arbitrages étatiques autorise déjà une certaine brutalisation : les salariés, y compris les plus favorisés, les cadres, se plaignent de plus en plus d'être stressés, malmenés dans leur activité professionnelle ; un vocabulaire guerrier remplit la vie publique, politique et médiatique. Certes, les coups ne volent pas et le sang ne coule pas, mais de ce durcissement des relations sociales à l'affrontement physique, la distance n'est pas illimitée. Et c'est peut-être cette perspective qui rend particulièrement sensible à toute bouffée de violence : plus ou moins consciemment, nous y lisons ce que nous appréhendons.

Les pays comme – la France ou l'Angleterre – que caractérise depuis longtemps un niveau très faible d'homicide se distinguent par un État national de très vieille construction et qui a contrôlé d'une main très ferme la pacification des relations sociales internes. Que cette construction étatique perde, serait-ce partiellement, de sa vigueur et de sa légitimité peut, dans certaines conditions, favoriser un retour de la violence dans les relations sociales. Aussi limité soit-il, il effare une société qui en avait largement perdu l'habitude. Et d'ailleurs la préoccupation sécuritaire est avant tout un discours adressé aux autorités : les insécurités doutent de leur capacité à maintenir la paix publique. On peut comprendre qu'elle prenne une place particulièrement aiguë dans un pays où l'État a tenu de longue date une place éminente dans la construction de la société nationale.

4.2 Sociologie du conflit

Les sociologues des divers pays font assaut d'ingéniosité pour caractériser la société contemporaine. Société industrielle et même postindustrielle, proclament les uns ; société technologique ou société bureaucratique, disent les autres ; société de consommation ou d'abondance, lit-on également ; société aliénée, société bloquée ou société mutationnelle, estiment encore d'autre. Ces dénominations, dont l'énumération que de venons de faire n'est pas limitative, sont toutes pertinentes, mais elles ne désignent chaque fois qu'un aspect de la réalité. On pourrait tout aussi bien qualifier la société moderne de société conflictuelle, cette désignation étant aussi congrue et insuffisante que les autres.

Elle a cependant l'avantage d'être plus générale et plus englobante, car elle ne privilégie pas un secteur, celui de l'industrie, de la bureaucratie ou de la technique, mais elle ouvre

l'ensemble des activités humaines et sociales en même temps qu'elle dépeint les troubles et les ruptures qui ébranlent chacune d'elles.

On aurait toutefois tort de croire que le conflit serait propre aux sociétés modernes ou qu'il s'y développait avec une intensité plus grande. En fait, toutes les sociétés antérieures ont été secouées de façon intermittente par des luttes, dont l'intensité était parfois considérable si l'on considère les moyens alors disponibles et les ravages, les saccages et les massacres de populations entières par des hordes qui agissaient sans rémission. Les conflits seraient-ils nombreux à notre époque ? Certains sociologues le contestent sur la base de recherches poussées que nous ne mettrons pas en doute faute de pouvoir les contrôler. En qualifiant la société contemporaine de société conflictuelle nous voudrions mettre en évidence certaines particularités qui lui sont propres et que l'on ne rencontre guère dans les sociétés antérieures, sauf peut-être lors de la transition d'un âge d'une civilisation à une autre, par exemple la période qui a vu l'écroulement du monde antique sous l'effet conjugué de l'invasions de peuples allogènes et la décadence de l'esprit qui animait jusqu'alors les citoyens de l'Empire romain. Ces particularités sont pour l'essentiel les suivantes.

Tout d'abord nous assistons à une accélération sans précédent dans l'histoire de mutations et de changements qui s'accumulent pêle-mêle, sans que l'on parvienne à maîtriser cette abondance, faute de pouvoir concilier la cadence et la cascade des modifications. De plus, chaque transformation produit en chaîne, en vertu de sa dynamique propre, une multitude de transformations secondaires. Il en résulte un décalage permanent entre les innovations qui souvent se contredisent et qui sont même souvent en rupture les unes par rapport aux autres, de sorte que le spécialiste est seul à posséder une connaissance des mécanismes, mais uniquement dans les frontières de sa spécialité. Le reste des hommes est dépassé par le rythme et se contente de suivre le mouvement avec étonnement ou réticence, parfois avec un sentiment d'agacement et contrariété. En elle-même cette accélération n'est cependant pas source de conflits. Elle le devient pour deux raisons : La première réside dans l'impossibilité de prévoir, même à moyen terme, les changements, alors que notre siècle se targue d'être celui de la prévision. En fait, il n'y a de prévision que dans le cadre limité de chaque spécialité. Une prévision générale se fonde sur des régularités dans la continuité. Or, ces régularités sont constamment perturbées, de sorte qu'il ne reste que l'improvisation. Que ce soit en politique ou ailleurs, le développement se fait dans la précipitation en l'incohérence, en dépit des planifications théoriques. Les conflits naissent de ce que les uns sont ravis de cet état de choses et exigent même qu'on précipite le mouvement des changements, sans égard

pour les conséquences même désastreuses, tandis que d'autres estiment qu'il faut contrôler le processus et au besoin de freiner pour prendre de la distance, et que d'autres encore se montrent méfiants, voire directement hostiles. Ces discordances traversent toutes les couches de la population. La seconde raison provient de ce que la diversité des changements désordonnés se heurte à l'immutabilité des présupposés invariables qui conditionnent les activités humaines, par exemple la nécessaire autorité en politique ou l'inévitable bilan en économie. À tricher avec ces constantes implacables on court à l'échec. Or, certains n'en ont cure et réclament que l'on fasse litière de la résistance des faits, quitte à provoquer le chaos, tandis que les autres se rebiffent, sachant par expérience que cette façon inconsidérée d'agir conduit à une radicalisation des clivages dans la société, de sorte qu'enfin de compte le groupe le plus fort imposera despotiquement ses vues et ses opinions pour rétablir l'ordre, tous les pays sont aujourd'hui divisés en ces deux camps qui s'affrontent, créant du même coup des tensions prolégomènes.

En second lieu, les activités humaines sont pour ainsi dire entées en dissidence avec elles-mêmes, avec les servitudes inévitables qu'entraîne tout choix qu'elles peuvent faire. On prétend les libérer d'un joug qui les opprimerait depuis la nuit des temps. C'est ainsi qu'on se propose d'inventer une philosophie nouvelle, inédite, mais l'on se contente seulement de proclamer pour l'instant, abstraitement et idéologiquement, la mort de la philosophie sans apporter aucune justification qui légitimerait ce décès. De même on annonce l'élaboration d'une politique, d'une économie, d'une pédagogie qui n'auraient plus rien de commun avec ce qu'on entendait jusqu'à présent par ces notions. D'aucuns prétendent même faire dépérir la politique, le droit, la morale et la religion, sous prétexte que ces activités constitueraient des aliénations qui déguiseraient la réalité humaine. Cette fureur d'un chambardement théorique se projette dans les comportements pratiques et par conséquent dans les relations sociales. On se cherche à se libérer de toute règle et au premier chef de tout interdit, de toute forme impliquant une obligation. C'est la lente déchéance dans ce que Durkheim appelait l'anomie, c'est-à-dire une sorte de guerre civile larvée. En fin de compte, on s'acharne contre la société comme telle.

Or, l'état de coexistence d'hommes simplement juxtaposés, en dehors de toute règle, de toute convention et de toute autorité n'est autre chose que ce qu'on appelle l'état de nature, où l'homme est un loup pour l'homme, ou encore la guerre de tous contre tous. C'est l'état du conflit permanent. Il faut ignorer la nature de la société pour imaginer qu'elle subsister sans institutions, sans interdits et sans contraintes. On peut appeler un tel état comme on veut, en

tout cas ce n'est plus une société. Jusqu'à nos jours on mettait en cause tel ou tel régime politique et social, tel type de société, avec l'espoir d'en instaurer un meilleur, mais l'on ne mettait pas en question l'idée même de société. La nouveauté des temps modernes, c'est qu'on rejette l'idée même de société et l'on se livre à un harcèlement permanent contre toutes les institutions, contre le système judiciaire ou pénitencier, contre la surveillance des enfants et contre la protection des mineurs ou encore contre le fait d'inculper les formules élémentaires de la grammaire ou de l'arithmétique. Cette situation conflictuelle a envahi toutes les activités, sans exceptions. Certes, dans le passé, il y a eu également des dissidences et des révoltes, mais dans les limites d'une activité déterminée. Luther a provoqué une scission à l'intérieur de la sphère religieuse comme Calvin, mais l'un ne mettait pas en cause l'autorité politique et l'autre le système économique en vigueur. De même, il y a eu des bouleversements dans l'art ou la science, mais ils restaient limités à l'activité artistique ou scientifique, sauf quelques retombées souvent accessoires dans les autres domaines. La caractéristique fondamentale de notre époque réside dans le fait que toutes les activités humaines sont soumises *en même temps* à la contestation interne et à une critique radicale. Aucune n'est épargnée. Il ne s'agit donc plus d'une dissension limitée à la politique, à la religion, à l'économie ou à la pédagogie, mais dans leur ensemble elles sont assaillies jusques y compris la morale, le droit, la logique, ou encore le langage ou la famille, avec l'intention supplémentaire, plus ou moins avouée, de les discréditer. La conséquence en est une lente érosion conflictuelle de toute la société.

Le troisième aspect concerne l'anarchie conflictuelle des valeurs. Les déchirures internes aux activités ont effrité les valeurs traditionnelles dont elles étaient les porteuses et, naturellement, ces scissions ont trouvé leur répercussion au plan de la vie sociale et humaine en général. On cherche à masquer ce délabrement sous l'apparence rassurante du pluralisme des valeurs. En réalité, sous l'effet de l'emprisonnement des êtres dans l'anonymat agressif, certaines valeurs qui orientaient les relations sociales intimes, telles la pudeur, la délicatesse, l'honneur, la confiance et la courtoisie, ont été comme broyées par les valeurs ostentatoires d'une prétendue franchise et authenticité qui ne ménagent guère la discrétion des autres. Plus généralement on assiste à ce que Weber appelait l'antagonisme des valeurs qui se combattent impitoyablement dans le monde moderne au cours d'une lutte inexorable. En effet, il n'existe plus dans comme dans le passé de correspondance dans la société globale entre le régime politique, le système économique, la conduite, morale et l'adhésion religieuse, mais toutes elles donnent l'impression de tirer à hue et à dia. Il ne s'agit pas de déplorer cette situation,

mais de la constater. La conséquence en est que la foi en une échelle de valeurs comme s'est effritée, de sorte que même à l'intérieur d'une même collectivité les groupes ne cessent de se provoquer les uns les autres au nom des valeurs non seulement contradictoires mais incompatibles entre elles, même en ce qui concerne les étalons de valeurs propres à un groupe. Et pourtant ils font mine de se réclamer d'un vocabulaire commun. Il suffit d'évoquer ici la notion de démocratie. Elle est revendiquée contradictoirement à la fois par les partisans du partage et de l'équilibre des pouvoirs et par ceux de la concentration monocratique et despotique du pouvoir. Cette antinomie dépasse la simple confusion du langage, elle bloque toute discussion sur une idée. Tout se passe comme si les idées, et les valeurs qu'elles supportent, s'usaient dans des idéologies rivales qui se combattent sans merci. L'intolérance fait la loi et l'on peut craindre qu'elle ne prépare un conflit avec d'autres armes.

Enfin, dernier point, la politisation grandissante des relations générales dans les sociétés contemporaines. Par sa nature même, la politique est l'instance par excellence du déploiement, de la gestion et du dénouement des conflits, puisque dès qu'ils atteignent une certaine intensité, les conflits qui ont leur source dans les autres activités deviennent politiques. Aussi, dans la mesure où, la société moderne est devenue une société conflictuelle, il était pour ainsi dire inévitable qu'elle soit marquée par une politisation croissante. D'ailleurs les idéologies en vogue y contribuent largement. Il faut faire entrer la politique, proclame-t-on, dans les universités, les entreprises et l'administration. On le fait sous une couleur qu'on estime honorable, celle de la démocratisation. Or la démocratisation est une forme de la politisation. Certains discours officiels en arrivent presque à se vanter davantage de la démocratisation de la recherche scientifique qu'à promouvoir cette recherche dans son contenu, prenant l'accessoire pour l'essentiel. La démocratie est un concept politique et non point scientifique, artistique, religieux ou moral, de sorte qu'on ne voit pas comment cette politisation formelle par démocratisation pourrait faire progresser la fin propre à ces activités. Le résultat le plus tangible est que l'on introduit le conflit politique dans les sphères de l'industrie de l'industrie, dans les églises et dans les salles de cours. La politisation progressive de l'ensemble des secteurs de la vie sociale n'est donc pas à mettre uniquement au débit d'un Etat qui envahit les diverses activités humaines pour les mieux contrôler, sous les prétextes de leur apporter son assistance, mais également à celui des idéologies soi-disant désintéressés.

Certes, on ne recherche pas toujours le conflit pour lui-même, mais la politisation lui offre un champ d'exercice de plus en plus vaste. En tout cas, on raisonne souvent a priori en termes de

conflit. C'est le cas par exemple du pacifisme qui agite actuellement certains pays du Nord de l'Europe. Sous le couvert d'éloigner le spectre de la guerre, il se fait ouvertement l'agent de la subversion de l'un des deux camps qui sont considérés comme les ennemis virtuels. Il le fait à la faveur du slogan : plutôt rouge que mort-mais sans se rendre compte qu'il désigne ainsi le camp d'où vient la menace de l'asservissement de la politique et aussi la menace du conflit. L'idéologie révolutionnaire est un autre aspect de la politisation par le conflit de l'ensemble des relations entre les hommes. En effet, la révolution ne se propose pas seulement un objectif politique, car elle se donne aussi pour tâche d'intervenir directement dans l'économie, l'art, la science et dans la religion, donc de bouleverser toute la société. Son moyen est la violence révolutionnaire, ce qui veut dire qu'elle justifie d'avance l'usage de cette violence et les conflits qu'elle peut entraîner mêmes les plus détestables par exemple lorsqu'ils prennent la forme d'une terreur ouverte ou rampante.

Cette brève description de la société conflictuelle est purement indicative, elle n'est qu'une esquisse, car on pourrait y ajouter d'autres caractéristiques et approfondir l'analyse en faisant des recherches plus fouillées et plus fines. L'ensemble pourrait faire l'objet d'un ouvrage portant sur la société présente. Pour ce qui me concerne, j'ai accumulé depuis des années de nombreuses notes de recherche, j'ai fait l'un ou l'autre cours sur le sujet à l'Université et même publié l'une ou l'autre étude⁵⁴. Très rapidement cependant je me suis rendu compte qu'une analyse consacrée aux différents qui secouent qu'on explore de façon systématique la notion centrale ou axiale de conflit. Comment faire une sociologie de la société conflictuelle ou même des conflits si l'on ne dispose pas conceptuellement de l'outil déterminant qu'est une sociologie du conflit ? On rencontre bien dans l'un ou l'autre ouvrage des rudiments, souvent pertinent, d'une théorie du conflit, mais ils ne dépassent pas le stade inchoatif, d'une recherche plus exhaustive. Je ne prétends pas apporter une collation définitive car à l'écoute de Max Weber, je sais trop bien qu'en sociologie toute recherche doit s'attendre à ce que la critique scientifique débordera ce premier point de vue : « Toute œuvre scientifique achevée, écrit-il, n'a d'autres sens que celui de faire naître de nouvelles questions : elle demande donc à être dépassée et à vieillir »⁵⁵. Je voudrais cependant rappeler qu'il y a vingt ans à peine régnait dans notre discipline un état d'esprit, non révolu pour tous, qui bloquait toute analyse indépendante du phénomène du conflit. Il s'agit du marxisme sournois qui estimait avoir dit le fin mot sur le conflit dès qu'il l'avait réduit à un aspect de la lutte des classes.

⁵⁴ Par exemple Die industrielle Kondliktgesellschaft, dans Der Staat, 1977, Vol 16, cahier 2, P.153-170.

⁵⁵ M. WEBER, Le savant et le politique, Paris, Plon, 1959, P.76.

Autrement dit, le projet visant à rédiger une sociologie de la société conflictuelle moderne a été l'origine de cette société du conflit. L'ouvrage commence par une étude historique tendant à élucider les diverses conceptions que les auteurs se sont faites du phénomène jusqu'à nos jours. Il s'emploie ensuite à définir le concept même de conflit, à la lumière de l'expérience que nous en avons, pour s'interroger par la suite sur la naissance des conflits, leur déroulement concret dans la société et leurs divers dénouements possibles. Enfin il essaie de le différencier d'autres phénomènes voisins avec lesquels on le confond parfois. Somme toute, sans revanche à être complet, l'ouvrage s'efforce de dessiner de la façon la plus précise possible le trajet de la conflictualité. Il va de soi qu'une analyse de genre ne pouvait que fournir un supplément des éclaircissements sur les méthodes les plus appropriées pour appréhender l'activité politique. Il ne me semble pas nécessaire d'épiloguer plus longuement dans cette introduction sur le contenu et le dessein de cet ouvrage.

Cette recherche sur le conflit a été pour moi de surcroît la source d'une réflexion inattendue, d'ordre épistémologique, sur le statut de la sociologie en général. À dire vrai, ce n'est pas la notion même de conflit qui a suscité cette méditation, mais une autre notion, inséparable de la structure et de la précipitation interne au conflit, entant qu'il se caractérise par la relation duale de l'ami et de l'ennemi. Il s'agit de la notion du tiers. Tout conflit se caractérise par la dissolution du tiers à cause de la réduction caractéristique des groupes en amis et ennemis. Si Carl Schmitt m'a fait prendre conscience de la division paléogène des groupes en amis et ennemis, je dois à Georg Simmel d'avoir stimulé ma réflexion sur le tiers. Il indique dans le chapitre de sa *Sociologie* qu'il a consacré au rôle du nombre dans la société, qu'il y a sociologiquement une véritable césure entre le chiffre 2 et le chiffre 3. Par exemple, la figure duale A et B ne permet pas de constituer une majorité et une minorité, car elle exige la présence d'un tiers C, de sorte que seuls A et B peuvent constituer une minorité ou bien B et C face à A ou encore A et C contre B. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres que Simmel invoque pour illustrer ses remarques sur le rôle du nombre. En approfondissant cette observation singulière, bien qu'en fin de compte elle soit banale, je suis arrivé à me demander si le chiffre 3 n'est pas constitutif de la sociologie. Avec lui naîtra la sociologie. De ce point de vue, la suite 3, 4, 5, 6 etc., ne formerait pas une césure analogue à la cassure qui existe entre 1 et 2 et entre 2 et 3. Les relations entre deux êtres sont interindividuelles, de sorte que la détermination sociologique du concept de groupe impliquerait elle aussi le chiffre 3. L'autre rupture sociologiquement capitale résiderait dans la rupture entre un groupe au nombre déterminé et repérable de membres et la foule au nombre indéterminé de personnes.

Ainsi, le statut épistémologiquement de la sociologie ne dépendrait pas uniquement d'appréciations philosophiques générales sur le fondement des sciences et leur classification suivant leur objectif et leurs méthodes, mais en plus d'une détermination caractéristique et proprement spécifique, plus positive et inébranlable, parce qu'elle est numériquement discernable. Cette nouvelle marque ne dévalue évidemment en rien les considérations philosophiques. J'en suis à ce stade de la méditation, car il fallait d'abord rédiger cet ouvrage sur le conflit. Je me donne maintenant le temps pour scruter et approfondir davantage cette intuition sur le fondement de la sociologie.

Le conflit comme relation sociale

Supposons que le même soir on vous invite à une réunion d'anciens camarades, et qu'à la même heure la télévision présente sur une des chaînes allemandes (qu'on capte facilement en Alsace) la retransmission en direct du match de football Argentine-Allemagne à Montevideo et qu'une des chaînes françaises présente le film que vous n'avez jamais vu, peu importe les raisons, *Les enfants du paradis*. Il faut faire un choix, peut-être même celui d'aller au lit pour récupérer des fêtes du réveillon. Néanmoins, il s'agit d'un choix individuel, susceptible de susciter des hésitations, qui ne relève que des préférences personnelles, sans qu'il y ait conflit, sinon au sens figuré et factice d'un tiraillement entre des désirs concurrents. La chance a voulu qu'après avoir regardé le film, j'aie pu suivre la fin du match à Montevideo.

Supposons maintenant que ce soient les membres d'une même famille qui se trouvent confrontés à ce choix, les uns préférant voir le match, les autres le film ; les uns faisant valoir que l'on pourra toujours revoir le film lors d'une autre projection du ciné-club, tandis que le match en question est un événement unique, qu'il faut vivre en direct, les autres tenant absolument à voir ce film, un des classiques du cinéma, dont ils ont si souvent entendu parler et qu'ils tiennent à profiter de cette occasion. Dès lors toutes les conditions d'une querelle sont réunies et le cas échéant le désaccord peut dégénérer en conflit, à moins que les partisans du match ne trouvent un compromis : aller chez des amis dont ils savent qu'ils assisteront à la retransmission de la confrontation footballistique. L'exemple est banal, et pourtant il se répète sans doute dans de très nombreux autres foyers pour d'autres motifs.

Cette double supposition nous aide déjà à mieux comprendre en premier lieu, et d'une façon concrète, ce qu'est une relation sociale. Dans le premier cas il ne saurait être question d'un conflit, au sens propre du terme, puisque l'individu est seul à choisir. Il se décide en fonction d'une préférence parmi les préférences, quitte peut-être à être déçu après coup de son choix.

En tout cas, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de son éventuel mécontentement, à moins que, en cours d'émission, il ne se rabatte sur l'autre solution. On peut imaginer d'autres scénarios, par exemple consacrer cinq minutes à la vision du film, cinq minutes à celle du match, c'est-à-dire une façon bancale de dénouer ses hésitations. Dans le second cas il en va tout autrement : la situation peut devenir conflictuelle du fait du désaccord et de la querelle opposant ceux qui préfèrent voir le match et ceux qui tiennent à voir le film.

Nous pouvons enregistrer une première indication, capitale : un conflit ne peut naître que de la présence d'un autre ou d'autres. En règle générale, il est vrai, nous résolvons les possibilités quotidiennes de dissentiment dans nos rapports avec les autres de façon plutôt débonnaire ou paisible, par routine, par nonchalance ou par habitude, sur la base plus ou moins consciente d'un accommodement spontanément machinal. Le conflit au sens propre du terme ne constitue le plus souvent qu'un cas limite d'une dissension persistante ou d'une mésentente répétée, par suite de l'intervention d'éléments émotionnels comme la colère, l'invective, l'intérêt ou un mot mal placé, ressenti comme une injure. Le fait que le conflit constitue dans son essence un cas limite dans les rapports avec autrui ne signifie pas qu'il ne soit pas fréquent. Il faut faire la distinction entre la nature conceptuelle du conflit et sa répétition dans les sociétés. Ces considérations nous amènent à faire une autre constatation : le conflit est de l'ordre du vécu, immédiat ou ressassé dans la durée, avec des périodes d'accalmie et de débordement. Nous pouvons de ce fait exclure du champ du conflit les contradictions ou antinomies purement intellectuelles, qui échappent au vécu, les soi-disant conflits de devoir ou de conscience qui ne concernent que les hésitations d'un individu isolé sans référence à autrui ou encore ce qu'on appelle le conflit des lois ou le conflit des juridictions qui ont pour origine, ou bien des inconséquences dans l'application de dispositions juridiques en principe incompatibles, ou bien la contestation de la compétence des tribunaux dans le règlement d'une affaire, avec possibilité d'un recours au tribunal dit des Conflits. Évidemment, il arrive que des controverses de cette sorte peuvent donner naissance à un conflit au sens que nous donnons à ce terme.

Supposons enfin dans le cadre des cas de figure décrits plus haut que les protagonistes s'entendent sans difficulté pour regarder ensemble le match de football. Le conflit peut cependant éclater parce que l'un des spectateurs conteste la décision de l'arbitre que les autres approuvent ou bien parce que les uns sont partisans d'une équipe et les autres de l'autre et que par conséquent ils apprécient de façon divergente le jeu pratiqué ou enfin parce que les uns s'irritent à la suite d'un but encaissé par leurs favoris que les autres applaudissent. L'affaire

peut tourner aussi mal qu'entre les spectateurs présents sur le stade. Cette évocation nous conduit à faire une seconde remarque capitale. Le conflit ne naît pas nécessairement à propos de l'incompatibilité portant sur deux objets, deux enjeux ou deux propositions différentes, mais, en général, comme nous le verrons encore plus tard, à propos des opinions, des jugements ou simplement des impressions concernant un même point ou un même corps de faits. Les acteurs d'un conflit s'acharnent sur une même proie.

Nous sommes désormais à même de cerner avec plus de précision le concept de conflit. Du moment qu'il n'y a pas à proprement parler de conflit avec soi-même, mais nécessairement avec l'autre, il est l'une des formes possibles des relations sociales. Nous entendons cette dernière expression dans un sens proche de celui que lui a donné Max Weber⁵⁶. Elle désigne le comportement réciproque de plusieurs individus qui s'orientent dans leurs choix ou leurs activités les uns par rapport aux autres et qui donnent ainsi un sens à leurs actes. Cette réciprocité peut consister dans un accord ou dans l'amitié, mais également dans une compétition, dans une hostilité ou une lutte. Le sens visé est déterminé par le contenu significatif et normatif que les acteurs donnent subjectivement à leurs agissements du fait de la présence de l'autre. Il s'agit donc du sens que les acteurs donnent ou croient donner à leur relation réciproque, étant entendu que le sociologue peut mettre en évidence, mais de l'extérieur, parce qu'il ne participe pas lui-même à la relation, des motivations latentes, non soupçonnées consciemment par les participants effectifs de la relation ou encore sublimées par la passion qui les anime. Il est cependant inutile de répéter ici des explications supplémentaires que Weber a exposées avec toute la clarté désirable. Ce qu'il y a lieu de préciser, c'est que le conflit appartient à l'ordre des relations sociales qui dans leur réciprocité incluent une discorde qui peut aller jusqu'à l'inimitié. (Nous laissons pour le moment en suspens la question de la haine personnelle et de l'hostilité publique.) Ces indications ne suffisent toutefois pas à caractériser de façon précise le type de relation sociale que constitue le conflit. Il faut y ajouter certaines particularités spécifiques.

- Peu importe les raisons circonstancielles d'ordre revendicatif, idéal ou affectif qui le motivent, le conflit naît du choix différent que font les participants d'une relation sociale réciproque qui, par son sens visé subjectivement, implique un désaccord. Ce qu'il y a lieu de remarquer du point de vue sociologique, c'est que ce choix n'est pas entièrement libre, car il est conditionné, au moins indirectement, par le contexte social. Les acteurs peuvent avoir l'impression que le choix ne dépend que d'eux. Ce n'est

⁵⁶ M. weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, t.1, P.24-26.

qu'une illusion. Reprenons nos précédents cas de figure du film et du match de football. Le choix est imposé de l'extérieur aux agents, par le programme des deux chaînes de télévision qui proposent ces deux manifestations à la même heure. De part et d'autre il y a préexistence d'un réseau social où se prennent les décisions qui risquent d'engendrer le conflit dans le groupe des téléspectateurs. En général, ces derniers ignorent jusqu'au nom des personnes qui ont élaboré les programmes ou la manière dont la Fédération de Football d'Uruguay a conçu la mini-coupe du monde. De plus, l'éventuel conflit ne peut se produire que dans une aire géographique limitée, celle des régions de l'est de la France, en Belgique ou en Suisse où l'on peut capter les chaînes françaises aussi bien que les chaînes allemandes. Bref, le choix se pose à propos de propositions que les téléspectateurs n'ont pas choisies et, par conséquent, aussi la chance d'un conflit. Si celui-ci se produit, c'est à cause de contraintes externes, de sorte que les éventuels adversaires peuvent seulement éviter ou non le conflit lui-même, et non supprimer les données prolégomènes⁵⁷. On peut faire la même observation à propos d'autres sortes de conflits, par exemple celui qui oppose deux paysans se disputant sur le bornage de deux champs contigus, dont les données consistent dans le parcellement cadastral et les variations des propriétés par héritage ou par achat.

- Tout peut devenir objet de conflit, ce qui veut dire qu'il peut éclore dans n'importe quelle relation sociale. Il n'y a pas de relations sociales qui seraient prolégomènes et d'autres qui ne le seraient pas ou jamais. Certains sociologues, tel F. Tönnies, ont cru que par sa nature même la communauté serait le lieu de la concorde, de la confiance, de la fraternité et de l'amitié, à la différence de la société qui serait le siège des rivalités, des contestations et des conflits. Le simple fait de l'existence de communautés de violence ou le phénomène classique des frères ennemis constituent une objection à cette théorie⁵⁸. Même l'amour peut donner lieu à des rivalités conflictuelles : il n'est donc pas, comme d'aucuns le prétendent, la solution capable de faire régner universellement la paix et l'harmonie. Il faut prendre toute la mesure de ces observations. Si tout peut devenir objet de conflit et si celui-ci peut surgir dans n'importe quelle relation sociale, c'est que la conflictualité est inhérente,

⁵⁷ Nous entendons par la notion de « Paléogène » tout facteur qui peut produire un conflit ou le favoriser.

⁵⁸ C'est pourquoi j'ai essayé d'élaborer une autre théorie de la communauté dans l'étude. La violence dans ses rapports avec la ville et les communautés, qui a paru dans l'ouvrage collectif *Violence et transgression*, Paris, Ed. Atropos, 1979, P. 35-59.

consubstantielle à toute société, au même titre que la violence ou la bienveillance. La conflictualité ne constitue donc pas un phénomène anormal ou pathologique, que l'on pourrait éliminer définitivement des relations sociales. D'ailleurs il y a eu des conflits dans toutes les sociétés : aucune ne peut en remonter sur ce point aux autres. Cela n'empêche pas qu'il y a eu dans l'histoire en général et dans celle des sociétés particulières des périodes plus intenses de conflictualité que d'autres. C'est l'un des problèmes qu'il faut tenter d'expliquer sociologiquement.

- Étant donné la diversité par nature des objets pouvant occasionner un litige, ainsi que celle des motifs ou causes de conflit, il ne semble pas que l'on puisse les réduire à un type unique. En particulier, on ne saurait, sans tomber parfois dans le ridicule, vouloir expliquer tous les conflits sociaux par la seule lutte de classes, à l'image de récents ouvrages de sociologie rurale qui estiment pouvoir découvrir dans une simple querelle de deux clans dans un village une forme de l'« opposition de classes »⁵⁹. Ce genre d'explications relève d'une scolastique. Il y a une variété de conflits qui sont typologiquement différents, en raison de la diversité des enjeux, des motifs, du nombre des adversaires, de l'envergure et l'étendue territoriale. On ne saurait par exemple réduire une guerre interétatique au même dénominateur commun qu'une rixe entre deux familles qui se prolonge de génération en génération. Il va de soi que la variété des types de conflit ne constitue pas un obstacle à une analyse conceptuelle de la notion de conflit pour pouvoir le distinguer de ce qui n'est pas un conflit.
- Du moment que le conflit est inhérent aux sociétés, qu'il peut éclater dans toute relation sociale suivant les circonstances et qu'il est probable qu'on ne le supprimera jamais définitivement, il se pose une double question : celle des meilleurs moyens pour l'éviter ou le prévenir et celle de la solution des conflits. La première question est plus difficile à résoudre que l'autre ; en tout cas elle dépasse par certains aspects les capacités de la science sociologique. Un conflit peut se terminer par l'anéantissement physique de l'autre, par le triomphe en général provisoire de l'un qui soumet coercitivement l'autre, par le recours à l'arbitrage, par le compromis, etc. Toutes ces solutions varient avec la nature ou le type de conflit.

⁵⁹ Je songe par exemple à certaines analyses contenues dans l'ouvrage Paysan, femmes et citoyens, Paris, Ad. Actes Sud, 1980.

Pour élaborer cette première approche conceptuelle de la notion de conflit et pour en donner brièvement les caractéristiques principales, nous avons pris comme cas de figure des formes plutôt bénignes, presque anodines. J'aurais pu appuyer cette analyse sur des formes plus tragiques et plus terrifiantes, à commencer par la guerre. Ce n'est pas seulement par souci de dédramatiser un phénomène aussi général que j'ai donné la préférence aux formes bénignes, mais surtout pour faire comprendre combien le conflit est au cœur des sociétés. Il s'agit là, à mon avis, d'un acquis de premier ordre pour la sociologie, car il nous oblige à réfléchir sur la nature même de la société en général. Je ne pense pas que l'on puisse élaborer une théorie de la société ayant quelque pertinence qui ne prendrait pas en compte le fait que la conflictualité est immanente à toute société. Il est certain que certaines théories bien connues pèchent par cet aspect.

Le problème et deux interprétations

Il y a une deuxième série de banalités, d'ordre théorique, qui essaient justement de répondre à la dernière question que nous venons de poser. Si nous considérons l'ensemble de l'histoire des idées, nous constatons que les théoriciens n'ont élaboré que deux types de conceptions concernant la nature de la société en général : l'une dit que l'homme serait un être social par nature, l'autre que la société serait une œuvre artificielle de l'homme. Il n'existe pas à ma connaissance de troisième conception-ce qui n'inclut pas que l'ingéniosité humaine pourra l'imaginer un jour - car, toutes les théories qui nous sont connues se laissent réduire dans leur fondement à l'une ou l'autre de celle que nous venons d'indiquer. Néanmoins, je suis prêt à m'incliner si jamais ne on me démontrait que l'un ou l'autre auteur aurait élaboré jusqu'à présent une troisième solution absolument originale qui écarterait la naturalité et l'artificialité ou leurs combinaisons. Cette observation, qui peut être elle aussi capitale pour une compréhension lucide de la sociologie et de son développement, mérite qu'on s'y attarde, tout d'abord en exposant avec plus de détails chacune de ces deux conceptions.

La première est la plus ancienne et elle passa pendant des siècles, si l'on fait exception des indications fugitives de l'un ou l'autre auteur de second rang, pour l'évidence même. On en attribue la première élaboration systématique à Aristote qui déclare dans sa Politique que l'homme est par nature un être social et que celui qui vit en dehors de de la société est un être monstrueux ou un dieu, à moins qu'il n'ait été contraint à l'isolement ou qu'il l'ait choisi

artificiellement⁶⁰. Il ne faudrait cependant mésinterpréter la pensée d'Aristote. Il ne prétend nullement que la société serait la même chose que la nature, mais il déclare uniquement que l'homme vit naturellement en société, que celle-ci est une dimension de son existence. D'une part l'homme ne peut se perpétuer biologiquement que par la rencontre d'un homme et d'une femme, d'autre part il ne peut se suffire à lui-même dans une totale autarcie individuelle, car il a besoin des autres pour accomplir son humanité. Ce besoin réciproque que les êtres éprouvent les uns à l'égard des autres est à la base de la constitution des communautés politiques. Il n'est pas besoin de faire état ici doctrines ultérieures qui tout en exprimant autrement, par exemple que la société répond à un ordre naturel, restent cependant fidèles à l'esprit, sinon à la lettre, de la formulation aristotélicienne.

La seconde conception est plus récente : elle a été élaborée pour la première fois de façon systématique par Hobbes, sous le vocable de pacte ou de contrat social, et Hobbes définit la société comme Leviathan, c'est-à-dire un être artificiel. « C'est l'art, écrit-il, qui crée ce grand Léviathan qu'on appelle République ou État (Civitas en latin), lequel n'est qu'un homme artificiel, quoique d'une stature et d'une forces plus grandes que celles de l'homme naturel, pour la défense et la protection duquel il a été conçu »⁶¹. En conséquence la politique serait d'origine conventionnelle, l'œuvre de la volonté qui est une réplique de la fiat que Dieu prononça lors de la création de l'homme. Par la suite divers prononça lors de la création de l'homme. Par la suite divers auteurs se sont demandé si le contrat social était unique ou s'il ne fallait pas concevoir un double contât, l'un dit d'association qui constituent la société, l'autre dit de sujétion qui instituerait la politique ; d'autres auteurs ont posé la question de savoir si le contrat était irrévocable ou révocable, d'autres encore si le souverain était un être distinct de ses sujets ou bien, comme chez Rousseau, si toute la souveraineté résidait uniquement dans le peuple. Ces variations dans les théories ne mettent cependant pas en cause l'idée fondamentale du caractère artificiel de la société qui reste commune à tous ces auteurs.

Les Théories du Contrat et le retour à Héraclite

Si la conflictualité est inhérente à la société, il serait intéressant de savoir comment ces deux sortes de conceptions se sont représentées le rôle du conflit dans la société.

Il faut toutefois éviter une possible méprise : il serait erroné de croire que toutes les théories ont accepté l'idée d'une conflictualité immanente à la société Certaines d'entre elles nient

⁶⁰ ARISTODE, Politique, 1, 2, 1253 à 3-5.

⁶¹ HOBBS, Leviathan, Paris, Sirey, 1971, Introduction, P.5.

même le fait ou du moins elles croient qu'il serait un jour possible d'éliminer le conflit. Néanmoins, du moment que le conflit a été jusqu'au présent un élément constant dans l'histoire humaine, elles ont été obligées d'y faire au moins allusion et de fournir, d'une façon ou d'une autre, des indications sur son rôle, sa place ou sa fonction dans la société. Ce problème apparaît avec le plus d'évidence dans la seconde conception ; c'est pourquoi nous la traiterons en premier lieu.

Toutes les doctrines du contrat social se donnent pour présupposé, avec des modalités diverses, le conflit ou ce qu'elles envisagent toutes un état de nature qui aurait été antérieur à la formation des sociétés. Il ne s'agit pas d'un état anti-social, mais plutôt asocial : une absence de société comme état originel plus ou moins mythique de l'humanité. Il importe peu que certains auteurs aient cru à l'existence effective de cette situation ou qu'ils ne l'aient envisagé que comme hypothèse pour mieux comprendre la réalité sociale, le fait est que la société serait de l'ordre d'une création artificielle, pour remédier à des conflits devenus intolérables. Le désaccord porte essentiellement sur la conception de l'état de nature. Les uns, tels Hobbes, se le représentaient comme une situation de conflits permanents, celle de la guerre de tous contre tous, les autres, tel Rousseau, comme un état de félicité et de liberté qui aurait par la suite dégénéré dans le « plus horrible état de guerre ». Il ne saurait être question de faire ici la recension de toutes ces doctrines, mais seulement de signaler les plus connues, étant entendu que la plupart des auteurs du XVIIIe siècle ont repris ce thème sous une forme ou une autre, y compris le prudent Montesquieu qui déclarait que pour bien comprendre les lois de la nature il fallait « considérer un homme avant l'établissement des sociétés »⁶²

4.3 Le lien social

Communauté et société

Les sociologues ne sont pas les premiers à bâtir une typologie autour de l'opposition entre liens communautaires et liens non communautaires. Conservateurs et penseurs radicaux du début du XIXe siècle, sans pour autant aboutir aux mêmes conclusions ; l'utilisent déjà souvent, sous une forme ou sous une autre. Ainsi, philosophes et polémistes de la fin du XVIIIe siècle du début du XIXe siècle, opposent souvent la société légitime rationnelle, reposant sur la famille, la religion ; la propriété, à la société moderne, foncièrement instable, caractérisée par l'affairisme et un rationalisme sans fondement.

⁶² MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv,1, chap. II.

Les historiens, eux, sont nettement moins polémiques. Par exemple, le juriste et historien allemand Otto von Gierke, dans son ouvrage de 1868, *Das Deutsche Genossenschaftsrecht* analyse très finement les différences qui existent entre la structure sociale médiévale et celle de l'État-nation moderne. La société médiévale est fondée, entre autres, sur la rigidité des statuts, l'appartenance au groupe, l'unité organique de tous les groupements communautaires et corporatifs au regard de la loi, la décentralisation juridique et la distinction établie entre État et société. L'État-nation repose au contraire sur la centralisation du pouvoir politique et sur l'individu, pour corollaire un éclatement de toutes les institutions intermédiaires qui pouvaient alors exister entre l'un et l'autre.

De même l'historien anglais Henry Maine, dans *l'Ancien Droit* (1861), oppose d'un côté les sociétés fondées sur le statut imposé et sur la tradition et de l'autre les sociétés reposant sur le statut acquis et le contrat. C'est à partir de ce couple d'oppositions que Maine s'attelle à une véritable classification des sociétés lui permettant d'analyser ce qui différencie les sociétés contemporaines d'Europe occidentales des sociétés contemporaines d'Europe orientale, D'Inde ou de Chine ou bien ce qui oppose, dans la Rome antique, la société de « statut » de la République à la société du « contrat » du Bas-Empire.

La sociologie trouvera dans ces études historiques des sources précieuses d'inspiration.

Ferdinand Tönnies : Gemeinschaft et Gesellschaft

Lorsqu'il rédigea *Gemeinschaft und Gesellschaft*⁶³, publié pour la première fois en 1887, Ferdinand Tönnies connaissait bien les analyses proposées par les historiens du milieu du XIXe siècle. L'opposition entre communauté et société qu'il propose et qui le rendra célèbre s'en inspire fortement.

Ce qui caractérise la Gemeinschaft (communauté), dans sa forme pure, c'est son unité absolue, qui exclut la distinction des parties. Elle constitue en quelque sorte un agrégat de consciences si fortement agglutinées qu'aucune ne peut se mouvoir indépendamment des autres. Dans la Gemeinschaft, les individus sont comme unis par un consensus (*vestandnis*) extrêmement puissant, un accord silencieux et spontané de consciences qui sentent et pensent de même, qui éprouvent un commun toutes leurs impressions, leurs joies comme leurs douleurs. Pour que les consciences soient à ce point confondues, il faut qu'elles soient de même nature, ou qu'il y ait du moins entre elles de grandes ressemblances. C'est pourquoi,

⁶³ Tönnies, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, Darmstadt, 1887. Titre français : *Communauté et société*.

pour Tönnies, la communauté du sang est la source par excellence de toute espèce de communauté : la famille représente ainsi la forme centrale de *l'union en Gemeinschaft*.

Cela dit, la famille ne repose pas uniquement sur la ressemblance organique de ses membres. Ce type de ressemblance fait même le plus souvent défaut entre les époux, qui ne sont en général pas du même sang. D'autres éléments assurent donc la cohésion de la société domestique : le fait de vivre ensemble, d'abord, mais aussi l'existence de souvenirs communs. Ce dernier élément est également, avec la communauté des occupations, au fondement des associations en *Gemeinschaft* que sont les confréries, les corporations politiques, économiques ou religieuses, où se trouvent réunis tous ceux qui s'adonnent aux mêmes fonctions, ont les mêmes croyances ou ressentent les mêmes besoins.

Dans de telles sociétés, tout le groupe travaille et s'occupe en commun. Il n'existe pas de propriété au sens moderne du mot, mais une possession collective des lieux et des choses. Chacun travaille, non en vue d'une rétribution, mais parce que c'est sa fonction naturelle, son statut, et il reçoit en retour une part de jouissance que détermine la tradition, l'opinion du groupe représente généralement par la volonté du chef. Puisqu'il n'existe pas de propriété, il n'existe ni échanges, au sein de la communauté ni contrat⁶⁴.

Aux liens de la *Gemeinschaft*, dont la famille est épice, mais qui s'ouvrent sur le voisinage, les corporations et la communauté villageoise, voire la ville (la ville préindustrielle), Tönnies oppose la tension incessante entre individus qui caractérise la *Gemeinschaft* (société), où s'établissent des liens éphémères essentiellement commandés par intérêt de chacun au détriment de toute concorde véritable. Ainsi la *Gemeinschaft* désigne :

« Un cercle d'hommes qui, comme dans la *Gemeinschaft*, vivent et habitent en paix les uns à côté des autres mais, au lieu d'être essentiellement unis, sont au contraire essentiellement séparés, et tandis que dans la *Gemeinschaft* ils restent unis malgré toutes les distinctions, ici ils restent distincts malgré tous les liens. Par conséquent, il ne s'y trouve pas d'activités qui puissent être déduites d'une unité existant a priori et nécessairement et qui expriment la volonté et l'esprit de cette unité... Mais chacun est ici pour soi et dans un état d'hostilité vis-à-vis des autres. Les divers champs d'activité et de pouvoir sont fortement déterminés les uns par rapport aux autres de sorte que chacun interdit aux autres tout contact et toute immixtion... personne ne fera rien pour autrui à moins que ce ne soit en échange d'un service

⁶⁴ On retrouve donc chez Tönnies l'opposition contra/statut présente chez Maine.

similaire ou d'une rétribution qu'il juge être l'équivalent de ce qu'il donne... seule la perspective d'un profit peut l'amener à se défaire d'un bien qu'il possède. »

On comprend dans ces conditions pourquoi l'entreprise économique moderne et le réseau de relations morales et juridiques dans lequel elle s'insère représentent pour Tönnies la forme pure de l'association en *Gesellschaft*. Puisque les volontés particulières ne sont plus absorbées dans la volonté collective, mais se font face en toute indépendance, la paix civile ne peut provenir, dans les sociétés dominées par les associations et unions en *Gesellschaft* que d'une forme de convention ou de contrat. Au droit immanent et inconscient de la *Gemeinschaft* se substitue donc un droit voulu, contractuel. Aux croyances qui régnaient par la force de la tradition succèdent les opinions librement réfléchies, et donc, aussi, la science. Quant à la propriété, elle s'individualise, ouvrant le champ au développement du commerce, de la grande industrie, des grandes villes, du libre-échange et du cosmopolitisme. Or, pour assurer l'exécution des conventions, pour sanctionner ce droit contractuel, il faut aussi qu'apparaisse un État fort, seul à même de contenir l'expression anarchique des intérêts particuliers.

Pour autant, *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* ne doivent pas être pensées comme deux entités politiques qui se seraient parfaitement succédé dans le temps. Certes, pour Tönnies, l'histoire de la société européenne a été caractérisée par la prépondérance, successivement, des unions en *Gemeinschaft*, des associations en *Gemeinschaft*, des associations en *Gesellschaft* et enfin des unions en *Gesellschaft*. Mais la *Gemeinschaft* comme la *Gesellschaft* doivent plutôt être considérées comme deux modalités de relations entre hommes, modalités qui peuvent coexister au même moment et au sein d'un même contexte social, même si leur importance respective a varié au cours de l'histoire. Ainsi, selon Tönnies, il existe bien des éléments relevant de la *Gesellschaft* dans la famille traditionnelle de même qu'il existe des éléments relevant de la *Gemeinschaft* dans la grande entreprise moderne.

Il n'en demeure pas moins que pour Tönnies, les progrès de la *Gesellschaft* sonnent le glas de la *Gemeinschaft*. Cette évolution est pour lui inéluctable. Mais, alors que Marx voyait dans la disparition de la communauté la conséquence du capitalisme, Tönnies voit au contraire dans le développement du capitalisme la conséquence de la disparition de la communauté et du passage de la *Gemeinschaft* à la *Gesellschaft*. Ce passage s'explique enfin par des données morphologiques : la pénétration des consciences que supposait la communauté n'était possible que dans des groupes peu étendus, qui seuls permettent aux individus de se connaître suffisamment intimement. À mesure que les agrégats sociaux sont devenus plus volumineux, la société a pesé moins lourdement sur l'individu. Celui-ci s'est donc trouvé tout

naturellement émancipé des liens qui l'unissaient au groupe, et c'est finalement ce mouvement d'émancipation que signale fondamentalement le passage de la *Gemeinschaft* à la *Gesellschaft*.

Section I : Types de l'insécurité et de conflits intercommunautaires

I. Formes et niveaux des insécurités dans le bassin du lac Tchad

Diverses dans leur nature, les insécurités le sont aussi à travers leur arène sociale et leurs échelles spatiales, ainsi que par leur fréquence.

1. **Les insécurités microsociales** sont celles qui se retrouvent de façon routinière dans l'espace de vie, c'est-à-dire les lieux fréquentés au quotidien par un individu ou par un groupe (maisons, villages, quartiers, etc.) (FREMONT, 1979). Les risques et les violences ordinaires entrent dans cette catégorie. Dans l'histoire du bassin du lac Tchad, les risques alimentaires et sanitaires sont chroniques (carence, malnutrition, soudure⁶⁵, sous-alimentation, endémie, etc.). Et ceux exceptionnels par leur intensité ou leur extension spatiale sont récurrents (disette, famine, épidémie, pandémie, etc.) (GADO, 1993). Par ailleurs, les violences ordinaires trouvent une place privilégiée au sein des relations générationnelles, de genre et de classes sociales. S'ils ont comme principale enveloppe spatiale des lieux du quotidien, risques, violences ordinaires n'en sont pas moins inclus dans des systèmes plus globaux : Ils sont notamment liés aux contraintes environnementales aux effets souvent aggravés par des systèmes sociopolitiques (GOUROU, 1982, GALLAIS, 1994 ; CAMBREZY et JANIN, 2003) et sont associés à des forte inégalité subies par les jeunes, les femmes et les pauvres, (JANIN et MARIE, 2003 ; BOUJU et BRUIJN ? 2008°.
2. **Les insécurités méso sociales** se jouent d'avantage au niveau de l'espace social, des interactions entre groupes et entre réseaux, sur un rythme temporel généralement ponctuel. Les ressources, les appartenances identitaires et le pouvoir sont les enjeux centraux de ces insécurités méso sociales dans le bassin du lac Tchad.

En zone rurale, la forte croissance démographique combinée à la nature extensive de l'agriculture et à la multiplicité des arènes de régulation peut favoriser les conflits autour des activités productives.

⁶⁵ Période séparant l'épuisement de la récolte d'une année et la consommation de la récolte de l'année suivante.

Les zones humides sahéliennes (RAISON et MAGRIN, 2009 ; RAIMOND et al., 2019) et les savanes humides méridionales (BOUTRAIS, 1990 ; BLENCHE, 1994 ; CLANER, 1996), dans lesquelles s'accumulent ces activités, sont particulièrement touchées. Dans les villes et à leurs franges péri-urbaines, les conflits autour des ressources foncières ou hydriques sont courants (BARON et BONNASSIEUX, 2011 ; PIERMAY, 1993 ; PELISSIER, 2000). Les structures sociopolitiques plus larges, notamment régionales, ethniques et religieuses peuvent également être sources d'insécurité par le rôle qu'elles jouent dans les conflits à travers l'instrumentalisation des appartenances et l'essentialisation du territoire, que les leaders cultivent ou construisent pour asseoir ou conquérir le pouvoir (CAMBREZY et MAGNON, 2012). Ces insécurités méso sociales, si elles se forment souvent dans les interactions entre groupes sociaux, n'en touchent pas moins les espaces de vie des populations et sont souvent conduites ou relayées par les leaders politiques nationaux.

3. **Les insécurités macrosociales** se forment davantage autour des grands systèmes politiques et de leurs (dys)fonctionnements. Plus rares, elles sont néanmoins fréquentes dans un continent marqué par les conflits armés⁶⁶. Ceux-ci ont été fréquents dans le bassin du lac Tchad contemporain : ce sont le plus souvent des guerres civiles (Tchad, Darfour, Centrafrique, etc.), sans sécession (hors le cas excentré du Soudan du Sud), entraînent parfois une partition des faits des États, comme au Tchad dans les années 1980 (LANNE, 1984) ou en république Centrafricaine (RCA) aujourd'hui (CHAUVIN, 2015). À plusieurs reprises ces guerres civiles se sont régionalisées au sein de systèmes de conflits (Tchad-Darfour) (MARCHAL, 2006) ou à travers une escalade conflictuelle régionale (Centrafrique) (CHAUVIN 2018a).

Les conflits entre États furent rares, peu intenses et centrés sur des frontières disputées, comme autour de la bande d'Aozou, de Bakassi, ou du lac Tchad. Les violences de grande ampleur peuvent avoir divers référents : Religieux, à l'instar de Boko Haram (PEROUSE DE MONTCLOS, 2012 ; SEIGNOBOS, 2015), criminel, comme le banditisme des « coupeurs de route » (SAIBOU, 2010 ; SEIGNOBOS, 2013), ou étatiques, que ce soit à travers l'autoritarisme du pouvoir central ou des pratiques arbitraires des « corps habillés » (militaires, policiers, etc.) (DEBOS et GLASMAN, 2012). Les insécurités macrosociales sont lisibles à d'autres échelles : « La violence dont se chargent les relations politiques *stricto*

⁶⁶ Pour des détails sur l'intensité des conflits armés dans le monde et en Afrique, le lecteur pourra se reporter à deux bases de données, Uppsala Conflict Data Project de l'université d'Uppsala et Armed Conflict Location and Event Data de l'institut de recherche sur la paix de l'université d'Oslo.

sensu n'est pas dissociable de celle qui imprègne l'ensemble des rapports sociaux » (JANIN et MARIE, 2003 : 6).

II. Types de Conflits de Chefferie

Faisant partie de l'une des réalités les plus remarquables des germes des conflits intercommunautaires tchadiens, ces conflits intercommunautaires sont beaucoup plus observables avec des divers types souvent dans les chefferies du Nord et celles du Moyen-Chari. Ainsi, ces parties sont consacrées à l'étude de ces phénomènes communautaires directement liés aux chefferies traditionnelles, aux agriculteurs, éleveurs, aux problèmes fonciers et bien d'autres que nous allons nous appesantir à démontrés comment ces conflits sont orchestrés dans les régions du Tchad.

En réalité, il existe des typologies de conflits intercommunautaires au Tchad. Autrefois, ces conflits étaient essentiellement limités à de mariage suite à la dot et ou à l'adultère, les conflits liés au souvenir de guerres, les conflits liés à la délinquance de l'administration territoriale etc.⁶⁷ Mais ce qui est intéressant ici dans cette partie, ce sont des conflits intercommunautaires liés à des chefferies, qui sont les plus fréquents, prépondérants, et occupent une place importante.

La pluralité des candidats pour la succession surtout, quand la chefferie est héréditaire ou la nomination des chefferies comme celle du Ouaddaï ou celle du Moyen-Chari que nous vous proposons dans les lignes qui suivantes font l'objet des violents affrontements après les usurpations ou nominations des chefs par décrets. La description de ces conflits est un fait péril la cohésion sociale et plus précisément dans les chefferies traditionnelles.

a) Conflits de chefferie dans le sultanat du Ouaddaï

Historiquement, le royaume du Ouaddaï, qui a pour limite territoriale au Nord, la région désertique du Borkou Ennedi Tibesti ; à l'Est le Soudan ; à l'Ouest le batha et au Sud le Salamat⁶⁸. Ce royaume fut fondé par Abdelkerim Djamé ou Yamé, sultan des Abassides en 1635 avec pour capital la ville de Ouara Kbir. Ce sultan (Abdelkerim) serait aussi connu sous le nom de Saboun⁶⁹, et a pour ancêtre de la dynastie Saleh Ibn Dallah l'Abassid⁷⁰. Abdelkerim

⁶⁷ Djimtola Nelli ; Ali Adoum, 2010, « *Typologie des conflits et leurs mécanismes traditionnels de résolutions au Mandoul et au Ouaddaï* », P15-17.

⁶⁸ Casenave, M. A., 1952, « *les chefs du Ouaddaï* », centre de Hautes d'Études d'administration Musulmane P. 01.

⁶⁹ Joseh Brahim Seid, « Saboun, roi du Ouaddaï », P. 04.

⁷⁰ Casenave, M. A., 1952, P. 19.

est un simple Faqih vécut près d'une montagne d'Ab-sounoun, qui attira les gens à lui et les convertit par la voie pacifique⁷¹.

En 1850, la ville d'Abéché est devenu la capital du Ouaddaï, avec comme fondateur le sultan Mohamed Cherif⁷².

Les abbasides qui fixèrent leur royaume à Bagdad vers 632, donc le royaume fut détruit par les Turc Ottomans. Ils refugièrent en Égypte et puis transitèrent par la Soudanie, Dar For (actuel Darfour) au Dar Massalit et arriva au Ouaddai. Après leur installation sur une colline appelée « Abousounoun » où ils créent premièrement les quatre royaumes du Ouaddai par l'aide des Ouaddaiens⁷³.

En 1951, Nachtigal faisait mention de 6 sultanats dans le Ouaddai.

Dans Chaque sultanat se trouve un sultan dont les noms suivent :

- Ali Silk O. Doudmourra, sultan du Dar Ouaddai
- Abderamane O. Hagggar, sultan du Zaghaoua
- Baroud O. Mahamet, sultan du Dar Tama
- Brahim O. Mustapha, sultan du Dar Sila
- Yaya Sultan du Dar Fitri
- Youssouf O. Mahamet, sultan du Baguirmi⁷⁴.

Ces royaumes sont caractérisées par la cruauté de la plupart de ses rois d'après les sources écrites⁷⁵.

Dès lors, la situation explosive qui a secoué récemment le Ouaddaï témoigne fort bien de l'histoire de ce royaume. Les dernières émeutes observées dans le sultanat sont une goutte qui déborde la vas. Nul ne doute de la gravité et de l'ampleur qu'ont pris ces multiples conflits qui dévissent dans cette région durant ces dernières années. Cette région reconnue comme une zone de tension de grande envergure entre les communautés, souvent à moindre étincelle querelle, la situation s'empire et retentit vite sur l'ensemble de la localité.

⁷¹ Mahamat Adoum Doutoum, 1983, « *la colonisation française et la question musulmane au Tchad : Exemple du sultanat du Ouaddai (1895-1946)* » thèse de Doctorat, université de Paris-Sorbonne (Paris IV), P. 19.

⁷² Le progrès N°5271, 2020, P.03.

⁷³ Brahim Seid, J., P. 02.

⁷⁴ Brahim Seid, J., P. 02.

⁷⁵ L'observateur numéro spécial du 04 au 11 septembre 2019, P. 02.

Les conflits et affrontement intercommunautaires, des heurts dans cette zone géographique sont liés de fois à l'occupation des terres, l'exploitation des ressources naturelles, la succession à la tête d'une chefferie traditionnelle ou des affrontements entre éleveurs et agriculteurs.

Constamment touché par les violents affrontements, le Ouaddaï reste jusqu'aujourd'hui une zone de tension entre les différentes communautés qui s'y trouvent. L'immixtion de ces dernières années des personnalités dans les conflits de successions a fortement divisé plus d'une famille dans les régions du Tchad⁷⁶.

À l'issue des deniers affrontements dans le Ouaddaï et plus précisément à Abéché, le gouvernement a mobilisé des ressources considérables tant humaines que matérielles dans le cadre de sa gestion. Ces conflits que l'on y rencontre ne sont pas seulement vus comme des affaires de chefferies, mais analysés comme des faits issus des idéologies politiques visant à diviser pour mieux régner.

Avec le processus d'intronisation d'un chef lancé en 2019, les affrontements intercommunautaires entre les familles royales se déclenchent et n'ont cessé d'animer les médias. Ces crises sont signalées dans les journaux comme processus d'une vassalisation, qui relève purement et simplement d'une manœuvre politique.

C'était en date du 06 aout 2019, qu'un décret N°1135/PR/MAT/2019 portant M. Cherif Abdelhadi Mahamat comme le sultan du Ouaddaï et intronisé le 21 mars 2020. En réaction à cette intronisation, la famille conteste et estime que le nouveau sultan n'est pas de la lignée des chefs précédents. Une intronisation contraire aux dispositions des articles 25, 26 et 27 de la loi organique N°13/PR/2010 du 25 aout 2010 portant statut des autorités traditionnelles et coutumières dont l'article 25 stipule que : « les autorités traditionnelles sont choisies parmi les personnes issues de la lignée de la chefferie de la localité ».

Après plusieurs manifestations et contestation, le non-respect de cette loi a laissé entrainer la population dans un conflit à l'Est du pays, précisément dans les provinces du Ouaddaï et de Sila où les deux communautés, notamment Ouaddaïens et Arabes, ayant des relations séculaires vivent une tension chronique depuis le mois de mai 2019⁷⁷.

Alors que la loi organique de 2010, dans son article 26 stipulait aussi que, pour éviter les violences et les crises de successions, l'article prévoit qu' : « en cas de décès, de destitution,

⁷⁶ Djimtola Nelli ; Ali Adoum, 2010, P. 19.

⁷⁷ <https://tchadinfo.com/tag/tchad-conflit-intercommunautaire/>, consulté le 18 aout 2020.

de démission ou d'incapacité physique ou mentale d'une autorité traditionnelle et coutumière, il procède immédiatement et provisoirement à son remplacement par un membre de la lignée choisi par le conseil de famille. Mais de surcroît, la nomination par contradiction du nouveau sultan qui est en violation de la loi organique, laisse désormais la population de cette province sombrée dans les heurts violents, et plusieurs fois victime des conflits intercommunautaires les plus sanglants.

Dans une résolution, et au risque d'éviter un affrontement, il s'est tenu un conseil de famille conformément aux dispositions de l'article susmentionné, Yacoub Saleh Ouarada serait désigné comme sultan d'après un procès-verbal, mais déchu⁷⁸ et les sources concordantes estiment qu'il serait déchu de sa couronne parce qu'il aurait mal géré les derniers conflits intercommunautaires qui ont ensanglanté le Ouaddaï géographique au cours de l'années 2019⁷⁹. Il s'agit notamment des conflits qui ont débutés en juin dans le Ouaddaï et Sila. Ces conflits, joints avec les conflits autour du sultanat, la situation se bascule aussi vite dans la violence ou les voix s'élèvent pour dénoncer et contester.

Du côté de la famille royale, elle nie tous ces liens et conteste l'intronisation du nouveau sultan. L'action de contestation de la famille royale dégénère rapidement en une violence qui surgit juste après un affrontement intercommunautaire signalé ci-dessus, et a fait une quarantaine de morts dans la province.

Or, les témoignages de la familles affirment que, Cherif Abdelhadi est un Baguirmien de père né à Khartoum au Soudan dans un quartier appelé Hadj Yousof :⁸⁰. Sa nomination par décret au sultanat du Dar Ouaddaï est récusée par une frange partie de la population⁸¹ qui estime que ce nouveau sultan a simplement lutté pour le remplacement du sultan déchu.

Suite à la destitution de Mahamat Ouarada II, Chérif Abdelhadi Mahdi est installé un samedi 21 mars 2020, comme le 24^e sultan du Ouaddaï, en remplacement de Mahamat Ourada II⁸². Selon d'autres sources, il serait le 25^e sultan⁸³.

Cérémonie présidée par l'ancien Ministre de la sécurité publique M. Ahmat Mahamat Bachir, appuyé par le gouverneur du Ouaddaï, M. Ramadane Erdebou. Afin de contrecarrer l'action

⁷⁸ Abba Garde N° 483 du 21 au 27 aout 2019, P. 04.

⁷⁹ La Voix N° 241 du 10 au 20 juillet 2019, P. 03

⁸⁰ Abba Garde N° 241 du 10 au 20 juillet 2019, P. 03

⁸¹ La Voix N° 483 du 21 au 27 aout 2019, P. 04.

⁸² Ndjamen Bi-hebdo N° 1824 du 23 au 29 mars 2020, P. 05.

⁸³ Le Progrès N° 5271 du lundi 23 mars 2020, P01 ; P. 03.

des contestataires , un arsenal des militaires entoure le Palais royal au moment de l'installation officielle de ce nouveau sultan⁸⁴

Il conviendrait de signaler que la première destitution sultan du Ouaddaï était déjà survenu le 21 mars 1911. Il s'agit du sultan Acyl Daoum destitué de son palais royal du Ouaddaï par commandant Largeau, alors que les principes d'héritage de ce royaume fondé au XIVème siècle est à caractère héréditaire⁸⁵.

Si l'objectif des colons était de diviser pour mieux régner, cette politique continue sa logique dans la mesure où les royaumes du Ouaddaï demeurent toujours les foyers des tensions entre les communautés et autour des chefferies suite à des immixtions politiques.

Après plusieurs siècles, la destitution de Mahamat Ouarada II plonge à nouveau ce royaume à caractère héréditaire devant une situation troublante, et les partisans de la famille du sultan déchu n'ont pas baissé les bras. Cette famille, soutenue par une bonne partie de la population, toute absence au moment de l'installation du nouveau sultan.

Or, dans un entretien accordé le 16 aout 2019, le nouveau sultan a affirmé son lien incontestable avec le sultanat du Dar Ouaddaï⁸⁶. Cette confirmation n'est pas justifiée aux yeux de la population, estimant dominer par une injustice visant à usurper simplement la chefferie. Pour cette même population, le nouveau sultan à la tête du sultanat a vite dégénéré en un affrontement violent qui a nécessité l'intervention musclée du gouvernement par des mesures d'urgences d'écrites.

Ce dernier se reconnaît lui-même appartenir bel et bien à la lignée des chefs, alors que certaines sources affirment qu'il serait le cousin maternel du père de la première dame Hinda Deby Itno. Intronisé par des manœuvres politiques comme le sultan du Dar Ouaddaï⁸⁷, la blogosphère s'enflamme et dénonçant l'ingérence du pouvoir dans la gestion de la chose traditionnelle.

Les voix s'élèvent et accusent toujours la première dame d'user de sa position pour solder ses comptes avec la famille Ourada⁸⁸.

⁸⁴ N'djamena Bi-hebdo N° 1824 du 23 au 29 mars 2020, P. 05

⁸⁵ Le pays N° 152 du 24 au 30 aout 2020, P. 07.

⁸⁶ La voix N° 483 du 21 au 27 aout 2019, P. 04.

⁸⁷ Abba Garde N° 245 du 20 au 30 aout 2019, P. 02.

⁸⁸ La voix N° 483 du 21 au 27 aout 2019, P. 04.

L'ancien premier ministre de l'administration du territoire et de la sécurité Ahmat Mahamat Bachir aurait lui aussi se prononcé au sujet du nouveau sultan en ce qui concerne son appartenance à la lignée des sultans. Il a affirmé lors d'une rencontre « *qu'il est de ce royaume, et qu'il connaît tout le monde dont, Abdelhadi Mahdi n'est pas de la famille* ». Il réplique que « *c'est un monsieur élevé simplement dans la cour royale, et qu'il est nécessaire de préserver la dignité du sultanat du Ouaddaï* »⁸⁹.

Pour éviter ces affrontements au sujet de l'accession de Chérif Abdelhadi au trône, les chefs de villages et les chefs de ferrick ont tout d'abord adressé une requête en attirant l'attention du gouvernement d'un éventuel conflit. Mais dans la volonté politique, la requête est restée inefficace et l'affrontement a sans doute eu lieu.

D'ailleurs bien avant ce conflit intercommunautaires, en date du 16 mai 2019, un conflit meurtrier a opposé les Arabes et Maba de la province. À l'origine de ce conflit, les arabes sont venus à motos et pris d'assaut un village du canton Marfa au Sud d'Abéché⁹⁰. Ces arabes brûlaient et incendiaient les maisons et ont réussi à tuer 9 habitants dudit village. Poursuivis par la population du village lors de la fuite de ces arabes, ces derniers ont réussi à tuer eux aussi 3 arabes.

Après cet affrontement, la région du sila est atteinte le 19 mai 2019. Les Maba à la poursuite des Arabes jusqu'au village d'Abdi, coupant la route aux assaillants qui tentent de se rendre au Soudan. Comme conséquence fâcheuse, 12 personnes de tribus confondues ont trouvé la mort dans la journée du 20 mai, 8 blessés Maba signalés sont hospitalisés à Abdi⁹¹.

Le même jour, il y a lieu un autre affrontement signalé dans le village de Khara au canton Marfa non loin de la ville d'Abéché. Un affrontement entre deux communautés également eu lieu à Am-Talako et Wadi Sarire et toujours au sud d'Abéché. Cet affrontement dans la journée du 20 au 21 a fait 28 morts, occasionnée par les Arabes Hilet Ket, village frontalier avec le Soudan⁹².

Après cette situation explosive et dramatique qui s'observe dans la région du Ouaddaï, intervient la crise de succession liée à la nomination de Abdelhadi Mahdi comme sultan du Ouaddaï d'Abéché, voit également une nomination non contestée, mais dénoncées dans le sultanat du Dar Bilia dans l'Ennedi Est.

⁸⁹ Abba Garde N° 245 du 20 au 30 aout 2019, P. 02.

⁹⁰ L'Observateur N)940 du 22 au 29 mai 2019, P. 02.

⁹¹ L'Observateur N)940 du 22 au 29 mai 2019, P. 02.

⁹² L'Observateur N)940 du 22 au 29 mai 2019, P. 02.

b) Conflits de chefferie dans le sultanat de Dar Bilia dans l'Ennedi Est

Dans le sultanat du Dar Bilia de la province de l'Ennedi Est, Sidick Timan Deby nommé sultan en remplacement de son oncle Idriss Deby Itno, par ailleurs président de la république. Une nomination à l'issue d'un décret présidentiel. Il est installé officiellement le jeudi 10 octobre 2019. Cette intronisation couteuse est dénoncée par le parti Union National pour le Développement et le Renouveau(UNDR) de gabegie politique⁹³

La cérémonie de son intronisation a eu lieu à Amdjarass, fief du président de la République⁹⁴. Pour ce dernier, il ne s'agit pas d'une nomination contestée, mais dénoncée du point de vue économique. Cérémonie préside en présence du gouverneur de la province de l'Ennedi. Une installation qui a couté 10 milliards de FCFA et de centaines de dromadaires offerts en cadeaux⁹⁵

La nomination de ce sultan n'a pas suscité des conflits entre les communautés, mais a par ailleurs suscité le mécontentement de certaine population qui voit en mal les dépenses effectuées par l'État. C'est ce qui explique le fait que l'inégalité sociale, l'enrichissement illicite et détention des bien illégaux qui sont vus ici comme véritable facteur des crises sociopolitiques au Tchad.

Ceci étant considéré comme une manœuvre politique, dont la cause est directement attribuée à l'instauration d'une IVe République. Avec un régime où rien n'est fait pour apaiser le climat social,⁹⁶ mais qui appauvrit les communautés au détriment d'autres.

Dans le Tchad profond, avec un indice de développement très bas, lorsque les autres communautés s'en rendent compte de tels investissement pour l'intronisation d'un sultan, les colères augmentent de part et d'autre. Et, soudain, l'on assiste à un niveau d'incivisme avec des idées rebelles qui d'éclatent à la moindre occasion lorsqu'il s'agit d'un affrontement entre les peuples voisins.

Aux constats des analyses faites, il ressort que, lorsqu'un chef est reconnu légitime, son installation se fait en douceur dans une cérémonie. Le calme en présence des autorités

⁹³ N'djamena Bi-hebdo N° 1803 du 14 au 20 octobre 2019, P. 01.

⁹⁴ Le progrès N° 5171 du 15 octobre 2019, P. 01.

⁹⁵ L'Observateur N)955 du 16 au 23 octobre 2019, P. 03.

⁹⁶ L'Observateur N)955 du 16 au 23 octobre 2019, P. 03.

administratives et locales⁹⁷. Par contre le cas du sultanat du Moyo-Chari devenu chef de canton est véritablement contesté par la famille royale et sème la polémique.

c) Conflits de chefferie dans le canton de Sarh au Moyen-Chari

Pour le Sud du Tchad, la chefferie la plus touchée par les conflits intercommunautaires est celles de Sarh se trouvant dans le Moyen-Chari, compte tenu des violences observées.

Selon les sources historiques, le premier chef du canton de Sarh urbain, de son vrai nom Bé-Osso est né en 1880, ensuite il s'est converti à l'islam. Après s'être converti, Be-Osso est rebaptisé Oumar Bézo (transformation de Bé-Osso), et est le premier chef de canton ayant reçu le titre de sultan du grand Moyen-Chari.

Après sa mort en 1934, des querelles de succession commencent entre ses fils, et l'administration choisit un certain Ouraholala connu sous le nom de Wala wala. Ce dernier est destitué de ses fonctions en 1948. Il va falloir attendre jusqu'à 1972 pour que l'un de ses fils le remplace par le décret N° 2214/PR/INT du 19 juillet 1972⁹⁸

Après le coup d'État de 1975, cette chefferie est supprimée et réhabilitée un peu plus tard sous le règne de Hissein Habré.

À sa mort le 02 février 1991, ce dernier fut remplacé par son fils Ali Moussa Bézo qui est resté comme chef pendant 25 ans et meurt à Paris le 11 mars 2016 et, laissant dans son testament le nom de son frère cadet Mahamat Moussa Bézo comme le successeur⁹⁹. Alors, le testament est vite contesté par la famille royale. Ainsi donc, la crise de succession commence dans la famille d'origine chrétienne et celle Musulmane de l'ancien chef.

Cette question de succession à la tête de la chefferie déchire alors la famille Bézo et les divise en deux blocs. Plongée dans une situation d'effervescence la région du Moyen-Chari vit dès ce jour dans un climat tendu¹⁰⁰. Déjà, cet affrontement apparait et est lié à la question de succession. Ceci intervient juste après la mort d'Ali Bézo et la désignation de son successeur comme sultan. Des soulèvements populaires, contestant les décrets le nommant sont éclatés. Le résultat de ces contestations a abouti à la suppression du sultanat de Sarh, et l'érection d'un canton en remplacement.

⁹⁷ Le progrès N° 5220, 2019, P. 03.

⁹⁸ La voix N° 434 du 18 au 23 juillet 2018, P. 06.

⁹⁹ La voix N° 434 du 18 au 23 juillet 2018, P. 06.

¹⁰⁰ Le progrès N° 4471 du 08 novembre 2016, P. 01 ; P. 03

Il convient de noter que ces vives contestations et oppositions observées ont obligé la suppression du sultanat, mais néanmoins le décret qui maintient le chef est resté en vigueur et a permis à l'ex-sultan Mahamat Moussa Bézo de devenir chef de canton à la tête de cette chefferie¹⁰¹.

D'ailleurs, si la région du Ouaddaï est reconnue pour être une région de tension depuis sa création, celle du Moyen-Chari est conçue comme zone de trouble depuis 1900, avec de nombreux crimes et exécutions commis sous les différents régimes. Déjà en 1904, on voit des conflits entre communauté Sara et Ouaddaïenne. Les razzias sont observées dans le pays de Sara (Chari). À l'issue de ces conflits, dans la même année (1904) Dujour François-un colon de nationalité française était envoyé au Tchad, et est chargé d'une mission de pacification chez les Sara et les Kabba qui occupaient le bassin du Chari.¹⁰²

Mais aujourd'hui, la réalité de ces menaces est présente, et entraîne la mutilation politique. Ces communautés entretiennent toujours des conflits par faute de gestion et de résolution adaptée. Elles vivent des répercussions douloureuses, qui nourrissent à tout moment les idées de vengeance. Même la journée du jeudi de septembre 1984 est une autre page d'histoire, qui mérite une attention particulière. Cette journée présente des épisodes les plus sombres de l'histoire du Sud du pays où l'on se souvient toujours avec les séquelles qui sont restées jusqu'à aujourd'hui psychologique.

Ce massacre de la communauté est le résultat d'une politique de violence que le pays mène depuis son accession à l'indépendance et, ces erreurs politiques contribuent à alimenter les conflits de nos jours entre les différentes communautés.

Alors, dans le Moyo-Chari, la question de sultanat qui vient de bouleverser le canton de Sarh, est relative au cadet du chef décédé, qui est sur le point d'accéder au trône. Cette crise de succession commence entre les deux communautés et a perduré jusqu'à l'intronisation officielle de Mahamat Moussa Bézo le 10 juin 2018 suite à l'intervention de l'ancien ministre de l'administration du territoire Ahmat Mahamat Bachir.

Tout commence le 03 décembre 2016, par une émission radio, où on entend parler des émeutes au sujet de la succession du chef de canton Ali Moussa Bézo¹⁰³. La scène de transforme rapidement en un fait politique avec les ingérences notaires du gouvernement.

¹⁰¹ Le progrès N° 4938 du 12 octobre, P. 01 ; P. 07.

¹⁰² Mollion, P., 1992, « sur les pistes de l'Oubangui-Chari au Tchad 1890-1930 », édition l'Harmattan, P. 16.

¹⁰³ Émission FM Liberté du 30 décembre 2016.

Ceci porte à croire que le chef Ali Moussa Bézo était un polygame qui aurait deux femmes dont une femme musulmane d'origine d'Amtiman, ville du Nord dont son cousin germain devrait accéder au trône et une autre du Moyen-Chari.

Pour la femme d'origine familiale du Sud, dont son fils Ngaryedji Djimina Bézo devrait accéder au trône d'après le conseil familial. Il apparait alors la question du droit coutumier et celle des autochtones et allogènes.

Le cousin (Mahamat Moussa Bézo) de la femme musulmane est considéré comme allogène contrairement au fils de la femme d'origine Chrétienne.

Conformément aux normes traditionnelles, et selon le droit coutumier qui régit les chefferies traditionnelles, aucune autre personne ne peut accéder au trône s'il n'est pas de la lignée des chefs, encore moins Mahamat Moussa Bézo.

Mais en voyant cette crise de plus près, on décèle aisément les motivations politiques, et déduit que le chef Ali Moussa connaît très bien la situation du pays avec tous les régimes. Avoir un chef d'un nom musulman à la tête d'une chefferie est stratégique et bénéfique. C'est dans cette pensée logique qu'il aurait laissé un testament qu'il a fait mention lui-même de son successeur. Ce n'était pas peut être dans l'intention de nuire à sa famille, mais dans un but de leur faire garder les avantages qu'il avait pourtant lui-même gagné par le passé. Dès lors, nous comprenons que la crise a raison d'exister, mais les intérêts politiques triomphent.

Si la population du Moyen-Chari manifeste et exprime leur mécontentement croyant parvenir à réussir pour gain de cause, Ali Moussa Bezo savait pertinemment que Mahamat Moussa Bézo allait recevoir le soutien du régime, même si on le considère comme un usurpateur.

Comme il témoigne de son passé à lui-même, il reste à démontrer que les intérêts politiques prennent le dessus.

Parmi les 51 personnalités nommés par décret N° 1805 du 21 novembre 2018 au Haut Conseil des collectivités Autonomes et des chefferies Traditionnelles(HCCACT), y figure en 27^e position le nom du chef de canton de Sarh Mahamat Moussa Bézo¹⁰⁴. Tous ces membres reçoivent des gros avantages et indemnités fortement élevées plus que le salaire d'un ministre tchadien selon l'avis des presses écrites. C'est l'ensemble de ces avantages que le défunt chef Ali Moussa Bézo avait sans doute l'intention de préserver et sauvegarder en laissant ainsi un testament au nom de Moussa Bézo.

¹⁰⁴ N'Djamena Bi-Hebdo N° 1770 du 28 janvier au 03 février 2019, P. 03.

C'est ce qui fut fait et accepté par le gouvernement, mais cela n'a pas empêché que les conflits entre les deux communautés naissent. Mais comme les linges sales se lavent en famille, il faut un accord pour le partage du butin. Et aussi, il va falloir lutter pour éviter une discorde et de graves crises pour le maintien de la paix dans la chefferie.

D'ailleurs dès son accession, le nouveau chef (Moussa Bézo prêle serment de main forte envers la population et déclarait en ces termes : *« je serai un chef unificateur, à l'écoute de la population. La lutte contre le clivage nord-sud, le non-respect des uns et coutumes, la cohabitation, la coexistence sociale, les conflits agriculteurs-éleveurs et la protection de l'environnement seront, entre autres, mon cheval de bataille »* affirme-t-il. Il part plus loin dire même qu'il tend sa main à toute la communauté¹⁰⁵. Mais tous ces propos m'empêchent pas que le conflit débute.

Les raisons qui expliquent cette crise du point de vue social, selon la famille d'origine, il s'agit de s'insurger contre l'instauration d'un sultanat dans le Moyen-Chari, une région du Sud réputée non musulmane dont il faut revenir aux principes fondamentaux.

Du point de vue politique, le régime soutient la désignation de Moussa Bézo. Si la famille d'origine venait à combattre ce chef et proteste contre son intronisation, c'est pour son appartenance à l'islam, aurait affirmé le Ministre de l'Administration du territoire et de la sécurité, Ahmat Mahamat Bachir.

Alors, les manœuvres politiques commencent avec les décrets 425 et 426 du 16 juin 2016 portant réhabilitation du sultanat de Sarh¹⁰⁶. Ces décrets ont apporté un coup dur à la population, qui, désormais ballotté par le tourbillon des conflits d'une part entre la population de Sarh et d'autre part le ministre en attaquant le régime et indexant le président de la République et son Ministre de l'administration du territoire et de la sécurité publique.

Après plusieurs décisions de manifestation fermées, le sultanat est supprimé par le président de la République le 18 octobre 2018, mais Moussa Bézo reste chef malgré la dénomination du sultanat en canton. Cette imposition se révèle selon la population comme une imposture politique.

Selon l'avis de la population, supprimer le sultanat ne résout pas à fond le problème lorsque l'on évoque M. Mahamat Moussa Bézo qui garde toujours sa position par le décret 426 en remplacement d'Ali Moussa Bézo décédé.

¹⁰⁵ La Voix N° 430 du 20 au 26 juin 2018, P. 07.

¹⁰⁶ L'observateur N° 919 du 10 au 17 octobre 2018, P. 04.

Devant cette ingérence politique, la population voit en mal la position de l'État sur la gestion de cette crise. L'opinion publique voit elle aussi cette ingérence de l'État et son gouvernement à la fois comme une provocation et un acte machiavélique que certaines revues se proposent de lire l'histoire du Moyen-Chari afin de mieux comprendre les enjeux de ces crises répétitives. Cf. (Journal l'observateur numéro 898 du 14 au 21 mars 2018).

L'immixtion de l'État dans cette question de succession a conduit à une guerre de leadership qui observe entre les classes politiques militantes du parti au pouvoir et celles de l'opposition du Moyen-Chari. C'est ce qui démontre que cette région n'est que seule victime des conflits de chefferie, mais les cantons à l'exemple du canton de Dougoul-Kréda ci-dessous, vit lui aussi l'objet d'un conflit lié à la chefferie.

d) Conflit de chefferie dans le canton Dougoul-kreda Est et Ouest

Le canton Dougoul-kréda vit de moment sombre depuis 2010 lorsqu'un seul chef commandait les communautés de Dougoul-kréda Est et Ouest. Ce conflit intercommunautaire qui s'est déclenché autour de la chefferie résulte de la manipulation politique des autorités administratives avec la complicité des leaders de deux localités.

Appartenant toutes deux à la grande famille Borogara, les deux communautés sont entrées en conflit lorsqu'il fallait désigner un chef. La désignation de Adoum Mahamat Zéne qui ne respecte pas les critères traditionnels de la localité, est unilatéralement contesté par Mahamat Ali Abdramane. Ce dernier a saisi le 03 mai 2015, par une requête afin d'obtenir la suspension de Adoum Mahamat Zéne comme chef de toute la localité. Renvoyé par la justice pour un consensus entre les deux communautés, chose irréalisables pour la désignation d'un chef pour les deux communautés, ces dernières tiennent fermement et exigent distinctement chacune un chef.

Lorsqu'il existe une communauté sans chef, il le faut. Ainsi Mahamat Ali Abdramane a profité de l'inexistence d'un chef à la tête d'une chefferie traditionnelle dans le Dougoul-Kréda Ouest pour se faire désigner comme le premier chef. Il fut nommé le 23 novembre 2011, sur proposition du chef de canton de Yorda. En réaction à cette nomination, Adoum Mahamat Zéne se fait également nommer chef de village de Dougoul-Kréda Est. Ce dernier contestait en même temps la nomination de Mahamat Ali Abdramane comme chef de Dougoul-Kréda Ouest¹⁰⁷.

¹⁰⁷ La Voix N° 410 du 23 au 30 janvier 2018, P. 03.

Ce phénomène qui se généralise ne laisse pas indifférent le canton de Djado Sud, qui lui aussi souffre de ces maux lorsqu'un Général venait d'être nommé par décret comme chef de canton. Une intronisation qui reste illégitime et contestée.

e) Conflit de chefferie dans le canton de Téda Magazana

À Magazana, un canton du département de Gouro de la région de l'Ennedi Ouest a vu une nomination contestée d'un chef nommé Ousmane Salah Moussa.

Après cette intronisation contestée, les membres de la lignée de la chefferie ont effectué une mission à N'Djamena en la date du 18 novembre 2020 pour but d'expliquer et faire comprendre au ministre chargé de l'administration du territoire que cette nomination ne respecte pas la procédure de succession convenues par les quatre familles issues de la chefferie¹⁰⁸.

En effet, le 20 mai de la même année, le canton a perdu son chef légitime, nommé Al Haj Salah-Moussa. Décès survenu à N'djamena. Au moment où les quatre familles se réunissaient à Kalait pour faire le deuil du défunt chef, un conseil extraordinaire a eu lieu à Gouro à leur insu les 12 au 15 juillet 2020, et a réaffirmé le respect de l'entente établie avec le choix porté sur le successeur nommé Ali Brahim Mahamat de la famille Brouwé.

Le compte rendu a été transmis au préfet du département qui devrait transmettre à son tour au ministère de l'administration du territoire.

Les sources locales indiquent elles aussi que cette nomination par décret de ce chef contesté est intervenue après la présentation d'un faux procès-verbal de conseil familial.

Une nomination à la fois considérée comme une haute trahison à l'égard des principes qui régissent la règle de succession, laisse l'affaire à suivre.

D'autres sources indiquent que le procès-verbal qui a désigné le nouveau chef comme successeur de son père est bien authentique et signé par les familles, mais n'exclut pas les immixtions et les ingérence politique qui sont porteuses de troubles dans les chefferies traditionnelles.

En dehors de ces conflits, seul le canton de Lillah a vu une intronisation pacifique au cours de l'année 2019.

¹⁰⁸ La Voix N° 535 du 25 novembre 2020, P5.

Suite à quelques études portées sur les conflits intercommunautaires autour des chefferies traditionnelles, il convient de brosser également le tableau sombre des conflits intercommunautaires agriculteurs et éleveurs qui sévissent de tous les temps sur le territoire tchadien.

III. Les conflits intercommunautaires agriculteurs et éleveurs

Dans des analyses particulières, les conflits éleveurs et agriculteurs sont beaucoup plus tournés vers le pastoralisme alors que le cas des chefferies se démarque par des usurpations de titres et de nomination des chefs traditionnels par décret présidentiels. Les pays du sahel en général et le Tchad en particulier font face à d'énormes difficultés liées au pastoralisme. Difficultés qui accroissent sans cesse les conflits agriculteurs et éleveurs. Le malheur et la politisation de ces conflits entraînent l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de régulation¹⁰⁹.

Tous les jours, l'on annonce sur les ondes de radio les conflits entre agriculteurs qui perdurent dans tous les coins¹¹⁰. Ces conflits ont pris une certaine ampleur et deviennent très difficile à maîtriser depuis quelques années. Et, surtout dans la majeure partie du territoire national tchadien.

Qu'avec le taux de croissance des unités pastorales à l'échelle communautaire et dans un même espace où la concurrence est observée, l'on arrive à envisager des stratégies en défaveur des agriculteurs.

En dehors de toutes ambitions cachées des autorités administratives, il manque tours de lumières à faire sur les questions des conflits intercommunautaires liés aux pastorales. L'État et ses partenaires appuient uniquement les éleveurs et le rêve de trouver la paix entre ces deux communautés fait face à une impasse. C'est ce qui laisse une démonstration absolue de force des autorités, loin de trouver une formule de paix. Cette pratique politique ne prend aucunement en compte les réalités sur le terrain pour l'élaboration des stratégies de gestion et le poids de l'injustice qui pèse sur les agriculteurs les moins nantis.

Car, cette manœuvre témoigne de la situation de plusieurs provinces des régions tchadiennes confrontées à d'énormes difficultés. Et, surtout avec les autorités véreuses, il semble que leur méthode favorise uniquement les éleveurs, constat fait même par les agriculteurs victimes de

¹⁰⁹ Grain de sel N° 73-74 de juillet 2016 à juin 2017, P. 12.

¹¹⁰ Émission Fm Liberté du 18 août 2020.

tout genre d'extorsion Et surtout la transhumance qui reste un débat toujours flou qui contribue à l'amplification d'une vague de conflit communautaire et qui s'étend partout dans les milieux ruraux

La vie quotidienne au Tchad laisse entrevoir que la quasi-totalité des populations ne vivent pratiquement pas dans la tranquillité pendant toutes les saisons Le constat est amer et parfois déplorable avec les semis, et de même en saison sèches avec les récoltes

Des autorités qui ne prennent jamais en compte ces conflits comme le cas des villages en régions non seulement cités ci-haut sont édifiants, mais ces conflits émergent après l'évanouissement des autorités administratives très tardives dans la gestion des conflits lorsqu'il faut analyser la question liée aux conflits agriculteurs et éleveurs comme ceux de Mbio dans la sous-préfecture de Torrock

a. Conflit agriculteurs-éleveurs à Mbio dans la sous-préfecture de Torrock

La situation des conflits agriculteurs et éleveurs qui prévalent actuellement dans les provinces et cantons tchadien est trop endémique et prend d'ampleur. La prolifération de ces conflits surgit à tout temps par les manouvres et la complicité des autorités administratives. Ces conflits agriculteurs et éleveurs apparaissent dès lors comme une réalité lorsque la responsabilité est attribuée aux chefs traditionnels, et comme des manouvres politiques du moment où l'on trouve généralement le cachet de l'autorité administrative.

Souvent très meurtrier, ces affrontements deviennent récurrents dans le Sud. Avec des racines profondes, et ne cessent d'ailleurs d'endeuiller les familles. Dans le Sud du Tchad, ces types de conflits entre les paysans Sara et éleveurs arabes constituent une véritable manifestation des violences ordinaires et l'impossibilité à régler de manière pacifique les problèmes liés aux dégâts commis par le bétail dans les champs des agriculteurs¹¹¹. De fois jumelées avec la question foncière que nous proposons d'étudier partiellement ici avant de voir un peu plus loin les aspects des conflits liés aux ressources naturelles.

A Mbio par exemple un malheur a frappé ce village le 24 mai 2019. Qualifiée d'une bagarre rangée opposant la communauté Moundang et les Moussey dans un canton appelé Goigoudoum dans la sous-préfecture de Torrock¹¹². Cet affrontement sanglant s'est déroulé à 15 heures dans la journée du 24 mai.

¹¹¹ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.60.

¹¹² L'observateur N°942 du 12 au 19 juin 2019, P.05.

A l'origine de ce conflit entre ces deux communautés voisines, tout tournait autour d'un champ qui avoisinait celui d'un Moussey. Ce champ était cultivé en premier lieu par un ressortissant Moussey, de la communauté de Bambi. Ce dernier avait semé dans le champ avant le chef du village de Bambi. Après plusieurs tentatives et négociations et d'entente échouées à l'issue des revendications, la communauté Moussey décide d'attaquer la communauté Moudang de Bambi.

Comme conséquences de cet affrontement, 11 personnes sont signalées mortes et plusieurs autres blessées. Il manque toujours des interventions rapides ou un laisser-aller qui ne cesse de faire toujours plus de victimes. Ce conflit sanglant a également occasionné la suspension du gouverneur de la province du Mayo-Kebbi Ouest par la suite.

b. Conflit agriculteurs et éleveurs à Mourom-Touloun, Province de la Tandjilé Est

À Mouroum Touloun dans le département de la Tandjilé Est, un affrontement considéré d'une bagarre rangée est survenu entre éleveurs et agriculteurs les 7 et 8 juin 2020. Il s'agissait d'un affrontement entre les paysans autochtones d'un canton situé dans ce département qui s'opposent aux éleveurs.

Aux origines de l'affrontement, un éleveur aurait lâché son troupeau dans les champs¹¹³. Ce lâchement du troupeau est l'étincelle de l'affrontement.

Cela crée aussitôt des hostilités qui ont commencé immédiatement dans le village de Bémabgra. Après être alertés, les 5 autres villages (Ngamongo, Koro, Dormon, Sama-Mberi et Gabri-Ngolo) ont rejoint leurs frères. Dans la colère, après une altercation entre les jeunes qui demandaient à un éleveur de retirer son troupeau qui broutait dans le champ. Le jeune éleveur aurait refusé d'obtempérer et aurait résisté devant les agriculteurs. En tirant de flèches sur les agriculteurs, il a fait deux victimes mortes sur le champ.

Choqués par ces décès, les agriculteurs se sont organisés, et attaquent eux aussi les éleveurs dans la journée du 08 juin 2020. Une attaque qui a fait plusieurs blessés dans les deux camps. Dépêchés de la ville de Laï, les militaires ont fait une descente dans la zone d'accrochage. Avec du gaz lacrymogène et des tirs à balles réelles qui font encore d'autres victimes admises

¹¹³ N'Djamena Bi-Hebdo N°1836 du 15 au 21 juin 2020, P.02

à l'hôpital¹¹⁴.

Il qualifie des actes ignobles par la presse qui déplore cette situation chaotique. Les interventions musclées observées dans les régions du Tchad, témoignent des démonstrations des forces militaires et la volonté des administrateurs politiques qui laissent assassiner froidement les agriculteurs selon les avis recueillis.

La gestion fut absurde et sans statuer de façon à faire régner la paix. Suite à cela, les autorités ont imposé la signature d'un accord de paix le 11 juin 2020 sans aucun consentement. Alors d'un autre côté, le parquet d'instance de Laï menait des actions pour l'arrestation des autorités administratives considérées comme instigateurs de ce conflit.

Certains témoins décriaient même l'implication des autorités et affirmaient tous de constater d'autres éleveurs qui collaborent avec les militaires en intervention et, étaient chargés de transporter du gaz lacrymogène dont les forces en font usage pour réprimer dans le sang les agriculteurs.

Cette attitude confirme la complicité des autorités civiles et militaires, dont leurs actions, mises en contribution dans ces types d'affrontements communautaires se terminent à chaque fois dans un bain de sang.

Ces méthodes de résolution inadéquates de conflits par ces autorités qui, leur lot à gagner est chez les éleveurs qui paient mieux la dia laissent entretenir les conflits. Les démarches inappropriées dans la gestion présentent un climat d'insécurité permanente où le soutien des autorités à l'endroit des éleveurs encourage leurs actions. Les agriculteurs eux, victimes de cette cruauté et injustice qu'ils qualifient sans cesse de tragédie politique.

Ces derniers payent au prix de leur sang lorsqu'ils manifestent pour leur droit alors que l'action des éleveurs reste salubre. Les cris des agriculteurs restent muets et ne sont point écoutés par la haute hiérarchie. C'est ce qui explique clairement une administration publique gangrenée par la corruption au détriment du bien-être de la société.

Les constats amers sont les vécus quotidiens des paysans autochtones. Les éleveurs eux, sont instrumentalisés, afin de dépouiller de leur bien par la dia qu'ils paient aux autorités d'une part, et d'autre part l'envie de déstabiliser les agriculteurs et perturber ainsi le rythme normal des travaux champêtres.

¹¹⁴ N'Djamena Bi-Hebdo N°1836 du 15 au 21 juin 2020, P.02

Toutefois, lorsqu'un conflit est constaté, et opposant les agriculteurs aux éleveurs, les autorités administratives et militaires sont toujours la cause de débordement.

Toujours dans la Tandjilé près de la ville de Laï, un affrontement entre agriculteurs et éleveurs dans un champ a fait 4 morts et 24 blessés¹¹⁵. C'est dans un village de Banga-Dormon, une commune de la sous-préfecture de Laï située dans le département de la Tandjilé Est que l'affrontement a eu lieu.

Passé dans la journée du 12 août 2020, ce choc entre ces deux communautés intervient juste après le paiement de la dia, accepté par la communauté agricole suite à un conflit antérieur.

Dans cette région, les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents.

À Guidari, dans le Département de Manga, et le canton de Donomanga dans le même Département, localités situées dans la province de la Tandjilé Est, un affrontement éleveurs-agriculteurs a fait un état de 4 morts et autres blessés. Il s'agit d'un affrontement orchestré par les éleveurs armés de flèche, opposant les agriculteurs qui se termine par la mort des personnes dans les deux parties en conflit. Cet affrontement est intervenu dans une embuscade tendue par les éleveurs¹¹⁶.

Devenu très chronique et endémique, il arrive toujours de constater que l'absence de résolution appropriée des conflits agriculteurs éleveurs crée d'autres conflits supplémentaires.
Un conflit

Intercommunautaire avait opposé les agriculteurs aux éleveurs à Béré le 15 décembre 2015. Un accrochage qui est lié à la dévastation d'un champ du riz par les éleveurs d'après les enquêtes au niveau local¹¹⁷.

Comme conséquence de cet affrontement, 7 personnes ont trouvé la mort et 5 autres blessées sont signalées¹¹⁸. Cette situation qui perdure endeuille toujours les familles, dont le cas des décès s'estime toujours en dizaine à l'annonce de chaque conflit.

Les mesures prises par le gouvernement restent toujours inefficaces lorsqu'il s'agit de contrecarrer les actions des éleveurs qui détenaient illégalement les armes.

¹¹⁵ Le Progrès N°5370 du 21 août 2020, P.03

¹¹⁶ Émission FM Liberté du 16 août 2020.

¹¹⁷ Le Progrès N°5450 du 16 décembre 2020.

¹¹⁸ Émission FM Liberté du 14 décembre 2020.

Pour un récent conflit du 15 décembre 2020 à Béré, la situation fut déplorée par le gouvernement lui-même qui estime que ces conflits ont causé aussi nombreux décès dans les régions et provinces les plus touchées par ces fléaux. Conflit qui surgit de façon répétitive, réveille la conscience du gouvernement, notamment le Ministre de la communication, porte-parole du gouvernement M. Cherif Mahamat Zene a ordonné la récupération de toutes les armes détenues illégalement afin de ramener le calme et de renforcer la sécurité.

Pour le président chef de l'État, Idriss Deby Itno, à cause de la persistance des conflits intercommunautaires dans les localités citées, il a instruit lui à son tour et ordonné aux ministres concernés par cette affaire et aux autorités administratives, militaires et traditionnelles de tout mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour ramener le calme et de renforcer la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

Suite à l'instruction du président, le gouvernement lui, par le biais des autorités administratives complètement chargées de gérer cette affaire, il leur recommande de prendre en compte et d'appliquer d'autres mesures urgentes, notamment la sensibilisation et la prévention afin d'éviter ces conflits à outrance.

Le problème demeure crucial et délicat du point de vue où, le gouvernement prend de fois des mesures drastiques à l'insurrection de conflits, mais incapable de définir des couloirs de transhumance afin d'orienter le rythme des éleveurs transhumants.

Un autre aspect qui prend de proportion très inquiétante, on se demande souvent d'où les éleveurs se procurent des armes pour menacer les agriculteurs sur leur propre territoire ? Cette interrogation demeure aussi très préoccupante dans la mesure où les renseignements sur les terrains informent toujours que les autorités administratives et militaires elles aussi deviennent des éleveurs et recrutent parmi d'autres éleveurs des bouviers chargés de conduire leur troupeau. Conscient que le Sud du pays est une zone d'agriculture dont la menace pourrait surgir à tout moment s'il arrive de voir des cas de dévastation des champs, malgré la pauvreté déjà existante. Ainsi, ces autorités militaires fournissent des armes aux bouviers qu'ils recrutent, et ceux-ci ne tardent pas à en faire usage lorsqu'ils sont face aux agriculteurs.

Ces mêmes autorités, lorsqu'un conflit surgit entre éleveurs et agriculteurs, elles s'en fichent des réalités sociales et envoient les factions militaires pour réprimer davantage les agriculteurs. Cette pratique humiliante ne favorise guère la cohésion entre les éleveurs et agriculteurs. Ceux-ci se regardent dès lors en chien de faïence et, cette haine viscérale des

autorités administratives touche innocemment de fois les éleveurs ordinaires qui déplorent eux aussi la situation.

C'est l'ensemble de toutes ces pratiques qui accroît les risques des affrontements, non seulement dans les provinces de la Tandjilé, mais également dans d'autres régions du Sud les plus touchées.

Ces récurrents conflits observés dans ces régions sont des véritables problèmes liés aux couloirs de transhumance mal organisés. La rencontre des deux communautés (agriculteurs nomades et éleveurs sédentaires) ne correspond guère à une vie d'aisance.

Les potentialités qu'offre le milieu physique de Laï en font de lui une partie de conflit par excellence. Sur l'ensemble de cette terre, vivent la population humaine, animale et végétale avec un réseau hydrographique considérable qui attire les éleveurs venant du centre du pays.

Ce qui caractérise les conflits entre les communautés de Laï, est l'accès à la terre. Dans une société d'obédience coutumière, l'accès des ruraux est fondé sur les acquis selon le droit coutumier. Mais les occupations anarchiques avec l'arrivée des transhumants se soldent par des attaques qui opposent toujours les sédentaires et nomades.

D'ailleurs à Laï, aucun espace n'est réservé au pâturage, sauf pour la jachère¹¹⁹. Alors que l'occupation des éleveurs avec ou sans autorisation des chefs d'installer les ferricks ou hameaux en sont des véritables causes des affrontements.

Ces affrontements ou conflits liés autour des couloirs de transhumance étaient présent dès 1979, et en 1984, ces conflits prenaient déjà de l'ampleur avec la sécheresse¹²⁰ qui sévissait dans le Nord et le centre du pays. Devenus chroniques et endémiques aujourd'hui, ces conflits n'ont jamais cessé d'alimenter la corruption par le paiement de la dia. Si la dia et la corruption motivent fortement les autorités administratives à encourager les violences communautaires, chaque région ou villages à un aspect particulier, lorsqu'il s'agit d'évaluer les causes des conflits intercommunautaires. Avec de divergences, il arrive souvent de constater que les réalités sont plus ou moins similaires lorsqu'on observe les réalités d'une région ou d'une autre.

À Ngourkosso par exemple, un affrontement au sujet du vol d'une vache a fait plusieurs victimes après opposition des deux communautés.

¹¹⁹ Bakibné Boukar, 2015, « Les conflits agriculteurs-éleveurs, problèmes liés aux couloirs de transhumance dans la zone de Lai (Tandjilé) », Mémoire de Master, Université de N'Djamena, P.44-45.

¹²⁰ Ibid. P. 61.

c. Conflit agriculteurs et éleveurs à Sandana

Au Tchad, les raids de bétails meurtriers ont été périodiquement menés entre les communautés des agriculteurs face à la communauté des éleveurs. C'est ce que les médiateurs annoncent et signalent à tout moment. Ces régions de Sud tchadien se présentent par excellence comme des terroirs de conflits agriculteurs et éleveurs. Ce phénomène est lié à l'intégration de l'économie agricole et de l'élevage qui génère une compétition entre agropasteurs et agriculteurs.

Alors, à Sandana, un conflit fait surface et occasionne 9 morts après celle d'un éleveur¹²¹.

Situé dans le canton Koumogo, département de Barh-Koh de la province du Moyen-Chari¹²², ce canton demeure toujours une zone trouble. Ceci est le résultat d'un drame public.

En effet, ce conflit est intervenu juste après la nomination du président du groupement des éleveurs, militant du parti politique Mouvement Patriotique du Salut (MPS) du département de Barh Koh. Ce militant est nommé comme préfet du chef-lieu du Moyen-Chari. Alors que la population de cette localité elle-même avait opposé à l'élection d'un canton d'éleveur dans leur terroir.

Le nouveau préfet nommé, victime du refus et contestation de la population autochtone, aide à encourager le problème éleveurs et agriculteurs, et ne peut que résoudre partiellement ce problème. Ainsi au début, il a laissé sciemment le problème s'intensifier pour en faire un règlement de compte politique.

À chaque fois que surgit un conflit meurtrier à grande échelle, les voix s'élèvent et dénoncent le régime avec la fameuse IV^e République, qui engendre un nouveau sort et dilemme agriculteurs et éleveurs. Faisant suite à ce drame, l'on enregistre partout les conflits intercommunautaires liés au pâturage.

Avec l'actuelle politique administrative qui fait l'objet de beaucoup de critiques, tous les paysans décrivaient les malheurs qu'ils attribuent aux responsables administratifs. Les persécutions durent aussi longtemps, et les communautés se réduisent de fois à la résignation ou au repli identitaire.

¹²¹ Journal l'Observateur numéro spécial du 04 au 11 septembre 2019, P. 02.

¹²² Journal l'Observateur N°951 du 11 au 18 septembre 2019, P. 02.

Souvent des conflits proviennent de l'altercation entre un bouvier et un agriculteur soldé par des affrontements. À Koumogo, il y avait eu un affrontement avec au départ un mort et deux blessés. Par la suite de vengeance, l'on arrivait à 10 morts. Un conflit qui fut attribué au départ à un homme appelé Garam. L'homme est un colonel Séleka qui a usé de sa position stratégique avec l'autorité sur place, et réussi à déclencher l'affrontement d'après les renseignements sur le terrain¹²³.

Cet homme est le collaborateur d'un chef de ferrick qui à peine d'être nommé préfet de Barh-Koh. Le nouveau préfet, lui, disposait des têtes de bétails, et dont ses bouviers, profitant de la position de la leur chef, détenaient inégalement des armes à feu. Des armes détenues dans le but de se défendre comme les agriculteurs. Ce qui entraîne les intentions négatives des bouviers qui n'hésitent pas à faire usage de ces armes à feu pour causer des dégâts. Si l'on peut croire à l'adage courant qui disait « *les armes appellent la guerre* », il n'en demeure pas moins pour celles détenues par ces bouviers. La détention illégale de ces armes se traduit en un calvaire où les syndromes n'affectent qu'iniquement les pauvres paysans.

Sûr du soutien du préfet, les bouviers-éleveurs règnent en maître au pâturage et ne craignent point les agriculteurs détenteurs des simples houes et haches. Cette situation tragique laisse sans défense la communauté des agriculteurs suffoquée par les douleurs, désirant entretenir longtemps les conflits. Les armes que disposent les bouviers ne font souvent pas l'objet d'inquiétude pour la justice. Ces armes sont gardées et servent d'attaque aux cultivateurs à chaque fois qu'il y a l'incidence de transhumance.

Dans la conclusion des enquêtes menées à Sandana auprès de la population locale, l'affrontement s'est déroulé le 26 août 2019 à 13 heures entre les éleveurs et cultivateur. Un accrochage entre ces deux communautés qui a fait 9 morts après une attaque des éleveurs aux domiciles des agriculteurs.

Ce type de conflits profite aux autorités qui sont elles aussi impliquées pour le butin. C'est pourquoi après ce massacre à domicile des autochtones, on signale plusieurs bœufs d'attelage emportés et le village saccagé et pillé¹²⁴.

Les conséquences immédiates de cet affrontement sont souvent lourdes du côté des agriculteurs qui en payent le pot-cassé. C'est ce qui illustre le cas des huit cultivateurs tués contre deux éleveurs et quatre autres blessés.

¹²³ L'observation N°951 du 11 au 18 septembre 2019, P. 02.

¹²⁴ L'observation numéro spécial du 04 au 11 septembre 2019, p. 02.

Autres conséquences liées à ce conflit, juste après cet affrontement, la localité est vite exposée à une catastrophe qui fait planer la famine. Cette famine intervient juste après les dévastations des champs et la chute de rendement (récolte). Plus les champs sont dévastés, moins on récolte. Ce fléau est le résultat d'une vengeance de la part des éleveurs qui ont laissé leurs troupeaux dévaster volontairement les champs. C'est ce qui a sans doute entraîné un risque de famine et exposant la population dans une situation de vulnérabilité. Ces conséquences sont suivies de la perte des motos et du vol de bétail.

Si le Barh-Kôh est reconnu comme un espace du scénario des conflits intercommunautaires, le cas du Batha est édifiant si l'on veut bien évoquer cette situation.

d. Conflit agriculteurs et éleveurs dans le Batha

Dans le Batha, un affrontement sur le champ de *béré-béré* a fait 2 morts et 23 blessés. Cette scène s'est déroulée dans la journée du 10 décembre 2019.

En effet, l'affrontement est lié à une dispute entre deux communautés à propos d'un champ de *béré-béré* à Zégué, un village de la sous-préfecture de N'Djamena-Bilala.

Comme il est de coutume de trouver la main cachée des autorités administratives derrière ces conflits à outrance et, il s'agissait d'une implication politique dont l'étincelle a provoqué une violence. Pour preuve de ce conflit, tout serait parti de la question d'administration où le problème du respect de la hiérarchie qui se pose entre les deux communautés. Ce non-respect de la hiérarchie dont chaque camp se réclame a fini dans la colère en ce jour dans un champ¹²⁵.

Or, dans ces deux collectivités voisines, l'une d'entre elle avait d'un côté un sultanat et l'autre le cantonnât dont la perception n'est pas commune. Cette contradiction de perception de la hiérarchie n'a pas cessé de créer de méfiance et un climat de manque de confiance. Comme résultat, on voit naître tout d'abord les conflits latents depuis un an et qui deviennent ensuite violents.

La dispute qu'il y a autour du champ de *béré-béré* n'est qu'un élément déclencheur de ce conflit qui existait déjà par le passé.

¹²⁵ Le progrès N° 5210 du vendredi 13 décembre 2019, P. 01.

D'après les sources recueillies suite aux enquêtes menées, il est confirmé que les éleveurs en font effectivement l'usage des armes à feu et de l'autre côté les agriculteurs eux utilisaient les sagaies, couteaux et coupe-coupe pour leur défense.

Voyant les régions qui flottaient dans les bains de sang, durant ces derniers, ceci étant observé du point de vue analytique comme l'enregistrement des épisodes les plus sombres de l'histoire du pays à partir de 2015 à 2020. L'exemple patent de cet affrontement intercommunautaire est supposé être comme un coup administratif, et la responsabilité fut attribuée à un présumé du nom M.Alhadj Moussa Abderrahmane¹²⁶.

Au regard de tout cela, la gestion même de ces conflits est souvent opaque. Après une descente du gouverneur de la province, M. Alio Adoum Abdoulaye, ce dernier déplore simplement l'existence de ce conflit latent qu'il n'a pas été mis au parfum, alors les querelles sont vieilles et existent depuis un an. Pour celui-ci, il n'a pas la moindre idée de la réalité historique de cet affrontement. Ignorant complètement la situation qui s'empire davantage, l'absence des initiatives appropriées sont notoires du côté des responsables administratifs.

Alors décidément, le gouverneur confie la gestion au procureur de la République pour compétence¹²⁷.

En dehors de cette région, les conflits intercommunautaires qui opposent les agriculteurs aux éleveurs n'est ni l'affaire des régions du Sud, ni du Lac. Mais Les régions du Nord et plus précisément le Ouadaï et le Sila, elles aussi rencontrent sans cesse de crises sociales où il arrive aussi de constater des extrêmes violences communautaires.

e. Conflit agriculteurs et éleveurs dans le Ouadaï et le Sila.

Les régions du Ouadaï et de Sila vivent depuis toujours comme des zones de turbulence, et ne cessent de vivre des moments sombres de leur histoire. Surtout, récemment avec les conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs, ces régions se voient depuis fort longtemps attribuées plusieurs types de conflits sociaux politiques diversifiés.

En 2016, à Abéché dans le Ouadaï, un violent affrontement entre cultivateurs Ouadaïens et éleveurs Ararabes Woulad Malik avait eu lieu. Un affrontement qui s'est produit le 10

¹²⁶ Le progrès N° 5210 du vendredi 13 décembre 2019, P. 01.

¹²⁷ Le progrès N° 5210 13 décembre 2019, P. 01.

décembre à Tiré, village situé à 15 kilomètres à l'Ouest d'Abéché dans la sous-préfecture de Guéri, département de Ouara¹²⁸.

A l'origine de cet affrontement, il ressort que le manque d'un consensus entre ces deux communautés a abouti à un choc. Les dromadaires qui ont pénétré dans le champ d'un cultivateur ont engendré une dispute entre les bergers et paysans dont les altercations qui génèrent sont traduites par des attaques qui ont fait dans l'immédiat 3 morts et plusieurs autres blessés du côté des agriculteurs. Les paysans à leur tour se sont organisés et attaquent les éleveurs, tuant 3 personnes et 1000 dromadaires emportés. Suite à ces affrontements violents, deux autres paysans grièvement blessés ont perdu la vie¹²⁹.

Alerté, le gouverneur du Ouaddaï M. Mahamat Bechir Okormi s'est rendu dans le lieu pour un constat. Un déplacement effectué en présence du chef de canton de Tiré, le chef de tribu des agriculteurs, les responsables militaires ainsi que le procureur de la République¹³⁰. Cette descente avait pour but de gérer le problème et d'apaiser les tensions des familles endeuillées.

Dans le Sila, récemment en juin 2019, un affrontement entre la communauté des éleveurs et agriculteurs a semé la panique.

Après une enquête, l'origine de ce conflit est liée à la propriété des terres. La possession de ces terres est la cause essentielle de l'affrontement dans cette région du Sila.

Bien que l'on n'arrive pas à enregistrer à tout moment des conflits variés et très récurrents qui sont observés entre agriculteurs et éleveurs, mais l'occupation de l'espace occupe une place prépondérante dans les conflits généralisés au Ouaddaï¹³¹.

Ce conflit qui fait surface est précédé d'un autre qui s'est éclaté dans le village Agan situé à 95 kilomètres au Sud d'Abéché précisément dans la sous-préfecture de Marfa, une localité située dans le département de Oura, province du Ouaddaï¹³².

Il s'agissait d'un conflit lié à un incendie provoqué par un éleveur. Cet incendie volontaire serait dans l'optique de ravager les champs des cultivateurs. L'idée d'une vengeance survenue après l'arrestation d'un éleveur par les agriculteurs. Peu de temps, un autre éleveur était venu enlever un jument d'un cultivateur. Cette scène s'est déguisée en un conflit meurtrier.

¹²⁸ Le progrès N° 4492 du 12 décembre 2016, P. 01 ; P. 05.

¹²⁹ Le progrès N° 4492 du 12 décembre 2016, P. 01 ; P. 05.

¹³⁰ Le progrès N° 4492 du 12 décembre 2016, P. 01 ; P. 05.

¹³¹ N'Djamena Bi-Hebdo N° 1797 du 02 au 08 septembre 2019, P. 05.

¹³² Le progrès N°5073 du 20 mai 2019, P. 01.

Aller à la poursuite de l'éleveur ayant réussi a enlevé cette jument, au retour, les agriculteurs sont tombés dans une embuscade tendue par les autres éleveurs, ayant causé sur le champ trois morts. Loin de prendre fin, le jour suivant, par surprise les mêmes éleveurs ont attaqué les agriculteurs lors d'une prière et tuant 6 personnes et plusieurs blessées¹³³.

Après ces affrontements, les 05 et 06 août 2019 à Wadi Harma dans la zone du Ouaddaï, un autre affrontement a eu lieu avec un bilan lourd de 40 personnes tuées et plusieurs autres blessées¹³⁴.

Toujours dans la région de Sila, le 05 août 2019, un affrontement entre éleveurs et agriculteurs a eu lieu à Khara, Amtalok et Galgass dans la province du Sila. Ce conflit intervient après l'accord de paix signé entre les deux communautés le 20 juin à Akpar dans le Sila grâce à la médiation du Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles (HCCACT). Comme bilan, 20 personnes ont été tuées dans le conflit.

La violence continue son chemin et reprend à l'Est du pays où un autre affrontement a eu lieu à Kiskiné et serait la cause de la mort d'un éleveur dont les frères accusaient les agriculteurs d'être à l'origine¹³⁵.

La situation va de mal en pire suite à un autre conflit meurtrier qui resurgit toujours dans le Ouaddaï et notamment dans le département de Ouara plus précisément à Khachim Al-Ouadi, un canton de la sous-préfecture rurale d'Abéché, dans la province du Ouaddaï.

Les affrontements ont commencé dans la journée du 10 décembre 2020. Un accrochage qui a occasionné la mort de 20 personnes tuées et des blessés dans le village de Doulbaride, chef-lieu du canton Khachim Al-Ouadi situé à une trentaine de kilomètres d'Abéché¹³⁶.

Comme origine de conflit entre ces deux communautés, il s'agissait d'une dévastation d'un champ par les éleveurs qui a déclenché une bagarre sanglante.

Alors, dans la journée du 11, la tension devient très grandissante en milieu de la communauté des éleveurs. À l'issue de cet accrochage, le chef du village de Doulbaride et d'une femme enceinte ont trouvé la mort sont transportés et enterrés à Abéché.

¹³³ Le progrès N°5073 du 20 mai 2019, P. 01

¹³⁴ Le progrès N°5128 du 15 août 2019, P. 01

¹³⁵ Le progrès N°5126 du 08 août 2019, P. 01

¹³⁶ Le progrès N° 5448 du 14 décembre 2020, P.03.

Ces troubles qui interviennent juste après une année d'accalmie sont liés à la descente des éleveurs vers le Sud, de surcroît engendrera de tensions aussi grandissantes entre les deux communautés dans la partie Sud du pays.

Pour apaiser les tensions entre les deux communautés, le gouverneur de la province du Ouaddaï, M. Brahim Seïd Mahamat, en compagnie de responsables des forces de défenses et de sécurité, le sultan du Dar Ouaddaï Chérif Abdelhadi Mahdi, tous ont effectué une descente musclée dans la zone de conflit.

A cette occasion, quelques éléments de force et de sécurité sont également déployés à Doulbaride pour assurer la sécurité. À l'issue de cette descente, une vingtaine de personnes impliquées dans le conflit sont appréhendées.

Bien que les conflits agriculteurs et éleveurs soient très fréquents dans les régions du Tchad, il reste toujours une affaire à suivre. Pour les régions citées ci-dessus que nous venons de traiter à titre illustratif, et se présentent comme les régions les plus touchées par ce phénomène.

De la même manière, les éleveurs et cultivateurs, ont vu un affrontement funeste de plus dans le Ouaddaï à Doulbaride à cause d'un champ de culture dévasté par des éleveurs de bétail.

Dès lors, l'on s'interroge, qu'attend réellement de l'État pour définir un couloir de transhumance afin que les bétails des éleveurs ne viennent pas dévaster les cultures et autres agricultures des paysans ? Sans équivoque, l'aspect suivant, il sera question d'évaluer et de montrer également les conflits intercommunautaires qui sévissent également dans quelques localités du grand Mayo-Kebbi.

Pour signaler, élucider le phénomène agriculteur éleveurs dans le Mayo-Kebi, il faut aussi se rappeler que cette région est par excellence une partie où les ravisseurs contre rançons, tous d'origine musulmane, opèrent librement sans inquiétude et contribuent à naître les idées révolutionnaires qui existaient déjà.

Le conflit agriculteurs et éleveurs très développé n'est autre qu'un second volet de conflit qui endeuille les familles dans cette partie du pays.

f. Conflit agriculteurs et éleveurs dans la Kabbia

Le département de la Kabbia a vu naître un conflit intercommunautaire dans la journée du 23 novembre 2020.

Ce conflit oppose deux communautés agricoles qui s'entretuent suite à la dévastation d'un champ. Ce conflit s'intensifie une journée après, à l'issue du premier accrochage du lundi 23, dont le bilan donne un chiffre de 14 personnes mortes. Après cet affrontement ayant causé la mort d'hommes dont nous venons de faire mention, le second affrontement du 25 fut de même envergure que le premier, et occasionnant 12 décès de plus.

Ces deux affrontements ont causé d'énormes dégâts avec des conséquences pour une famille qui, à elle seule avait perdu 9 de ses membres suite à des heurts du lundi 23 dans un ferrick, non loin du village Bellé¹³⁷.

Deux enfants ont trouvé innocemment la mort avec un premier, jeté dans un puits et le deuxième frappé contre un arbre. Une autre famille a également perdu 4 de ses membres qui sont égorgés après les renseignements sur le terrain de conflit.

En plus de ce bilan très lourd, les cases sont incendiées, les bêtes abandonnées, les familles en débandade et les récoltes abandonnées, les greniers également furent incendiés, laissant une représailles et au risque de famine.

Il arrive de constater aussi que les villages se sont vidés de leurs populations après ces événements. Les rescapés, eux, se réunissent, et se préparent pour d'éventuelles attaques par surprise.

Bien qu'il y a eu des conflits antérieurs entre agriculteurs et éleveurs, ce dernier est de taille et étonne les communautés qui déplorent la situation, et en indexant toujours les autorités administratives comme des pilons qui servent aux jeux des affrontements.

Les habitants, conscients de la situation, réclament une intervention urgente de la part des autorités administratives, mais la lenteur dans les interventions, les implications et complicités rendent davantage le climat social malsain.

Ces affrontements se passent sous le regard froid des administrateurs et autorités de la localité, qui s'investissent peu pour calmer cette hémorragie. Une situation qui fut elle-même décriée par un leader politique de Bongor, qui estime lui que c'est regrettable de voir ces

¹³⁷ Le progrès N° 05439 du 27 Novembre 2020, P. 03.

autorités qui devraient prendre des dispositions nécessaires pour empêcher le second accrochage du 25, mais, laissent faire.

Pour sa gestion, les autorités interviennent tardivement et procèdent à l'arrestation de soixante-sept personnes. Parmi ces soixante-sept personnes se trouvent le secrétaire général du département de la Kabbia, le sous-préfet du Pont Carol et celui de Bellé, qui sont soupçonnés d'être impliqués dans ces conflits répétitifs. Ces personnes arrêtées sont transférées et répondront de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Or, il est question de mettre le degré des implications dans la balance pour voir à quel rôle est vouée chaque autorité, et quelle influence jouira-t-il pour s'immiscer dans les conflits.

Des autorités administratives sont toujours vues comme des fauteuses de troubles et des corrompues qui se nourrissent que des conflits. Le chef de canton n'est qu'une autorité locale. Sa place dans ce conflit ne serait que la légitime défense qui lui épargne de la situation que vit sa population. Les éleveurs eux, prennent souvent d'assaut les villages et se munissent des armes à feu pour le pâturage.

Devant cette situation, la seule autorité locale pouvant jouer la médiation pour la restauration de la paix ne serait autre que le chef de canton lui-même.

Puisque les plaintes déposées par les agriculteurs contre les éleveurs n'aboutissent jamais. C'est ainsi que souvent les chefs des cantons compatissent avec les agriculteurs et qu'ils essayent de mettre la main dans la patte.

Bien que les enquêtes se poursuivent pour déceler les personnes coupables dans la Kabbia, il est difficile de maîtriser cette situation mitigée où la dynamique du groupe joue un rôle indéniable.

Après les réunions tenues au gouvernorat de Bongor suite à ces conflits, les conclusions indiquent que le feu de ces conflits est activé depuis la capitale tchadienne.

Fragilité et velléité dans la gestion de ces conflits, sont choses remarquables que personne n'ignore. Ainsi, ces conflits qui débutent à Bellé s'étendent pour atteindre tout le département du Mayo-Kebbi Est, résultent de l'action des autorités véreuses qui ne s'alimentent qu'au prix du sang.

Ces conflits vont loin pour atteindre le village Ham où un conflit éphémère entre agriculteur et éleveurs s'est déroulé dans la journée du 05 janvier 2020, et a occasionné la mort de deux personnes avec un cas enregistré dans chaque camp¹³⁸.

Comme vous pouvez lire à la page suivante, le plus souvent, l'ancrage de ces conflits tournent en réalités sociales avec le cas de Péni qui oppose les arabes allogènes aux autochtones.

Parmi ces dimensions des conflits de chefferie et agriculteurs et éleveurs qui se déclenchent souvent entre les communautés, pour exception faite, un site sacré habité par les arabes allogènes fait également l'objet d'un affrontement communautaire d'où la nécessité de signaler comme un fait majeur qui a causé les pertes en vies humaines.

IV. Conflits intercommunautaires liés aux fonciers

Le Tchad est un pays sahélien, enclavé et bouleversé où l'analyse des problèmes fonciers révèle la présence de plusieurs conflits. Depuis les grandes sécheresses et les transhumances sont à l'origine des dévastations des champs¹³⁹, Le foncier est désormais au cœur de tous les débats.

Ces conflits intercommunautaires liés au foncier et l'exploitation des ressources naturelles sont très prégnant. Devenus très préoccupants voire en 2011 faisait déjà un thème de débat au sein des communautés religieuses. Les accaparements des terres, le nomadisme transhumant et la politisation de ces mêmes conflits provoquent une situation explosive mettant en péril la cohésion sociale, plongeant au cœur du débat où l'Église catholique avait adressé dans son message de Noël 2011 axé sur le thème « paix sur la terre »¹⁴⁰. Dans la même logique, l'Église revient encore sur la question dans son message de Noël 2020, où elle déclare « tous solidaires pour un Tchad uni ». C'est suite à la crise sanitaire qui prévaut d'un côté et la crise sociale de l'autre.

Une adresse figure dans le point 10 du message fait mention des conflits intercommunautaires qui continuent à endeuiller les familles et à détruire les biens économiques¹⁴¹.

¹³⁸ Émission FM Liberté du 7 janvier 2021.

¹³⁹ Elias, Tchouki Ouatché ; Dingamyo Bena, 2009, « *rapport d'étude sur l'état des lieux de la question foncière dans la région du Mandoul* », P. 45.

¹⁴⁰ Message de Noël de la conférence épiscopale du Tchad, 2011 P.01-04.

¹⁴¹ Message de Noël de la conférence épiscopale du Tchad, 2020, P.2.

Si l'Église catholique et les médiateurs avaient statué sur la question, l'exemple basé sur quelques localités ci-dessus illustre fort bien la situation conflictuelle autour du foncier et à l'exploitation des ressources naturelles.

Mais malgré les efforts inouïs, ces conflits fonciers persistent et qu'il conviendrait de les soulever ici dans les pages suivantes sur quelques localités et régions afin de voir les dimensions qui les orientent fortement.

a. Conflit foncier à Mouraye dans la province du Salamat

À Mouraye, une sous-préfecture de la province du Salamat a vu naître un affrontement sanglant entre deux groupes d'une même communauté. C'était dans la journée du 15 et 16 février qu'a eu lieu ce phénomène majeur qui vient de bouleverser les deux communautés.

Ces accrochages débutent le premier jour à environ 20 kilomètres de la sous-préfecture de Mouraye, située à elle-même à 50 kilomètres du chef-lieu d'Am-Timan. Ce conflit que l'on vient de signaler figure en deuxième marge, alors que la localité connaissait déjà un autre conflit de type similaire deux mois passés, et est relatif au problème foncier.

Pour ce second conflit du 15 au 16 février 2021, aux dernières analyses, a eu lieu pour la même cause.

Comme bilan de cet accrochage, 50 personnes ont perdu la vie au cours de la bataille.

En plus de ces personnes tuées, il arrive de constater que 20 cas de blessés graves issus deux camps sont signalés par une commission d'enquête. Certains sont admis à l'hôpital d'Am-Timan et les blessés graves sont transférés à Abéché pour une prise en charge et des soins adéquats.

Or, l'analyse de l'irruption de cet incident venait de faire preuve du manque de cohabitation pacifique, que l'on chante, mais rien ne prouve à suffisance. Au moment de cet accrochage, le gouverneur de la province du Salamat, lui s'apprêtait à effectuer un déplacement à Mouraye pour conclure sa tournée dans les 9 sous-préfectures placées sous son autorité.

La tournée annulée, et à l'issue de ce violent affrontement meurtrier, des personnes sont arrêtées et déférées à Am-Timan pour pouvoir enquêter sur les causes du conflit avant de trancher¹⁴². La situation reste précaire et similaire dans le Guera

¹⁴² Le progrès N° 5487 du 18 février 2021, p.1.

b. Conflit foncier dans le Guera et le Salamat

Si aujourd'hui l'on ne cesse de parler des conflits intercommunautaires, parce que ce fléau est répandu sur toute l'étendue du territoire tchadien. Des affrontements communautaires liés aux chefferies, à l'exploitation des ressources naturelles ou aux régimes fonciers. Ces phénomènes sont analysés sous divers angles comme souvent des usurpations ou des violations des droits coutumiers qui régissent les rapports entre les différentes communautés. Si la raison démographique est vue comme résultat édifiant, ou la conquête de l'espace vital, ces deux aspects apparaissent plus ou moins certifiant et amplifié par des divisions administratives jugées de fois trop fantaisistes. Dans les régions du Guera et du Salamat, où des villageois se disputent des territoires. C'est un conflit lié directement au foncier, et qui a remué les populations de ces deux régions, et ayant fait des morts et des blessés¹⁴³.

Les conflits débutent le 03 décembre 2014, et opposent les villages Séguine et Mokoulou, situés à mi-chemin entre la sous-préfecture de Bitkine et Melfi dans la région du Guera. Or,

Ces conflits qui viennent de s'éclater sont restés latents pendant plusieurs années, malgré les investigations menées pour pouvoir gérer pacifiquement pour une réconciliation entre les deux villages.

Pour cela, nous constatons les antagonismes qui restent comme l'une des dimensions sociales entre les deux villages au point où un camp ne serait pas d'accord de céder le territoire à l'autre. L'autre village opposé, réclame la paternité du territoire et refuse catégoriquement de prendre en compte la limite territoriale officielle définie par le gouvernement.

Ce fait devient endémique lorsque nous évoquons la question des divisions administratives comme véritables facteurs de déstabilisation. Il apparaît clairement que les revendications des paternités des limites territoriales est une responsabilité qui incombe au gouvernement.

Les exemples susceptibles de conduire aux conflits intercommunautaires ont souvent pour mobiles les découpages administratifs ou la fusion et suspension d'autres cantons.

Les exemples abondent partout, et surtout celui du décret présidentiel n°653/PR/PM/MAT GL/2016 du 5 octobre 2016 qui a supprimé 17 cantons des sous-préfectures d'Amdjarass. Un autre décret n°654/PR/PM/MAT de 2016 réduit également des groupements de 20 cantons des sous-préfectures d'Amdjarass¹⁴⁴. C'est ce fait qu'après abrogation du décret qui n'est plus en

¹⁴³ Le progrès N° 4002 du décembre 2014, P.1.

¹⁴⁴ Le progrès N°4451 du 10 octobre 2016, P.1.

vigueur, ou alors les contestations de fusion des cantons laissent planer les conflits liés aux revendications des paternités territoriales.

Des cantons qui disparaissent, fusionnent et naissent sans prendre en compte les réalités ethniques et sociales qui compromettent de tous les temps la cohésion sociale.

Ces problèmes deviennent presque incessants et affectent l'appareil étatique, où les autorités administratives moins douées ont de la peine à gérer. Pour le cas de ces conflits qui secouent ces deux villages, il révèle simplement une dimension politique qui ignore tout ancrage avec les chefs traditionnels ou autochtones qui seront loin de laisser leurs espaces jumelés à d'autres collectivités administratives.

D'ailleurs, il semblerait que le problème foncier datait déjà de très loin. Avec ces disputes, un procès-verbal de conciliation est sanctionné le 03 avril lors d'une rencontre entre les deux parties en présence des autorités administratives de la région, et y compris même les sages et chefs traditionnels. Depuis ce temps, ces deux communautés se sont engagées à collaborer pacifiquement.

Un autre comité des deux villages et les autorités se sont investies eux aussi à nouveaux pour tenter de calmer les esprits surchauffés dans le village Al-Alak, situé à 40 kilomètres de la ville d'Am-Timan. Chef-lieu de la province du Salamat qui vu naître un nouvel affrontement sanglant suite à la réclamation de la paternité d'un marché, et a causé plus de 20 blessés¹⁴⁵.

Pour cet incident pour l'énième fois, parmi les personnes arrêtées pour être écoutées, les coupables seront déférés devant la juridiction compétente.

Sur le champ de l'affrontement, les forces de l'ordre ont récupéré plusieurs armes blanches dans les camps. Certains sont gardés sur place afin de contrecarrer l'éventuel affrontement

Pour les deux camps signalés bien avant ceux qui réclament la paternité du marché Al-Alek, il faut noter que ces deux camps en conflits faisaient eux aussi usage des armes à feu en créant plus de dégâts matériels et perte en vies humaines estimées à 10 personnes mortes. Les personnes blessées les plus graves sont évacuées de toute urgence à l'hôpital régional de Mongo et d'autres sont admises à l'hôpital de Bitkine.

Lorsque que les forces de l'ordre sont arrivées sur le champ de bataille, et qui tentaient de maîtriser cette situation aurait commis un retard du moment où, l'affrontement avait déjà

¹⁴⁵ Le progrès N°40004 du 5 décembre 2014. P.3.

causé des morts et de nombreux blessés entre les deux camps villageois en conflit dans le Salamat.

Au moment où l'on s'organise pour mieux gérer la situation, un autre conflit éclate cependant dans la région du Guerra. Il s'agit d'un accrochage toujours autour des disputes de terrain.

Lorsque les investigations sont menées par les autorités afin de faire régner le calme, les dégâts étaient déjà sérieusement enregistrés suivis des pertes humaines.

Loin de prendre fin, les forces sont déployées sur le terrain et continuent de fouiller les habitations et autres caches d'armes. Et, dans le cadre de la gestion de ce conflit, plusieurs dizaines de personnes suspectées instigateurs des affrontements sont interpellées pour des besoins d'enquêtes.

c. Conflit foncier à Tchoukoutalia dans la province du Lac, département de Kaya

Au Lac, un conflit a fait 8 morts après un affrontement intercommunautaire. Tchoukoutalia, localité de la sous-préfecture de Ngouba, département de Kaya.

Les témoignages montrent que ce conflit ne date pas d'aujourd'hui, mais s'est enraciné dans le passé. Au début, il s'agissait d'une revendication de terrain entre les deux camps. Cette revendication de la paternité d'un polder depuis presque une vingtaine d'années est venue déclencher la crise communautaire.

Vu la gravité qu'allait prendre ce conflit, plusieurs ressources humaines ont été mobilisées pour une gestion immédiate. Ainsi, après les approches de résolution par les sages issus de deux clans, l'affaire fut transférée à la justice. Suite au verdict, l'un des clans obtient gain de cause est resté véritablement contesté par l'autre partie qui interjette l'appel. Au moment de retrancher à nouveau cette question, décidément les deux parties s'affrontent.

C'est ce qui attire l'attention du président de la République Idriss Deby Itno, lors de son passage au Lac, avait réuni les chefs de cantons et déclare en leur présence « *qu'il n'acceptera jamais qu'on verse le sang à cause de la terre* »¹⁴⁶.

Cette déclaration vise à apaiser les tensions communautaires, mais il convient de noter que les querelles qui opposent ces communautés ne datent d'hier ni aujourd'hui. L'affrontement qui est pourtant signalé ci-haut avait fait 8 morts, plusieurs blessés graves et plus de 50 personnes

¹⁴⁶ Le Progrès N°3952 du 19 septembre 2014, P.04.

arrêtées y compris les deux chefs des deux clans déferés au tribunal des grandes instances de Bol.

Cette arrestation des chefs ne favoriserait point la cohésion sociale, d'autant plus que les revendications de ces deux clans apparaissent plus ou moins fondées. Il s'agit notamment d'une question qui trouve racine dans le passé et gérée par une administration récente sans aucune approche sociologique.

Ne pas prendre en compte les valeurs primordiales de deux communautés serait susceptible d'aider à entretenir des conflits. Intégrées les réalités sociales aux réalités politiques aideraient à mieux comprendre la portée du problème.

Pour le cas de ces communautés, l'on ignorait complètement les mobiles ayant conduit à l'éclatement de ce conflit. Or, la procédure judiciaire prise au verdict consistait à mettre en garde à vue les deux chefs au moment que l'on mène des enquêtes sur la question afin de distinguer les facteurs de troubles des innocents. Ces mesures n'ont pas souvent un impact considérable pour le vécu quotidien des communautés.

C'est ce qui sème de part et d'autre de confusion dans la gestion des conflits. A ces conflits, l'on signale également que quelques localités du Mayo-Kebbi ne sont pas épargnées de la situation qui bouleverse l'ordre social.

Après un éphémère conflit foncier observé à Goigoudoum, et celui de Billamoursi I et II que nous verrons un peu plus loin, le Batha lui aussi fait l'objet d'un conflit foncier très désastreux.

V. Conflits intercommunautaires liés à l'exploitation des ressources naturelles

La question des conflits intercommunautaires au Tchad est presque récurrente dans toutes les régions. Surtout les conflits liés à des ressources naturelles qui sont devenus une situation préoccupante dans tous les quatre points cardinaux du Tchad.

C'est ainsi que le choix de l'analyse de cette partie porte sur les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles compte tenue de la mauvaise répartition de celles-ci.

a) Conflit communautaire dans le site aurifère du Ouaddaï et Tibesti

L'accès aux ressources naturelles disponibles est devenu difficile pour certaines communautés. Avec la pauvreté qui est de grande taille, la course aux ressources naturelles est visible dans un seul but de s'enrichir. Cette course laisse traîner derrière elle des conflits et guerres entre les différentes couches sociales.

Surtout avec les réalités sociales observables sur les zones de conflits, et la non-prise en charge de certaines communautés par l'État pour un développement local, met à rude épreuve la politique de cohésion sociale. Certains territoires des régions du Tchad en général et le Ouaddaï en particulier regorgent d'énormes potentialités et gisements. Ces ressources attirent la convoitise des uns et des autres, et ne tardent pas à dissimuler les conflits. Ces conflits sont notoires entre les communautés, et résultent de fois de l'obstacle au développement de ces communautés face à l'État, lorsque celui-ci tente de leur priver soit des ressources disponibles ou encore qui ne profitent pas de leur développement.

Ces ressources naturelles constituent dès lors un enjeu économique qui permet d'entretenir d'une part les conflits entre les communautés et d'autre part avec l'État, et de lui soumettre les doléances. Cette situation embête le fonctionnement de l'organisation de l'État, et débouche à de violences qui amènent de fois le même État à employer la force dans le cadre de l'exploitation de ces ressources et de gestion des conflits entre les communautés autour de ces ressources.

Le cas du Ouaddaï que nous nous penchons à étudier pour le moment est édifiant et est d'une grande envergure dans la mesure où l'on observe des affrontements qui se multiplient à tout temps. Souvent avec des conséquences néfastes, il convient de signaler tout au moins que ces violences sont liées soit à l'accès aux ressources naturelles ou aux profits de ces ressources pour le bien communautaire.

En dehors des affrontements communautaires liés à la chefferie ou aux affrontements agriculteurs et éleveurs, l'exploitation des ressources aurifères plus présentes dans le Tibesti en font la une des actualités.

Après un désordre communautaire et l'exploitation artisanale ayant provoqué la suspension de la recherche traditionnelle d'or de Miski, un autre conflit oppose à nouveau les communautés dans le Tibesti.

Conflit entre orpailleurs venus du Niger voisin et les habitants d'Ogui¹⁴⁷. Depuis son interdiction d'exploitation en 2013 sur toute l'étendue du territoire l'exploitation de l'or, une exploitation frauduleuse a dégénéré à un violent accrochage dans le Tibesti géographique. Une l'exploitation anarchique récente d'un gisement d'or dans cette zone a occasionné un affrontement communautaire survenu entre les orpailleurs clandestins et la population autochtone soutenue par un comité d'autodéfense. Ce comité s'oppose d'une part aux orpailleurs clandestins et d'autre part est resté en confrontation avec les forces de défenses et de sécurité nationale.

Mystifié avec des faits politiques, après une farouche résistance du comité d'autodéfense, le président de la République a abrogé l'ordonnance polémique sur le découpage territorial qui a rattaché la sous-préfecture de Yebbi-Bou à la province du Tibesti. Cette annulation s'en est suivie de la suspension des permis d'exploitation minière et le rétablissement des chefs traditionnels limogés de leurs fonctions¹⁴⁸. Ces mesures sont prises après les doléances de la population adressées au président de la République.

Du moment où le gouvernement a engagé la procédure d'expulsion des orpailleurs de cette zone aurifique, il s'est heurté également à une farouche résistance de la part des exploitants. Cette expulsion viserait à protéger d'un côté les exploitants qui ont obtenu auprès de l'État tchadien le permis d'exploitation et d'un autre côté avoir la mainmise sur ces ressources naturelles.

Suite d'un communiqué de presse N°005/PLD/CPN/CE/SISM/19 du 24 octobre 2019, le contenu dénonce et indique que le gouvernement tchadien aurait octroyé un permis d'exploitation minière de l'or de Miski à Benny Steinmetz Group Ressources (BSGR), qui a par la suite signé un protocole d'accord avec SOGECT, une entreprise proche du président de la République. Ces accords sont vus comme des tentatives de mainmise sur l'or de Miski, et a sans doute soulevé tant de questions chez les autochtones et a débouché à un affrontement meurtrier suite à des mécontentements¹⁴⁹.

Cet affrontement a surgi après un an de violence et de résistance des exploitants dans la zone aurifère du Tibesti. Suite à ces multiples violences, le groupe d'autodéfense et le gouvernement sont parvenus à un accord de paix¹⁵⁰. Un accord dont les termes de

¹⁴⁷ Le Progrès N°3927 du 15 août 2014 ; p.05.

¹⁴⁸ La Voix N1808 du 18 au 24 novembre 2019, p.03.

¹⁴⁹ Djassira Ngar, communiqué de presse N°005/PLD/CPN/CE/SISM/19 du 24 octobre 2019.

¹⁵⁰ Le Progrès N°5191 du 13 novembre 2019, p.01 ; p.06.

l'aboutissement est le retrait des forces de l'ordre, la réhabilitation du chef de canton destitué ainsi que la libération des civils détenus. En réponse à cette revendication, près de 1000 orpailleurs sont libérés par l'armée à Miski¹⁵¹.

Faisant partie des principales doléances du comité, la scène s'est transformée en un fait politique avec les exigences de ce même comité au gouvernement pour la construction des infrastructures sanitaires et scolaires et bien d'autres services sociaux au profit de la population de Miski. Ces doléances adressées ont pour finalité de poser les bases d'une paix durable selon la population qui estime restée dans les oubliettes de l'État.

Par la même occasion, le comité d'auto-défense soulignant la condition nécessaire à une exploitation bénéfique des ressources disponibles reste la paix, la quiétude et la stabilité. Seule la réponse favorable à ces préoccupations permettra de collaborer avec l'État.

A l'issue de plusieurs tractions entre le comité d'autodéfense et les forces de l'ordre, cet accord de paix signé en novembre 2019, est suivi du dépôt des armes¹⁵². Ces derniers, en déposant les armes décident d'œuvrer pour la paix et renoncent définitivement le 11 novembre 2019 de ne plus faire recours aux armes en remettant officiellement les matériels de guerre qu'ils détiennent¹⁵³. Suite à cet accord, les chefs communautaires et le comité lancent un ultimatum aux orpailleurs clandestins qui pullulent de quitter l'Emi Koussi¹⁵⁴.

Ainsi l'analyse faite au sujet des affrontements autour des ressources naturelles dans le Ouaddaï, nous signalerons tout de même le 100 Djassira Ngar, communiqué de presse N°005/PLD/CPN/CE/SISM/19 du 75 mystère des affrontements communautaires qui ont également eu lieu à Kourri-Bouguidi.

b) Conflit communautaire dans le site aurifère de Kourri Bouguidi

Situées dans la zone de tensions autour des ressources naturelles, Kouri-Bouguidi et Miski apparaissent par excellence comme les zones de conflits intercommunautaires les plus réputées. Notamment les conflits de l'exploitation traditionnelle de l'or qui n'ont pas cessé de secouer le Nord du pays. Les orpailleurs fuyant le site aurifère du Tibesti depuis 2015, se sont heurtés une fois de plus à un violent affrontement qui les oppose à la population locale de Kouri-Bouguidi.

¹⁵¹ Le Progrès N°5192 du 14 novembre 2019, p.01 ; p.03.

¹⁵² L'Info N°809 du 14 au 17 novembre 2019, p.02.

¹⁵³ Le Progrès N°5191 du 13 novembre 2019, p.01 ; p.06.

¹⁵⁴ Le Progrès N°5194 du 18 novembre 2019, p.01 ; p.05.

Situé près de la ville de Faya, l'affrontement de cette localité s'est déroulé près de la frontière libyenne.

Comme stratégie de combat, la population qui s'opposait à cette exploitation traditionnelle de l'or encerclaient les points d'eau. Les convois qui ravitaillent les orpailleurs en eau depuis le sud de la Libye sont bloqués par cette même population.

Le drame reste très confus et est devenu un véritable problème social. L'accrochage entre les orpailleurs et les populations locales ne date pas d'aujourd'hui selon les avis de ces deux localités. C'est ce qui témoigne de la situation de Miski traitée ci-dessus. Pour celui de Kouri-Bouguidi, suite à ce combat, le bilan fut tellement lourd avec 50 personnes tuées dans les journées du 24 et 25 août¹⁵⁵. Ce bilan est suivi d'énormes dégâts matériels causés. Les abris sont détruits, les véhicules et bagages des orpailleurs sont confisqués.

Afin d'apporter le calme, une urgence fut dépêchée par instruction des hautes autorités à l'endroit de celles de Faya. Urgence qui consiste à intervenir dans le cadre de la gestion de cet accrochage. Le 27 août 2015. Les véhicules chargés d'eau, nourriture et de médicaments sont acheminés dans la zone où sont bloqués les ouvriers orpailleurs.

De tout ce qui précède, il convient de noter que les régions du Borkou Ennedi et Tibesti font de tous les temps l'objet des conflits autour des ressources aurifères qui font souvent basculer les populations dans des conflits intercommunautaires, dont les conséquences sont toujours fâcheuses. Et le plus souvent, à la découverte d'un site aurifère, la ruée vers ce site laisse un climat de conflit intercommunautaire très remarquable comme ce fut le cas du Batha.

c) La ruée vers un conflit intercommunautaire sur le site aurifère du Batha

La ruée vers l'or annonce toujours la forte mobilisation de population lorsqu'il s'agit d'une nouvelle découverte dans une région précise.

A Ati, dans le chef-lieu de la région du Batha par exemple, la population se multiplie à l'annonce de la découverte de l'or dans cette zone¹⁵⁶. Souvent des orpailleurs dégagent des sites aurifères qui se mobilisent vers d'autres sites pour les raisons de leurs activités. C'est ce qui engendre à tout moment des accrochages, lorsque ces derniers se heurtent aux idéologies des populations qui s'opposent à l'exploitation des ressources dans leur zone.

¹⁵⁵ Le Progrès N°4179 du 28 août 2015, p.01. ; p.03.

¹⁵⁶ Le Progrès N°4400 du 25 juillet 2015, p.01. ; p.04.

Alors, ces régions affrontent diverses réalités avec l'arrivée et les départs brusques des orpailleurs. Cette mobilité a tout de même un impact sur la situation socioéconomique sur ces régions.

Par exemple, la recherche de l'or dans le Batha crée des marchés avec l'augmentation des prix de denrées alimentaires, souvent mal appréciés par la population locale. Malgré l'interdiction de l'exploitation de l'or dans cette région, la ville de Yao, chef-lieu du département de Fitri et le canton Medego sont submergés par les chercheurs d'or¹⁵⁷. Cette ruée vers le métal jaune est déclenchée à partir de Tchaga, entre Alifa et Yao où on y voit des orpailleurs mobilisés après la découverte de l'or du Batha par un marabout.¹⁵⁸

Dès lors, on constate que l'irruption de ces orpailleurs sur le Batha est survenue après la dispersion opérée par les forces de défense dans la zone de Miski.

À cela s'ajoute l'action des autorités locales visant à limiter les risques des affrontements ou conflits intercommunautaires. Alors, lorsque la découverte fut annoncée, et en voulant éviter les heurts et envahissements, les autorités locales du Batha ont tenu une réunion avec les notables afin de sensibiliser la population sur cette découverte encore non confirmée¹⁵⁹.

Or, la course vers l'or ou pierre précieuse mobilise toujours les Tchadiens venant de différentes régions, ainsi que les étrangers arrivés des pays voisins, et prenant d'assaut les lieux et sites aurifères dans le but de s'enrichir. L'exemple de Faya dans la zone de Bir Nassara est édifiant au point où 54 orpailleurs Soudanais ont été appréhendés le 11 octobre 2016 par les forces de défense¹⁶⁰. La forte concentration et mobilité des personnes autour de ces ressources rares accroissent les risques des affrontements. À chaque fois qu'une découverte est annoncée, les véhicules bourrés de personnes arrivent et abondent les lieux. Après constat, il arrive que les forces de l'ordre dispersent ces orpailleurs équipés de matériel de détection afin d'éviter des affrontements ultérieurs¹⁶¹.

A Gouro dans l'Ennedi Ouest et Ribyana dans le Sud Libye par exemple, il arrive de constater également de l'esclavage autour de l'exploitation traditionnelle de l'or¹⁶². Cette pratique récurrente engendre d'autres formes de conflits latents entre les communautés en place.

¹⁵⁷ Le Progrès N°4268 du 12 janvier 2016, p.01 ; p.03.

¹⁵⁸ Le Progrès N°4280 du 28 janvier 2016

¹⁵⁹ Le Progrès N°4265 du 07 janvier 2016, p.01 ; p.06.

¹⁶⁰ Le Progrès N°4453 du 12 octobre 2016, p.01 ; p.03.

¹⁶¹ Le Progrès N°4268 du 12 janvier 2016, p.03.

¹⁶² Le Progrès N°4181 du 1^{er} septembre 2015, p.01 ; p.06.

Dans ces localités, les ouvriers sont échangés contre des bêtes. Vu cette pratique, les jeunes employés dans la recherche de l'or n'hésitent pas à fuir en profitant de l'évacuation des orpailleurs des zones aurifères du Tibesti par les militaires.

Fuyant l'eldorado que leur miroitaient les recruteurs, cela prône une forme de trafic d'êtres humains dont aucune mesure prise par le gouvernement visant à maîtriser la situation. Le brassage entre ces gens issus des différentes parties du Tchad et les étrangers, constitue un facteur important pour les affrontements intercommunautaires.

Pour le maintien de la paix et la cohésion sociale, à l'issue d'un conflit intercommunautaire, le gouvernement et les autorités traditionnelles engagent de démarche dans le cadre de sa gestion. Ces efforts conjugués sont appuyés par les associations et certaines sociétés civiles.

Alors la partie ci-dessous de l'étude sera consacrée en premier point sur la gestion des conflits intercommunautaires liés à des chefferies, un deuxième sur la gestion des conflits agriculteurs et éleveurs.

Section II. La Méthode de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires.

Après des remarques sur l'ampleur qu'a connu les conflits intercommunautaires, plusieurs méthodes de gestion, de prévention et des médiations ont tenté de fois sans succès de remédier à ce fléau qui mine le pays.

Des démarches de résolution souvent engagées par les autorités locales, administratives ou militaires, mettant de côté la diplomatie locale comme véritable moyen efficace de résolution de conflits intercommunautaires.

Pour mieux aborder cette partie, nous étudierons donc comment les méthodes de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires dans les chefferies ont été entamées

I. Méthode de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires dans les chefferies traditionnelles

Dans le cadre de la gestion des conflits entre les communautés, les principes régissant les procès coutumiers s'analysent à travers la demande en justice, la convocation suivie d'un déroulement de l'audience avec délibération qui tient une place particulière¹⁶³.

¹⁶³ Djimtola Nelli ; Ali Adoum, p.39-43.

Après délibération, les peines sont applicables conformément à la règle coutumière, et après établissement de la vérité des faits, les communautés en conflit peuvent décider de se réconcilier.

Mais avec l'avènement d'une nouvelle ère judiciaire axée sur la dia ou la peine collective, la méthode de gestion des conflits prend une certaine allure avec l'implication de l'armée, surtout dans le cadre de gestion et prévention des conflits intercommunautaires. Les exemples de quelques cas de conflits ci-dessous que nous verrons témoigneront des jugements pervers qui contribuent davantage à alimenter les conflits ultérieurs.

Pour mieux comprendre, la gestion des conflits intercommunautaires, autrefois impliquaient essentiellement les autorités locales.

Celles qui constituent les maillons qui élaborent les mécanismes et stratégies de gestion des différents types de conflits. Elles sont parfois appuyées par les autorités administratives compétentes.

Par exemple dans la vallée du Moyen Logone et surtout chez les Massa, le rôle de labana, constitue une diplomatie culturelle chargée de prévenir les conflits intercommunautaires. C'est un rite initiatique qui regroupe uniquement les hommes dans le cadre de la gestion des conflits. Celahana apparait comme un moyen de contrôle, de pression et d'union entre les différents membres¹⁶⁴. Ce type de gestion pouvait faire l'objet d'une adaptation de résolution des conflits intercommunautaires au Tchad durant ces deux dernières décennies.

Il convient aussi de signaler qu'autrefois, la conception de chef de race de 1984 a été faite d'abord pour la gestion des conflits domestiques, pour la cohabitation pacifique et harmonieuse.

Ce mode de gestion inclut tout de même pour les types de conflits intercommunautaires peu importe leur nature. Cette gestion est assurée par les chefs des cantons, chefs de tribus et fractions et les sultans qui ont habilités.

Ces autorités traditionnelles sont chargées de la résolution des conflits dans leurs zones respectives. Ils ont pour rôle de prononcer en dernier ressort la sentence en matière de

¹⁶⁴ Oumarou Amadou , 203, « *diplomatie locale et la résolution des conflits dans la vallée du Moyen Logone (1916-1979)* », Mémoire de Master, Université de N'Gaoundéré, p.20.

conciliation¹⁶⁵. Sauf le cas des conflits à l'échelle régionale qui interpelle les collectivités autonomes et l'action du gouvernement.

Déjà, en 1927 existait des conflits liés à la nomination contestée d'un chef de canton de Moundou, dont la gestion était parfaitement assimilée à l'avis de population et parfaitement résolue.

En effet, dans ce canton, l'administration coloniale avait heurté la sensibilité des chefs traditionnels lorsqu'un Baguirmi du Nom Hassan fût nommé comme le premier chef de canton de Moundou en 1928. Les hostilités ont commencé. Or, l'idée des colons était de s'en passer des chefs traditionnels. Vite, ces colons ont compris la nécessité de garder un chef originaire de la localité¹⁶⁶. Après cela, Hassan Baguirmi fut muté à Gagat vers 1930 sous le pseudonyme de Hassane Bangkoudji. Ayant rencontré les mêmes contestations, Hassan, homme de coutume Baguirmi en fut muté à nouveau en 1939 à Moundou comme assesseur titulaire¹⁶⁷.

En 2015, dans le canton de Djarawa, suite à la mort du chef de canton M. Fdrene Choukou, survenu le 1^{er} novembre à Moussoro dans le Bahr El Gazal, un conflit de succession éclate entre la communauté Mallima et Gnoulou, et fut copieusement géré. Après le décès de ce chef, dans l'optique d'éviter d'éventuel conflit de succession.

Ainsi, une note fut adressée immédiatement aux autorités administratives et au ministère de l'administration du territoire.

La note interpelle les autorités et les invite à ne pas être pressées pour la désignation du successeur qui n'est pas de la lignée. Argument soutenu par l'application de la procédure de succession en cours, selon la loi organique N°13/PR/2010 du 25 août 2010, portant statut et attributions des autorités administratives. Ainsi, la famille Mallima avait sollicité d'elle-même le recours au vote. A la surprise générale, un homme nommé Abakar Tahir Almanna complète et tente d'introduire un chef de canton de la communauté Ngoulou qui n'enregistre que 2 cantons contre 14. Cette tentative fut dénoncée comme un acte injuste et géré selon le respect de la coutume et des textes de la république¹⁶⁸.

¹⁶⁵ Ahmat Mahamat Hassan, 2010 « Tchad, comment mieux vivre ensemble ? Du repli identitaire à l'Etat » Collection conférences, édition du Centre Al Mouna, p.14

¹⁶⁶ Djimtol Nelli ; Ali Adoum, 2010, « typologie des conflits et leurs mécanismes traditionnels de résolution au Mandoul et au Ouaddai », p.51

¹⁶⁷ Journal Officiel de février 1939, p.237

¹⁶⁸ Youssouf Mallimi-Dougou Pour la communauté Mallima : <http://www.dw.com/fr/actualités/s-10261>.

Mais aujourd'hui, la situation va de mal en pire. Le Tchad, durant ces deux dernières décennies connaît de sérieux problèmes liés à la gestion des conflits intercommunautaires. Le cas des chefferies traditionnelles portées ici à notre analyse est un exemple édifiant. Et, comme résultat des instrumentalisations politiques d'une part, et d'autre part, les réalités sociales observées dans ces chefferies restent toujours en ébullition.

Si aujourd'hui la question de gestion des conflits intercommunautaires soulève autant de débats et de réflexion, il serait édifiant de prendre l'exemple d'un atelier de formation aux techniques de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires organisé à Guelendeng depuis 2006 comme une nécessité.

a. Atelier de formation aux techniques de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires du 17 au 19 mai 2006

Si aujourd'hui l'on parle de la gestion des conflits intercommunautaires liés à des chefferies traditionnelles, agriculteurs et éleveurs, le problème foncier ou l'exploitation des ressources naturelles qui fait irruption, il apparaît évident de faire un aperçu historique sur la nécessité de prévenir et de gérer les conflits intercommunautaires qui sont déjà élaborés par le passé.

Compte tenu de la situation de ces phénomènes accrus, le cas de l'atelier de Guelendeng que nous prenons comme exemple témoigne de la volonté de gestion pacifique des conflits intercommunautaires qui existaient déjà à une époque, mais encore moins répandu.

Aujourd'hui avec le phénomène du nomadisme pastoral, la démographie et bien d'autres facteurs qui contribuent à l'amplification de la recrudescence de ces conflits, cet atelier est pris pour bel exemple pouvant aider à contenir les conflits sur l'ensemble du territoire tchadien.

L'atelier mettait en théorie 8 modules en technique de prévention et de résolution des conflits intercommunautaires.

Après un aperçu général sur les conflits, il l'atelier ressort les causes, manifestations et des conséquences socio-économiques de ces conflits intercommunautaires que l'on évoque. Cela est suivi d'un autre aperçu sur la situation générale des conflits intercommunautaires avec des mesures de prévention telles que la délimitation des zones réservées aux cultures et celles aux pâturages. Ces zones devraient faire l'objet d'un accord entre les deux communautés à savoir agriculteurs et éleveurs.

Les techniques de résolution des conflits sont aussi abordées lors de l'atelier à savoir le dialogue comme le seul moyen d'amener les deux parties à vivre et cultiver des signes favorables pour la cohésion sociale.

Il est mis en exergue le rôle des chefs traditionnels, l'administration et l'autorité judiciaire sont abordés à tour de rôle, notamment le rôle des conciliateurs joué par les chefs traditionnels, l'assurance de la quiétude par l'autorité administrative et enfin le rôle du juge dans le règlement de conflits conformément à la saisine judiciaire, et l'habilité à trancher au nom de la loi. Ces juges de paix et des tribunaux trancheront les conflits entre les protagonistes selon la procédure légale relative aux textes juridiques.

Il intervient en dernier ressort, au cours de cet atelier la gestion concertée des ressources naturelles qui relèvent du consentement des communautés, pour gérer de manière rationnelle et pacifique les ressources en terre, eau, forêt et tout ce qui constituent leur environnement.

Ajouté à cela, la médiation assurée par une tierce de personnes telles que les associations ou les institutions religieuses, qui paraissent fondamentales pour la prévention et la gestion des conflits intercommunautaires¹⁶⁹. Cette médiation très souhaitable est la méthode qui consiste à calmer les tensions intercommunautaires.

Mais si aujourd'hui, nous sommes en train de vouloir traiter de la gestion des conflits intercommunautaires dans les régions ci-dessous, il convient de se poser la question de savoir, comment les conflits dans ces régions sont-ils gérés ? Est-ce leur gestion respectent-ils les recommandations issues de l'atelier de formation aux techniques de gestion et prévention des conflits intercommunautaires organisé à Guelendeng du 17 au 19 mai 2006.

La réponse est à suivre dans les lignes suivantes sur la méthode de gestion des conflits intercommunautaires dans les régions du Ouaddai, Moyen-Chari et le Mayo-Kebbi etc.

b. Gestion des conflits intercommunautaires dans le sultanat du Ouaddai

Dans les régions du Tchad en général et le Ouaddai en particulier, la gestion des conflits entre les communautés a été souvent mal faite avec souvent des démarches inappropriées. La gestion faite de fois dans la violence et contribue à accroître au contraire les risques des nouveaux affrontements.

¹⁶⁹ Atelier de formation aux techniques de gestion et de prévention des conflits intercommunautaires, Guelendeng, du 17 au 19 mai 2006. P.5-7.

Tout d'abord, lorsque le conflit a fait de victimes, par un communiqué de presse numéro 003/RSAO/2019, le sultanat Abbasside du Dar-Ouaddaï s'indigne devant cette situation de précarité en interpellant toute la communauté de Ndjamenas de rester éveiller au-dessus de toute considération communautaire.

Par ce même communiqué de presse, le sultanat invite les ressortissants des 31 cantons constituant le Ouaddaï géographique sous la responsabilité du représentant du sultan du dar-Ouaddaï à Ndjamenas, face à cette situation, les invite à cet effet et condamne tout acte belliqueux tendant à menacer gravement la paix et le vivre en commun dans la région. La dénonciation des incendies des villages, des derricks, les vols des bétails, le ravage des récoltes, la militarisation des tribus dans le but de mettre à feu et à sang cette partie du pays, la partialité dans la gestion de ce conflit de certains responsables militaires, le silence ahurissant des députés et des membres du gouvernement natifs de la région ainsi que la grande partie de la presse et enfin le retard dans le traitement du dossier au niveau de la justice¹⁷⁰.

Dans ce communiqué de presse, apparaît des dénonciations des mesures de gestion et prévention en même temps la sensibilisation des communautés afin d'éviter d'éventuels conflits.

Par cette même occasion, il invite le gouvernement à s'impliquer davantage dans la gestion transparente de cette crise qui menace dangereusement la cohabitation pacifique avant qu'il ne soit trop tard. Il a sommé le gouvernement de nommer des responsables militaires neutres dans la région en question pouvant aider à la résolution objective de ce conflit et d'assurer la sécurité effective de la population.

À l'endroit de l'assemblée nationale, le communiqué invite de diligenter en urgence de mission d'enquête parlementaire dans ces régions afin de contribuer effectivement à une résolution juste durable.

Pour les leaders religieux. Par la même occasion, le communiqué de presse exhorte une implication active dans la gestion de cette crise qui faisait couler beaucoup de sang, alors que l'effusion du sang est condamnée par toutes les religions.

Par ailleurs, les leaders religieux sont invités de dépêcher des missions sur place pour sensibiliser la population contre ces pratiques abjectes et prohibées par l'islam et le

¹⁷⁰ Communiqué de presse N°003/RSAO/2019 signé le représentant du sultanat du Dar- Ouaddaï M.Abbo Yacoub Saleh Ourada, à Ndjamenas le 24 mai 2019.

christianisme, dont leur rôle ne se limiterait pas essentiellement à la prière, mais de joindre leur acte à la parole.

Pour finir, le représentant du Dar-Ouaddaï invite dans son communiqué les fils de cette région géographique que les chefs traditionnels et religieux de la région de prendre en main leurs responsabilités pour temporiser la situation, et que la contribution de chacun et chacune pour la paix est vivement souhaitée. Il met en exergue et exhorte les ressortissants de prendre également conscience du caractère des conflits voulus et entretenus par certains «profito-situationnistes» ne puisse guère en profiter.

Ainsi les termes du communiqué qui finit par la prière de consolation des cœurs des familles affligées et que les âmes des disparus soient bien accueillis dans le vaste paradis de Dieu¹⁷¹.

Pour le cas du Ouaddaï, lorsque le conflit atteint un niveau élevé de gravité à la suite de contestation familiale soutenue par d'autres sympathisants, on voit le gouvernement mobilisé dans la journée du 29 février 2020 les forces de l'ordre dans ce cadre de gestion. Ces forces ont opéré au palais royal et ont fait usage de gaz lacrymogène, matraques et coups de raquette.

Cette supposée escouade est envoyée par les autorités provinciales et a pris d'assaut ce palais. Le bilan d'intervention musclée a fait plusieurs blessés et plus la mort d'un enfant et un homme âgé de 54 ans¹⁷².

Cette méthode de gestion des conflits intercommunautaires constitue une réelle difficulté à laquelle le gouvernement fait toujours face. C'est ce qui revient à analyser le comportement de l'armée lors des interventions sur le terrain.

La violation des initiatives locales par l'armée dans le cadre de gestion des conflits entre les communautés est prégnante. L'armée est toujours prête à tuer et bafoue les stratégies nécessaires visant à ramener le calme. Or sur les lieux de conflits, souvent sur instruction de la haute autorité qui entrave la gestion normale des crises sociales.

Lorsque les 67 soldats déployés dans le Ouaddaï pour l'état d'urgence, ils ont reçu les instructions de tuer s'il le faut afin de mettre un terme aux conflits, lorsque les belligérants

¹⁷¹ Communiqué de presse N°003 /RSAO/2019 signé le représentant du sultanat du Dar-Ouaddaï M. Abbo Yacoub Saleh Ourada, à Ndjamenà le 24 mai 2019.

¹⁷² La voix N°506 du 06 au 16 mars 2020, p.04.

refusent d'obtempérer. Ils peuvent tuer 10 personnes de chacune des parties en belligérance¹⁷³.

Cette décision va de travers sur le terrain avec la répression des innocents. Vu les tortures infligées et les arrestations arbitraires après les affrontements, l'armée est souvent jugée trop défavorable, fatale au regard de la population qui cherche la réconciliation. Sa présence sur les lieux des conflits détourne les intentions de toutes communautés en conflit.

C'est ce qui fait que la gestion des conflits intercommunautaires se fait toujours de façon hasardeuse et dans la violence. Ce mode de gestion n'implique pas la diplomatie locale ni les associations. Il ne prend aucunement en compte les procès-verbaux de réunion des familles régnautes et ignore complètement les requêtes des notables souvent adressées aux autorités de la haute hiérarchie.

Pour le cas des récents affrontements entre les communautés, la gestion se fait dans la violence avec le déploiement des forces. Une action contraire en violation des droits de l'homme ou encore en violation du droit coutumier. Dans le conflit Ouaddaïen, plusieurs présumés impliqués sont appréhendés et transférés à Koro Toro.

Il s'agit des personnes arrêtées dans le canton Ouadi k2Harma, canton Marfa et le canton de Korio dans le Sila¹⁷⁴.

Par un communiqué de presse du cabinet civil de la présidence, il est même recommandé au gouvernement d'ordonner aux forces de défenses et de sécurité d'user de tous les moyens y compris la force dans le cadre du conflit intercommunautaire dans le Ouaddaï¹⁷⁵.

De son côté, le président de la république Idriss Deby Itno, débordé par les conflits intercommunautaires, menace de restaurer la cour martiale afin de rétablir l'ordre dans le pays¹⁷⁶. Une justice militaire jugée trop défavorable risquerait d'atteindre uniquement les innocents. Il ne s'agit pas aussi de la justice militaire jugée trop violente, mais les implications politiques dans la gestion des conflits intercommunautaires accompagnées des manipulations des communautés en conflits sont restées jusque-là irrépressibles et voire même immuables. Ces manipulations sont sources des maux qui minent les parties en conflit.

¹⁷³ Eclairage N°074 du 23 août 2019, p.03.

¹⁷⁴ Le Progrès N°5078 du lundi 27 mai 2019. P.01 ; p.08.

¹⁷⁵ Présidence de la République, Cabinet civil, direction de la communication, communiqué de presse du 20 août 2019.

¹⁷⁶ La Voix N°474 du 12 au 19 juin 2019, p.06.

A tout temps, ces conflits, à défaut des approches inappropriées pour leur gestion, donnent une tendance irréversible avec des violences constantes partout dans les régions.

Les derniers événements attirent beaucoup d'attention d'un large public et ne cessent de bouleverser le milieu médiatique. Pour éviter un bain de sang, certaines organisations de la société civile souhaiteraient que la gestion des conflits se fasse selon les textes qui régissent le droit à l'intérieur du pays.

Une démarche préliminaire qui consiste à mieux gérer ces conflits intercommunautaires et éviter les atrocités.

Lorsque le conflit Ouaddaï s'est déclenché, il s'est même tenu une rencontre des notables au palais royal en date du 08 juin 2019. Une rencontre où les chefs traditionnels et les Oulémas ainsi que les membres du conseil supérieur des affaires islamiques étaient présents. La question de l'ordre du jour est d'examiner la situation polémique qui frappe les régions. A l'issue de cette rencontre, et dans un commun accord, ils étaient à environ 438 à avoir rédigé et signé une requête directe au président de la République¹⁷⁷. Requête pour lui faire prévaloir le droit de préserver les mœurs et coutumes de ce royaume comme seul moyen d'instaurer une paix durable.

Ils préconisent une solution en douceur qui pourrait sauver plusieurs âmes. Ces requêtes sont boycottées par le gouvernement et la force des armes qui prend le devant de la scène. Alors que la violence reste philosophiquement comme une force faible selon un adage courant.

Avec les violences observées au Ouaddaï suite à des contestations réprimées dans le sang, une ressortissante du royaume, nommée Mme Nisrine Iman a adressé au président de la République depuis la diaspora un courrier qui dénonce et condamne la nomination du nouveau sultan M. Chérif Abdelhadi Madhi par usurpation.

Elle évoque dans son courrier les violations du droit coutumier vis-à-vis de ce royaume. Et, insiste sur le respect des traditions qui font la base dudit royaume. Et aussi suggère l'idée de traiter la question successorale conformément aux règles coutumières régissant les règles de succession et d'accession au trône du sultanat Abbasside du Dar Ouaddaï.

¹⁷⁷ La Voix N°474 du 12 au 19 juin 2019, p.06.

Au début du conflit, les membres de la famille royale eux aussi se sont concertés pour nommer un successeur légitime au sultan révoqué¹⁷⁸. Cette concertation est restée nulle. C'est de là que la ressortissante dénonce avec amertume et déclare la nomination du nouveau sultan ainsi que la gestion du conflit qui y advient comme « *une démonstration de force d'une intronisation militarisée avec un mépris affiché des rites traditionnels* ». Cette pratique est restée aux yeux des ayant-droits un acte ignoble d'une volonté politique.

Déjà dans les communautés où les affrontements engendrent plusieurs pertes en vies humaines et des dégâts matériels, toutes propositions utiles qui concourent à l'instauration de la paix devraient être validées. La violence ne peut en aucun cas être employée comme méthode de résolution appropriée. L'usage de la force des armes s'effectue à tout moment pour apporter un temps d'accalmie n'est que de remède qui soigne la plaie mais ne la guérit pas.

Pour le Ouaddaï, les échos des derniers affrontements sont gérés militairement, laissant un durcissement du cœur de la population. Alors que pour une quête de solution à la sécurité et aux conflits communautaires, il va falloir un diagnostic généra¹⁷⁹. Des provinces d'Abéché qui font l'objet de rencontres des gouverneurs du 3 au 4 octobre 2019. Ce diagnostic intervient après celle du 7 novembre qui regroupait 14 gouverneurs des régions. L'assise avait pour objet de proposer des pistes de solution et des mesures à prendre pour arrêter définitivement l'hémorragie des conflits communautaires dans le Ouaddaï, et en particulier entre éleveurs et agriculteurs. Cette rencontre suivie par des interpellations des gouverneurs était de dresser des états de lieux de désarmement des civils.

Ainsi, en application des clauses de la rencontre, et afin d'apporter le calme dans les deux régions, plusieurs ressources humaines et matérielles ont été mobilisées. Une première vague de 67 soldats déployés dans le but d'instaurer la paix et le couvre-feu dans le Ouaddaï. Cette première vague a fait la descente le 22 août 2019. La descente est accompagnée du processus de désarmement. Comme résultat, le 24 juillet 2019, après une évaluation du ministre de la défense M. Mahamat Abali Salah, 300 armes de tous calibres sont saisies dans les provinces du Ouaddaï et du Sila¹⁸⁰.

¹⁷⁸ Nisrin Imane Doungoudjabint Mahamat Sesoussi ibn Al Fakihadam Dim Koula Ibn Al Fakih, in Abba Garde N°259 du 06 avril 2020, p.8.

¹⁷⁹ Le progrès N°5161 du 01 octobre 2019, p.01.

¹⁸⁰ Le Progrès N°5161 du 25 juillet 2019, p.01.

Le 14 août 2019, une autre mission conduite par le général Idriss Miss Mouro arrive sur le lieu et a saisi 20 armes de tous calibres¹⁸¹.

Le 23 septembre 2019, il s'est déroulé une cérémonie de présentation de ces armes récupérées. Cérémonies organisées par les forces mixtes basées à Abéché. Lors de cette cérémonie de présentation des armes, il ressort un bilan de 678 armes de guerre avec 6 bazookas saisis entre les mains des civils.

En plus les armes saisies entre les mains des civils, 4000 munitions ont été également saisies et présentées au gouverneur de la région du Ouaddaï M. Ramadan Erdebou¹⁸².

Cette situation d'extrême violence dans le Ouaddaï est maîtrisée malgré les violences, mais ne laisse pas indifférent le Moyen-Chari qui lui aussi fait l'objet d'une gestion hasardeuse des conflits intercommunautaires liés à la chefferie.

c. La gestion des conflits de chefferie dans le canton de Sarh au Moyen-Chari.

La crise Sarhoise liée à la chefferie est gérée par le biais des manœuvres politiques et non une prise en compte des dispositifs coutumiers.

Pour parvenir à une solution consensuelle, et après les vaines tentatives de gestion en famille, les ressortissants du Grand Moyen-Chari, les députés, voire même le Président de la République ainsi que le premier ministre, tous étaient obligés de mettre la main dans la pâte.

Pour le premier ministre Payimi padacké Albert, dans une correspondance n°0135 du 8 novembre 2016, il a demandé au ministre de l'administration du territoire et de la gouvernance locale Bachar Ali Souleyman de surseoir à cette installation du sultan de Sarh contestée. Cette mesure drastique est d'attendre jusqu'au dépôt final du rapport de mission d'enquête qui a pour objectif d'écouter toutes les parties ainsi que la famille Bézo¹⁸³. Cette correspondance annulait à l'instant l'installation qui devait avoir normalement lieu le 12 novembre 2016.

Pour le président de la république, lui de son côté, après une audience accordée ad-hoc aux ressortissants de Sarh en date du 03 août 2016, il a par la suite demandé au ministre de l'administration du territoire et de la sécurité publique de concéder que la population ne veut pas du sultanat. Ainsi, il a instruit au ministre Ahmat Mahamat Bachir de prendre un acte pour

¹⁸¹ Le Progrès N°5128 du 15 août 2019, p.01.

¹⁸² Le Progrès N°798, 2019, p.1-2.

¹⁸³ Le Progrès N°4476 du mardi 15 novembre 2016, p.01 ; p.03.

réinstaurer le canton de Sarh et laisser la famille décider s'il faut garder Mahamat Moussa Bézo¹⁸⁴.

Cette décision qui traînait, mobilise le président qui s'est rendu lui-même à la capitale de la province du Moyen-Chari, signant deux actes qui ont apporté un peu de calme à la polémique. Le premier acte est le décret 425/2016 du 16 juin qui annule le sultanat et instaure le canton de Sarh, suivi du deuxième acte qui est le décret 426 qui maintient Mahamat Moussa Bézo comme chef de Canton.

Ces deux gestes sont peu salués par la population du Moyen-Chari, mais laissent planer le doute, et loin de mettre fin à la guerre de leadership au sein de la famille Bézo.

Or, il convient de signaler que la toute première tentative de gestion commence dans la famille régnante. Lors d'un conseil de famille Bézo constitué de 24 membres, présidé par un certain Ngartolabaye Daba Bézo, désigné par le Gouverneur pour cette assise. En cette journée, il est demandé à N'garyedji Djimina Bézo et Mahamat Moussa Bézo de se retirer de la pièce et se concerter entre eux si l'un peu céder la place à l'autre¹⁸⁵.

Mais hélas ! Chacun reste dans sa position et veut devenir successeur. Devant ces querelles, les 24 membres de la famille estiment passer au vote. Pour cela, 14 sont pour et 10 contre.

Les 14 sont les partisans de N'garyedji Djimina Bézo et les 10 de Mahamat Moussa Bézo. Devant l'échec visible, et sans penser à passer au vote, le groupe de Mahamat Moussa Bézo a vidé la salle.

Dans un procès-verbal signé par les 24 membres de la famille, et remis en date du 07 avril 2016 au ministre de l'administration du territoire et de la sécurité publique, il est mentionné clairement la contestation de Mahamat Moussa Bézo.

Bien que l'on arrive à la suppression du sultanat en remplacement du canton, Moussa Bézo est resté comme chef par un décret le nommant. Malgré les gestes du président, le décret qui maintient Moussa Bézo est boudé par la famille, mais n'empêche pas de maintenir en vigueur le nouveau chef à son poste¹⁸⁶.

Or, historiquement, cette chefferie existait comme canton depuis 1916 et, est confirmée par le décret n°22/PR/MAT/MI/1972 par le président Ngarta Tombalbaye, ne peut en aucun cas être

¹⁸⁴ L'Observateur N°919 du 10 au 17 octobre 2018, p.04.

¹⁸⁵ Abba Garde N°218 de l'année 2018, p.02.

¹⁸⁶ Abba Garde N°218 de l'année 2018, p.02.

réhabilitée en sultanat selon l'avis de la population. Mais les décrets 425 et 426 signés du chef de l'État Idriss Deby Itno, qui réhabilitent la chefferie et nomment le sultan¹⁸⁷, viennent d'être vivement contestés même par les hommes politiques de la localité soutenus par la population.

Pour preuve, dans la journée du 21 juillet 2018, les ressortissants du Grand Moyen-Chari ont organisé une rencontre au CEFOD (Centre d'Étude et de Formation pour le Développement). Rencontre consacrée à l'évaluation de la situation. Le point fort est axé sur la question de la crise qui a sévit dans le Moyen-Chari et bien évidemment le canton de Sarh urbain. A l'issue de cette rencontre, les doléances ont été adressées à la haute hiérarchie où on lit clairement les promesses de désengagement de certains leaders du parti au pouvoir (MPS)¹⁸⁸.

Cette situation aggravante au-delà de ses dimensions est restée dès lors une préoccupation de tous et voire même des députés du Moyen-Chari. Tout est contre l'immixtion stérile du ministre de la sécurité publique. Il ressort de cela, et tout ce qui compte pour la population, c'est l'abrogation du fameux décret instituant le sultanat de Sarh¹⁸⁹.

Obligés, ces députés soutiennent la population dans ses manifestations afin de la rétablir dans ses droits. Cette contestation a révélé don pan politique, lorsque les 6 députés du Moyen-Chari ont présenté un point de presse le 26 novembre 2016 pour annoncer leur contestation à la réhabilitation du sultanat de Sarh¹⁹⁰.

Le problème persiste, et le 22 octobre 2018, à l'hémicycle au niveau de l'Assemblée Nationale, un député de la localité M. Nobo N'djibo a fait une déclaration sur la promesse de L'annulation du décret N°425/PR/PM/2016 du 16 juin 2016, réhabilitant le sultanat de Sarh. Annulation survenue par un autre décret N°1670/PR/2018 du 18 octobre 2018.

Dans son extrait de message adressé aux dignitaires du Moyen-Chari, le député a aussi invité les chefs traditionnels, les jeunes, les sages et toute la population à œuvrer main dans la main pour une cohésion totale et pour la sérénité dans la province¹⁹¹. Une déclaration qui apaise les tensions mais loin d'être consensuelle, puisque la population du Moyen-Chari voudrait l'annulation des décrets 425 et 426. Par contre, si le décret 425 vient d'être annulé, et que le décret 426 reste en vigueur, cette solution n'est pas satisfaisante. C'est ce qui fait que le décret 425 supprime simplement le sultanat de Sarh érigé en canton. Alors, le décret 426

¹⁸⁷ Le Progrès N°4492 du 12 décembre 2016, p.04.

¹⁸⁸ L'Observateur N°911 du 24 au 31 juillet 2018, p.02.

¹⁸⁹ L'Observateur N°913 du 08 au 15 août 2018, p.04.

¹⁹⁰ Le Progrès N°4492 du 12 décembre 2016, p.04

¹⁹¹ L'Info N°704 du 25 au 28 octobre 2018, p.03.

garde la position du chef contesté Moussa Bézo. Cette méthode explique l'aspect de la gestion de crise avec une solution à moitié trouvée. Elle est dite à moitié trouvée du faite que le président a pris respectivement trois décrets dont le 1670,1671 et 1672 annulant le sultanat de Sarh et crée le canton de Sarh urbain¹⁹².

Après avoir dressé un bilan de la gestion des conflits de chefferie dans le canton de Sarh urbain, dès à présent, nous allons faire un cursus sur la gestion des conflits intercommunautaires dans le Sila, province du Ouaddaï.

d. La gestion du conflit intercommunautaire dans le Sila province du Ouaddaï

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la gestion des conflits intercommunautaires au Tchad se fait toujours de manière à calmer les tensions. Ce conflit même surgit après un accord de paix signé entre les deux communautés le 20 juin 2019 à Akpar dans le Sila grâce à la médiation du Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles (HCCACT)¹⁹³.

Les véritables défis à relever dans la gestion des conflits résident toujours dans sa formule. Lors de règlement de ce type de conflit agriculteurs et éleveurs, les autorités prennent systématiquement la défense des éleveurs et punissent les agriculteurs¹⁹⁴. Ce type de résolution de conflits est perçu comme la politique du deux poids deux mesures¹⁹⁵. C'est ce qui contribue à l'éternel et l'interminable conflit entre agriculteurs et éleveurs. Au vu de cette pratique, malgré les tentatives des autorités de restaurer la paix par des mesures d'urgence dans certaines provinces, ces conflits persistent sans relâche.

Puisque les instigateurs d'actes macabres de ces conflits ne sont jamais inquiétés du fait des profits qu'ils en tirent. Pour le cas du Sila, il demeure une similarité et une confusion dans la gestion de l'affaire de sultanat du Ouaddaï et conflit agriculteurs et éleveurs dans le Sila. Un bouleversement intervient dans les deux régions avec plusieurs mesures prises notamment les mesures d'urgence décrétées et le déploiement des soldats suivis de l'opération de désarmement.

La coïncidence de l'événement qui surgit oblige le président de la République Idriss Deby à décréter un premier état d'urgence après une visite à Goz-beïda, capitale de la province du

¹⁹² Abba Garde N°218 de l'année 2018, p.02.

¹⁹³ Le Progrès N°5126 du 08 août 2019, p.01.

¹⁹⁴ Ndjameña Bi-Hebdo N°1797 du 02 août au 08 septembre 2019, p.05.

¹⁹⁵ L'Observateur, Numéro spécial du 04 au 11 septembre 2019

Sila et Abéché capitale de la province du Ouaddaï. Lors de la visite effectuée le 18 août 2019 à Goz-Beïda, les 09 et 10 août à Abéché,¹⁹⁶ et à l'issue de cette visite et le constat fait des affrontements entre les communautés ayant occasionné au total la mort de 58 personnes, vite les mesures ont été prises par un état d'urgence est instauré par décret N°1162/PR/2019 regroupant les provinces du Ouaddaï, du Sila et du Tibesti. Cet état d'urgence à pour conséquence l'interdiction de circuler à moto et pas de liaison entre les villes et villages.

En application de cet état d'urgence, il s'en est suivi des arrestations arbitraires des personnes et des détentions provisoires prolongées dans les centres de sécurité publics qui ont été observées. Après son délai qui prend fin le 10 septembre 2019, un autre décret prolonge l'état d'urgence jusqu'à sa suppression après le calme survenu.

Après plusieurs mois passés et le calme revenu, ces mesures d'urgence sont levées lors d'une cérémonie officielle présidée par le Ministre de la sécurité publique Mahamat Abali Salah en présence du Ministre de la justice Djimet Arabi et du ministre de la communication Oumar Yaya. Cérémonie qui s'est déroulée dans la journée du 25 janvier 2019. Cette cérémonie a eu lieu devant les gouverneurs desdites régions du Ouaddaï et du Sila¹⁹⁷.

Après l'analyse faite sur la gestion de ces conflits agriculteurs et éleveurs dans la région du Sila, cependant nous verrons la gestion des conflits intercommunautaires dans le canton de Dougoul-Kreda.

e. Gestion des conflits intercommunautaires dans les cantons de Dougoul-Kreda.

Pour la gestion de conflits dans ce canton relatif à l'érection d'un canton suivi de la nomination, l'affaire est déférée à la cour d'appel de Ndjamena. Après le jugement infirmé estimant qu'il s'agit d'une affaire administrative relevant de la compétence des juridictions administratives.

Dès lors, le ministre de l'administration du territoire ordonne au gouverneur du Bahr El Gazal de prendre l'affaire entre ses mains. Aussitôt, le gouverneur a mis sur pied une commission chargée de trancher ce litige. La commission composée après ses travaux conclut qu'il serait impossible que les deux communautés acceptent un chef d'un camp ou de l'autre comme chef de deux communautés.

¹⁹⁶ L'Info N°788 du 22 au 25 août 2019, p.02.

¹⁹⁷ L'Info N°826 du 27 au 29 janvier 2020, p.02.

Alors pour entériner le conflit, cette commission confirme la nomination d'Adoum Mahamat Zène comme chef de village de Dougoul-Kreda Est et Mahamat Ali Abdramane comme chef de village de Dougoul-Kreda Ouest¹⁹⁸.

Chose faite, mais la paix ne dure pas longtemps. Lorsque Bachar Ali Souleymane arrivé à la tête du ministère de l'administration du territoire, vite ce dernier impose Adoum Mahamat Zène comme l'unique chef des deux communautés. L'affaire fut transférée à nouveau devant le tribunal des grandes instances de N'Djamena. Tranchée à nouveau par le tribunal en faveur d'Adoum Mahamat Zène comme dépositaire d'une autorité de chefferie traditionnelle qui suspend Mahamat Ali Abdramane de ses fonctions de chef de Dougoul Kreda Ouest.

Tout compte fait. Il ressort clairement que dans cette partie, les manœuvres politiques ont largement contribué et contribueront toujours à alimenter la scène des conflits intercommunautaires. Ce qui porte à croire que la cohabitation pacifique est en danger, alors qu'il fallait une solution consensuelle.

Ce problème demeure pareillement dans le canton de Djado du Sud avec la nomination d'un non originaire de la localité comme chef de canton faisant la polémique.

f. Gestion des conflits intercommunautaires dans le canton de Djado Sud

Le canton de Djado Sud qui vient d'être secoué est le résultat d'une nomination contestée d'un chef et immédiatement gérée. Lorsque le chef fut choisi, et pour éviter un éventuel affrontement, les ressortissants de Djado Sud résidant à N'Djamena et ceux venus de Mongo ont tenu un point de presse et dénoncé avec véhémence cette nomination ambitieuse.

Appuyé par un comité de sages présidé par le chef de la communauté Djado, ceux-ci demandent purement et simplement au président de la république l'annulation du décret¹⁹⁹. L'objectif est de laisser la latitude et de permettre aux autorités de la localité d'organiser elles-mêmes librement le vote dans la transparence afin d'éviter les risques d'affrontement à venir.

Pour la population, ces décrets nommant les chefs sèment de malaise partout dans les régions du Tchad en général et le canton de Djado Sud en particulier.

Du point de vue social, ces décrets faisaient naître des tensions grandissantes avec un risque de péril resté toujours élevé.

¹⁹⁸ La Voix N°410 du 23 au 30 janvier 2018, p.03.

¹⁹⁹ Abba Garde N°249 du 29 septembre au 10 octobre 2019, p.05.

Ainsi par un communiqué de presse signé le 05 septembre 2019, les ressortissants de la communauté de Djado Sud prient le président d'annuler le décret nommant le chef pour son non appartenance à l'ethnie Djado. Une annulation qui permettrait d'instaurer la paix et la cohésion sociale dans ledit canton²⁰⁰.

Ce colonel imposé comme chef, est vu selon la population comme l'œuvre des généraux qui détiennent les morceaux de pouvoir, grâce à leur proximité avec le président de la République. Ceux-ci s'imposent par tous les instruments politiques qu'ils en font usage. Or, selon les coutumes et mœurs de chaque communauté, aucun chef ne doit être choisi au hasard pour peur de semer la guerre.

Les privilèges reviennent d'abord aux ayant-droits qui ont souvent le droit à la succession. Au cas où l'on constate une mésentente, une solution consensuelle est envisageable dans cette même communauté.

Bien que la gestion des conflits intercommunautaires liés aux chefferies sont très actives et font l'objet de beaucoup de critiques, néanmoins nous allons faire un état de lieux de quelques cas de gestion des conflits intercommunautaires agriculteurs et éleveurs qui sévissent dans d'autres régions du Tchad.

Section III : Analyses des causes et conséquences des conflits intercommunautaires et de l'insécurité

I. Les causes de l'insécurité alimentaire dans la région du Lac Tchad

L'insécurité alimentaire est un problème de longue date au Tchad. La grande partie du territoire aride ou semi-aride rend la production agricole particulièrement difficile. Depuis les années 1960, la désertification du Tchad, accélérée par le réchauffement climatique n'a fait qu'accroître cette insécurité alimentaire. Aux dérèglements climatiques s'ajoutent les incidents sécuritaires croissantes dans la province du Lac depuis 2015.

Des groupes armés non étatiques font des incursions et des attaques régulières dans cette zone frontalière avec le Niger et le Nigeria, entraînant des mouvements de populations. Ces déplacés internes fuient leurs foyers. Leurs champs, pour venir se réfugier dans des sites de déplacés ailleurs dans la province. Les dérèglements climatiques au Tchad sont également responsables de la recrudescence des conflits agro-pastoraux liés à la compétition pour l'accès

²⁰⁰ Mahamat Machar Bichara, communiqué de presse du 05 septembre 2019.

à l'eau et aux terres de pâture. Ces conflits fragilisent la résilience des communautés visées par les attaques de groupes armés.

a. Intervenir auprès des populations vulnérables

En collaboration avec le PAM ACTED distribue du cash et des vivres à plus de 58000 personnes déplacées vivant dans les départements du Fouti et de Mandi dans la province du Lac. Ce projet d'un an est mis en place depuis février 2021 et couvre les besoins de 48 sites de déplacés.

Il permet aux personnes ayant perdu leurs moyens de subsistance après avoir fui l'insécurité de se nourrir. Dans la province du Lac plus de 406000 personnes ont fui l'insécurité pour s'installer dans des sites de fortune. Leurs besoins en assistance alimentaire sont particulièrement sévères.

Pendant que nous étions en train de fuir nos maisons plusieurs d'entre nous ont trouvé la mort sur le chemin dû à la faim insupportable.

PERSONNE SOUTENU PAR ACTED LORS DU PROJET

En quittant tout derrière eux, ces personnes se retrouvent dans une situation de vulnérabilité alimentaire critique et perdent l'accès aux activités agricoles et aux terres de pâturage. Sans revenus ces personnes sont entièrement dépendantes des réseaux de solidarité des sites et villages hôtes et des interventions des acteurs humanitaires.

b. Des modes d'intervention adaptés aux marchés locaux

Les zones très isolées, tel que le département du Fouti, sont appuyées en vivres pour assurer un accès physique à la nourriture. Ces distributions incluent notamment du sorgho, des légumineuses, de l'huile et du sel. En effet, les marchés de ces zones ne sont pour la plupart pas suffisamment approvisionnés pour répondre aux besoins des déplacés. En raison des changements climatiques, la production agricole au Tchad a souffert.

Sur la période 2016-2021, la province du Lac Tchad a accusé une baisse de production agricole de -4,5%. En plus d'affecter la quantité de denrées disponibles, cette baisse de production est directement responsable d'une baisse de pouvoir d'achat pour les communautés agricoles. Dans le département du Mamdi où les ressources alimentaires sont plus accessibles, Le PAM avec ACTED a ainsi fait le choix de l'appui encash permettant aux bénéficiaires de choisir leurs achats de manière autonome.

c. Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants

ACTED fournit des intrants nutritionnels sous forme de bouillie composée de Maïs, soja, lait en poudre, sucre, huile végétale.

48% des personnes déplacées dans la province du Lac Tchad sont des enfants. (OIM)

Ces intrants sont destinés aux enfants de moins de 2 ans et permettent de prévenir les risques de malnutrition infantile. Durant les distributions, ACTED organise également le dépistage des enfants pour détecter ceux qui sont en situation de malnutrition aigüe.

Ce dépistage permet d'identifier les enfants malnutris et de les référer à des centres de santé spécialisés pour traitement. Chaque mois, environ 2150 enfants sont ainsi dépistés²⁰¹.

Après analyse des faits et circonscriptions qui ont largement contribué à la prolifération des conflits intercommunautaires, tout concourt à soulever un débat autour des causes à la fois politiques, sociales, culturelles, économiques, et qui sont suivies toujours des conséquences néfastes après ses affreux affrontements.

II. Les Causes de conflits Intercommunautaires

Le Tchad souffre depuis toujours des conflits intercommunautaires et communautaires depuis 1980. Ces conflits ont des causes similaires et remarquables dans toutes les régions.

Au vu des constats faits, il ressort que ces conflits intercommunautaires ou communautaires ont pour causes essentiellement d'ordre politique, social, culturel et économique.

a. Les causes politiques

L'atmosphère politique tchadienne est dominée par l'esprit de division. Des affrontements intercommunautaires qui persistent dans toutes les régions sont téléguidés par les hommes qui les entretiennent.

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, les causes politiques des conflits intercommunautaires sont entre autres l'incapacité du gouvernement à résoudre ses problèmes et de sécuriser son territoire national, la catégorisation des citoyens, la politisation de tous les secteurs d'activités, la militarisation et la complicité de l'administration.

Il arrive de constater selon l'avis de Dr Sitack Yombatina Béni, que les violences intercommunautaires sont aussi à l'origine de la pauvreté et la défaillance des services

²⁰¹ ARTICLE : ACTED répond à l'insécurité alimentaire dans la province du Lac Tchad

publics²⁰² ou encore la corruption qui sont des aspects d'ailleurs traités dans les lignes suivantes.

Cette politisation de ces problèmes sociaux et la suspension verbale des autorités traditionnelles par les autorités ne sont pas du reste pour les problèmes sociaux que rencontrent les populations.

Dans chaque région, on y observe des réalités politiques et sociales qui traduisent le comportement, soit des hommes politiques véreux ou alors du côté des habitants eux-mêmes. Avec différents mobiles ayant contribué à les alimenter les crises sociales, et vite on assiste à des situations conflictuelles plus aggravantes.

Cette métamorphose politique est comme un vent violent qui balaie sur son passage les valeurs patriotiques acquises, laissant place aux idées révolutionnaires qui véhiculent en retour les idées de haine des uns contre les autres, et se ramifient pour définir en affrontements réels et observables de de part et d'autre.

Les esprits malveillants des administrateurs provinciaux, voués uniquement à la quête de richesse pour leur satisfaction l'enrichissement. Détournés de leur mission, et se sont tournés, vers un environnement de richesse en occultant le bon vivre ensemble. La plupart de ces administrateurs sont des militants d'un parti politique. Cette pratique intensifie les affrontements devenus irrémédiables.

Si de nos jours, la région du Nord voit une forte mobilisation autour de la succession, elle est similaire pour la région du Moyen-Chari victime de ce fléau politique.

Quant aux régions du Grand Mayo-Kebbi et des deux Logones, elles présentent chacune un aspect particulier des conflits intercommunautaires orchestrés par les actes dont les autorités sont accusées d'être responsables.

Dès lors, les amalgames politiques laissent imaginer la discrimination de certaines couches vulnérables, qui se sentent déjà abandonnées à leur triste sort. Cette pensée les pousse à ne point vouloir se laisser-faire sur leur territoire. En revanche, les couches vulnérables n'hésitent pas à exprimer leur mécontentement au moyen de la violence contre les envahisseurs éleveurs nomades, les protégés des autorités

²⁰² Le Phase Info N°062 du 24 au 31 juillet 2020, P.3.

Entre les leaders politiques, la situation agonise les institutions étatiques dominées par la corruption et l'injustice laisse planer le doute de réunification des peuples. C'est pourquoi ces actes politiques engendrent le sort des communautés qui font désormais face à des multitudes affrontements.

Du Nord au Sud, les causes politiques des conflits intercommunautaires sont directement liées à des intronisations forcées à la tête des chefferies ou la nomination par décret présidentiel des personnes moins habilitées et douées dans la gestion du territoire.

Le fait que ces personnes soient désignées comme chef et non-originares de la localité pose problème dans la mesure où la plupart ne sont pas souvent de la lignée des chefs antérieurs.

Indirectement lorsque ceux-ci sont nommés ou désignés par la force des décrets, contribuent à entretenir des relations conflictuelles, et laissent entrevoir une situation de règlements de compte politique. Car ces conflits interviennent après des actes gouvernementaux comme la création des cantons par décret dans le ressort territorial tchadien.

b. Les causes sociales

L'injustice, le mépris, les inégalités sociales, la pauvreté accrue, le taux démographique et le multiculturalisme sont autant des principales causes porteuses des germes des conflits intercommunautaires au Tchad.

Soucieux de la mauvaise gouvernance économique qui plonge certaines couches sociales dans un état d'extrême pauvreté, et conscient de la situation, le président avait même sollicité l'instauration d'une gouvernance axée sur la situation socioéconomique afin de réduire les risques des affrontements favorisés par les activités économiques²⁰³.

Dans les sociétés tchadiennes, cette mauvaise gouvernance économique énumérée ne favorise point le développement de tous. La précarité de vie menée, l'accès difficile aux ressources disponibles ainsi que la mauvaise répartition des biens entre les sociétés en sont les causes récurrentes

Des causes qui se transforment en au fil de temps en un mouvement de classe. La lutte entre ces différentes classes ouvre ensuite la voie vers un communautarisme dangereux. Cette situation fait d'ailleurs l'objet de prêches lors de la fête de tabaski du 31 juillet 2020²⁰⁴.

²⁰³ L'Info N° 698 du 04 au 07 octobre 2018, P.03.

²⁰⁴ L'Info N°869 du 03 au 05 août 2020, P.01-02

Naturellement, certain tissu social tchadien était déjà vulnérable et très sensible pour les questions de tensions lorsqu'il est question de voir au clair les réalités socioéconomiques et sociopolitiques. L'ampleur qu'a connu le pays avec l'émergence de groupes linguistiques augmente sans cesse la situation et le risque de choc entre les communautés.

Ces conflits ou affrontements qui opposent d'un côté les communautés au sujet des chefferies locales trouvent place dans les causes sociales d'une part et d'autre part les conditions de vie et statut social. Ces affrontements qui se justifient par l'existence de phénomène dans les milieux ruraux et urbains, souvent analysés dans un contexte sociologique où la société des pasteurs nomades, une fois le brassage fait avec la société des agriculteurs sédentaires, ceux-ci se regardent en chien de faïence déjà un climat de conflit latent.

D'un autre côté, l'exode rural avec le déplacement des jeunes en milieu urbain et le contact avec la société citadine apporte quelques germes à ces conflits. Cet aspect est également associé à plusieurs facteurs que l'on ne se propose pas d'étudier ici en profondeur.

Le Sud du Tchad avec son climat favorable attire les pasteurs et enregistre une forte concentration de la population avec une croissance urbaine accélérée, générant ainsi plusieurs différentes cultures qui constituent également un pilier de l'analyse des conflits intercommunautaires.

c. Causes culturelles

Les conflits liés aux chocs font déjà l'objet d'étude par Dominique Picard et Edmond Marc, lorsqu'ils parlaient des conflits relationnels²⁰⁵. Ce que nous voulons montrer dans le contexte de cette analyse, c'est qu'il est question de montrer que les habitudes culturelles de plusieurs communautés contiguës au Tchad, sont déjà susceptibles de déclencher des affrontements. Néanmoins, il faut souligner la présence d'une communauté musulmane parmi la communauté chrétienne qui suscite elle aussi de fois peu de confiance. Il en est de même pour les communautés d'agriculteurs et éleveurs. Ces méfiances résultent des habitudes des uns et des autres.

Ces divergences culturelles et ses habitudes créent de véritables problèmes de cohésion. Pour la communauté chrétienne, elle conçoit dans sa perception que l'éducation donnée aux enfants de la communauté musulmane aide à encourager la violence, ou encore le port obligatoire des

²⁰⁵ Dominique Picard et Edmond Marc, 2008, « les conflits relationnels », éd. PUF, P.34-35.

armes blanches constitue l'essentiel de l'aspect culturel, dont la dérive est la violence. Pour cette communauté, le bon vivre, c'est l'enseignement du pardon.

Du côté de la communauté musulmane, la présence d'une communauté chrétienne dans leur milieu est sans doute la présence des païens sur leur sol, ou il faut s'en débarrasser ou infliger toute autre forme de traitement. Pour cette communauté, voir un peuple rattaché à ses pratiques culturelles (mœurs et traditions) ne mérite pas une bienvenue. Telles sont les conceptions des uns et des autres qui donnent à priori les blêches des conflits.

A posteriori, à moindre étincelle, cet antagonisme culturel et religieux bascule rapidement à un affrontement ou combat sans merci.

Les exemples abondent partout dans toutes les religions, et il semble être difficile de vivre en harmonie avec les communautés qui obéissent et leurs propres valeurs d'authenticité ou culturelles. Ces problèmes comme étant d'origines culturelles existent en dizaines sur le territoire tchadien. Ceux que nous avons évoqués ci-haut ne sont que des échantillons.

Ces conflits culturels selon Dominique Picard et Edmond Marc témoignent de la vision du monde, nos valeurs, nos formes de pensées, nos modes de vie et de comportement qui sont constitutifs de notre culture²⁰⁶. Ils en existent plusieurs, mais ce qui est intéressant est que les conflits interculturels entre les communautés que l'on qualifie jusque-là de conflits identitaires ou culturels s'intensifient facilement. Ces conflits mettent aussi en scène plusieurs acteurs, dont la nécessité est de voir la place qu'occupent les immixtions et ingérences politiques. Avec les armes utilisées lors de ces conflits intercommunautaires. L'élément social de ces conflits trouve sa place dans les aspects culturels cité ci-dessus ou alors l'existence des vieilles querelles existantes. Dans l'analyse de ces conflits, l'on observe l'usage des armes artisanales qui reflètent ces réalités sociales.

Dans un Tchad profond, les conflits sont même observables au sein d'une même communauté, dont l'une se livre à des pratiques occultes. Ces pratiques nocturnes dont la communauté voisine essaye de contrôler ou la présence ne favorise pas le déroulement de cérémonie deviennent inquiétantes et les tendances changent en laissant place aux conflits latents ou virtuels.

Le rattachement à des pratiques culturelles et religieuses présente déjà un aspect de conflit virtuel existant.

²⁰⁶ Ibid. P.16-17.

La diversité culturelle accentue de manière prépondérante l'avènement des conflits intercommunautaires au Tchad. Cet aspect culturel présente une dimension particulière lorsqu'il s'agit d'évaluer les risques des affrontements. Cette diversité culturelle laisse une configuration du climat de conflit qui prend de proportion importante dans toutes les régions.

Cette proportion inquiétante reste indéniable pour les analyses des situations liées aux affrontements meurtriers. Bien considérée comme richesse d'un pays, un patrimoine immatériel mais également source de conflit entre les humains.

Pour le cas des phénomènes de conflits agriculteurs et éleveurs, il remonte depuis 1980 jusqu'à nos jours. Les tissus sociaux en milieu rural sont plus déchirés. Les éleveurs et agriculteurs se regardent en chien de faïence. La méfiance gagne le cœur des acteurs de chaque champ²⁰⁷.

Dans un reportage de 154 minutes réalisé par le CEFOD, il ressort clairement que l'anthropologie culturelle est la variable source des conflits sociaux²⁰⁸.

En plus de ces causes sociales que venons d'évoquer, les causes économiques également en demeurent les sources des conflits intercommunautaires au Tchad à l'exemple de la dia.

d. Causes économiques

Le paiement de la dia et la peine collective sont ici vus comme les facteurs et causes économiques des conflits intercommunautaires. Il convient de faire mention que des enlèvements contre rançon dans le Grand Mayo-Kebbi rejoignent cette pratique honteuse. Ces phénomènes deviennent un cancer pour toutes les régions du Tchad et plus particulièrement celles du Mayo-Kebbi Non seulement ils appauvrissent la population, sont devenues maux courants et véritables dangers pour une cohésion sociale.

De la période allant de 2003 à 2018, les populations de Mayo-kebbi, Lac Léré, département de Gagal et Mont Illi se retrouvent en train de payer de rançons estimées à million chaque année²⁰⁹. Avec la complicité des autorités administratives qui ne viennent pas à leurs secours, les éleveurs impliqués dans le kidnapping contre rançon, laissent les ravisseurs opérés souvent sans crainte et sans être repérés.

²⁰⁷ Djekounoumgoto, P., 2016, « *Éleveurs et soulier vernis et conflits agriculteurs-éleveurs dans la zone rurale de la sous-préfecture de Baikoro, au Sud du Tchad* » Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré, P.87.

²⁰⁸ Document audiovisuel,

²⁰⁹ Éclairage N°083 du 13 février 2020, P.04.

Ce rapt contre rançon s'accroît et s'intensifie ces derniers temps dans la région du Mayo-kebbi Ouest. Une pratique qui a pris une dimension inquiétante et devenue la principale source de conflits intercommunautaires²¹⁰. Et, surtout les départements de Lac Léré, département de Gagai qui sont plus touchés.

Dans ces départements, les parents victimes de kidnapping des enfants se retrouvent entraînés à débours 20 à 70 millions annuellement pour une libération de leurs enfants²¹¹. Ceci étant une guerre lancée contre la population du Mayo-kebbi géographique depuis 2003 selon certaines presses. Une pratique qui touche la population autochtone qui est restée en dissidence vis-à-vis de l'autorité administrative. Cela engendre en outre un conflit non seulement contre les autorités administratives mais contre la communauté musulmane souvent épargnée de cette pratique.

Victime de l'indolence de l'État qui ne veut pas vite agir contre cette honteuse situation, les populations des sous-préfectures de Lamé, Galet de Lagon dans la province du Mayo-kebbi Ouest, vivent depuis deux décennies dans la psychose des enlèvements contre rançon²¹².

Devenus principale préoccupation de tous, par un communiqué de presse, le Droits de l'Homme sans Frontière (DHSF), qui dénonçait la recrudescence des conflits intercommunautaires observée dans ces régions, se penche également sur ses événements suivis de traitements cruels et dégradants qui s'accroissent toujours.

Entremêlées, ces régions apparaissent comme zones d'insécurité où les conflits font leur lit et se sont généralisées dans le Logone occidentale, le Mandoul, la Tandjilé et le Mayo-kebbi géographique, et souvent avec d'énormes conséquences²¹³.

III. Les conséquences de l'insécurité et de Conflits intercommunautaires

1. Les conséquences socio-éducatives de l'insécurité

Les conséquences du conflit tchadien sont considérables allant de la destruction des infrastructures socio-économiques jusqu'à la décomposition du tissu social, sans compter les

²¹⁰ L'Observation N°814 du 20 au 27 janvier 2014, P.06.

²¹¹ L'Observation N°814 du 20 au 27 janvier 2014, P.06.

²¹² N'Djamena Bi-Hebdo, N°1839 du 06 au 12 juillet 2020, P.05.

²¹³ Layibé Tourdjourman, Droits de l'homme sans Frontière, communiqué de presse du 06 juillet 2019.

pertes en vie humaines et les pays voisins. Ici, notre analyse se limite dans les domaines socio-éducatifs.

a. Conséquences dans le domaine social

Sur le plan social, les guerres civiles ont profondément atteint la société tchadienne dans son fondement structurel.

Dès l'éclatement de la guerre, la terreur astreint les populations à des migrations massives vers les régions peu touchées par les combats ou vers les régions dont elles sont originaires. Dans l'immédiat, la cohésion nationale a cédé la place à un repli identitaire qui se manifeste de plus en plus de façon ostentatoire dans les grands centres urbains. Des nouveaux quartiers se constituent sur des bases ethniques et qui parfois portent des acronymes identitaires. C'est ainsi qu'apparaissent dans le capital de quartiers comme « Walia Hadjarai » dont la majorité des résidents sont des Hadja raï, ressortissants de la région du Guéra ; dans les quartier « Kanembouri » ne sont regroupés que des Kamenbou, tous originaires du Kanem ; dans le quartier « Sara-Moursal » ne résident en majorité que des Sara, originaires des régions méridionales, etc.

Ainsi, se développent des solidarités ethniques de plus en plus fortes et qui s'institutionnalisent parallèlement à l'administration centrale autour des chefs appelés « chefs de race » dont la mission est de défendre les intérêts de la communauté qu'ils représentent devant toutes les circonstances. Face à l'absence de l'autorité de l'État, ces « chefs de race » s'arrogent des pouvoirs leurs permettant d'agir en lieu et place de la justice ou de l'administration. Certains de leurs actes sont ostentatoirement contraire aux lois et règlements en vigueur mais, comme tout concourt en faveurs des ethnies « dominantes », c'est-à-dire celles au pouvoir, on les laisse faire, aggravant ainsi la rupture du tissu social. Ce phénomène exacerbe les violences interethniques. Aujourd'hui, le Tchad est plus que jamais divisé non seulement en Nord-Sud mais en Nord-Nord, Sud-Sud et les rivalités pénètrent et gangrènent les groupes ethniques, les clans et même les familles²¹⁴.

La décomposition du tissu social est un phénomène vécu au quotidien par les Tchadiens. La méfiance interethnique renforce le clivage au sein de la communauté Tchadienne. Le groupe tenant le pouvoir est craint par les autres citoyens. Les amitiés sont souvent tissées avec beaucoup de réserves quand il s'agit de les faire en dehors des siens. Bref, les Tchadiens sont

²¹⁴ Gatta Ngothé Gali, « ? Répartition des pouvoirs et société pluriethnique ? », in Tchad ? Conflit Nord-Sud ? *Mythe ou réalité* ??, N'djamena , Al-mouna, 2005, P. 42.

soumis à des nouvelles habitudes dominées par le repli identitaire. Ainsi, la cohabitation entre les différentes communautés devient de plus en plus difficiles. D'où les violences interethniques et communautaires qui figurent aujourd'hui au quotidien de l'actualité Tchadienne. Les impacts de guerres ne sont pas seulement perceptibles sur les structures sociales de la société tchadienne, mais ils ont également affecté le système éducatif dans son ensemble.

b. Conséquences sur le plan éducatif

Avant d'aborder la question éducative dans le cadre de notre analyse, il importe de présenter la situation globale du système éducatif Tchadien postcolonial. En effet, le pays accède l'indépendance avec un diplômé, licencié en droit, et un deuxième, qui sortait de l'École nationale d'outremer, ne revient qu'en 1961. A l'exception de ces deux cas, il n'y avait eu aucun bachelier Tchadien avant 1962. Il y en eut six en 1962, « deux en 1963, cinq en 1964, dix-sept en 1965 et dix-neuf en 1966²¹⁵. Ainsi, dans ce domaine, le Tchad connaît un grand retard. Cette situation explique par le rejet de l'école Occidentale par les populations autochtones. Cependant, le refus de l'école varie d'une région à une autre. En 1966, le taux de scolarisation le plus élevé par préfecture est de 28,7% pour le Nord, tandis que les moins élevés dans le Sud est de 28,9%²¹⁶.

Face à cette situation déjà alarmante, les troubles politiques viennent encore entravés les développements du secteur éducatif. En effet, dès les premières des révoltes populaires, les infrastructures scolaires étaient les principales cibles des insurgés, car selon eux, elles symbolisaient l'oppression néocolonialiste. Ainsi la destruction des bâtiments éducatifs dans les zones occupées par les mouvements rebelles accentuant l'arrêt des activités scolaires pendant plusieurs années. Par ailleurs, le déclenchement de la guerre civile du 12 février 1979 étend cette situation sur l'ensemble du territoire national, comme l'a fait remarquer M. N'ganbé, « l'université avait fermé ses portes le 12 février 1979. Seul l'enseignement primaire était assuré. Au Nord, on ne parle plus d'école, et les tendances du FROLINAT organisaient de véritable rackets dans leurs « zones libérées ». Au Sud écoles et dispensaires marchaient tant bien que mal²¹⁷ ». A la reprise des activités éducatives en 1982, l'école Tchadienne se trouve confrontée au manque de personnel qualifié et à l'insuffisance des infrastructures et des équipements adéquats. Ainsi, cette situation n'existe que de nom dans le

²¹⁵ Jean Chapelle, *Le Peuple Tchadien ? ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, Le Harmattan, 1991, P.249.

²¹⁶ Pierre-François Gonidec, *La République du Tchad, Encyclopédie politique et constitutionnelle, série Afrique*, Paris, Berger-Levrault, 1971, P.14.

²¹⁷ Michel N'ganbé, *Peut-on encore sauver le Tchad ??*, Paris, Karthala, 1984, P.41.

pays. Les équipements sont pour la plupart vétustes, inadaptés. Le budget national ignore ce département qui conditionne l'avenir. Seule l'aide internationale et la contribution des parents d'élèves permettent de maintenir cette institution sous perfusion. Les effectifs sont pléthoriques et il ne pas rare de rencontrer les classes abritées plus de 200 élèves²¹⁸.

Dans l'enseignement secondaire, la situation, est guère brillante. Les conditions pédagogiques déplorables, les établissements secondaires sont affectés par les conflits à caractère tribal entre les élèves. Les causes sont ici le mépris de l'autre, enseigné par les parents depuis la maison. Dans ce contexte, le milieu scolaire est transformé en champ de bataille où chaque enfant soit bien avec une arme, soit s'insère dans son groupe ethnique avec une réflexion défensive en cas d'attaque par les autres. L'enseignant a été souvent menacé par suite d'une leçon d'histoire relative à une quelconque ethnie. Beaucoup d'enseignant d'histoire en ont payé les frais en perdant leur vie. Malgré les dispositions prises par le ministère de l'éducation nationale, cette situation demeure d'actualité, puisque les sanctions ne peuvent pas être appliquées à l'encontre des élèves récalcitrants parce que ces derniers appartiennent à la classe dirigeante.

En ce qui concerne l'université, les conditions minimales n'existent pas. Les étudiants n'obtiennent leur bourse qu'avec d'énormes retard et ils n'ont ni bibliothèque fonctionnel, ni moyen de transport, ni dispensaire médical. Cette université, qui a été conçue pour 600 étudiants, en compte aujourd'hui 3000, et les structures d'accueil ne suffisent plus depuis longtemps.

Étant donné que les enseignants, à tous les niveaux, accusent des arriérés de salaire, les grèves se succèdent avec des conséquences néfastes pour les élèves qui ne bénéficient que rarement d'une scolarité suivie.

Au regard de cette analyse, les conséquences des guerres civiles dans le secteur de l'enseignement sont incalculables. Le développement de tout pays passe nécessairement par la formation des cadres compétents et tous les niveaux d'activité professionnelles. Or, dans les conditions actuelles, le système éducatif Tchadien n'est pas en mesure d'assurer une formation efficiente aux jeunes dont la mission est de relever le défi. Conscient de la situation, le Gouvernement cherche à pallier cette insuffisance par la création des universités et des instituts de formation professionnelle mais le problème de ressource humaine se pose. Par ailleurs le Tchad a signé des accords culturels et scientifiques avec certains États de la sous-région de l'Afrique centrale, en l'occurrence la République du Cameroun, pour

²¹⁸ « La jeunesse chair à canon ? », N'djamena Hebdo, n° 261, 19 décembre 1996.

permettre à ses ressortissants de bénéficier des enseignements universitaires et professionnels adéquats. Mais le problème de financement d'étude reste à résoudre. Aujourd'hui plus de 4000 étudiants Tchadiens se sont inscrit dans les universités et des écoles de formation professionnelle camerounaise. Tous ces étudiants ne bénéficient ni de subvention ni des bourses d'études de la part du Gouvernement Tchadien.

2. Conséquences de Conflits intercommunautaires

Les conséquences des conflits intercommunautaires au Tchad sont souvent la famine, la pauvreté accrue, l'insécurité ou inquiétude, morts d'hommes, maladies, agression, injustice ou mauvaise gouvernance des autorités et les mésententes²¹⁹.

Mais, cependant, celles qui intéressent dans cette partie sont politiques, économiques et sociales, qui reflètent les situations d'insécurité, le sous-développement, l'extrémisme violent et le repli identitaire.

a. Conséquences politiques

Avec les multiples conflits intercommunautaires que l'on observe çà et là, et sans mesures de gestion et d'accompagnement désormais toutes les communautés perdent la confiance vis-à-vis du gouvernement et des administrateurs. C'est ce qui engendre le sort des communautés qui prônent chacune la légitime défense comme l'ultime moyen de défendre.

Avec la création des collectivités locales et l'érection des cantons, on assiste à la restructuration des régions qui résultent des actes politiques avec d'énormes conséquences sur le vécu de la population. En date du 14 mai 2014, l'assemblée a entériné en sa séance plénière 91 voix pour 9 abstentions sur un projet de loi portant ratification d'ordonnance n°003/PR/2014 portant restructuration de certaines collectivités territoriales décentralisées²²⁰. Ces faits politiques se démarquent des idéologies politiques et ne favorisent pas la cohésion sociale. Des restructurations qui se font sans enquête ni consentements au préalable et ne cessent d'alimenter les conflits entre les communautés qui se trouvent séparées dans l'ensemble du territoire.

La création des cantons et sultanats ont des conséquences importantes sur les collectivités locales du Tchad et le vécu quotidien.

²¹⁹ Femme Active en Médiation (FAM), 2012, « étude sur les conflits liés aux ressources naturelles et à la terre sur les conditions de vie des femmes en milieu rural : région du Logone Occidental, Rapport d'activité, P.41.

²²⁰ Le Progrès N°3868 du 15 mai 2014, P.03 ; P.03.

Nous prenons ici comme exemple parmi tant d'autres les décrets instituant les ressorts territoriaux, en date du 31 octobre 2019. Il s'agit du décret n°1764/**PR/MATCTD/2019**, instituant dans le ressort territorial de la commune d'Abéché département du Oura province du Ouaddaï avec l'érection d'un nouveau canton Bani Halba, qui a pour chef-lieu Abéché.

Un autre décret du 17 septembre 2019 est aussi édifiant à cet égard. Il s'agit du décret n°1549/**PR/MATCTD/2019** ; portant création d'un canton dénommé Wera dans la commune de Dougouba, département d'Iriba, province du Wadi-Fira. Un canton qui a pour chef-lieu Dougouba. Rien que ces deux exemples qui prouvent à suffisance la mégalomanie politique des administrateurs et les hommes politiques qui, sans mesure de prévention, érigent certains villages en cantons et contribuent à l'entretien de conflits. Lorsque les communautés sont séparées avec les rivalités elles deviennent automatiquement des rivaux au sujet de l'espace et des ressources disponibles. Il arrive de fois où ces communautés se partageaient une même ressource en eau ou espace cultivable. Mais lorsque le droit d'une communauté prime devant l'autre, ça devient un problème délicat.

Cette politique de séparation de fusion par le gouvernement entraine la disparition des chefferies traditionnelles dans les régions du Tchad en général et le Salamat en particulier.

Par décret présidentiel n°653/**PR/PM/MAT GL/2016** du 05 octobre 2016, décret qui supprime dix cantons des préfectures d'Amdjarass²²¹.

Avec la suspension de ces cantons, les chefs deviennent des simples sujets ou chefs de carrés, et obéissent aux ordres d'autres chefs. Alors que ces chefs étaient autonomes par le passé. Ces réformes politiques ont des conséquences directes sur les chefferies traditionnelles et laissent grandir encore des relations plus conflictuelles qui donnent souvent naissance aux conflits intercommunautaires. C'est ce qui ne favorise pas toujours un bon climat politique au Tchad.

Il convient aussi de souligner également que ces conflits intercommunautaires ont des conséquences économiques dans leurs ensembles.

b. Conséquences économiques

Les conséquences économiques qui résultent des conflits intercommunautaires sont entre autre le sous-développement, la sous-production observée suite à l'instabilité des régions. La perte des vies humaines démunie la main-d'œuvre. La destruction des champs du côté des

²²¹ Le Progrès N°4451 du 10 octobre 2016, P.01 ; P.05.

éleveurs, les pillages au moment des conflits ne favorisent guère le développement économique durable.

En plus de ces conséquences, les parties en conflit payent de forte amende en argent ou en nature en guise de dia ou peine collective. Ceci ruine les communautés dépourvues de leurs ressources ou qui voient leurs biens confisqués par les autorités administratives.

Du côté de l'État, les conséquences sont énormes. Souvent à l'issue d'un conflit, le gouvernement mobilise des moyens colossaux dans le cadre de la gestion et résolution. Ces moyens s'estiment en termes de financier, matériel, humain, amputés directement sur le budget de l'État.

Pour les sociétés, la relance économique est souvent faible et difficile. Au niveau des collectivités locales, lorsqu'elles sont trop infectées par les conflits de types fonciers, autour des chefferies ou agriculteurs et éleveurs, directement on observe une chute de production dans ces localités.

Le rendement est peu lorsque les cultivateurs sont victimes de dévastations des champs. En moins lorsque les communautés voisines sont en conflit, ce mauvais climat social ne favorise pas la productivité et l'économie reste en baisse.

Au moment de constater ces conflits, qui en amont appauvrissent les communautés, enrichissent uniquement en aval les autorités qui interviennent dans le cadre de la gestion. Des conflits qui ont aussi des conséquences énormes en milieu social.

c. Conséquences sociales

Généralement, les conflits communautaires et intercommunautaires ont un impact considérable sur les sociétés. Ils impactent sévèrement les communautés en conflit dont les relations se dégradent et se reconstruisent nonchalamment. À la sortie de ces conflits, les conséquences qui y mènent ces sociétés sont multipliées avec un accroissement de l'insécurité, l'extrémisme violent et le repli identitaire. On constate toujours des répercussions sur la cohésion sociale dans les régions victimes.

La question du bon vivre est mise en rude épreuve par différentes formes de pratiques comme le repli identitaire souligné ci-dessus et les inégalités sociales. Cette situation n'est pas l'apanage d'une région ni de la localité mais du Tchad entier où les populations des régions en conflit sans parler de nombreux conflits à caractère ethnique ou culturel.

Les conflits de chefferies ou agriculteurs et éleveurs surtout constatés illustrent fort bien la question de dégradation des relations sociales, dans la mesure où les autorités administratives visent en général les intérêts politiques que les intérêts sociaux ou communs à la nation.

Ces conflits intercommunautaires en milieux sociaux ont également des remords sans cesse sur le vécu quotidien des hommes des localités touchées. Ces remords entraînent de fois l'interdiction formelle de mariage entre les communautés, de brassage et communication qui sont imposés entre les communautés comme une autre condition de vie. C'est ce qui résulte sans doute de ma méfiance des uns aux regards des autres.

Les conséquences relatives aux questions sociales dans différentes régions en conflits ne sont pas d'actualité, mais un phénomène récurrent qui a sévi il y a belle lurette. Elles créent des divisions sociales, les antagonismes et idéologies politiques sans oublier les haines viscérales du fait des mésententes, de séparation dans les couches sociales constatées dans toute l'étendue du territoire tchadien. Ceci provoque le retard du développement local qui évolue en dents de scie.

Un autre volet de ces conflits intercommunautaires est le mal qui s'introduit dans les régions et plus particulièrement celle que nous menons notre étude. Ces conflits naissent et grandissent puis retentissent au sein des communautés, entraînant des détériorations des relations sociales sans oublier l'insécurité et les massacres.

Dans les provinces du Nord Est par exemple, pour la sécurité et la stabilité, les 14 gouverneurs se sont engagés pour mettre fin aux pratiques illicites comme facteurs d'insécurité qui sévissent dans leurs régions²²².

Non seulement ces aspects énumérés sont endémiques, mais la famine plane toujours dans les zones d'intense conflits intercommunautaires.

Section IV : Les facteurs des conflits intercommunautaires

Plusieurs facteurs expliquent les conflits intercommunautaires au Tchad. Ces facteurs sont liés aux pratiques politiques avec l'instrumentalisation des chefferies traditionnelles, les ingérences politiques et les idéologies etc.

Il ressort également des facteurs d'ordre social notamment les inégalités sociales, l'injustice et la question d'appartenance régionale qui sont étroitement liés à l'éclatement et le

²²² Le Progrès N°4950 du 09 novembre 2018, P.01 ; P.06.

retentissement des conflits entre les communautés dont il convient de signaler en premier lieu notamment les ingérences politiques comme principal facteur des conflits au Tchad durant ce 21^e siècle.

Mais avant d'aborder ces ingérences, nous signalerons également que les facteurs internes et externes contribuent eux aussi l'amplification des conflits intercommunautaires.

a. Facteurs externes et internes

Les facteurs externes qui augmentent le degré des conflits entre les diverses communautés du Tchad résultent de l'insécurité qu'a connu les pays voisins.

En ce qui concerne les facteurs externes, la RCA avec l'histoire des Séléka, le Nigeria avec le terrorisme qui sévit dans ces pays avec la secte islamique Boko Haram sans oublier le Nord Cameroun (cf. documents appropriés) et le Soudan avec les conflits frontaliers. Ces menaces terroristes et autres ont orchestré la migration de plusieurs communautés des éleveurs et populations qui se déversent au Tchad. Et, avec une forte concentration à l'Est du pays et dans le sud propice ne favorise pas une bonne relation et la cohésion pacifique.

Ces mouvements politico-militaires qui retentissent progressivement dans le Sahel ont atteint un point culminant. Le Tchad avec son armée, les éleveurs venant de ces pays dans le souci de trouver refuge et vivre en sécurité, se heurtent à diverses réalités sociales et politiques.

Pour leur sécurité, ces éleveurs essaient de payer de fortes sommes aux autorités administratives en échange de leur protection. Ces amendes se payent en espèces (argent) ou en nature (bétails).

Il arrive aussi de constater des clauses en cachette qui s'opèrent entre autorités et éleveurs. Ces clauses profitent aux autorités pour l'enrichissement illicite, et aux éleveurs pour la protection de leur bien.

Des clauses excluent de fois les agriculteurs sur leurs propres territoires, et ne cesse de semer le doute dans la communauté des agriculteurs qui n'hésitent pas à exaspérer leur colère qui se traduit par des comportements belliqueux vis-à-vis des éleveurs qui sont les mieux protégés des autorités administratives.

Cette pratique motive les autorités qui se bousculent pour les gains et collaborent mieux avec les éleveurs que les autochtones. et laissent émerger les conflits.

En ce qui concerne les facteurs internes, en plus des facteurs externes ci-dessus, la mobilité des éleveurs en provenance du Batha, du Salamat, du Lac Tchad, du Ouaddaï, du Wadi-Fira, à la recherche du pâturage dans le Sud du Tchad est un élément déclencheur des conflits intercommunautaires.

En effet, dans le Batha, la mauvaise pluviométrie et l'orpaillage anticipent la transhumance, où le bétail manque de pâturage et surtout les éleveurs nomades descendent plus vers le Sud du Tchad depuis 2015²²³. Cette descente s'effectue à cause de l'insuffisance d'herbes.

Une fois sur les zones du Sud, ces éleveurs se constituent en communautés cherchant à ériger des cantons qui créent des tensions communautaires d'une part avec les autochtones et d'autre la dévastation des champs par le bétail de ces mêmes éleveurs nomades. Dès lors, ils se sont confrontés à divers problèmes qui sont le résultat des conflits intercommunautaires.

Les approches historiques de la mobilité pastorale au Batha avec ses enjeux et défis sont d'ailleurs abordées depuis 2008 par Zakinet Dangbet. L'auteur avait déjà fait mention de la répression des révoltes arabes du XIV^e siècle en Égypte qui aurait aussi provoqué le départ vers le sud de nombreuses tribus nomades²²⁴. C'est ce qui pose d'énormes commandements des administrateurs locaux et l'insécurité qui s'installe progressivement²²⁵.

Depuis cette période à nos jours, le contact des éleveurs nomades venus du Batha avec les autochtones laisse entretenir à des rapports qui se détériorent souvent pour en arriver à des affrontements communautaires.

La situation actuelle des conflits que l'on observe aujourd'hui est aussi de considération ethnique, tribale, communautaire et foncière qui en découle de ces affrontements sans pour autant oublier les autres dimensions sociales, économiques et politiques.

Ces déplacements des éleveurs vers le Sud accompagnent les occupations anarchiques des terres cultivables posent le problème de cohabitation entre la justice moderne (autorités administratives) et indigène (diplomatie locale).

Les installations des ferrick dans les localités elles aussi sont accompagnées par des découpages administratifs par ordonnance ou arrêté qui ne respectent pas les ressorts territoriaux favorisent également l'entretien des conflits entre les communautés.

²²³ Le progrès N°4276 du 22 janvier 2016, p.1 ; p.3.

²²⁴ Zakinet Danbet ; 2008 « *la mobilité pastorale au Batha (Tchad centrale) : enjeu et défis, essai d'approche historique* », mémoire de Master, Université Pierre Mendès France-Grenoble II, p.140.

²²⁵ Ibid. p. 141.

D'emblée, la présence de ces éleveurs, et par faute de couloir de transhumance en est également une source des conflits intercommunautaire. Souvent devant la juridiction à l'issue des conflits agriculteurs et éleveurs, les verdicts tombent sur les pauvres paysans qui réclament avant tout une justice rapide dans le cadre d'une structure nomade et une réforme judiciaire sans corruption et sans l'immixtion des autorités administratives.

En ce qui concerne les conflits intercommunautaires liés aux chefferies traditionnelles, les usurpations, les nominations des chefs traditionnels par décrets sont les principaux facteurs qui servent ces phénomènes avec des mobiles économiques et sociaux comme corollaires.

Ces nominations ou usurpations de titres perturbent la stabilité sociale dans le BET et le Moyen-Chari.

Dans les analyses faites, il intervient après ces deux facteurs, les autres tels que les ingérences politiques, les idéologies politiques et la corruption etc. qui favorisent aussi aux retentissements des conflits intercommunautaires.

b. Les ingérences politiques

Si l'ingérence politique intervient comme la manière de s'ingérer ou d'intrusion dans les affaires²²⁶ ou la gestion des crises sociales, alors elle est l'action de se mêler indûment de quelque chose²²⁷ et est considérée comme un délit commis selon le droit.

Ainsi, dans les conflits tchadiens, on voit l'implication de deux acteurs dont la première catégorie représente les acteurs directs, ceux qui s'affrontent autour des ressources naturelles ou le pastoralisme.

La deuxième catégorie représente les acteurs de conflits indirects faisant référence à ceux qui sont mobilisés après ingérences pour de faits ou profitant de l'existence d'un conflit pour étendre leur idéologie.

Ainsi, après un constat amer fait sur les conflits intercommunautaires, le président de la République Idriss Deby Itno déclarait en ceci que : « *Les conflits intercommunautaires ne sont pas simplement localisés dans une seule province du Tchad mais pratiquement sur l'ensemble du territoire. C'est un phénomène qui est quelque part initié ici à N'Djamena par des hommes politiques. Je pense que nous devrions engager une guerre totale contre ceux qui*

²²⁶ Petit Larousse 2000

²²⁷ <https://www.notre.com/dictionnaire/définition/ingérence/>, consulté le 18 aout 2020.

portent des armes illégalement et contre ceux qui sont à l'origine des morts d'homme des à ces conflits sur l'ensemble du territoire » a déclaré le président tchadien.²²⁸

Loin de prendre fin, et avec la recrudescence de ces conflits, il revient sur la question en annonçant le désarmement dans toutes les régions du Tchad suite à ces récurrents conflits entre agriculteurs et éleveurs²²⁹.

Pour les chefferies traditionnelles, les implications ou ingérences politiques sont préjudiciables et à l'origine de leur dysfonctionnement. Cette entrave, conduit sans cesse à des conflits qui provoquent le déchirement dans les familles régnantes et accroît le risque des affrontements intercommunautaires. Caractérisées par des idéologies « diviser pour mieux régner », ces ingérences poussent un nombre des politiciens à s'introduire dans les affaires sociales. Cela constitue un grand risque pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale.

De même la politisation des entités traditionnelles a provoqué des divisions au sein des différentes couches sociales²³⁰. Ces conflits sont attisés parfois par les hommes politiques qui profitent des situations de trouble pour asseoir leur pouvoir ou tirent des profits²³¹.

C'est ce qui illustre toujours le cas des initiatives des autorités administratives pour la gestion des conflits intercommunautaires, restées inefficaces. Cela est dû à la complicité de certains membres des classes politiques.

Les cas les plus remarquables sont ceux du canton de Timberi dans le département de Nya Pendé et de l'Ennedi-Est. Dans ce canton, le chef Toudjingar Nakiri est élu sans contestation. Il exerce son métier de chef en attendant le décret de confirmation, mais suspendu verbalement par le sous-préfet sans autre forme de procédure administrative²³². Cette implication venait confirmer l'action des autorités administratives dans les affaires locales.

Or, la question était simple. Il était question d'une sensibilisation par le chef, y compris par sa population. Ce chef de canton avait initié une collecte sur la compensation des paysans effectuée par Esso (Exploration And Production Chad), compagnie pétrolière. La compensation était de 53.000.000, dont le sous-préfet exigeait un prélèvement de 10% pour

²²⁸ <https://www.voaafrique.com/a/publication-d'un-rapport-sur-les-conflits-intercommunautaires-tchadiens/5057177.html>.

²²⁹ Émission FM Liberté du 7 janvier 2012.

²³⁰ L'info N°787 du 15 au 18 août 2019, p.04

²³¹ Guelmbang Madjihingam, Georgine, p.27.

²³² Journal Ndjama Bi-Hebdo N°1837 du 22 juin 2020, p.03.

son compte. Devant le refus du chef de canton d'obtempérer, exaspéré, le sous-préfet a piqué une colère et l'a suspendu de sa responsabilité.

Aux fins des renseignements, le chef connaissant la mauvaise gestion de sa population, demandait à sa population d'investir cet argent avec rationalité et objectivité. Ce conseil tient au cœur sa population qui s'apprêtait à exécuter. Et cette décision ne pouvait en aucun cas faire l'objet de sa suspension. Alors il apparaît clairement l'immixtion des autorités dans les affaires locales.

Souvent comme brèche, ces ingérences se déguisent en un phénomène de règlement de compte politique, selon lequel ces autorités peuvent créer des conflits artificiels et piloter à distance pour déstabiliser les chefs coutumiers.

Pareil dans l'Ennedi, où un conflit s'est déclenché entre deux clans. À l'origine, il s'agissait de contestations autour de la chefferie de Timan Deby. Cette contestation s'est soldée par la mort de 14 personnes. A l'origine des manifestations, il semblerait que le président Idriss Deby Itno, lui-même semble être au courant de ces tueries, mais a laissé faire.

Lorsque le conflit a pris des proportions importantes tout autour de ce dernier, il en a perçu le danger pour son propre pouvoir. Vite, il a dépêché le Ministre de l'intérieur, le commandant du FIR Hassan Djorbo, le CEMGA 1^{er} adjoint et le général Sébi Aguid pour un règlement à l'amiable²³³.

La création des chefferies à but purement politique en est une autre réalité au Tchad. Le Tchad comptait moins de chefferies traditionnelles dans les années 1960, dans le Sud comme le Nord du pays.

Mais, subitement il vient de battre un record avec les nouveaux découpages administratifs, l'érection des cantons à l'ère de la IV^e République qui sont devenus principales sources des affrontements.

Aujourd'hui, ces entités traditionnelles sont en ébullition pour des ambitions politiques. Les nominations et greffage d'entités traditionnelles aux côtés de celles déjà existantes, mettent en péril la cohésion sociale dans les collectivités traditionnelles, qui se trouvent confrontées à des multiples crises.

²³³ Njamena Bi-Hebdo N°543 du 03 au 05 décembre 2001, p.02.

L'exemple le plus frappant est celui du canton de Bodo. En effet les hommes politiques ont réussi à éclater le canton de Bodo en 5 autres cantons à savoir le canton Bodo, Takapti, Bémbeitada, Bépara et Békounda. L'éclatement de ces cantons divisait les communautés qui étaient jusqu'à aujourd'hui désunies.

Mais aujourd'hui, un certain homme politique le nommé Henry Mbaïrari Bary, un militant du parti MPS (Mouvement Patriotique du Salut) portait un projet de création de 5 autres cantons dans le département de Kouh-Est, province du Logone Oriental.

Projet survenu lors de la campagne pour l'enrôlement biométrique, où cet homme avait initié une rencontre avec les gens qui ne sont pas de la lignée de la chefferie du canton Béjo. Lors de cette rencontre, il leur propose la création des cantons dans les villages Bengamian, Begada et Bitenda, et qu'ils seront désormais autonomes comme les futurs chefs des cantons.

La fuite d'information de ce projet a mobilisé les ressortissants du canton de Bédjo qui ont organisé une rencontre avec les promoteurs du projet. Rencontre qui a eu lieu le 20 novembre 2020 au restaurant Pélican. L'ordre du jour était la question autour dudit projet qu'ils dénonçaient et demandaient de surseoir momentanément aux démarches tendant à obtenir le décret portant création de ces nouveaux cantons.

Par la même occasion, les ressortissants attirent l'attention des agitateurs du projet sur les éventuels problèmes avenir s'ils parviennent à diviser ces communautés²³⁴. Puisque les populations elles-mêmes concernées par la création de ces nouveaux cantons voient déjà d'un mauvais cil ce projet porteur de germes de conflits.

Or, la création des cantons relève de la compétence des autorités administratives et non d'un seul individu. C'est qu'il y a lieu de connaître ici, ces manœuvres politiques qui perturbent toujours les chefferies traditionnelles dans leurs fonctionnements. Et d'ailleurs pour les autorités traditionnelles d'entretiens, ils sont choisis parmi les personnes issues de la chefferie traditionnelle de la localité et de la même lignée en cas de destitution ou de décès d'un chef.

C'est un régime patriarcal. Mais l'érection des cantons et le découpage administratif engendrent une violation de cette forme d'organisation sociétale. Et surtout, s'est accru durant ces dernières années. C'est ce qui laisse entrevoir la question des chefferies traditionnelles prendre de tournure, qualifiée de la gabegie politique.

²³⁴ La voix N°535 du 25 Novembre au 2 décembre 2020, p.4.

Ces implications politiques dans les sultanats et cantons laissent instaurer un désordre total et engendrant les confrontations meurtrières entre les communautés.²³⁵

En réalité, les chefs coutumiers sont neutres dans les activités politiques. Alors que la promotion des actuels nommés et intronisés par coup de force sont identiques à des politiciens dont les intérêts demeurent leurs principales préoccupations.

Dans son article 165 de l'actuelle constitution de la IV^o République, on voit un rôle défini des chefferies traditionnelles coordonnées par HCCACT (Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies traditionnelles). Alors on voit cet organe comme un instrument purement politique pour infiltrer les chefferies traditionnelles et leur fonctionnement.

Paradoxalement, lors d'une conférence des autorités traditionnelles tenue du 25 au 27 septembre 2018 à Ndjamena, le constat de l'absence de plusieurs chefs traditionnels à cette assise est notoire.

Comment comprendre cela ? Le Tchad actuel est souvent endeuillé suite à des multiples crises sociales et victimes des conflits de tout genre dans toutes les régions. Alors que pendant cette assise, aucun sultan ou chef de canton n'a osé poser le problème sur table au moment de cette conférence.

Ceci porte à croire que ces chefs montés de toutes pièces préfèrent protéger leurs intérêts et d'autres avantages politiques que de se livrer à la distraction. Ils sont redevables uniquement à celui qui protège leur position.

Au lieu d'axer la réflexion de la rencontre sur les conflits qui perturbent les régions et de prendre des mesures conséquentes pour mettre fin à l'immixtion des hommes politiques dans la gestion des chefferies traditionnelles, ils préfèrent mieux se taire. Et, lors de cette rencontre, rare des chefs qui assistent demandent plutôt au gouvernement de renforcer leur capacité en prenant des mesures pour la protection de l'intégrité physique et morale des autorités traditionnelles²³⁶.

En réponse aux préoccupations des chefs, lors du 2^o forum national inclusif, dans son grand point III et le petit 5, le HCCACT est remplacé par un organe dédié exclusivement à la chefferie traditionnelle²³⁷.

²³⁵ L'info N°787 du 15 au 18 août 2019, p.04

²³⁶ L'Observateur N°918 du 03 au 10 octobre 2018, p.02.

²³⁷ L'Info, numéro spécial Novembre 2020

Dans une interview accordé au secrétaire général de confédération des organisations professionnelles des pasteurs et acteurs de la filière bétail au Tchad (COPAFIB-TCHAD), il avait demandé de mettre fin aux ingérences politiques²³⁸.

Pour ce dernier, il s'agit des ingérences liées aux couloirs de transhumance qui sont souvent causes des affrontements entre la communauté éleveurs et agriculteurs, et qui se terminent par morts d'hommes. Une question assez délicate mais sans espoir.

Le Tchad est un pays de type climatique divers dont on rencontre généralement les sols nus dans le Kouba Oulanga, la steppe arbustive et arborée dans le Batha.

Le Mayo-Kebbi géographique lui dispose des savanes arbustives, savanes arborées et forêts claires²³⁹. Ces ressources forestières et variées attirent les éleveurs qui, leur déplacement orchestré par la désertification dans le Nord et le centre du pays. Le transfert des populations d'une région à une autre laisse voir sous un angle socio-économique la concurrence de l'espace vital.

Une fois les éleveurs implantés ou installés dans le sud du pays, purement à vocation agricultrice, le non-respect du couloir de transhumance fait croître les conflits. Cette pratique est appuyée et encouragée par les autorités administratives elles-mêmes. C'est ce qui favorise les affrontements entre éleveurs et agriculteurs. Cela montre que les ingérences des hommes politiques ne s'observent pas seulement dans les chefferies traditionnelles, mais également en milieu paysan et pastoral (milieux ruraux).

Alors que la politique est une organisation du pouvoir dans l'État et qui s'occupe des affaires publiques²⁴⁰. Au pays de Toumai, cette pratique politique dégrade considérablement la cohabitation pacifique qui devient de plus en plus un sujet tabou. Personne ne peut imaginer les nombres des crises intercommunautaires que l'on enregistre dans toutes les régions au Tchad entre 2010 à 2021.

Ces crises de toute nature résultent souvent des ingérences politiques comme nous l'avons souligné maintes fois. Dans les affrontements au sujet de succession, ou alors entre agriculteurs et éleveurs où on se trouve toujours derrière les mains cachées des hommes politiques.

²³⁸ L'Info N°798, 2019, p.07.

²³⁹ P-SIDRAT (programme, système d'Information pour le Développement Rural et d'Aménagement du Territoire) 2013 « Atlas Tchad », p.15.

²⁴⁰ Petit Larousse 2000

Surtout en ce qui concerne les chefferies traditionnelles, la création par décret N°1805 du 21 novembre 2018, du HCCACT (Haut Conseil de Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles), n'est autre qu'un objet révélateur de la politique qui vise essentiellement à contrôler les chefferies traditionnelles. C'est une machine à s'infiltrer dans le système de fonctionnement de ces chefferies traditionnelles. Puisque les chefs des cantons et sultans qui y sont dans cet organe reçoivent des indemnités très élevées et des avantages sociaux. Ces avantages les contraignent à une obéissance et non à une norme.

Leur rémunération comme Vous pouvez le constater ci-dessous en témoigne combien de fois l'on paye pour mener à bien une politique sans contradiction.

La rémunération mensuelle des membres du HCCACT s'élève comme suit :

-Le président a un salaire brut de 750.000 et avec les indemnités, il lui revient à 1.700.000

-Le 1^{er} vice-président a 725.000, avec les indemnités, il lui revient à 1.550.000;

-Le 2^{ème} vice-président a 700.000, avec les indemnités, ça lui revient à 1.475.000;

-Le secrétaire du bureau a 675.000, avec les indemnités, il lui revient à 1.375.000;

-Le président de commission a 650.000, avec les indemnités il lui revient à 1.200.000;

-Le rapporteur de commission a 625.000, avec les indemnités, il lui revient à 1.050.000

-Le conseiller à 600.000, avec les indemnités, il lui revient à 950.000

Rémunération mensuelle des personnes techniques et d'appui :

-Le secrétaire général a un salaire brut de 400.000, avec les indemnités, ça lui revient à 1.000.000;

-Le Directeur de cabinet a 350.000, avec les indemnités, il lui revient à 850.000

-Le conseiller juridique à 350.000, avec les indemnités, ça revient à 850.000;

-Le chef de cabinet et attaché de cabinet à 250.000, avec les indemnités, il lui revient à 450.000

-Le chef de cabinet adjoint secrétaire particulier a 2250.000, avec les indemnités, ça revient à 375.000;

-Le CRP a 225.000, avec les indemnités, il lui revient à 375.000;

-Le secrétaire de direction a 200.000, avec les indemnités, il lui revient à 350.000;

-L'Huissier a 150.000, avec les indemnités, il revient à 300.000;

-Le chauffeur a 125000 sans indemnités

-Le planton et hôtesse à chacun d'eux à 100.000 sans indemnités

L'aide du camp du président et les agents de sécurités détachés, en sus de leurs soldes de bases respectifs dans leurs unités gagnent des indemnités forfaitaires d'un montant de 200.000 et de 80.000.²⁴¹

Tous ces paramètres qui expliquent la course à la chefferie de nos jours avec les usurpations des titres de chef et nominations fantaisistes qui trouvent sens ici dans cette pratique politique. Ce traitement des chefs avec les indemnités attire tout le monde, désireux comme une flopée de mouche attirée par l'odeur un déchet.

C'est ce qui entraine même d'ailleurs la concurrence et la motivation de devenir chef. Cette boulimie d'argent constitue un bon vecteur de trouble de l'ordre de succession. Dès que les intérêts occupent le devant de la scène, les conflits planent de part et d'autre.

La création de cet organe est aussi l'un des facteurs aggravant de la situation des chefferies traditionnelles, dans la mesure où il demeure comme une fabrication politique qui met à mal les collectivités autonomes.

Malgré la présence du ministère de l'administration du territoire avec toutes ses directions, on peut se demander à quoi ça sert cette institution ? Si elle ne traduit rien d'autre que les idéologies politiques.

c. Les idéologies politiques

Si au cours de l'année 2019, l'on enregistre plusieurs cantons créés par décrets et plusieurs chefs traditionnels nommés par décret, derrière ces manœuvres se cachent une idéologie politique.

Une idéologie politique basée sur le communautarisme qui gangrène le Tchad, dont l'on en souffre énormément. Ce communautarisme n'encourage point la question du bon vivre ensemble, laissant émergés les conflits.

²⁴¹ Ndjamena Bi-Hebdo N° 1770 du 28 janvier au 03 février 2019.

Depuis la crise politico-militaire de 1979 jusqu'à nos jours, ce communautarisme prend le pas sur les valeurs républicaines comme l'unité nationale. Le tribalisme, le clanisme, le confessionnalisme se présentent comme des pratiques politiques et symboles d'une mauvaise gouvernance. C'est un réflexe de survie pour les tchadiens incapables de promouvoir de bonnes bases à leur volonté de vivre ensemble²⁴².

Le clanisme politique qui crée un désastre aux seins des communautés est devenu une préoccupation pour le président de la République. Ce clanisme va d'un élan avec le slogan politique de l'heure actuelle avec la IV^e République du Tchad, nous assistons à un État avec un seul maître à bord disait un confrère Mathieu Olivier. Un maître qui n'a guère laissé place au doute. Un maître qui veut la stabilité à tout prix mais laissant de côté l'aspect social²⁴³.

Si nous venons d'entendre cela, c'est pour garantir la paix et la stabilité, mais à quel prix ? Le pays vient de connaître entre 2018 et 2019 une bonne nomination des chefs par décrets. Mais des chefs pour servir leur bon maître et non la communauté. Des nominations qui sont toutes aux relents électoraux comme disaient certains concitoyens²⁴⁴. D'après les analyses, l'objectif de ces nominations est de mobiliser autour des fidèles des moyens pour en faire ces slogans politiques. Ce qui mettrait en mal la situation sociale et politique dans le pays. Cela laisse entrevoir clairement les risques des affrontements en cours et ceux ayant lieu dans les chefferies et communautés.

Avec des avantages colossaux attribués, aucun chef n'hésiterait à dire non pour un service demandé par le maître. Ainsi donc, pour les échéances électorales et surtout pour l'atteinte des objectifs, il faut des bons disciples qui s'occuperont des affaires politiques et non sociales.

C'est ce qui a conduit à la création des entités politiques de part et d'autre mettant à mal la cohésion pacifique. C'est ce qui implique non seulement la peur de gestion des crises intercommunautaires pour le maître, mais au contraire la peur de voir partir en fumée les ambitions politiques, et au pire des cas de perte de confiance des chefs.

Et, il en découle des conflits intercommunautaires perpétrés dans les régions du Tchad, tantôt vus comme des manœuvres politiques, tantôt perçus comme des faits de corruption en milieux administratifs.

²⁴² Tchad et culture N°320 d'octobre 2013, p13.

²⁴³ Jeune Afrique N°3062, du 15 au 21 septembre 2019.

²⁴⁴ N'Djamena Hi-Hebdo N°1835 du 08 au 14 juin 2020, p.03.

d. La corruption

Définit comme l'état d'un pourrissement ou l'action de corrompre quelqu'un en le soudoyant pour qu'il agisse contre son devoir²⁴⁵. La corruption, devenue ces dernières années de plus en plus fréquente dans les milieux administratifs. Véritable facteur des affrontements idéologiques entre les communautés au Tchad. Le prolongement logique de cette pratique est apparu et s'implante petit à petit, surtout depuis le début des années 90²⁴⁶.

Dans le cadre de la gestion des conflits intercommunautaires, elle semble être mitigée et remplie des faits monnayés. À l'issue d'un affrontement, celui qui disposant de gros moyens paie soit la dia ou une forte amende et gagne le procès. Profitant de cette situation chaotique, les éleveurs, pour éviter tout contact avec les autorités et la gendarmerie, préfèrent souvent des bovins pour indemniser les paysans dont les champs sont abimés. De plus, il arrive de constater que la corruption rejoint la question de salaire.

Les agents de l'État mal payés et irrégulièrement payés profitent de leurs rôles d'intermédiaire pour exiger de l'argent et du bétail. Ce flux accroît dès lors la corruption érigée en règle de droit, cachée derrière la dia. En cas de meurtre lors d'un conflit, la communauté disposant des moyens peut réussir à s'acquitter des peines, lorsqu'elle paye mieux une forte amende en argent ou soit par têtes de bétail. Cette communauté n'écoute pas de lourdes sanctions. C'est ce qui accentue la corruption en milieu administratif et laisse de doute dans la gestion des crises sociales.

Pour le cas des affrontements, la communauté disposant des armes de guerres et qui en font usage, et ayant causé des pertes en vies humaines à celle adverse paye simplement la dia comme peine et trouve sa liberté. Cette pratique voile la corruption et freine l'élan de la justice. Une justice qui n'intervient pas efficacement et laisse entretenir les conflits qui affectent durablement les sociétés.

Pour les récentes analyses faites au niveau communautaire, l'injustice elle aussi est un facteur contribuant à la propagation des conflits entre les diverses communautés.

²⁴⁵ Dictionnaire le Petit Larousse 1993.

²⁴⁶ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.52

e. L'injustice

L'injustice dans son terme représente le caractère de ce qui est injuste²⁴⁷; ce qui n'est pas conforme à la justice; ce qui se fait arbitrairement. Si aujourd'hui les conflits intercommunautaires persistent, c'est faute d'une sanction pénale. L'ignorance du droit et des règles administratives, la mauvaise administration de la justice, l'insouciance de la justice traditionnelle, le mépris et la haine des populations locales et l'inexpérience parfois totale de la fonction des autorités administratives et judiciaires et l'incompétence laissent planer les conflits entre les communautés. Les justices coutumières autrefois efficaces sont moins considérées, et ne favorisent pas la cohabitation pacifique, profite ainsi à l'injustice érigée en mode de gouvernance dans les milieux sociaux.

Dans le cadre de la gestion des conflits intercommunautaires, les analyses profondes révèlent toujours une insuffisance judiciaire. L'administration tchadienne gangrenée par cette procédure, laissant place à des violences intercommunautaires dont l'injustice en demeure le facteur des affrontements²⁴⁸. Si et seulement si l'on pouvait éviter des conflits, l'on doit œuvrer pour la sécurité et barrer la route à l'injustice qui prend une allure considérable du fait de la nomination des agents incompétents à des hauts postes de responsabilité dans les provinces.

Cette injustice est un coup fatal et source d'un véritable choc communautaire. Elle est présente au niveau administratif, et n'a pas cessé d'alimenter les scènes conflictuelles au Tchad. Souvent critiquée et liée à la mauvaise connotation et à la pratique de la dia, où en cas de meurtre, l'on paye la peine au moyen d'argent ou bétail. Lorsqu'un individu paye la dia, il est disculpé de toute poursuite judiciaire.

Devenue source d'enrichissement illicite, la dia accroît la pratique de l'injustice au détriment de la justice. Les autorités administratives décentralisées se laissent elles aussi enrôlées dans cette pratique qui accentue les risques des affrontements entre les communautés tant dans le Nord que le Sud du pays.

Comme disait le Ministre de la justice M. Djimet Arabi lors d'une allocution: «*La prison doit accueillir en priorité ceux qui tuent les gens*»²⁴⁹. Mais face à l'ampleur qu'a prise l'injustice,

²⁴⁷ Petit Larousse 200

²⁴⁸ Tchad et Culture N°380 d'octobre 2019, p.1-3.

²⁴⁹ Tchad et Culture N°382 de décembre 2019, p.06.

les biens mal acquis, la corruption, l'enrichissement illicite promus l'injustice, et les innocents se trouvent en train de subir inutilement les peines dans les prisons.

Lorsqu'il s'agit d'un conflit entre deux communautés, la communauté la plus forte gagne le procès même si elle a tort. Devant ce fait, on assiste à une situation corrompue où les intérêts privés dominent.

Et, à ce niveau-là, les risques des affrontements s'annoncent. Malgré les efforts inouïs des associations de défenses des droits humains, le Tchad figure en ligne des pays où l'injustice occupe une grande place. L'arbitrage bat le record dans le domaine de la gestion des conflits entre les communautés.

Dès lors, sa pratique se transforme en règle de conduite, et laisse place à des querelles intestines, lorsqu'il est question de droit communautaire.

La mainmise sur les institutions judiciaires, le non-engagement des Organisations judiciaires donnent une image négative à ce pays tourmenté par des violences intercommunautaires.

La justice chargée de trancher les litiges conformément aux textes juridiques, laisse à désirer. La justice sociale elle-même semble avoir quitté la société selon l'opinion d'un citoyen tchadien²⁵⁰.

Au niveau des administrations, il n'existe quasiment plus la notion minimale de justice, d'équité et de transparence.

Pour le cas des conflits faisant l'objet de la présente étude, selon lesquels ces conflits sont entretenus par les autorités de l'administration territoriale civile et militaire. C'est ce qui reflète l'image d'un Tchad pris d'assaut par l'injustice qui engendre partout la violence entre les communautés. Des institutions judiciaires érigées en toile d'araignée qui attrapent les faibles et laissent passer les forts.

La loi de la jungle se pose, et occupe dès lors le cœur de toute la population qui se détermine par l'autodéfense ou la légitime défense.

Telle, témoignent les actions des agriculteurs qui, d'un côté sont déterminés et voués à défendre leur cause au détriment de la justice populaire ou administrative avec un relent de corruption.

²⁵⁰ Ndjamena Bi-Hebdo N°1836 du 15 au 21 juin 2020, p.06.

Or, l'injustice motive fort bien d'un côté, les éleveurs sûrs du soutien des autorités administratives, et n'hésitent point à dévaster les champs qu'ils trouvent en pâturage.

Lorsque les conflits agriculteur et éleveurs surgissent à Bourou, le PAP/JS (Parti Africain pour la Paix et la Justice), à travers la voix de son président dénonçait déjà la condamnation des agriculteurs de Gabri-Ngolo et de Bourou devant le tribunal de grande instance de Moundou. C'était dans les affaires qui les opposent aux éleveurs dont les faits remontent en août 2020. Ce président dénonce l'acharnement de la justice sur les agriculteurs qui sont victimes à chaque fois qu'un conflit les oppose aux éleveurs²⁵¹.

Il est vraiment dommage de voir l'injustice prendre le devant de la scène du tribunal, véritable instrument judiciaire chargé de trancher les litiges conformément aux droits humains et les textes qui régissent les rapports entre les humains.

Par faute de justice, les éleveurs sont spiculés et agriculteurs arnaqués par les mêmes autorités administratives.

Pour le cas des conflits à Gabri-Ngolo et Bourou, les agriculteurs condamnés écotent chacun 8 ans d'emprisonnement ferme avec une amende de 7 millions pour motif d'association avec les malfaiteurs. Cette injustice n'épargne pas aussi les chefs des cantons qui sont eux aussi mis au ban et contraints de se réduire à l'obéissance et obligés de se rétracter devant les jugements coutumiers comme véritables porteurs de germe de paix et de cohabitation pacifique.

L'injustice qui sévit dans les régions du pays est soutenue par les autorités administratives et exacerbée par les militaires. Cette situation anachronique interpelle le gouvernement, car la pratique de l'injustice au détriment de la justice met en péril la cohésion sociale et accroît la pauvreté en milieu rural. Puisque la disparition de la justice en milieu administratif tchadien laisse place à la pratique de la dia qui prend de l'ampleur et de proportion inquiétante.

Parlant des découpages administratifs à but politique, c'est aussi une forme d'injustice qui frappe durement les populations du Nord et du Sud du pays. Le dernier découpage administratif qui est survenu à Péni est dénoncé par les ressortissants de cette localité comme une forme d'injustice.

En effet, une ordonnance n°038/PR/2018 du 18 août, rattache la sous-préfecture de Péni au département de Kotar-Almass, avec son chef-lieu Mouroum Goulaye. Ce rattachement a suscité de contestation dans la localité. Ainsi à la veille du forum inclusif, les ressortissants de

²⁵¹ L'observateur N°999 du 4 au 11 novembre 2020, p.4.

ladite sous-préfecture ont tenu un point de presse à Ndjamena et dénoncent avec fermeté cette injustice en rejetant catégoriquement leur rattachement au département de Kotar-Alnass²⁵².

Aux analyses faites, il est question de processus de vassalisation des sous-préfectures déjà indépendamment administratives par les autorités. Une vassalisation idéologiquement politique qui résulte de l'injustice implantée dans les milieux administratifs et pilotée depuis la capitale tchadienne.

Les nominations fantaisistes des chefs des cantons tant décriés et les découpages administratifs sans consultation au préalable sont outre qu'une injustice dont le plus fort impose sa volonté au plus faible.

Comme résultat de cette injustice, les conflits s'enracinent peu à peu et deviennent très récurrents entre les communautés contigües.

Alors que cette injustice elle-même est accentuée par la pratique de la dia.

f. La pratique de la dia

La dia ou dya « pris du sang » ou « droit de sang » est une pratique coutumière d'origine musulmane. Elle existait déjà dans la tradition des Kenga que l'on appelle « Tar Doa » qui désigne l'effort que l'on avance pour apaiser les méfaits de l'âme injustement atteint²⁵³. Elle fait l'objet d'un accord interethnique N°0001/SULT.CENT.URB./RUR/NDJ/86, signé en 1986 par 18 chefs de cantons à l'exception de ceux du Borkou Ennedi Tibesti²⁵⁴. Elle est inscrite dans la constitution de la quatrième République après le forum inclusif de mars 2018²⁵⁵.

La dia est remise en cas de crime et permet de réguler les faits de violence intercommunautaire, en particulier des crimes selon les communautés qui ont ou non une alliance entre elles. C'est un acte de dédommagement des familles victimes. Ce système instaure un arrangement à l'amiable dans le cadre d'une réparation civile²⁵⁶.

Pour certaine communauté qui donne du prix à la dia, lorsque l'on paye ce forfait, tout est réglé et le meurtrier est libre.

²⁵² L'Observateur N°999 du 4 au 11 novembre 2020, p.6.

²⁵³ La Voix N420 du 04 au 10 avril 2018, p.07.

²⁵⁴ Ministère de l'Intérieur, 1999, « accords de Ndjamena et droit coutumier du Tibesti relatif au règlement de la Dia » p.48-49.

²⁵⁵ La Voix N°473 du 04 au 11 juin 2019, p.06.

²⁵⁶ Afrique Contemporaine, N255, p.130

De plus, l'emprise des autorités militaires et administratives qui abusaient de cette pratique en taxant les communautés à défaut de la justice pénale tourne souvent aux désastres lorsque la dia réclamée est forte. Ce système juridictionnel de coutume musulmane instauré dans le sud du pays par les communautés éleveurs nomades fait plus de victimes à la suite de cette résolution.

En effet, cette pratique en droit positif est axée sur le paiement des dommages suite à une faute commise. Une faute qui soit volontaire ou involontaire.

Sous différentes formes, elle s'applique en cas d'homicide ou de coups de blessures après bagarre. Ce régime de réparation civile résulte des accords intertribaux placés sous l'appréciation souveraine des juges²⁵⁷ et n'empêche pas l'action pénale.

La dia est appliquée systématiquement par les autorités administratives qui contraint les parties en conflits de verser une somme suite aux délits et crimes commis. Elle s'applique automatiquement en l'absence du pouvoir local ou avant même que la culpabilité des auteurs ne soit établie par une juridiction compétente. Son application par les sultans ou chefs de canton, faisant référence à ce droit musulman, entraîne la multiplication des conflits dans la zone soudanienne et conduit souvent les agents de l'État à intervenir et à fixer le montant des amendes avec le concours de l'Office national de développement Rural²⁵⁸.

Mais la transgression de la dia en milieux administratifs, son application outrepassée et voire sa marchandisation colle une étiquette fâcheuse à cette forme de justice sociale. Devenue un facteur des affrontements communautaires dans les régions qui la rejette. Elle fait prospérer l'impunité au Tchad et barre ainsi la route à la justice normale.

Son application associée aux ingérences politiques, a provoqué les affrontements entre les diverses communautés. Pratiquer la dia dans le sud dominé par la communauté chrétienne n'est pas la bienvenue et loin de favoriser une paix sociale.

Même au sein de la communauté musulmane, ceux qui soutiennent la dia, et de fois son exigence par cette même communauté crée d'autres conflits. L'exemple le plus édifiant est celui de deux familles de la communauté Borno, du village Manwatchi, dans la sous-préfecture d'Ati rural, qui sont enfin parvenues à un accord de réconciliation après plusieurs

²⁵⁷ Haroun Dogo, 2000 « de règlement de la Dia en droit positif tchadien » ENAM, mémoire de fin d'étude du premier cycle, p.6-26.

²⁵⁸ Politique Africaine, N°91 d'octobre 2003, p.62.

années de conflit. Un conflit lié à la revendication du paiement d'une dia (prix du sang) qui a refait surface depuis deux ans.

Après plusieurs rencontres supervisées par le préfet du Batha Ouest, Fatimé Boukar Kossei, les causes et solutions dudit conflit ont été trouvées et les principaux points sur lesquels les deux parties ont pu s'entendre ont été clairement définis.

Pour ainsi clore avec ces querelles intestines, une rencontre placée sous le patronat de Fatimé Boukar Kossei a eu lieu. C'était en présence du chef de canton Medego, du sous-préfet d'Ati rural et du président du Conseil des Affaires Islamiques section du Batha le préfet du Batha Ouest, tous ont amené les deux parties à signer l'accord de réconciliation. Et, ces deux communautés ont par la suite juré sur le Coran de respecter les exigences de la paix et de ne pas raviver les tensions.

Afin de faire régner définitivement la paix, le président du Conseil des Affaires Islamiques section du Batha, lui à son tour interpellé simplement les deux communautés en déclarant que les conflits constituent une désobéissance au Créateur, sans pour autant parler du refus ni l'interdiction de la pratique de la dia.

Conséquences, payer le prix du sang en dehors de tout cadre judiciaire est devenu un principe constitutionnel, malgré que la dia à de la peine à innover dans certaines communautés du Sud tchadien.

L'expansion de ce système de réparation fut catégoriquement refusée, et fait souvent l'objet de débats houleux.

D'ailleurs ce système n'est pas seulement rejeté dans certains milieux qui voient en mal, mais également mal connu par les administrateurs coloniaux souvent étrangers à ces modes de justice coutumière²⁵⁹.

En application de cette dia, lors d'un conflit agriculteurs et éleveurs qui a fait un mort à Béboni, région du Logone oriental, les autorités locales imposent le paiement de la dia à la communauté du présumé assassin. Cette communauté devrait payer 120 bœufs d'attelage en guise de dia, mais finalement une dizaine de bœufs qui a été donnée²⁶⁰. Comme souvent elle engendre d'autres conflits entre les communautés si un consensus n'est pas établi lorsqu'il s'agit de fixer le prix à payer ou encore l'excès du prix à payer. Alors, la dia ne crée non

²⁵⁹ Afrique Contemporaine, N°255, p.130.

²⁶⁰ Abba Garde N°212 du 30 août au septembre 2018, p.08.

seulement d'autres occasions de violence, mais elle fait victime aux innocents et encourage la corruption.

Les exemples abondent partout. En 2012, un conflit a opposé les Misserié noir Allouné aux Diaatné Oulad Hassaballah au sujet du vol d'un bœuf. L'auteur du vol est un Misserié, venu voler le bœuf dans le campement d'un Djaatné/Oulad Hassaballah à Tchaga dans la localité de Galo Fitri. Poursuivi par les propriétaires, étant armés, il fut abattu. Ses parents ont réclamé la dia, et ce qui fut fait. Le jour du paiement, impatient les Allouné ont décidé de prendre 50 bœufs et 2 chevaux par force qui correspond au prix de la dia à payer.

En attendant la cérémonie officielle de remise de cette dia devant les autorités, un autre affrontement éclate entre les deux communautés et a fait 5 morts Allouné et 1 Hassaballah²⁶¹. Au lieu de payer 50 bœufs et 2 chevaux, il revient à la communauté Oulad Hassaballah qui a dû payer 300 bœufs et 12 chevaux. Même si la dia est collectée et payée, le nombre de morts suscite toujours l'idée d'une vengeance ultérieure.

Une pratique, à la limite atteint même tous les niveaux des institutions et crée des problèmes de cohabitation pacifique même dans le milieu administratif. Par une publication du journal la Libération, un membre de la douane, M. Salaye Deby, frère du président de l'ethnie Zaghawa aurait tué son remplaçant au poste de la grande famille des Hagggar désigné. Après l'assassinat, celui-ci s'est réfugié en Egypte lorsque la vengeance est annoncée. Après plusieurs démarches, la famille du meurtrier aurait versé une somme en guise de dia avant son retour au pays²⁶².

La question relative à la dia, «e prix du sang révèle de la hantise constatée déjà parmi le milieu social. Cette pratique se fait sous divers angles. Du nord au sud et de l'Est à l'Ouest, la dia encore appelée « Tar Dow » est devenue un sérieux problème qui met en péril la cohésion sociale et divise les communautés rurales et mêmes les communautés musulmanes concernées par son application.

Elle est placée au cœur de la vengeance qui s'observe parmi tant de milieu, ou après le paiement de ce prix, l'assassin, lui aussi persécuté et voire même tué malgré le prix payé.

Les exemples les plus édifiants est le meurtre commis par Gondou sur un ancien ministre nommé Wardougou Djibir qui soulève tant de problèmes et d'indignation, plonge les auteurs

²⁶¹ Libération N°001 du 20 au 26 janvier 2015.

²⁶² Le progrès N°4002 du 3 décembre 2014, p.1-2.

de crime dans une vie d'inquiétude et de panique au risque de vivre en permanence une vengeance des parents victimes.

Alors le « prix du sang » dévoile des contradictions autour de sa pratique qui est en réalité un règlement ou une résolution de problème lorsque ce prix est accordé et accepté par les deux parties ou communautés en conflit, et où l'un a commis de crime dans l'autre camp.

Cette méthode consiste à enterrer la hache de guerre et éviter d'éventuels conflits intercommunautaires. Il s'agit d'une pratique non seulement de coutume musulmane, mais héritée puis perpétuée par des traditions musulmanes, dont sa mise en valeur pose de sérieux problèmes dans les milieux sociaux.

Dans un pays laïc comme le Tchad, cette pratique est largement débordée au Sud du pays d'obédience chrétienne ou voire même de coutume ancestrale, qui n'encourage aucunement l'effusion du sang, et qui sera réglée par un dédommagement quelconque appelé dia.

Dans ces sociétés cosmopolites où le règlement de la dia pose problème, l'auteur Brahim Guihini soulevait déjà autant de questions relatives à la dia que nous faisons ici allusion. Il nous éclaire l'aspect très perplexe de la dia, un phénomène qui n'est pas seulement complexe, mais un facteur de déchirement dans les couches sociales, lorsqu'elle devient une manne exploitable.

De nos jours, même dans les sociétés qui acceptent et tolèrent cette pratique ont du mal à assimiler compte tenu de sa transgression vers un phénomène régional, où les autorités se penchent derrière elle et y prennent pour enjeux de développement économique.

Dès lors, la dia devient une pratique à outrance et ne respecte plus le caractère initial qui ne se limite qu'à des choses symboliques, cédant place à des permanents conflits intercommunautaires.

Dans sa dimension coutumière, en cas de meurtre, c'est souvent les familles qui se réunissent pour le consensus afin de régler l'incident au prix de la dia, les deux parties acceptent ici et là avant de prendre ce prix du sang.

Mais de surcroît, il arrive de constater toujours chez Brahim Guihini, que la situation reste souvent déplorable dans la société tchadienne en général, et l'impunité que peut offrir cette pratique et l'encouragement à la récidive comme le résultat d'une deuxième (vengeance) action après la condamnation de la première (prix du sang payé). C'est ce qui laisse voir les

représailles, si le prix de la dia ne respecte pas la norme traditionnelle d'antan, du point où elle est en excès ou insuffisante pour recadrer le degré du crime ou violence.

Alors, la dia se développe en violation du droit pénal, et laissant persister les violences, une fois qu'elle est réglée, l'assaillant du crime retrouve sa liberté. Or derrière cette sanction au prix du sang, laisse des imaginations très douteuses sur les caractères rancuniers au point où l'on décide de garder le prix versé, en commettant d'autres forfaits et en payant au même titre la dia avec ces frais gardés.

C'est ce qui regagne la loi de talion qui dit : cil pour cil, dent pour dent. Alors, derrière le dos de la dia qui a l'ère d'être comme une forme de justice traditionnelle, se cache une injustice de profondeur dans les faits et actes.

Tuer un paisible citoyen tchadien ou manœuvrer un conflit entre deux communautés, payer le prix du crime s'inquiètent point les possesseurs des moyens qui violent toujours la loi, et se comportent en des maitres absolus du fait que ce prix ne leur échappera point. C'est ce qui s'observe vers le sud du Tchad, ou en milieu rural, les pauvres paysans ne représentent aucun obstacle à l'idéologie des gens qui possèdent des moyens. Tuer et payer aussi vite leur libération leur laisse la chance de commettre davantage de crimes.

Le prix du sang apparait comme une révélation d'une hantise selon Brahim Guihini Dadi à travers les meurtres commis en milieux sociaux²⁶³.

Si l'auteur a pris l'exemple d'un monsieur nommé Gondou qui a pris fuite après avoir tué l'ex ministre Wardougou Djabir, il convient de souligner aussi l'assassinat d'un membre de la famille Hagggar par la famille Itno susmentionné, où l'assaillant, lui aussi avait pris fuit et ne reviendra que plus tard après le paiement de la dia.

Bien que les voix se lèvent et demandent l'abandon de cette fâcheuse pratique, elle prend au contraire de proportion inquiétante et très fulgurante du côté des autorités administratives et militaires qui maintiennent pour s'enrichir.

Comme inconvénient de cette pratique, lorsqu'une famille tue un élément d'une autre et qu'il parvient à payer la dia, les rancunes sont restées, et la famille victime cherchera à tuer en signe de vengeance un membre pilier ou leader de la famille avant de payer la dia. Cette tactique vise à ruiner non seulement économiquement la famille visée, mais de prendre pour

²⁶³ Le progrès N°4002 du 3 décembre 2014, p.1-2.

cible les personnes importantes jouant un rôle important dans les familles que l'on cherche à éliminer en guise de vengeance.

Cette question de dia qui a d'ailleurs fait l'objet des débats, devient très sensible et pécuniaire pour la cohabitation pacifique. Si aujourd'hui l'on condamne fermement les pratiques d'origine coutumière très néfastes comme l'excision des jeunes filles, pourquoi ne pas faire autant en mettant un accent pareil, et avec plus de rigueur sur la question relative à la dia afin d'interdire et d'éradiquer définitivement cette pratique d'origine coutumière qui fait plus de victimes dans les milieux communautaires ?

Or, le paradoxe qui se pose, jusqu'à nos jours et malgré sa dénonciation, la dia qui progresse à grand élan au Tchad est remplie de vengeance dans la société tchadienne et, elle se traduit souvent en un règlement de compte politique.

De fois ancrées dans l'extrémisme violent, les leaders religieux eux, s'investissent vainement pour la cohabitation pacifique. Au plan régional, ces leaders demandent une implication dans la résolution pacifique des conflits que de donner priorité à la dia.

Pour une justice vertueuse, les leaders demandent plus de transparence dans les affaires coutumières, qui ne relèvent que du domaine coutumier, et non l'immixtion des autorités véreuses pour faire enflammer le feu de violence au prix de la dia.

Dans un pays de droit, la laïcité doit jouer pleinement son rôle afin d'éviter la dissection et repli identitaire dans les communautés, lorsque cette pratique coutumière est jugée trop défavorable au bon vivre ensemble.

Des lors que l'on réfléchit sur cette question qui est la dia, et l'on interroge les citoyens tchadiens à propos, elle figure en tête de liste parmi les formes des pratiques les plus rejetées et condamnées par les sociétés civiles, et surtout son introduction au Sud du pays qui fait l'objet de plusieurs contestations.

Ainsi, après des constats des délits commis par le paiement de la dia, une note circulaire interministérielle n°001/PR/2019, inspirée du discours du président de la République, est adoptée et visant à interdire cette pratique²⁶⁴. Mais à quelle fin vouée à cette note ?

Pour M. Cheik Abdeldahim Abdoulaye, secrétaire général du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques, estime-lui que la dia pratiquée au Tchad est contraire aux prescriptions du

²⁶⁴ Tchad et Culture N°382 de décembre 2019, p.11.

coran²⁶⁵. Et, à quoi est-il bon d'introduire cette pratique dans une société d'obédience chrétienne ? Puisque devant ce phénomène intervient la question religieuse qui ne révèle que de la sociologie religieuse ou de l'anthropologie religieuse.

Cette pratique propre à une communauté vient d'être imposée dans toute l'étendue du territoire. C'est ce qui alimente les crimes volontaires et engendre les affrontements entre les communautés qui n'admettent pas.

Les hommes politiques et administrateurs mercantiles imposent cette pratique et l'entretiennent dans un seul but de s'enrichir et de diviser pour mieux régner. Ces régulières coutumières qui régissent la vie en société font en sorte que les plus forts s'imposent et les plus faibles se soumettent. Ainsi, la loi de la jungle s'installe et les conflits intercommunautaires retentissent. Et, cela motive les criminels qui tuent impunément en se cachant derrière le versement de la dia ou diya²⁶⁶.

Force est de constater qu'avec cette pratique purement coutumière, qui contribue à la dissimulation des tensions qui se transforment en conflits entre les différentes communautés ne partageant pas les mêmes intérêts économiques et politiques.

L'introduction de la dia par les autorités administratives dans la communauté du Sud d'obédience chrétienne n'est pas promotrice d'une vie pacifique. Ce système sème une désolation et laisse entendre les voix discordantes qui dévoilent comme une façon d'imposer une culture musulmane aux chrétiens.

Le 21 novembre 2020 à Sarh dans le Moyen-Chari, le président de la formation politique l'URD (Union pour Renouveau et la Démocratie) a échangé lors d'un point de presse déplore la situation qui s'est déroulée à Koumogo, et estime que la sous-préfecture est prise en otage par des éleveurs qui se comportent comme sur une terre conquise²⁶⁷.

Il soulignait par la même occasion que la dia qui perdure dans ces localités est comme une épine aux pieds de tous, et est imposée à la population de Koumogo par des gendarmes, chaque fois que deux communautés (agriculteur-éleveurs) s'affrontent.

Malgré le 2^o Forum National Inclusif, qui a clamé haut et fort l'interdiction de cette pratique, elle fait son bonhomme de chemin, se lamente le président de l'URD, Mr Felix Nialbé.

²⁶⁵ Tchad et Culture N° 382 de décembre 2019, p.14.

²⁶⁶ La Voix N°474 du 12 au 19 juin 2019, p.06.

²⁶⁷ Le progrès N°5439 du 27 novembre 2020, p.3.

Suite à la dia qui asphyxie le Moyen-Chari et le Mandoul, l'on revient tout le temps sur cette question qui ne met pas seulement en rude la cohésion sociale, mais comme véritable source d'appauvrissement de la population.

C'est depuis 2019 que la population de Koumogo et Sandana dans le Moyen-Chari est devenue le théâtre des affrontements entre agriculteurs et éleveurs.

À chaque fois que surgit ces conflits, provoqués par les éleveurs, ces mêmes éleveurs réclament la dia des mains des agriculteurs en mettant pression aux autorités administratives et locales²⁶⁸.

Même dans le mémorandum numéro 3 dans sa page 15, paragraphe 2 et 3, la population du Logone rappelle au président de la République qui voulait imposer ses pratiques culturelles (dia) à toutes les composantes de la société nationale et particulièrement le Logone Occidental. La population en appelle l'indulgence de l'opinion publique et rappelle au président de la république que la communauté gambaye ne connaît pas ce qu'on appelle Sadaka ou encore moins la dia²⁶⁹. Surtout, c'est ce qui n'est pas la bienvenue dans les régions du Sud du pays. Pour les tchadiens du Sud, la dia accroît au contraire l'injustice et la corruption au détriment de la justice. Puisqu'après un délit de crime, l'auteur qui réussit à payer la dia se retrouve en toute liberté.

Dès lors, sa mise en application dans le Sud du pays frappe innocemment les autochtones et une tranche de population. Le règlement des conflits par la dia dissimule alors les idées de vengeances et fait entretenir le sentiment d'une haine des uns contre les autres.

Avec la complicité des autorités administratives, la dia se substitue en un principal facteur des conflits entre les communautés tant au Sud qu'au Nord du pays.

Le cas des affrontements dans le Mayo-Kebbi Ouest restent comme conséquences des affrontements antérieurs réglés par le paiement de la dia²⁷⁰ qui est d'ailleurs à l'honneur dans le Biltine depuis 2000.

Pour une réconciliation après meurtre ou conflit, le nombre élevé de victimes et la valeur de la dia pour personne, se paie par 100 têtes de dromadaires ou à la rigueur de 60 dromadaires et 40 bœufs. Lorsqu'on sait qu'un dromadaire coûte entre 250.000 à 300.000 FCFA, il faudra aux

²⁶⁸ Tchad et Culture N°392 de décembre 2020, p.10.

²⁶⁹ Anonyme, 1998, Mémorandum N°3, « dossier d'information sur la situation des populations du Logone Géographique », p.15

²⁷⁰ La voix N°473 du 04 au 11 juin 2019, p.06.

deux communautés de mobiliser plus de 400 millions de FCFA dans un délai de quatre mois pour traiter définitivement les querelles²⁷¹.

Avec la gravité constatée dans les affrontements faisant suite à l'érection anarchique des chefferies, en vue de trouver un gain de cause, par une communication du ministre de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation en date du 25 août 1999. Ce communiqué mentionnait que cette pratique d'origine coranique ne respecte pas les accords de peines prévues selon les accords interethniques signés en 1986²⁷².

Une pratique qui va tambour battant jusqu'aux insurrections qui ont eu lieu dans le Ouaddaï, relatives aux affaires de sultanats.

Suite à cette pratique exponentielle qui s'observe de part et d'autre dans les régions du pays, le Ministre de la défense Nationale et de la sécurité, Mahamat Abali Salah a décidé de la suspendre²⁷³.

Décision survenue après les affrontements dans le Ouaddaï géographique où le ministre a par la même occasion déclarée que désormais les crimes sont traduits devant la justice », en répliquant qu'à partir d'aujourd'hui nous ne pouvons pas mettre la dia avant la justice.

Il avertit par ailleurs les chefs des cantons et sultans ou autres qui essayeront d'ouvrir les fenêtres de la dia seront responsables de tout ce qui adviendra²⁷⁴.

Cette dia fait également l'objet d'une conférence-débat organisée autour de cette question lors d'un atelier de réflexion et d'échange sur cette pratique. Organisée par le CEFOD (Centre d'Étude et de Formation pour le Développement) à Ndjamena du 19 au 20 juillet 2019.

Dans son bilan, l'atelier dresse des recommandations aux représentants du Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles (HCCACT), au ministère de l'Administration du territoire, au ministère de la justice, aux autorités administratives et militaires locales et aux chefs traditionnels et chefs des communautés.

Ces recommandations en découlent l'exposé des conséquences néfastes de cette pratique. Devant les représentations susmentionnées elles recommandent au président de la république

²⁷¹ Ndjamena Bi-Hebdo, N°543 du 03 au 05 décembre 2001, p.02.

²⁷² Ministère de l'Intérieur, 1999, « accords de Ndjamena et droit coutumier du Tibesti relatif au règlement de la dia » p.53.

²⁷³ La voix N°473 du 04 au 11 juin 2019, p.06.

²⁷⁴ La voix N°473 du 04 au 11 juin 2019, p.06.

de recourir à la justice et faire éviter de s'immiscer dans les conflits intercommunautaires afin de garantir la justice, la cohésion sociale, l'unité nationale et la paix dans le pays²⁷⁵.

Bref, la dia est source de tension au Tchad et comme véritable cause de guerre intestine qui aurait jeté les deux groupes l'un contre l'autre dans le Lac Tchad et son application en contradiction avec la constitution²⁷⁶.

De ce qui précède la pratique de la dia est perçue comme une vieille sagaie, et est enraciné dans des conflits intercommunautaires où il revient également à élucider la question Nord-Sud qui oriente fortement la politique tchadienne, et laisse planer les mêmes conflits entre les communautés.

g. La question Nord/Sud

La question Nord/Sud existait depuis toujours depuis les guerres civiles de 1979, et occupe une place prépondérante dans les conflits intercommunautaires surtout au Sud du pays. Cette question traduit aujourd'hui un bon nombre de comportement des administrateurs et leaders politiques. C'est ce qui contribue à alimenter les conflits avec l'application de la peine collective au Sud du pays et la dia dans la communauté musulmane.

Depuis 1990, et surtout en 2012, la quasi-totalité des régions et administrations sont dirigées en grande partie par des administrateurs issus de la communauté musulmane. Ces administrateurs ont un autre regard du Sud et ne tardent pas à qualifier les paysans du Sud des terroristes (Codos) lorsqu'il s'agit de la gestion des conflits intercommunautaires.

Ce qui donne souvent lieu à l'analyse du degré des conflits qui varie d'une communauté à une autre²⁷⁷. De nos jours, cette question oriente bien la politique au Tchad, et de surcroît au cours d'une sortie médiatique relative à la gestion des conflits éleveurs et agriculteurs survenus à Bénguerati dans le département de la Nya. Un conflit qui s'est soldé par la mort d'un bouvier le 25 août 2018. Le Ministre en charge de la sécurité publique dans sa mission de pacification a échoué à sa tâche en affirmant que « *l'individu appartient à une communauté et c'est cette communauté qui se mobilise pour l'aider à résoudre son problème* »,

²⁷⁵ Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), Recommandations de l'atelier de réflexion et d'échange sur la pratique de la Dia au Tchad, 19-20 juillet 2019.

²⁷⁶ Le Citoyen N°174 du 24 Novembre au 1^{er} décembre 2017, p.08.

²⁷⁷ Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme, 2018, rapport sur la situation des droits de l'homme, 2018 au Tchad », p.41.

Une affirmation mal appréciée par la communauté du Sud et qualifiée à des propos haineux et d'incitation à une révolte populaire du côté Sud²⁷⁸.

Dans les présentations du Tchad, les réalités sociales connues sont la famine, la corruption et le comportement de ces hommes politiques qui alimentent ces conflits Nord/Sud depuis des générations. En matière d'antagonisme Nord/Sud, les membres du gouvernement actuel ne sont pas en reste.

Avec la complexité des identités ethnique, mélangée avec des antagonismes profonds autour de ce problème, et malgré la paix éphémère et fragile durant ces vingt dernières années, le pays connaît sans cesse des affrontements meurtriers entre les gens du Nord et les gens du Sud d'une part, et d'autre part par les sentiments des politiciens en vue d'assujettir une autre communauté.

Aux dernières analyses de ces affrontements entre les éleveurs arabes et agriculteurs Sara²⁷⁹ demeure toujours une politique. Du coup, l'antagonisme entre le Nord et le Sud apparaît comme l'origine de la plupart des violences actuelles observées dans le pays²⁸⁰ et, devenue règle numéro 1 qui affecte de manière récurrente la vie quotidienne depuis 1978.

Cette conception Nord-Sud qui date de la colonisation a beaucoup des répercussions sur le vécu de toutes les communautés du Tchad. Déjà, elle s'est déclinée en guerre civile qui a secoué le pays entre 1960 et 1983²⁸¹. Avec des conséquences négatives, la question est loin d'être bannie, mais hante les esprits et les nourrit des idées rebelles et en même temps favorise les conflits entre les différentes communautés.

Le Tchad, profondément touché par ce système, laisse entretenir les vieilles querelles qui engendrent des conflits attribués à la question Nord-Sud.

Non seulement ce phénomène se dessine comme un fléau des conflits intercommunautaires, mais comme source de querelles politiques depuis le régime du Président François Tombalbaye jusqu'au régime actuel d'Idriss Deby Itno.

Même si aujourd'hui la situation semble être exigüe, les preuves de l'ampleur qu'aura connue ce problème sont enracinées dans le passé lointain.

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.51-52

²⁸⁰ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.52

²⁸¹ Djimndou Yalomtouloum, 2002, « l'analyse sur la dimension Nord-Sud des rebellions et guerres civiles au Tchad 1960-1983 » Mémoire de Master, université de Ndjamena, p.42

Récemment dans la publication d'un ouvrage coécrit par le jeune leader Masra Succès et le député Béral Mbaikoubou intitulé « *Tchad, éloge des lumières obscures* », paru aux éditions l'Harmattan, il ressort dans les lignes de l'ouvrage des injures à l'endroit des Nordistes, et qui fait plus tard l'objet de virulentes attaques sur les réseaux sociaux. Mais qu'est-ce qui indique que le président aurait fait le contraire ? Les haines politiques qui incitent à la violence intercommunautaire sont plus prégnantes au Tchad.

Avant la déclaration du jeune leader, les sudistes opposaient déjà à la déclaration du président Idriss Deby, lui-même qui aurait publiquement traité les populations du Sud des « *mangeurs de rats* »²⁸². Ces types de déclarations nourrissent les idées de haines politiques et font naître d'abord des conflits politiques entre les leaders avant de devenir intercommunautaires dans leurs régions respectives.

C'est qu'il y a lieu de savoir, le pays est composé d'un Nord musulman de culture arabo-musulmane qui aurait rejeté les cultures occidentales et d'un Sud qui accepte cette culture occidentale²⁸³. Cette situation polémique alimente un réseau de conflit latent, et de fois violent entre les peuples Nordistes et Sudistes.

La promotion des cultures musulmanes à l'exemple de la dia qui s'applique dans le Sud est mal vue par les élites de cette partie du pays. C'est ce qui est aussi à l'origine des projets politiques qui visent l'instauration d'une fédération ressortie même lors de la clôture du congrès du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) en date du 09 février 2016. Alors que la fédération en elle-même n'est pas compatible avec le principe de l'unité nationale²⁸⁴.

Cette manière motive sans relâche les idéologies politiques, accompagnées de l'hégémonie qui ne cessent de couvrir les aspects sociopolitiques qui ne favorisent guère la paix. Cette façon de mener la politique ouvre dès lors la voix aux conflits qui retentissent et continuent par retentir. Elle est la transformation de la scène politique basée sur le régionalisme comme une entrave à l'unité nationale des peuples. C'est ce qui prévaut la vulnérabilité des institutions publiques, avec ces peuples déchirés par des sérieuses crises politiques et sociales. Aussitôt, la solidarité régionale et ethnique domine sans parrain national. Sur le plan historique, la question Nord/Sud a contribué aux rébellions qui ont longtemps sévi au Tchad. Les guerres civiles et ces rébellions résultent de ce phénomène dont les conséquences sont encore

²⁸² Ndjamen Bi-Hebdo N°1685 du 27 mars au 02 avril 2017, p.03.

²⁸³ Ahmat Mahamat Hassan, 2010, « *Tchad, comment mieux vivre ensemble ? Du repli identitaire à l'Etat* »

²⁸⁴ N'Djamena Bi-Hebdo N°1685 du 27 mars au 02 avril 2017, p.03.

présentes. Les souvenirs de ces guerres véhiculent toujours les esprits et font des citoyens tchadiens des malveillants partout sur leur territoire.

Les administrateurs nordistes placés au Sud du pays encouragent le port illégal d'armes à feu. Pour ces administrateurs, le Sud du Tchad est une région des codos dont les éleveurs venus du Nord doivent porter les armes pour leur défense²⁸⁵. Et aussi depuis les périodes sombres du FROLINAT (Front de Libération Nationale) dans le Nord, l'histoire des Codes ou Kodos au Sud, les spectres de ces événements douloureux sont considérés jusqu'ici très fatales pour les relations sociales entre les communautés du Nord et du Sud.

Plusieurs décennies passées, ce phénomène est loin d'être éradiquer. Avec le clivage Arabe et Ouaddaïen qui alimente les conflits au Nord du pays, la question Nord-Sud ou musulman-chrétien alimente elle aussi incessamment les conflits intercommunautaires dans le sud du pays. Elle nourrit sans cesse les esprits de haine entre les communautés.

Ces problèmes entraînent les clivages sociaux avec le sort Nord musulman et le Sud chrétien dont les inégalités sociales viennent s'ajouter.

Ces clivages sont des éléments clés dans l'analyse des affrontements entre les habitants de chaque communauté d'une part et les guerres entre les leaders politiques d'autre part.

Or la question principale réside au niveau du degré de compréhension du mot même en question « Sara » et « doum ». Les Sara d'origine nubienne, Sara vient de « nasara » ou « n'sara » qui désignent simplement les chrétiens. Nom donné par les musulmans à ces populations par référence sans doute aux royaumes chrétiens de Nubie²⁸⁶.

Le Mot « Doum dans sa perception désigne celui ou celle de la confession à l'islam. «Doum» est celui qui porte un «djellaba», grand boubou²⁸⁷.

Mais de nos jours, selon la perception populaire des deux communautés notamment sudiste et nordiste, règne à coup sûr l'incompréhension. Puisque les termes nord et sud ne sont pas appréhendés de la même façon, et ne sont pas intégrateurs du fait que ni l'un, ni l'autre ne peut prétendre être le symbole d'unité d'une entité quelconque.

Pour la communauté musulmane, « Sara » désigne un païen (kirdi) alors que ce terme vient de Christ c'est-à-dire quelqu'un qui croit en Christ ou un partisan de Jésus-Christ ; donc c'est un

²⁸⁵ Notre temps N°85 du 04 au 10 juin 2002, p.05.

²⁸⁶ Mollion, p., 1992, « sur les pistes de de L'Oubangui- Chari au Tchad 1890-1930 », édition l'Harmattan, p.16.

²⁸⁷ Opinion populaire sudiste

chrétien et non un païen comme on le pense. Et, si l'on prend de recule pour voir un peu clair, ce phénomène bousculait déjà les élites politiques. Sous le règne de Ngarta Tombalbaye, ce dernier avait proposé la couleur bleue de l'emblème du Tchad en remplacement de vert imposé par les colons. Aussitôt la communauté musulmane avait réagi négativement en ce sens que le président avait pour volonté politique d'imposer les couleurs de « *kirdis* » aux musulmans²⁸⁸.

Devenu une plaie inguérissable, la question Nordiste et Sudiste très prégnante, sert aux idées politiques comme sources de conflit social.

Les sudistes dans la connotation, « arabophone ou analphabète » sont des mots utilisés pour désigner de manière méprisante la communauté musulmane.

De l'autre côté, les riches musulmans et leurs épouses traitaient d'esclave les employés domestiques sudistes, et même souvent dans les conversations privées²⁸⁹. Du côté des sudistes, « doum » désigne celui qui est ignorant, violent, qui aime tuer. Ces formes de perceptions à caractère sociologique contribuent à régénérer les conflits entretenus.

Alors il apparaît dans le Tchad actuel un contraste compliqué au niveau de l'appréhension du mot.

Avec les constantes ébullitions, cette question qualifiée d'anthropologie politique, avec l'abandon de la capitale N'Djamena par les Sudistes qui signait déjà à une certaine époque la rupture entre le Sud et le Nord, désormais face à face. Et Dans ce contexte voit naitre le 10 mai 1979 un organe politique exclusivement réservé au Sudiste²⁹⁰. Alors que dans le Sud du pays, les relations entre chrétien-musulman ne sont pas au beau fixe durant la dernière décennie. Les rancunes sociales et politiques voire économiques entre ces communautés sont visibles, et demeurent dans les institutions publiques où on voit les ressortissants du Sud marginalisés.

Avec tous les régimes politiques qui se succèdent au Tchad depuis 1970, on comprend aisément l'instrumentalisation de ces clivages par les politiques. Cette pratique oblige bon nombre des chrétiens, se sentant touché injustement par cette réalité sociopolitique, décident de se convertir à l'islam. Ce variable problème politique s'observe même au Cameroun sous le

²⁸⁸ Djimndou Yanlomtouloum, 2002, p.43.

²⁸⁹ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.58.

²⁹⁰ Zakaria Fadoul Khidir, 2017 « *violences et évènements au Tchad : une approche d'anthropologie politique* », édition L'Harmattan, p.77.

régime d'Ahmadou Ahidjo où les chrétiens du Sud Cameroun qui désirent accéder à l'octroi des crédits sont vus obligés de se convertir à l'islam pour en bénéficier²⁹¹.

Devenu véritable source de conflit social, au Tchad après la conversion des chrétiens à l'islam, les musulmans et chrétiens n'ont jamais cessé de disputer sur le corps des convertis à enterrer. Encore un problème social de plus. L'exemple est la dispute autour du corps d'un chrétien converti nommé Alhad Béchir Djékalé Koumdé survenu à Ndjamena.

En effet il s'agit d'un corps que les musulmans revendiquent pour un enterrement conformément au rituel islamique. Or, la famille et les proches chrétiens du défunt s'opposent à cette inhumation. Faisant l'objet d'un conflit partiel entre les deux communautés, l'homme converti à l'islam depuis 20 ans, et avait même effectué un pralinage à la Mecque selon les musulmans et devraient être inhumé par les musulmans, mais ne convainc pas les chrétiens²⁹².

Ceci se traduit par un jugement à la cour du palais de justice. Au moment de l'audience, les parents chrétiens du défunt opposent la décision des musulmans et déclarent que leur frère a renoncé à l'islam en faisant appel à un pasteur avant son décès²⁹³. Devant cette querelle, les avocats demandent à l'État de prendre ses responsabilités devant de telle situation, qui pouvait dégénérer en un conflit violent se produit.

Surtout, durant ce 21e siècle, ce phénomène persiste avec les profanations et les répressions au Sud du pays qui sont en vogue. À Sarh, l'imposition et l'installation du sultan contesté relève d'une dynamique de la politique similaire à un règlement de compte lié à la question Nord/Sud. Ceci étant vu par la population comme une forfaiture, probable élément déclencheur d'éventuels conflits aux conséquences dommageables.

Conscient de cette situation des clivages communautaires, le chef de canton de Sarh en fait un exemple dans sa déclaration. Dès son accession au trône, Mahamat Moussa Bézo déclarait en ceci : *«je serai un chef unificateur, à l'écoute de la population. La lutte contre le clivage nord-sud serait mon cheval de bataille. »*

Avec des intentions politiques, le conflit intercommunautaire du Moyen-Chari et plus précisément à Sarh est vu comme un conflit artificiel créé entre musulmans et chrétiens dans l'intention de nuire la population du Moven-Chari.

²⁹¹ Djimndou Yanlomtouloum, 2002, p.44.

²⁹² Le Progrès N°5160 du 30 septembre 2020, p.01 ; p03.

²⁹³ Le Progrès N°5160 du 30 septembre 2020, p03.

Un conflit vu comme un règlement de compte politique lorsqu'on écoutait M. Ali Bachir dire que: «*Le colonel Alafi et le général Rodaye Batinda ont fait pire chez lui sous le règne de Tombalbaye*²⁹⁴. Alafi Gollobave originaire du sud était le chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Intégrée (ANI) qui avait réprimé le Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) et le Front de Libération Nationale (FROLINAT) qu'il qualifie d'un gouvernement de «bandits ou hors-la-loi»²⁹⁵.

Ainsi, suite à la crise de succession au Moven-Chari, ce dernier prend une imposture devant le refus d'accepter la réhabilitation du sultanat de Sarh par le préfet du Barh Köh et le secrétaire général du département qui, ont été immédiatement suspendus de leur poste, ainsi que le chef de canton de Balimba désigné comme médiateur par l'ex-gouverneur Faïtchou Etienne, qui est également suspendu de ses fonctions²⁹⁶.

A Moundou, la formule Nord/Sud n'est pas la même. Moundou, chef-lieu du Logone Occidental, dans cette ville, la terreur et la panique sont de taille. Les services de sécurité se plaisent à humilier les chefs traditionnels et la population à leur guise. Les arrestations arbitraires et tortures prennent de l'ampleur. Cette pratique est entretenue par un gouverneur d'appartenance Nord, Mahamat Béchir Chérif Daoussa.

Ceci se traduit de fois par de bisbilles politiques entre les leaders politiques du centre, confrontés aux leaders politiques Logonnais avec leur icône politique, l'opposant Kourayo Laoukein Médard.

Même dans le Logone Oriental, le réseau de répression de l'ex-gouverneur Nouky Adam Charfadine fonctionnait et faisait son bonhomme de chemin. Ces actes de profanation, les assassinats, les arrestations arbitraires, arnaque et les répressions physiques qui prennent de plus en plus de l'ampleur dans le Sud chrétien sont l'expression d'une haine viscérale²⁹⁷ purement politique et sont liés à la question nordiste et sudiste. Une telle haine ne peut promettre la cohésion nationale et à l'aspiration de l'unité nationale parfaite.

Avec la prise successive du pouvoir par les Nordistes, les Sudistes se sentent dès lors marginalisés. Et, surtout avec la politique dite terre brûlée que la population du Logone accusait le président défunt Idriss Deby Itno de l'avoir pratiqué sur elle. Politique de crime

²⁹⁴ Abba Garde N°205 du 20 au 30 juin 2018, p.03.

²⁹⁵ Marita Toglo-Allah, 1997 « conflit tchadien et ingérences étrangères », édition Peter Lang, p.119.

²⁹⁶ Abba Garde N°205 du 20 au 30 juin 2018, p.03.

²⁹⁷ Abba Garde
N°205 du 20 au 30 juin 2018, p.03.

crapuleux accompagné des faits inhumains et dégradant²⁹⁸. Ces pratiques politiques qui contribuent à l'agencement de multiples conflits entre les communautés, et porteurs de germes comme les inégalités sociales et la pauvreté que nous soulignerons ci-dessous.

h. Les inégalités sociales et la pauvreté

Les inégalités sociales observées dans les sociétés tchadiennes sont de plus en plus accentuées et restent en perpétuelle mutation. Ces inégalités, preuves d'une manœuvre politique, n'ont pas cessé d'argumenter les conflits entre les communautés de toutes confessions.

Elles figurent en première ligne comme une réalité sociale, et en seconde ligne comme chose orchestrée par la politique. Du point de vue, où l'on assiste à une imagination qui porte à croire qu'il y a des tchadiens qui coûtent plus chers que les autres.

Cette pratique de différence s'observe même au niveau du paiement de la dia et la peine collective. Elle compromet le principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Et, engendre un nouveau sort qui ne favorise pas la cohésion sociale. Elle cède plutôt place à des querelles collectives. A leur tour, ces querelles débouchent à des tensions qui engendrent des révoltes populaires voilées, susceptibles de donner souvent lieu à des conflits communautaires et intercommunautaires.

Et aussi, le Tchad développe des atavismes qui sont des rivalités ancestrales. Oppositions traditionnelles, querelles de suprématie, divers enjeux d'histoire régionale ou locale, pauvreté, exclusion sociale et politique sont autant de maux qui minent le pays lorsque nous taisons l'analyse des situations conflictuelles.

Ces inégalités accompagnées des pratiques discriminatoires à l'encontre d'autres communautés et, ont un impact négatif sur le bon vivre ensemble. C'est ce qui laisse sans doute un héritage de situation chronique avec l'technicisation de la lutte politique.

Ceci handicape le développement d'une culture de paix faisant du Tchad un pays qui souffre du taux élevé de l'insécurité soit 39,2% issu des armes à feu et 60% d'autres crimes commis à coup de poignards²⁹⁹. Cette étude est le résultat des actes issus souvent de conflits ouverts et latents entre les communautés.

²⁹⁸ Anonyme, 1998, Mémorandum N°3, « dossier d'information sur la situation des populations du Logone géographique », p.19-20.

²⁹⁹ Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) 2018, rapport sur les situations des droits de l'homme au Tchad », p.14.

De surcroît, ce facteur donne lieu à un retour précaire de la stabilité au sein des différentes communautés. C'est ce qui provoque d'ailleurs des conflits nucléaires localisés qui ne cessent de se déguiser en conflits nucléaires généralisés. Des conflits qui ne présentent pas seulement un visage lié aux inégalités sociales et à la pauvreté accrue, mais présentent tout de même une autre dimension particulière, où on voit les conflits de minorités qui opposent les groupes majoritaires ou une minorité qui réclame ses droits politiques, religieux, culturels et linguistiques vice versa.

Devenue très préoccupante, cette situation est édifiante dans l'analyse des conflits intercommunautaires dans les différentes régions du Tchad.

On ne peut aussi s'en passer sans faire aussi mention des conflits ethniques et religieux auxquels font face certaines communautés du Nord et du Sud du pays. Ces conflits ont pour résultat l'ethnisme ou mieux l'instrumentalisation politique des antagonismes intercommunautaires. C'est le cas des communautés des agriculteurs et éleveurs qui font l'objet des exemples patents.

A cela, s'ajoute la pauvreté qui, elle aussi, fait partie des facteurs clés des affrontements intercommunautaires au Tchad. S'interroger sur des questions sur les riches du pays, le bien-être et les inégalités, sont poussé vers la contestation communautaire et voire même vers les rébellions.

Les conditions socio-économiques précaires, la pénurie des ressources naturelles sont les germes des conflits en milieu communautaire et qui ne datent pas d'aujourd'hui.

En 1978, les ressortissants du Sud étaient en effet largement majoritaires dans la haute fonction avec un pourcentage de 78% contre 22 % pour les ressortissants du Nord. En ce moment, le pouvoir restait entre les mains des Sudistes.

Arrivé en 1980, le pouvoir bascule au Nord musulman sous le règne d'Hissein Habré, suivi de recrutement dans l'administration locale musulmane. Avec l'instauration de l'arabe locale comme langue officielle après la chute d'Hissein Habré, et la prise du pouvoir en décembre 1990 par Idriss Deby³⁰⁰, l'inégalité sociale va de croissant et laisse place à des replis identitaires gangrenés par les conflits communautaires.

L'on va loin constater que ces maux s'enracinent petit à petit et deviennent débordants et difficiles à supporter aux yeux de certaines communautés. C'est ce qui accentue la migration

³⁰⁰ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.54-57.

interne d'une communauté vers une autre région. Ces maux sont caractérisés par une généralisation et une radicalisation de l'ethnisme marqué par les différentes constitutions du pays, faisant ériger certaines règles en mode de conduite sociale. Ces facteurs explicatifs des conflits intercommunautaires qui prévalent le Tchad et renforcés par d'autres facteurs à l'exemple de la pauvreté véritable source d'instabilité sociale.

Ces inégalités signalées ci-dessus accompagnées de la pauvreté favorisent les enlèvements tous azimuts des personnes et de trafics d'êtres humains. Devenue une pratique et comme monnaie courante au Tchad en général et les collectivités locales en particulier³⁰¹.

L'analyse de ces conflits de l'heure nous renvoie facilement à identifier ici ces conflits qualifiés des oppositions entre les groupes sociaux beaucoup plus chez les éleveurs nomades et agriculteurs autochtones. De fois causée et entretenue par les agents de l'armée, la région du Mayo-Kebbi géographique et du Lac en souffrent énormément de ce genre de conflits liés aux inégalités.

Bien que la devise du pays « unité-travail-progrès » interpelle les tchadiens, mais durant ce dernier moment, paradoxalement on assiste à une ère de division, déconstruction et de régression dans les communautés. Alors que l'unité et la solidarité nationale reflètent les valeurs intrinsèques que rien ne peut les remplacer³⁰².

Chez tous les tchadiens, les appartenances ethniques et les réflexes communautaristes sont sources de tous les préjudices. L'intolérance, la haine communautaire qui résultent de l'inégalité sociale aident à entretenir les relations de plus en plus conflictuelles entre les peuples.

Ce phénomène est accentué par le taux élevé de pauvreté. Jumelé avec les enlèvements contre rançon qui ruinent économiquement les populations des régions victimes de cette pratique. Cela accroît le taux élevé de pauvreté et laisse place à des conflits entre les communautés.

Déjà en 2003, le taux de la pauvreté s'élève à 55,0%, et 46,7% en 2011. Ce taux élevé de pauvreté constitue un facteur indéniable des conflits entre les communautés. Puisqu'entre la communauté riche et celle pauvre, les morales ne sont pas les mêmes et à moindre éco, les conflits s'éclatent.

³⁰¹ Ndjamena Bi-Hebdo N°1837 du 22 au 28 juin 2020, p.04

³⁰² L'Info N°791 du 02 au 04 septembre 2019, p.03.

Cette situation de pauvreté très aiguë a atteint un seuil en 2011 avec 46,6% au niveau national avec une profondeur nationale de 16,6%. Cette sévérité de la pauvreté s'élève à 8,0%, et une incidence en milieu urbain de 20,0% avec une profondeur qui s'élève à 5,5% et la sévérité qui est de 2,2%³⁰³.

Le milieu rural à lui enregistre un pourcentage de 52% de pauvreté avec une profondeur de 19,0% et la sévérité de 9,4%.

Avec ce taux élevé de pauvreté qui rend pénible la situation économique de population victime de l'injustice, de pillage et d'extorsion.

Entre 2018/2019, ce taux a connu un léger rehaussement avec son incidence estimée à 42,3% au niveau nationale³⁰⁴. Malgré cette hausse de niveau de pauvreté, les répercussions sont toujours remarquables à tous les niveaux de vies sociales

Cette situation accrue, est accélérée par le changement climatique et la démographie qui en font partie intégrante des facteurs et éléments clés des conflits intercommunautaires.

i. Le changement climatique

Les phénomènes naturels comme le changement climatique restent comme principaux facteurs des affrontements entre les communautés au Tchad. D'après les récentes études, sur 186 pays en situation de vulnérabilité climatique, le Tchad est confirmé et classé comme le pays le plus exposé³⁰⁵.

Ce changement climatique fragilise le pays et expose fatalement les populations rurales, qui sont désormais envahies par les éleveurs nomades. Cette situation ne fait pas seulement du Tchad le pays le plus menacé au monde,³⁰⁶ mais également le pays très exposé aux risques des affrontements intercommunautaires éleveurs/agriculteurs.

Accompagné de l'assèchement rapide des mares dans les zones pastorales ces dernières années à l'exemple du Nord-Batha, ce changement climatique et environnemental pousse naturellement les éleveurs à descendre plutôt que possible vers le Sud dans les zones agricoles. Ce déplacement a un impact important sur les moyens de subsistances des ménages

³⁰³ SWEDD Tchad, Rapport sur la mesure du dividende démographique du Tchad, p.11

³⁰⁴ Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), 2013, « profil de pauvreté au Tchad en 2011 », ECOSIT3, rapport final, Banque Mondiale, p.03.

³⁰⁵ Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), 2020, « profil de pauvreté au Tchad en 2018/2019 », ECOSIT4 (Voir dépliant).

³⁰⁶ Tchad et culture N°362 du décembre 2017, p.22-23.

les plus pauvres du pays. Des ménages qui dépendent intimement, pour la plupart de l'agriculture, qui représente 66,6% de l'activité de la population. La forte pression sur les ressources tend à dégrader les rapports entre les éleveurs et agriculteurs dont les résultats sont les conflits ouverts.

Avec les chocs récurrents dus aux ennemies des cultures, la pauvreté des sols, le manque de diversifications agricoles donnent une autre configuration. Par faute de ces manques de diversification et de la pauvreté du sol, engendre en lieu et place le sort agriculteurs et éleveurs, qui se trouvent désormais en confrontation autour des ressources accessibles.

Depuis une trentaine d'années, le déficit des précipitations a considérablement bouleversé les conditions climatiques et écologiques de la zone sahélienne. Ces facteurs aggravés par l'instabilité politique et la guerre qui ont profondément transformées les conditions de vie des éleveurs venus en grand nombre dans la zone soudanienne³⁰⁷.

Dans le Batha, la mauvaise pluie et l'orpaillage faisaient anticiper la transhumance vers le Sud. Les éleveurs nomades qui manquent de pâturage descendent vers le Sud³⁰⁸. Progressivement avec leur descente vers le Sud du pays, le brassage a accentué aussitôt les multiples affrontements entre la communauté éleveur nomade et agriculteur sédentaire.

Les régions du Mayo-Kebbi, Moyen-Chari, Mandoul et Tandjilé ainsi que leurs provinces sont en proie face à l'envahissement des éleveurs. Devenues des véritables terroristes de conflits intercommunautaires, surtout ceux opposant les autochtones aux nomades éleveurs.

Avec l'enclavement du pays et une situation de conflits armés mélangés avec la sécheresse qui sévit dans le Nord du pays, ceci déclenche le déplacement des éleveurs de plus en plus mobilisés vers le Sud à la recherche de pâturage.

Dans le Nord du pays comme le Sud, les interprétations de la sécheresse en 1972 et 1973 présentaient déjà une situation défavorable liée au changement climatique³⁰⁹. Aujourd'hui avec ces aléas climatiques et les pressions des activités humaines, le désert avance à pas de géant. Devant cette menace, on assiste sans doute à la spoliation par l'oligarchie politico-militaire et administrative³¹⁰ qui se traduit par des occupations des terres, la vente ou

³⁰⁷ Tchad et culture N°362 du décembre 2017, p.22-23.

³⁰⁸ Politique Africaine N°91 d'octobre 2003, p.60.

³⁰⁹ Bouquet, Jean, 1978 ; 1974 « *déficit pluviométrique au Tchad et ses principales conséquences* », analyse de l'université de Ndjamen, cahier d'outre-mer vol 1, p.247 ; p.253.

³¹⁰ Ndjamen Bi-Hebdo, 1515 du 19 au 25 août 2013, p.11.

l'octroi à une communauté étrangère. Cette crise frappe les campagnes comme un coup de tonnerre, et est devenue une préoccupation très sérieuse pour les autorités administratives.

Ces déficits de changement climatique observé ont atteint un point culminant de nos jours, dont les principales conséquences sont les déplacements des éleveurs vers les zones favorables. L'ancrage des conséquences de changement climatique engendre dès lors une lutte pour l'espace vital qui favorise les conflits entre les communautés autochtones et les pasteurs.

Pour un tant soit peu, chercher à connaître les facteurs des conflits entre les communautés, revient également à analyser la situation démographique du Tchad qui a connu une expansion territoriale et un boom démographique considérable, qui apparaît comme l'un des facteurs contribuant à l'amplification des conflits.

j. La démographie

la pression démographique, la dimension de l'espace cultivable et l'insuffisance des ressources naturelles suivies de l'arrivée des éleveurs constituent essentiellement un facteur des tensions intercommunautaires³¹¹. Nous mentionnons ici l'accroissement de la population avec un taux élevé suivi de la migration interne, favorisant ce phénomène des conflits.

La forte croissance démographique de la population dans les milieux ruraux et urbains se présente comme des éléments catalyseurs.

En réalité, le Tchad a connu ces dernières années un taux d'accroissement d'annuel moyen intercensitaire d'évalué à 3,6%, y compris les réfugiés. Quant à l'urbanisation, le taux de croissance demeure faible et se situe à 21,9%³¹².

Cette diminution accroît le taux démographique en milieu rural. L'évolution de la population est estimée à 15.833.116 habitants, avec un taux de croissance de 3,23% en 2018³¹³. Cette forte croissance engendre la mobilité des éleveurs à la recherche de pâturage d'une part, et déclenche l'exode rural d'autre part, et du cou, on assiste à une pression démographique accompagnée des mutations socioéconomiques favorisant le choc intercommunautaire. Surtout, avec le transfert de population d'un endroit à un autre, contribue tout de même à l'élévation des risques d'affrontement dans les milieux ruraux, avec la question liée aux

³¹¹ Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) 2018, « rapport sur la situation des droits de l'homme au Tchad », p.40.

³¹² SWEDD Tchad, rapport sur la mesure du dividende démographique au Tchad, P.20.

³¹³ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/TCD/fr/SP.POP.TOTI.html> consulté le 21 août 2020

autochtones et allogènes. Et en milieux urbains entre autorités et ressortissants des communautés en conflits.

Si bien que l'économie du Tchad est basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche dans les régions de Grands Lacs. Mais ces secteurs sont sérieusement menacés par des multiples affrontements intercommunautaires. Des conflits qui résultent de la mauvaise gestion de l'espace vital et l'implication des acteurs politiques à la dégradation des relations, autrefois pacifiques devenues conflictuelle.

La croissance de la population place l'espace vital au cœur des querelles et disputes accompagnées de 'accès aux ressources naturelles dans les périphériques ruraux. Ces phénomènes deviennent très compliqués parmi les communautés qui se bousculent pour l'accès aux ressources disponibles surtout en sol, végétation et eau.

Une démographie qui s'explique par une croissance rapide de la population, avec 11.039.873 de l'effectif selon le résultat définitif du recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH2) en 2009.³¹⁴ C'est ce qui prétend montrer que la population tchadienne est passée d'environ 300.000 d'habitants, soit 3 personnes par km². Alors que 75% de la population active a besoin de terre pour produire en milieu rural. Immédiatement, les surfaces cultivées ont connu une hausse de 47% de 2007 à 2018 passants de 500.000 d'hectares³¹⁵.

Pour l'élevage, en 2015, l'on dénombre 114 de bétail toutes espèces confondues et 36 millions de volailles familiales.

En 2016, le résultat provisoire du recensement général de l'élevage donne 94 092 775 têtes de bétails avec un cheptel augmenté de 11 fois en 40 ans³¹⁶. Cette croissance rapide du bétail provoque un déplacement des éleveurs vers des zones propices à leurs activités. Ainsi, ce déplacement des éleveurs vers le Sud du pays contribue avec son corollaire de conflit.

Et, aussi l'intensification de l'agriculture, sa modernisation, l'industrialisation et la commercialisation de la viande, ceux pôles d'activités fortement en concurrence pour la satisfaction du marché tant interne qu'externe, ont dès lors entraînés les conflits intercommunautaires dans les zones stratégiquement idéales pour ces activités.

Il faut par ailleurs noter que l'augmentation de la population tant humaine qu'animale dans les régions du Sud, est également liée au réchauffement climatique. Cette perturbation

³¹⁴ Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2012, p.20.

³¹⁵ L'Info N°802 du 10 au 13 octobre 2019, p.06.

³¹⁶ Le Progrès N°4271 du 15 janvier 2016, p.03.

climatique, avec le cycle pluviométrique faible durant les dernières décennies engendre et présente aussi un facteur similaire.

Depuis quelques années, les zones de pâturage et les points d'eau se raréfient au Centre et à l'Est du Tchad où vivent habituellement une énorme communauté d'éleveurs³¹⁷. Venu dans le Sud à la recherche d'une abondance source abreuvement, une fois parmi les sédentaires de profession agricole, alors la source vers le liquide de vie entraîne aussi des chocs autour des points d'eau.

Avec toutes les conséquences liées aux déplacements des éleveurs vers le Sud, on assiste à l'augmentation de pression autour des rivières qui sont en voie de disparition et des terres en jachères, laissant produire les affrontements désormais entre agriculteurs sédentaires aux éleveurs nomades.

En plus de ce phénomène, durant ces dernières années, le gouvernement tchadien a pris des mesures interdisant le déboisement. Alors, les agriculteurs se retrouvent entraînés de cultiver les mêmes espaces à plusieurs reprises et sans rendement.

Cette exploitation régulière de terre ne permet pas la jachère, et appauvrit les terres cultivables. La présence des éleveurs est venue ajouter un mal aux maux déjà identifiés. Les effets immédiats sont les conflits qui naissent. Les éleveurs eux disposent du troupeau qui procure de la bouse utilisée pour la fertilisation des sols. C'est ce qui leur permet une possibilité de production. Du coup, ces éleveurs sont autonomes en besoin de céréales. Ils n'achètent plus auprès des agriculteurs. Alors que ces mêmes éleveurs privent les agriculteurs de toute production. Les champs dévastés, les cultures en maturité broutées.

Alors, les chocs ne tardent pas à devenir encore plus violents entre ces deux communautés voisines.

L'appauvrissement des sols plonge la bouse au cœur des stratégies dont la nécessité se dégage. Du coup, on voit les éleveurs devenir à la fois agriculteurs et éleveurs. Vite, cette façon laisse un avenir sombre pour le Tchad, dont il convient de faire part des perspectives de ces conflits et préconiser des esquisses de solution pour un avenir meilleur et la cohésion sociale ainsi du bon vivre ensemble.

³¹⁷ La Voix N°473 du 04 au 11 juin 2019, p.06.

Section V : Perspectives des conflits intercommunautaires et esquisses de solution

Au regard des constats faits, relatifs aux conflits entre les communautés, il ressort que plusieurs associations et mouvements de lutte pour les droits de l'homme ne cessent de ménager des efforts. Ils décrivent cette situation chaotique et proposent des pistes de solutions pour sortir de cette crise communautaire.

Pour aborder cette partie, les perspectives des conflits intercommunautaires seront présentées en premier lieu et en dernier ressort les actions des associations qui militent pour la paix, tout en proposant des esquisses de solution.

I- PERSPECTIVES DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES AU TCHAD

Pour un avenir proche ou lointain, les conflits intercommunautaires observés dans les régions du Tchad, sont susceptibles d'entraîner davantage vers des conflits toujours généralisés qui impactent sur le social, l'économie et la politique du pays.

Cette situation sévit déjà au Nigeria avec la naissance de la secte Boko Haram dans un petit État de Bornou (*Bornou State*) avant de se généraliser sur le plan national voire continentale.

Si nous envisageons des conflits intercommunautaires comme des fléaux régionaux, ils risqueront de prendre de tournure pour devenir une violence qui perdurera longtemps d'après les analyses des perspectives sociales.

a. Perspective sociale

La montée des conflits et l'insécurité en milieux ruraux constituent un vrai danger pour l'avenir du pays. Ces conflits intercommunautaires sont les véritables sources d'insécurité. Nous supposons dans la même lancée, que si l'on voit considérablement la montée de la pauvreté en milieu social, elle peut être aussi fatale dans l'avenir comme un véritable facteur qui peut faire germer encore plus des affrontements au Tchad à l'horizon 2030.

Dans les milieux sociaux, les situations conflictuelles laissent de plus en plus une marque indélébile marquée par des querelles intestines qui risqueraient de déboucher sur les guerres civiles ou encore une guerre tribale. Ces marques suscitent souvent des mécontentements collectifs. Dans une dynamique de groupe, ces mécontentements à la longue seront eux aussi

susceptibles de déclencher des émeutes dans la mesure où l'on ignore les mécanismes de gestion appropriée de ces affrontements intercommunautaires.

Les groupes de certaines communautés sont en perpétuelle lutte de classe. Les disputes autour des ressources naturelles, elles, risqueront de déboucher à une guerre génocidaire avec les interventions musclées de l'armée dans la gestion de ces conflits. Ceci représente un réel problème pour l'avenir des tchadiens.

Avec un indice de développement faible dans les ménages, et une forte démographie très élevée, orienteront les relations qui seront encore plus conflictuelles dans l'avenir du pays si l'on sous-estime cette menace réelle.

Accompagnées de transfert de la population d'une région à une autre, les sociétés feront encore face à d'énormes difficultés liées au pastoralisme et ressources foncières qui occasionneront plus des affrontements communautaires si aucune initiative de prévention n'est envisageable.

Avec les bouleversements observés dans les sociétés traditionnelles et surtout au sujet des chefferies traditionnelles, la situation s'empire du jour le jour, accompagnés des revendications du pouvoir et de souveraineté par ces autorités traditionnelles qui, réclamant d'être rétablies dans leurs droits. Ces représailles laissent croire davantage que l'on peut sans doute arriver à une situation de conflits ultérieurs de grande envergure. Des conflits communautaires risquent de bouleverser l'ordre établi il y a de cela plusieurs années dans son caractère frêle et tangible.

À chaque régime politique qui se succède, ce régime serait toujours synonyme de trouble ou désordre au niveau des collectivités locales.

Les chefferies usurpées seront porteuses de ces germes qui ne tarderont pas à provoquer un bain de sang.

Dans les perspectives des guerres et conflits en Afrique, l'analyse phénoménologique et étiologique de la conflictualité en Afrique en a toujours laissé croire. Des conflits à l'origine d'une certaine intolérance culturelle qui mettent en péril l'existence politique même des États imposés par la colonisation³¹⁸. L'ethnocentrisme et les fondamentalismes religieux, en tant

³¹⁸ Yacouba Halidou, 2012, « Guerres et conflits identitaires en Afrique : nécessité d'un dialogue interculturel », P.01-02.

qu'expressions des identités radicales, gouvernent les règles politiques en Afrique en générale et le Tchad en particulier.

Ces crises débouchent sans cesse en guerre tribales ou civiles. Ainsi, nous admettons que si les mesures d'urgence ne sont pas prises par le gouvernement tchadien, la gravité des conflits communautaires qui font toujours surface peut atteindre une maturité et déclencher à nouveau une autre guerre civile au niveau régionale ou nationale.

Se présentant comme une réalité sociale, les inégalités, les replis identitaires et le communautarisme qui dominant sont couronnés par plusieurs facteurs qui sont à l'origine de déstructuration du tissu et de l'équilibre social. Ces luttes structurent l'interaction entre les sudistes et les Nordistes, entraînant des effets plus ou moins désastreux sur le terrain social.

Désormais, C'est l'ensemble de la communauté tchadienne qui s'investit et qui s'investit éternellement et sans relâchement dans les relations plus conflictuelles qu'avant. Surtout avec l'arrivée des pasteurs nomades dans les régions du Sud, les croisements entre éleveurs et agriculteurs développent des conduites d'hostilité et d'adversité qui entraîneront tout le temps des affrontements latents ou violents entre ces communautés. Le réchauffement climatique contribuera lui aussi à la ramification des crises dans les secteurs les plus reculés du pays. Alors, on constatera toujours des déplacements des pasteurs nomades vers le Sud qui va par ailleurs semer plus d'insécurité au pire des cas, fragiliser l'économie nationale.

b. Perspective économique

Malheureusement pour le Tchad, les conflits n'ont jamais cessé d'affecter l'économie nationale. Des conflits qui entraînent la mobilisation des ressources financières pour les résolutions, et qui conduisent les peuples dans une situation d'extrême pauvreté. Malgré l'indice de développement faible et très accentué, cette instabilité rendra le pays encore plus vulnérable économiquement. Ce qui rend aussi précaire la situation économique du pays avec un taux très croissant de misère en milieu rural. Ces misères et précarité s'expliquent par les perpétuelles instabilités sociales qui ne favorisent pas une production au niveau communautaire.

Cette instabilité sociale qui venait souvent diminuer le taux de production agricole au niveau rural, laissant décroître en même temps le niveau économique aux périphériques ruraux. Si l'on se projette un peu plus loin et que la stabilité n'est pas restaurée ou alors les conflits ne

sont point maîtrisés et gérés, le pays connaîtra davantage un indice très faible de développement économique pour les prochaines années.

D'ailleurs, à l'issue des conflits communautaires, l'État mobilise des ressources tant matérielle, humaine que financière dans le cadre de sa gestion. C'est ce qui a amputé de façon directe le budget de l'État.

Souvent, au moment de post conflit, on observe des dégâts collatéraux avec des bilans lourds. Tous ces paramètres rendent faible la rentabilité économique et la productivité, et qui exposeront sans cesse le pays dans une situation de vulnérabilité économique très aiguë.

Ces conflits qui perdurent, gangrènent sans relâche le secteur économique. La situation se complique davantage avec les biens économiques des agriculteurs et éleveurs détruits. Avec des conséquences redoutables suite à la corruption et l'injustice qui prennent de l'ampleur, ces pratiques risqueraient de plonger également les communautés dans des situations d'extrême pauvreté, et se retrouveraient complètement ruinées et dépouillées de leurs biens et économies.

Si nous faisons allusion aux publications des rapports de Doing Business par le groupe Banque mondiale du 24 octobre 2019³¹⁹ et par rapport aux climats des affaires, le Tchad est classé 181^e pays en 2019²⁷ et 182 en 2020³²⁰. Ceci s'explique par les multiples conflits et insécurités qui persistent et la mal gouvernance économique. Ces conflits et insécurités persistants ne favorisent pas les investissements au Tchad. Ce qui pourrait encore être très fatal pour le Tchad dans les prochaines évaluations si aucun effort n'est fourni en matière d'instauration de paix et de la sécurité publique afin de promouvoir les investissements.

Nous constatons avec amertume que le pays traverse de plus en plus des situations de crises sociales et politiques difficiles, qui ne permettent pas un bon décollage économique. Au regard des analyses faites sur l'instabilité très fréquente, il va de croissant le taux élevé de pauvreté lié à un niveau de profil économique très bas. Ceci nécessitera des mesures adaptées afin de remédier à la situation économique que connaît le pays. Au bas de l'échelle nationale, ce niveau économique très réduit cédera au fur et à mesure place à la pauvreté. Tout de même cette pauvreté extrême après avoir atteint son point culminant, généraux conflits

³¹⁹ https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_SSA_Fr.pdf consulté le 25 septembre 2020.

³²⁰ <https://www.jeuneafrique.com/847160/economie/rapport-doingbusiness-2020-la-banque-mondiale-juge-difficile-la-vie-des-entreprises-en-afrique/> consulté le 25 septembre 2020.

communautaires qui risqueront de faire preuve d'action dans toute l'étendue du territoire pour les prochaines saisons.

Avec une évolution du PIB en dent de scie, depuis 1960 à 2018, le Tchad peine à se développer économiquement. Avec -10 en 2000, -20 en 2006 et -30 en 2016³²¹. Ce taux de croissance économique très faible est directement lié au phénomène de l'instabilité politique et sociale qu'a connu le pays. Ces fléaux intercommunautaires qui sévissent depuis fort longtemps, viennent redorer la mauvaise gouvernance économique qui empire la situation et se complique toujours davantage.

La prolifération du communautarisme avec toutes ses conséquences est loin de relever le niveau économique au niveau national.

Après les études de cas des conflits communautaires, l'expérience a démontré qu'à chaque sortie de crise communautaire, les victimes font face à des conditions économiques très difficiles. À côté de cette situation économique, les communautés après conflit se trouvent dès lors dans une situation de sous-production avec de faibles rendements. C'est ce qui impacte directement sur les revenus et les recettes de l'État.

La multiplication des conflits dans les communautés avec diverses formes de pratiques politiques, semble laisser un chaos qui s'installe progressivement dans les couches communautaires, et rend flou l'avenir politique du pays.

c. Perspective politique

L'absence d'un système de gouvernance effective occasionne toujours le vide juridique, et laisse planer toujours les conflits intercommunautaires comme le reflet de la mauvaise politique. Ces mauvaises pratiques politiques engendrent le sort des leaders et entraînent la perte des confiances des citoyens.

Si aujourd'hui plusieurs facteurs concordent à expliquer l'éclatement des conflits qui bouleversent le pays, ces mêmes facteurs compromettent l'avenir politique du Tchad. L'exclusion du dialogue sociale, le manque de cohabitation pacifique ont des conséquences fâcheuses et désastreuses qui nourrissent les idées rebelles comme ce fut le cas du Sud autrefois³²².

³²¹ Tchad et Culture, N°389 de septembre 2020, P.07.

³²² Dingamta Mbaïom Parfait, 2010 « Les rébellions dans le Logone Oriental (Sud du Tchad) : 1982-200 », Mémoire de Master, Université de N'Gaoundéré, P.118-119.

Aujourd'hui, les violations des droits de l'homme, les inégalités, la lutte des classes dans les conflits intercommunautaires risqueraient de conduire un jour le pays dans des guerres civiles ou alors les replis identitaires qui aideraient à l'alimentation des bandes de rebelles. Cette similarité fait déjà l'objet d'enquête dans la région du Lac.

Depuis toujours, le communautarisme traduit le résultat des échecs de la démocratisation des jeunes États africains en général et du Tchad en particulier. Les manœuvres politiques suscitent les idées rebelles et conduisent à la désobéissance civile. Elles sont à l'origine des manifestations voilées organisées au sein des communautés.

Au niveau de l'État, l'aboutissement de cette pratique politique est soldé par des tentatives de coups d'État répétés qui mettent en cause la démocratie promise en 1990 avec l'avènement du MPS. Ces crises sociopolitiques bouleversent tout le temps l'ordre politique établi, et, cédant place aux désordres politiques. De fois, au sein même des communautés, l'incivisme accru, avec des voix discordantes qui s'élèvent dénonçant les manœuvres politiques contradictoires au développement intégral des communautés. Un régime politique qui ne prend pas en compte les réalités sociales est toujours détesté par le peuple, suscitant en eux des mécontentements grandioses qui sans doute crée de soulèvement populaire et capables de nuire à l'État.

Garantir la paix et la sécurité, c'est garantir la politique intérieure. Dans une analyse politique, les situations difficiles et les troubles que connaissent les pays ont souvent des origines lointaines. L'éclatement des guerres civiles, le déclenchement de rébellions, tous sont enracinés dans un passé lié aux conflits entre les diverses communautés. Ces exemples pourraient nuire à nouveau la paix intérieure d'un pays.

De même pour le Tchad actuel, loin d'être un État de droit et de démocratie, le mauvais climat politique et le profit des luttes intestines entre les communautés comme base d'un positionnement risquent de dégénérer en un choc politique dans un avenir proche ou lointain.

La mauvaise gouvernance politique qui fait jaloner les séries de crises sociales, ainsi les violences constatées dans toutes les régions ne tarderont pas à s'ériger en des ultimes affrontements.

Le manque de prise en compte de la gestion des conflits intercommunautaires au niveau étatique, n'a pas cessé de mettre aussi en conflit les différents leaders politiques, dont leurs instincts sont portés vers les règlements de comptes. Ceci rend l'atmosphère politique tchadienne vraiment tendue, ou les leaders politiques ressortissants des différentes

communautés mènent chacun une politique ethno régionale, en vue de trouver solutions aux préoccupations des siens.

Cette pratique n'améliore pas la situation sociopolitique au Tchad. Comme conséquences, plus les tourments politiques sévissent, plus les idées de haines viscérales véhiculent.

De nos jours, avec les querelles politiques qui se démarquent, les conflits intercommunautaires animent les débats politiques des uns et les autres et aussi avec des rancœurs politiques. Les représailles continuent et laissent vivre à tout temps les moments sombres de l'histoire politique du Tchad.

Nous pouvons ici faire une allusion similaire de la perspective politique des dynasties qui profitent des querelles intestines pour assoir leur pouvoir, mais leur chute était toujours fatale³²³. L'appauvrissement de la population, les guerres intestines, l'administration corrompue, la division de la Chine en royaumes reste sans doute la chute de cette dynastie que nous prenons pour exemple.

C'est ce qui pouvait être comme base d'une leçon à tiré pour les systèmes politiques, dont les règnes reflètent les réalités que vivent les communautés qu'ils dirigent.

Du fait que la politique tchadienne a tendance à négliger les interactions sociales, susceptibles de trouver racine dans le passé, c'est ce qui conduira à l'amplification des conflits politiques ou vers une impasse politique qui mériterait bel et bien des solutions sociales et voire même politiques.

II. ESQUISSE DE SOLUTION

Vu les conditions précaires de vie infligées aux populations suite aux conflits intercommunautaires, plusieurs stratégies de gestion et des mesures de prévention sont proposées par les associations civiles et bien d'autres organisations soucieuses de la paix.

Ajouter à l'action de ses associations, il se trouve également d'autres pistes de solutions proposons-nous dans les lignes suivantes avec quelques esquisses de solution pour mieux sortir du pays de cette crise sociale appelé conflit intercommunautaire.

³²³ <http://de-jour-en-jour.over-blog.com/article-14-février-1911-la-chute-de-la-dynastie-qing-de-chine-99316280.html> consulté le 25 Novembre 2020.

a. Actions des associations civiles et les mouvements de lutte pour les droits de l'homme

D'ailleurs, avant même l'action des associations et des mouvements de lutte pour les droits de l'homme, le président Idriss Deby invitait déjà les tchadiens à réfléchir sur leur avenir et celui du pays. Il a par la même occasion dénoncé le communautarisme qui est contraire à toute religion³²⁴. Dès lors, dans une logique d'instaurer la paix, plusieurs associations se sont alignées pour la cause.

Au sujet de la dia qui accroît considérablement le risque des affrontements, la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LIDHI) avait adopté plusieurs recommandations à l'intention du gouvernement de la République. Une adresse à la représentation nationale et l'engagement de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme.

Des recommandations à l'endroit du gouvernement de la République citées comme suit :

- Sanctionner les agents impliqués dans les atteintes aux droits de l'homme et des violences sur les civils ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle rigoureux sur les agents en contexte de maintien de l'ordre ;
- Sur le plan judiciaire, prendre des mesures de nature à assurer effectivement la sécurité des magistrats et autres professionnels de la justice contre les menaces physiques auxquels ils sont souvent exposés ;
- Sur le plan des institutions pénitentiaires : sécuriser les lieux de détentions, et améliorer les conditions de vie des prisonniers en milieu carcéral ;
- Former le personnel judiciaire et pénitentiaire à l'application effective du code pénal de 2018 et du nouveau code de procédure pénale ;
- Sur le plan politique ; respecter et faire respecter l'article 28 de la constitution du 04 mai 2018 en matière de libertés fondamentales
- Revoir la formule du serment confessionnel qui viole le principe de la laïcité, de l'unité, d'égalité et d'équité³²⁵.

³²⁴ Le Progrès N°5128 du 15 aout 2019, P.01. p.06.

³²⁵ Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH, 2018, « rapport sur la situation des droits de l'homme au Tchad », P.42.

À cela, Lors d'une rencontre en août 2019, le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) et le Président de la République au palais, s'indignaient déjà face aux conflits ayant endeuillé les familles tchadiennes surtout à l'Est du pays. Réplique-t-il qu'autant l'éleveur a besoin de l'agriculteur, autant l'agriculteur a besoin de l'éleveur comme pilier de force motrice du Tchad³²⁶.

Pour Entente des Églises et Missions Évangéliques du Tchad (EEMET), les tchadiens doivent changer de comportement pour barrer la route à ce phénomène devenu trop récurrent. Ils doivent écouter les multiples appels à la paix et faire place à l'amour à travers les colonnes des journaux au Tchad. Ils doivent par ailleurs écouter les messages de réconciliation, de cohabitation pacifique pour un Tchad indivisible³²⁷.

Devant les menaces incessantes dans la Tandjilé, par un communiqué de presse publié, les responsables de l'Association pour le Développement Durable de l'Espace Mouroum (l'ADDEM) dénoncent et condamnent avec fermeté les pratiques injustes des autorités chargées de la protection des personnes et leurs biens. Ces autorités qui, au lieu de donner priorité la justice comme moyen d'instaurer la paix sociale, se rangent au côté de l'argent et restent derrière une partie des camps des communautés en conflit afin de réprimer l'autre³²⁸.

L'Union des Femmes pour la Paix (UPF), elle par la voix de sa présidente, Mme Moldoum Bada Fatimé Ahmet, mentionnait que pour les situations des états d'urgences décrétés après les conflits agriculteurs et éleveurs, il va falloir impliquer la femme comme pilier dans la sensibilisation de lutte contre les conflits intercommunautaires³²⁹.

Elle soulignait par la même occasion que l'on pouvait y arriver si on inculquer la notion de la valeur et de la paix à respecter et à protéger les uns et les autres quand on vie en communauté.

Cette idée rejoint l'action des femmes de la ville d'Abéché dans la sensibilisation sur le vivre ensemble. Une sensibilisation qui intervient après les conflits communautaires dans les provinces du Ouaddaï, où ces femmes ont sillonné la ville d'Abéché en prônant la cohabitation pacifique comme une manière de bien vivre des différentes communautés vivant

³²⁶ Le Progrès N°5128, 2019, P.06.

³²⁷ L'Info N°791 du 02 au 04 septembre 2019, P.04.

³²⁸ N'Djamena Bi-Hebdo N°1836 du 15 au 21 juin 2020, P.02.

³²⁹ L'info N°793 du 09 au 11 septembre 2019, P.05.

sur un même territoire. Cette sensibilisation est saluée par le nouveau sultan Chérif Abdelhadi Madhi contesté³³⁰.

Le CESC (Conseil Économique Social et Culturel) n'est pas resté indifférent et déplore lui aussi la recrudescence des conflits intercommunautaires qui sévissent. C'est lors de sa 2^o session ordinaire de Tannée 2019, tenue du 5 au 19 août 2019 à N'Djamena, avec pour thème : « *Problématique de la cohabitation pacifique au Tchad* » qu'il s'indigne devant cette situation récurrente³³¹.

Il était question de débattre pour proposer des pistes de solutions pour juguler ces conflits communautaires qui secouent le Tchad ces derniers temps. Des conflits intercommunautaires qui mettent en mal la cohabitation pacifique, le vivre ensemble des Tchadiens et l'unité nationale.

Pour le président du CESC, il s'agissait d'un socle essentiel dont il est question de cimenter cette unité nationale en vue de matérialiser les ambitions pour un Tchad nouveau et valoriser la notion du vivre ensemble.

Quant à l'Action des Jeunes pour la Paix, le Développement et l'Émergence du Tchad (AJPDET), par la voix de son président Mahamat El-Mahadi Abdramane, après les résultats probants de l'état d'urgence dans les provinces du Ouaddaï, du Sila et Tibesti. Ce dernier attire l'attention de certains hommes politiques qui sèment la haine et la zizanie au sein de la population tchadienne.

L'association invite par ailleurs les autorités administratives de respecter les instructions du président, relative à la suppression de la *dia*. Par la même occasion, il déplore la situation et exhorte la jeunesse à cultiver la tolérance, l'acceptation de l'autre et le vivre ensemble³³². À défaut de ces mécanismes, il faut également une solution politique.

b. Solution politique

Avec l'expansion et la propagation des conflits intercommunautaires au Tchad, afin de lutter efficacement contre ce phénomène, il faut une bonne décision de l'État dans la résolution des conflits sociaux et une régulation du système d'accès aux ressources en milieu rural.

³³⁰ L'Info N° 807 du 07 au 10 novembre 2019, P.08.

³³¹ L'Info N° 785 du 08 au 11 août 2019, P.02.

³³² L'Info N° 805 du 21 au 23 octobre 2019, P.07.

Renforcer le système de gestion des conflits par des anciens systèmes d'échanges réciproques axés sur le dialogue et la confiance mutuels entre les éleveurs et agriculteurs.

L'implication des chefs coutumiers dans la gestion et prévention des conflits ainsi que la création des cadres de concertation pouvait amener à éviter et mieux gérer ces conflits.

Il va falloir également une mise en œuvre des stratégies politiques et de développement adéquat proprement aux zones rurales. Cette méthode sera renforcée par l'application des textes juridiques élaborés par le gouvernement.

À force de jouer sur l'utilisation de la chefferie et du communautarisme pour la gestion du pouvoir, le politique a transformé le Tchad en État communautaire³³³.

Si les régimes politiques qui se succèdent sont jugés trop communautaristes, et de plus en plus dénoncés comme des régimes de trouble, il conviendrait de se débarrasser des autorités belliqueuses et sadiques, qui contribuent à nuire la vision politique tchadienne. Cette méthode serait fort bien susceptible d'instaurer la paix et la cohésion sociale dans les communautés.

Une politique défavorable est souvent porteuse de troubles de l'ordre social. Donc, il serait tout de même judicieux de développer la culture de paix, de justice et de la bonne gouvernance.

Au niveau de l'administration, l'urgence est de confier la responsabilité administrative aux agents de l'État formés. Des agents capables de gérer les conflits sans pour autant conduire à un bain de sang.

Et, pour une bonne gestion de carrière, ces autorités doivent par ailleurs sensibiliser les populations et communautés souvent en conflit en leur inculquant les valeurs patriotiques. Ces autorités doivent également impliquer les associations de défenses des droits de l'homme dans leurs actions afin d'engager une procédure judiciaire normale sans discrimination pour l'instauration d'une paix durable.

Le gouvernement aura pour un grand devoir d'éviter la création inexplicée et confuse d'une pléthore de cantons sans ressort territorial.

Puisque l'un des maux qui minent le Tchad est la création des cantons et la nomination des chefs de canton et sultans par décret. Dans la mesure où les conflits grandissent, l'État doit

³³³ Ahmat Mahamat Hassan, 2010 « *Tchad, comment mieux vivre ensemble ? Du repli identitaire à l'État* » collection conférences, édition du Centre Al Mouna, P.13.

prendre un engagement fort pour la reconnaissance du droit coutumier et la loi organique portant organisation et succession dans les chefferies traditionnelles.

L'État aura pour l'obligation de combattre le phénomène d'accaparement de terres et usurpations des titres de chef.

Éviter les ingérences politiques, garantir la stabilité sociale sans discrimination restera un droit absolu de tout peuple, car chaque citoyen a sa place dans son pays d'origine et envisager des solutions sociales.

c. Solution sociale

En milieu rural, la faiblesse dans le contrôle des éleveurs véreux par les autorités administratives et judiciaires, et la mauvaise attitude à gérer les conflits intercommunautaires autour de l'accès aux ressources naturelles sont à l'origine des troubles. Donc, les autorités de l'État qui contribuent à la recrudescence des conflits agriculteurs et éleveurs dans les villages et ferrick du Tchad doivent être jugées³³⁴.

Cette faiblesse de l'État tchadien à gérer les conflits réside dans l'organisation sociale dominée par des rapports sociaux et les règles coutumières et tribales qui sont des réalités pour la vie au quotidien.

À cet effet, il faut une très bonne prise en compte de ces réalités afin de mieux gérer les conflits pour laisser place à la cohésion sociale.

Puisque, la cohésion nationale du Tchad a été mise à rude épreuve par différents mouvements nationalistes qui réclament le droit à la reconnaissance de leur spécificité ethnique et culturelle, l'obtention d'une plus grande autonomie politique, ou encore, la séparation du territoire tchadien en un État fédéré. Cette situation s'observe déjà dans le Soudan voisin risquerait de toucher inéluctablement le pays.

Car à l'issue des conflits communautaires, les élites Sudistes et Nordistes proposent toujours une fédération sans parler des nombreux conflits à caractères communautaires ou politiques.

En revanche, l'État doit vaincre les clivages sociaux et abolir la gestion clanique ou ethnique de la chose publique afin d'éviter les heurts entre les communautés. Sanctionner les idéologies politiques basées sur le communautarisme érigé en règle de conduite sociale.

³³⁴ Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), 2017, « rapport sur la situation des droits de l'homme », P.336-34.

Ces mesures seront susceptibles de barrer la route aux conflits communautaires qui bousculent sans cesse l'ordre étatique.

Il est bien vrai qu'aujourd'hui au Tchad, la problématique sociale reste, et demeure une préoccupation pointue, où les conflits qui y génèrent sont souvent de grande portée. Pour bâtir une société d'égalité, l'État doit admettre la reconnaissance des valeurs intrinsèques de chaque communauté de base.

Pour le bien-être de tous et une société dynamique, le gouvernement tchadien doit promouvoir le bon vivre ensemble où l'égalité de droit en rejetant les privilèges qui soient de règle, pour que chacun soit égal en respect et en dignité. Personne ne doit être dépendant et l'esclave de l'autre³³⁵.

Inclure là une bonne procédure de gestion des conflits intercommunautaires, et seule une prise en charge des causes réelles de ces conflits dans les régions pourra aider à la recherche de solution.

Restaurer la paix, c'est restaurer la justice et la valeur humaine. Reconnaître les droits des sociétés et des peuples peut concourir aussi à l'harmonisation des sociétés et à la bonne cohésion sociale pacifique.

Éviter l'injustice aidera tout de même à barrer la route aux querelles qui se déclinent en conflits violents et meurtriers.

Cette gestion devrait impliquer les collectivités locales. Si nous prenons ici l'exemple des chefs de race investis qui s'occupaient de la résolution de tous les conflits qui opposent les membres de sa communauté aux autres communautés dans des grandes villes du Tchad et leurs environs. Ces chefs interviennent dans les conflits, placés sous l'autorité du sultan sont chargés du règlement de la dia.

Ces chefs locaux par l'entremise de leurs autorités locales jouent un rôle considérable dans la prévention et la gestion des conflits. Ils jouent la médiation et la sensibilisation dans des situations conflictogènes ou conflictuelles. Ils sont les premières personnes à intervenir lors des problèmes survenus dans leurs localités respectives³³⁶.

³³⁵ N'Djamena Bi-Hebdo N°1847 du 31 août au 06 septembre 2020, P.04.

³³⁶ Augustin, Djimlem Ngaramadji ; Marcelin Abdelkerim, 2018, « gestion et prévention des conflits au Tchad : enjeux et perspectives », centre Al-mouna, P.94-96.

Cette méthode semble être efficace, dont l'État doit s'en approprier. L'usage de la force dans la gestion des conflits intercommunautaires empire au contraire la situation.

De ce fait, la plate-forme interconfessionnelle dans son communiqué de presse, face à la recrudescence des conflits intercommunautaires dans le Ouaddaï géographique et le Mayo-Kebbi, rappelle aux belligérants à privilégier le dialogue et le respect de l'autre pour un retour à la quiétude. Cette plate-forme a par ailleurs exhorté le gouvernement et les autres partenaires à œuvrer pour la réconciliation de l'unité nationale³³⁷.

Éviter les immixtions et les ingérences politiques dans la chose traditionnelle, pourrait aussi éviter les affrontements entre les communautés.

Ces mesures adéquates serviront à la préservation de l'harmonie, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique avec de solutions envisageables pour l'administration.

d. Solution administrative

Afin de remédier au conflit entre les différentes communautés tchadiennes, l'État doit penser à la désignation des autorités administratives formées par l'École normale d'administration (ENA). Car l'exemple le plus édifiant est celui d'un sous-préfet de la localité de la région du Batha qui a déclaré publiquement devant la population qu'il a acheté son autorité avec de l'argent. « *Il suffirait de déboursier 2 à 5 millions pour être désigné comme autorité et non par compétence* ». Pour lui, c'est ce chemin qui lui a porté à la tête de la localité, et que ces conflits lui aident à récupérer son argent débourse³³⁸.

Assertion faite juste après un conflit qui a fait 11 morts et plusieurs autres blessés dans sa localité.

Au vu de cette déclaration, la population dénonce les implications des autorités administratives comme les véritables instigateurs des conflits intercommunautaires.

De ce fait, le gouvernement doit sans condition éviter ses erreurs administratives en désignant de personnes incompetentes comme responsables administratifs. C'est ce qui risquerait d'être fatal pour la sécurité sociale. Il doit par la même occasion faire obligation aux administrateurs de respecter et faire respecter les dispositions que contiennent les instruments juridiques du pays.

³³⁷ Abbé Guelbé, Romain, Église Catholique au Tchad, communiqué de presse du 08 juin 2019.

³³⁸ Émission FM Liberté du 06 janvier 2021.

Quant aux Organisations Non-Gouvernementales, elles recommandent de rendre obligatoire la sédentarisation des enfants des éleveurs, et aussi de mettre en place des écoles et collèges mixtes où seront admis les enfants des différentes communautés. Elles exigent aussi du gouvernement la nomination à la tête des unités administratives, de la gendarmerie, de la police et des gardes nomades, de personnes instruites, formées dans le domaine du maintien de l'ordre.

Ces ONG demandent au gouvernement d'instruire les autorités administratives et sécuritaires de réprimer toute tentative d'instrumentaliser la population, de revoir la politique de gestion du terroir, d'assurer l'indépendance des magistrats et de faciliter l'accès du monde rural à la justice³³⁹.

Surtout en ce qui concerne les chefferies traditionnelles, un chef ou un sultan ne s'impose pas du fait de la succession qui se fait selon les normes et volonté de la famille royale.

Pour ce fait, les autorités administratives doivent éviter leur immixtion dans la gestion de la chose traditionnelle. Comme recommandé par le Ministère de l'Administration du Territoire, l'État doit élaborer des lois appropriées dans toutes les administrations. Recommandations ressorties lors de l'atelier organisé par le Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD).

Pour un bon fonctionnement administratif. L'État doit instaurer un comité interministériel sur les conflits intra et intercommunautaires³⁴⁰.

Appliquer des sanctions contre les administrateurs qui usent des moyens pour entretenir et soutenir les conflits intercommunautaires, et de faire respecter la laïcité de l'État.

Faire voter des lois appropriées par l'Assemblée Nationale, et veiller à leur vulgarisation et application effective. Ceci peut être appuyé par un mécanisme de gestion des conflits très approprié.

Pour les autorités administratives, l'État a pour intérêt de nommer des autorités compétentes soucieuses de promouvoir la cohabitation pacifique, de faire preuve de neutralité dans la gestion des conflits intercommunautaires.

³³⁹ <https://www.voaafrique.com/a/publication-d-un-rapport-sur-les-conflits-intercommunautaires-tchadiens/5057177.html> consulté le 25 Novembre 2020.

³⁴⁰ Le Progrès N°5113, 2019, P.03.

Le gouvernement doit par la même occasion instaurer une formation continue des administrateurs en vue du renforcement des capacités des autorités administratives.

Faire régner la justice et obliger les institutions judiciaires et leurs corps afin qu'ils puissent se conformer à la déontologie et à l'éthique professionnelle et de dire le droit en toute liberté.

L'État doit par ailleurs demander aux autorités administratives et militaires locales d'éviter de s'immiscer dans le règlement notamment l'application de la dia. De ce fait, il y aura urgence de suspendre la dia d'une part, et d'autre part sensibiliser les leaders à l'abandon définitif de cette pratique malgré sa persistance.

Pour les chefs traditionnels, l'État doit les sensibiliser afin de les amener à jouer un rôle de garants de la paix et les inviter à promouvoir la diplomatie locale pour la gestion de la chose traditionnelle.

Ces chefs traditionnels et communautaires doivent intervenir dans les conflits en toute liberté et droit pour la paix, la cohésion sociale, et non comme des auteurs de troubles. À côté de ces mécanismes, il va falloir l'adoption de solutions rurales pour réguler également ces crises intercommunautaires.

e. Solution rurale

Pour une bonne gestion des conflits agriculteurs et éleveurs, il faut une reconnaissance légale du droit des deux communautés en concurrence sur le même espace vital.

La société paysanne dont l'activité principale est centrée sur l'agriculture peut être entendue au niveau des relations que le paysan a avec la terre. La terre est pour le paysan le seul moyen utilisé pour arriver à sa survie et à la satisfaction de ses besoins. Cependant, avec l'arrivée des éleveurs nomades dans le Sud, les sociétés paysannes ne restent pas indifférentes face à ce phénomène appelé conflits communautaire.

En cherchant à intégrer la société globale, les paysans mettent sur pied des stratégies afin de mieux gérer ces conflits et d'avoir une place dans la société globale, mais sans un appui approprié. Pour mieux saisir la stratégie intégratrice de ces paysans, le gouvernement doit s'intéresser de manière générale aux mécanismes de luttes contre les clivages sociaux et conflits intercommunautaires.

Prendre en compte des propositions de gestion faites par les paysans, afin qu'ils puissent participer activement au développement économique.

Participer à leurs organisations face à la politique de l'État pour l'innovation de ces sociétés paysannes.

Tels sont les points qui permettront de savoir la participation des sociétés à la transformation politique de la société globale.

De prime abord, les sociétés paysannes ou rurales constituent au sein de la société globale une société à part entière et une culture partielle dominée par les élites urbaines.

Avec l'arrivée du phénomène de réchauffement climatique, ces sociétés paysannes et rurales ne sont pas restées indifférentes face à ce fléau alors qu'elles jouent un rôle non négligeable dans la prospérité de l'économie étatique voire même mondiale.

En effet, à base de leurs agricultures, ces sociétés paysannes fournissent les matières premières sur le marché national et international. Mais, le gouvernement lui n'admet pas de mettre sur pied des mécanismes de gestion des conflits entre ces communautés pour promouvoir leur productivité.

Ce comportement nous amène à dire que le gouvernement doit œuvrer avec intégrité dans la gestion du communautarisme identitaire qui s'observe dans tous les milieux ruraux.

Les ingérences politiques engendrent de fois dans les sociétés paysannes les désastres dont les conséquences sont les résultats de la logique des multiples conflits entretenus à la longueur des années.

Pour cela, l'objectif principal de l'État serait de répondre à leurs besoins et résoudre à leurs problèmes concrets surtout les conflits agriculteurs et éleveurs pour assurer la stabilité dans la production et la commercialisation de leur produit.

Les acteurs politiques, avec un visé plus global de transformation de la société, doivent prendre des mesures essentielles pour la prévention de conflits en cours et les éviter grâce à de méthode de gestion appropriée des conflits communautaires. Et, aussi les implications des organismes qui sont créés par l'État ainsi que les organisations de la société civile pour un bon vivre ensemble.

Toutes ces organisations paysannes ont pour objectif de se faire reconnaître en tant que citoyen du monde, de lutter contre l'exclusion pour l'intégration des producteurs de la société.

Pour le pastoralisme, véritable facteur de conflit communautaire, à cet effet, il est d'un devoir pour l'État d'élaborer un code approprié sur le pastoralisme et la transhumance. L'élaboration

d'une loi type pouvant éviter les affrontements entre les deux communautés susmentionnées. Et, également mettre sur pied une approche participative de gestion des conflits dans les zones de grandes tensions entre agriculteurs et éleveurs.

Ceci aidera à promouvoir des échanges intracommunautaires où les pasteurs et agriculteurs pourront s'engager dans les négociations permanentes et continues afin d'assurer un accès sécurisé aux ressources pastorales.

Établir un certificat de transhumance aux éleveurs désireux de se conformer aux normes de l'État, et de même pour les exportateurs du bétail destiné à la vente. Si nous essayons de voir le code pastoral adopté en 2014 rien n'est clair. Il apparaît clairement dans les articles 42 ; 43 et 44 relatifs à la clôture des cultures maraichères et la surveillance des champs par les agriculteurs le jour et la surveillance des bêtes par les éleveurs la nuit³⁴¹. C'est un code pastoral qui présente énormément de lacunes dans son contenu et est manqué de réalisme.

Si aujourd'hui nous voyons le problème persisté, c'est dû à la faiblesse du pouvoir des lois et des institutions.

Au niveau régional, les initiatives pour prévenir et gérer les conflits passent essentiellement par des mesures qui visent uniquement à protéger les éleveurs.

Cette pratique occulte les agriculteurs abandonnés à leur triste sort. Alors, pour une bonne cohabitation pacifique, l'État doit élaborer des textes de base qui protègent et garantissent les intérêts des deux communautés.

Préserver uniquement les intérêts des éleveurs revient à empirer la situation, et témoignant la volonté de l'État de laisser le champ détruire par les éleveurs.

Comment peut-on surveiller un champ qui reste immobile depuis la période de semi jusqu'à la récolte, alors qu'entre le champ et les troupeaux, qui se déplacent ? N'est-ce pas l'éleveur qui doit contrôler son bétail ou à l'agriculteur de contrôler son champ ? La réponse est bien connue d'autant plus que ce sont les troupeaux qui se déplacent, et c'est à l'éleveur de surveiller son troupeau.

Alors, pour éviter des conflits agriculteurs et éleveurs, l'État doit adopter un code qui permettra de moderniser l'élevage que de permettre l'élevage archaïque.

³⁴¹ Le Progrès N°3991 du 13 Novembre 2014.

Bref, la participation de la société paysanne dans la politique de transformation de la société globale n'est pas négligeable.

En effet, la politique ne manque pas de venir creuser ses ressources humaines et matérielles dans le monde rural, et le monde rural ne reste pas indifférent. Il adopte une stratégie et lutte pour se faire reconnaître dans la société globale.

Cette dualité entre le politique et la société paysanne se fait ressentir dans plusieurs domaines économiques, politiques, culturels, artistiques et organisationnels qui constituent la base de la transformation de la société globale.

f. Solution juridictionnelle

Pour éviter les conflits sociaux, il faut l'égalité devant la loi et une justice équitable. La justice moderne tchadienne est incapable de faire respecter la loi par et pour tous. Il n'existe pas de droit ou de devoirs pour tous, puisque les sociétés du Tchad sont régies par le collectivisme.

Les droits et devoirs individuels ont toujours été assurés par le groupe³⁴². Ces mécanismes rendent la justice tchadienne très frêle. Même les jugements délibérés après les conflits communautaires sont éphémères et tangibles.

L'évolution de la démocratie tchadienne, de la question de la bonne gouvernance et des exigences de la nouvelle citoyenneté demandent plus de transparence dans les actes du gouvernement et surtout en matière de justice. Il va falloir un accès facile à la justice conformément au droit fondamental.

Les législateurs tchadiens, eux, doivent œuvrer afin de lutter contre les pratiques illégitimes qui concourent à l'éclatement des conflits et de sanctionner sans condition les auteurs de troubles. Aider à promouvoir un accès facile à la justice même en milieu pauvre. Or il apparaît difficile à un citoyen pauvre de réclamer ses droits lorsqu'ils sont violés³⁴³.

Ces multiples obstacles de l'accès à la justice font que les pauvres citoyens remettent leur sort à Dieu pour vengeance lorsqu'ils ont subi un préjudice. Cette façon amène d'autres à préconiser les actes affreux comme la violence, seule moyen de faire face à l'injustice.

³⁴² Ahmat Mahamat Hassan, 2020, P.13.

³⁴³ Djerandi Laguerre Dionro, 2002, « *pauvreté et accès à la justice au Tchad* », mémoire de Maitrise, Université Catholique de l'Afrique Centrale (UCAC) Yaoundé, P.74-75

Dans les chefferies et sultanat, tout tourne vers les instances coutumières. On voit en ce moment une justice paralysée qui cède place à la violation des droits de l'homme et engendre la violence en milieux communautaires.

Alors que pour une bonne cohabitation pacifique, les institutions judiciaires doivent faire preuve d'une justice en donnant moins d'importance aux instances coutumières lorsqu'il s'agit des conflits meurtriers.

Une justice équitable pour tous et combattre la justice du plus fort qui est toujours la meilleure.

Faire respecter la loi et vulgariser le droit et le devoir. Ceci pourrait entraîner au respect des valeurs humaines.

Faire disparaître les clivages et les replis identitaires pour laisser place à l'égalité citoyenne devant la justice. Car, cette procédure serait un atout favorable pour le bon vivre ensemble.

Le gouvernement doit par la même occasion consacrer un effort maximum en vue de sauvegarder l'unité nationale par la promotion d'une justice sans distinction ethnique ou régionale.

La liberté pour tous, l'application des textes juridiques et l'accès à la justice effective pour les démunies contribueront à l'amélioration du droit tchadien en matière de justice.

Le rejet de la justice coutumière (dia) qui prime aura pour conséquence positive, le respect de la justice par tous.

L'État doit par ailleurs assurer à tous l'égalité devant la loi sans distinction de race, d'origine, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position³⁴⁴. Cette méthode garantira la justice tchadienne.

Il doit aussi accorder une liberté de justice pour tous afin que les conflits soient gérés convenablement selon leurs portées.

Impliquer les syndicats, les collectivités autonomes, les ressortissants des communautés, les mouvements de lutte pour la liberté et les droits de l'homme dans la gestion des litiges communautaires.

³⁴⁴ Ahmat Mahamat Hassan, 2010, P.19.

Promouvoir les enquêtes et consultations de terrains conformément à la règle de justice, contribueront à mieux gérer ces conflits sociaux.

Ainsi, l'État déclarera sa neutralité dans les affaires sociales, instruire les juges, la police judiciaire, la gendarmerie, bref tous les corps pour le respect du code de déontologie pour mettre terme aux bavures et aux aggravations des conflits de hauts risques.

Synthèse du cadre Théorique

Si dans le passé, l'histoire a lourdement pesé sur les origines et la pérennité des guerres civiles qu'a connues le Tchad, aujourd'hui, nombre de Tchadiens ont pris conscience que ce sont les cadres qui sont responsables des divisions. Ce sont surtout les politiciens qui entretiennent ou forment les conflits de tribus et de régions pour des profits personnels. Par ailleurs, la pérennité du conflit est la résultante des conflits d'intérêt entre les puissances étrangères. Ces ingérences extérieures ne cesseront que le jour où le Tchad se dotera d'institutions représentatives gérées par des dirigeants libérés de tous les complexes ataviques, ayant un véritable projet d'édification d'une nation indépendante, digne, souveraine et prospère. Enfin, le Tchad a besoin de dirigeants qui traitent avec toutes les puissances étrangères en partenaires et non en protégés et protecteurs

Chapitre III

Présentation du Terrain et Analyse des données

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Préambule :

Ce chapitre est consacré à la présentation des données et informations recueillies lors des sondages de questionnaire. Les tableaux que nous allons présenter nous permettra en vue d'aboutir à la vérification de nos hypothèses de recherche.

Pour nous permettre de suivre notre plan d'analyse, nous avons surtout tenu compte dans nos interprétations des fréquences absolues exprimées en pourcentage.

I. Situation géographique du Tchad

Le Tchad s'étend sur une superficie de 1284000km², le pays compte plus de 16 915000 habitants.

Il est situé entre le tropique et le 8^e parallèle de latitude nord, le Tchad présente des milieux très contrastés depuis le Sahara central jusqu'aux confins du monde équatorial. Situé au contact entre les populations blanches d'origine arabe et populations noires, entre nomades et sédentaires, entre musulmans et animistes, le Tchad est soumis à des tensions structurelles internes, opposant un « Nord » et un « Sud », dont les phases aiguës ont débouché sur une cession de conflits et de guerre civiles depuis l'indépendance. À cela s'ajoutent les facteurs externes de déstabilisation dans un contexte géopolitique régional qui fait peser les menaces sur les régions frontalières, autrefois au nord (guère contre la Libye), aujourd'hui au sud exposés aux débordements des rébellions entre République Centrafricaine(RCA), et surtout à l'est, dans la région du Ouaddaï, qui depuis 2003, subit de plein fouet les conséquences de la guerre du Darfour.

Les frontières tchadiennes avec la RCA et le Niger résultent de l'organisation territoriale des colonies françaises d'AEF et d'AOF. Les frontières avec le Cameroun et le Soudan en revanche ont été définies par des traités internationaux franco-allemands et franco-britanniques. La frontière nord, objet d'un contentieux avec la Libye, fut un des enjeux de la guerre entre les deux pays voisins : le colonel Kadhafi revendiquait les 100 000 kilomètres carrés de la « bande d'Aozou » en raison d'un accord conclu en 1935 par Laval et Mussolini. L'accord, jamais ratifié, prévoyait une cession de ce territoire à la colonie italienne ; le litige a été porté devant la cour internationale de la Haye qui a débouté la Libye en 1994.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

II. Situation géographique de la Zone d'étude (Salamat)

Salamat est l'une des 23 régions du Tchad, située au sud-est du pays. La capitale de la région est Am Timan. Il correspond à l'ancienne préfecture du même nom.³⁴⁵

1. La géographie

Salamat borde la région de Sila au nord, la République centrafricaine au sud-est, et la région du Moyen-Chari et la région du Guéra à l'ouest et au nord-ouest. Le terrain est généralement une savane plate. La moitié du Parc national de Zakouma se trouve dans la région.³⁴⁶

Colonies Am timan est la capitale de la région ; les autres colonies importantes comprennent Abgué, Abou-Deia, Am Habilé, Djouna, Haraze, Mangueigne et Mouraye.³⁴⁷

2. Démographique

Selon le recensement tchadien de 2009, la population de Salamat est de 302 301 habitants³⁴⁸. Les principaux groupes ethnolinguistiques sont des groupes arabes tels que les Baggara (généralement locuteurs de l'arabe tchadien), les birgit, les groupes Gula comme les Gula Iro et Bon Gula, Jonkor Bourmataguil, Kibet, Runga et Toram.

3. Économique

L'économie de Salamat est basée sur l'agriculture de subsistances, la pêche et le coton. Salamat a été décrite comme la "région la plus pauvre du monde par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres sources"³⁴⁹. Il ya une quantité limitée d'activité touristique liée au parc national de Zakouma.

La province de Salamat est divisée en 3 départements : Le département d'Aboudéia, le département de Barh Azoun et de département de Harase-Mangueigne

³⁴⁵ Divisions administratives des pays : Départements du Tchad". www.statoids.com.

³⁴⁶ Un b "Tchad- Province de Salamat-Carte de bas (26-oct-17) " (PDF). Médecins sans Frontières. Récupéré le 28 septembre 2019.

³⁴⁸ Deuxième recensement général de la population et de l'habitat : résultats globaux définitifs (PDF) (Rapport). INSEE. Mars 2012. P. 24. Récupéré le 10 mars 2017. Langues du Tchad. Ethnologue. Récupéré le 27 septembre 2019.

³⁴⁹ Langues du Tchad. Ethnologue. Récupéré le 27 septembre 2019.

Rapport de suivi mondial 2015/2016 : Objectifs de développement à une époque de changement démographique", Groupe de la Banque mondiale et Fonds monétaire international, ISBN 978-1-4648-0669-8

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

III. L'analyse sociologique des données

L'insécurité ou le sentiment d'insécurité au travers d'une analyse plus générale de la peur. Il montre les rapports que la peur entretient avec son objet, et mettent l'accent sur son fonctionnement interne, sur les processus de refoulement ou d'évitement et leur rôle dans la constitution de l'identité de l'individu. La peur est une émotion individuelle, mais dont les mécanismes sont liés aux structures sociales. Sous les peurs individuelles et leurs conséquences se dissimulent en réalité des craintes propres au « corps social ». Le sentiment d'insécurité peut se comprendre dans ce cadre comme une forme d'« angoisse du chaos », c'est-à-dire une interrogation identitaire individuelle et collective c'est qu'on « ne peut penser », sur les situations d'ordre ou de résoudre absolus. Et en effet, dans l'insécurité coexistent à la fois les craintes d'une des organisations sociales, les discours sécuritaires énonçant ainsi la peur de ce qui n'est pas directement exprimable, et celles des conséquences du contrôle de la société par les dispositifs sécuritaires. D'autre part, les pratiques parfois fragiles de protection agissent aussi comme des conjurations et constitue déjà une réponse à la peur.

Tout peut devenir objet de conflit, ce qui veut dire qu'il peut éclore dans n'importe quelle relation sociale. Il n'y a pas de relations sociales qui seraient prologomènes et d'autres qui ne le seraient pas ou jamais.

Étant donné la diversité par nature des objets pouvant occasionner un litige, ainsi que celle des motifs ou causes de conflit, il ne semble pas que l'on puisse les réduire à un type unique. En particulier, on ne saurait, sans tomber parfois dans le ridicule, vouloir expliquer tous les conflits sociaux par la seule lutte de classes.

IV. Les caractéristiques de l'échantillon :

Cette démarche traite les caractéristiques des citoyens Tchadiens en général et ceux de la zone d'étude (province du Salamat).

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Tableau N°1 : la répartition de l'échantillon selon les catégories

Catégorie	Effectif	Pourcentage
Adolescents	10	13,9
Femme	24	33,33
Homme	38	52,8
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

En référence au caractère des catégories du genre, nous pouvons dire que la majorité de l'échantillon de cette étude est composée des hommes qui représente 52,8%, les femmes 33,33% et une minorité des adolescents (13,9%). Ces résultats montrent que, les conflits touchent plus les hommes que les femmes et moins encore les adolescents.

Tableau N°2 : Répartition de l'échantillon selon l'âge

Tranche d'Age	Effectif	Pourcentage
0 à 15 ans	11	15,27
16 à 60 ans	61	84,73
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après les données statistiques du tableau ci-dessus, on constate que la catégorie la plus dominante est celle entre (16 à 60 ans) qui représente 84,73 % de l'effectif total. Enfin, la dernière catégorie d'âge de (0 à 15 ans) est représentée par le taux de 15,27 %.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Tableau N°3 : la situation sécuritaire du Salamat

	Effectif	Pourcentage
Alarmante car elle ne cesse d'augmenter	19	26,39
La situation est fragile dans le Salamat	24	33,34
La situation actuelle n'est pas propice au Tchad en particulier au Salamat	6	8,33
Situation qui mérite une attention particulière	12	16,67
Stable	11	15,27
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après ce tableau, on constate que 33,34% des enquêtés disent que la situation sécuritaire est fragile dans le Salamat, 26,39% disent quant à eux que la situation est alarmante et ne cesse d'augmenter, 16,67% eux disent que la situation mérite une attention particulière, 15,27% à leur tour indique que la situation est stable, et enfin 8,33% des enquêtés révèlent que la situation actuelle n'est pas propice au Tchad et en particulier aux Salamat.

Tableau N°4 : les pratiques qui mènent aux conflits

	Effectif	Pourcentage
La mauvaise gouvernance	12	16,67
Injustice	13	18,73
Le communautarisme et le régionalisme	7	9,73

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Manque de communication	14	19,44
Le clanisme, la ségrégation raciale l'in justice	4	5,56
Le fait que les éleveurs détruisent les champs des agriculteurs par leur pâturage, le fait que certaines communautés se voient supérieure aux autres, le fait que certaines personnes occupent les terres des autres sans avoir acquis la terre	9	12,5
La vengeance, la haine	4	5 ,55
Népotisme	9	12,5
Total	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après ce tableau, on constate que 19,44% disent que le manque de communication mène aux conflits, l'injustice 18,73%, la mauvaise gouvernance 16,67%, le népotisme 12,5, le fait que les éleveurs détruisent les champs des agriculteurs par leur pâturage, le fait que certaines communautés se voient supérieure aux autres, le fait que certaines personnes occupent les terres des autres sans avoir acquis la terre, le communautarisme et le régionalisme 9,73%, le clanisme, la ségrégation raciale, l'injustice 5,56. Enfin la vengeance et la haine 5,55% .

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Tableau N°5 : Le rôle des autorités locales dans le développement socio-économique dans la localité du Salamat

	Effectif	Pourcentage
Oui	50	69,44
Non	22	30,56
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Partant des données figurant dans ce tableau ci-dessus, nous remarquons que 69,44 % de nos enquêtés confirment que les autorités locales jouent un rôle dans le développement socio-économique dans la localité du Salamat, par contre 30,56 % de notre échantillon ont infirmé que l'État ne joue pas son rôle.

Tableau N°6 : Les causes de conflits liés aux chefferies traditionnelles

	Effectif	Pourcentage
Oui	44	61,11
Non	28	38,89
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Dans ce tableau, nous remarquons que 61,11% des enquêtés ont un sentiment que les chefs traditionnels sont d'une part les causes de ces conflits, par contre 38,89% infirment que les chefs traditionnels ne sont pas à l'origine de ces conflits.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Tableau N°7 : Les personnes touchées par ces conflits

	Effectif	Pourcentage
Oui	54	75
Non	18	25
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Selon les résultats de ce tableau, nous constatons que, la majorité de nos enquêtés affirment connaître des personnes touchées par ces conflits dont le pourcentage s'élève à 75%, et d'autres disent ne pas connaître des personnes touchées par ces conflits avec un pourcentage de 25%.

Tableau N° 8 : L'inefficacité de l'État face à ces phénomènes récurrents

	Effectif	Pourcentage
Oui	59	81,95
Non	13	18,05
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après les réponses fournies par nos enquêtés, on remarque que 81,95% de notre échantillon affirment que l'État est inefficace face à ces phénomènes récurrents, par contre 18,05% infirment que l'État n'est pas à l'origine.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Tableau N°9 : La diversité culturelle étant comme source de conflit

	Effectif	Pourcentage
Oui	40	55,56
Non	32	44,44
Total :	72	100%

Dans ce tableau, nous remarquons que 55,56% des enquêtés ont un sentiment que la diversité culturelle est la source de conflits, par contre 44,44% infirment que la diversité culturelle ne peut pas être une source de conflits.

Pourquoi la diversité culturelle est source de conflits ?

	Effectif	Pourcentage
La diversité culturelle est plutôt une richesse pour élargir notre espace culturel	19	26,39
Parce que certaines communautés se voient supérieures aux autres	25	34,73
Parce que la culture n'enseigne pas la haine	6	8,34
Parce que les Tchadiens vivent en cohésion sociale malgré leurs différences	6	8,33
Parce que si le partage de richesses est mal fait cela peut révolter un camp contre l'autre	3	4,16
Parce que la diversité	13	18,05

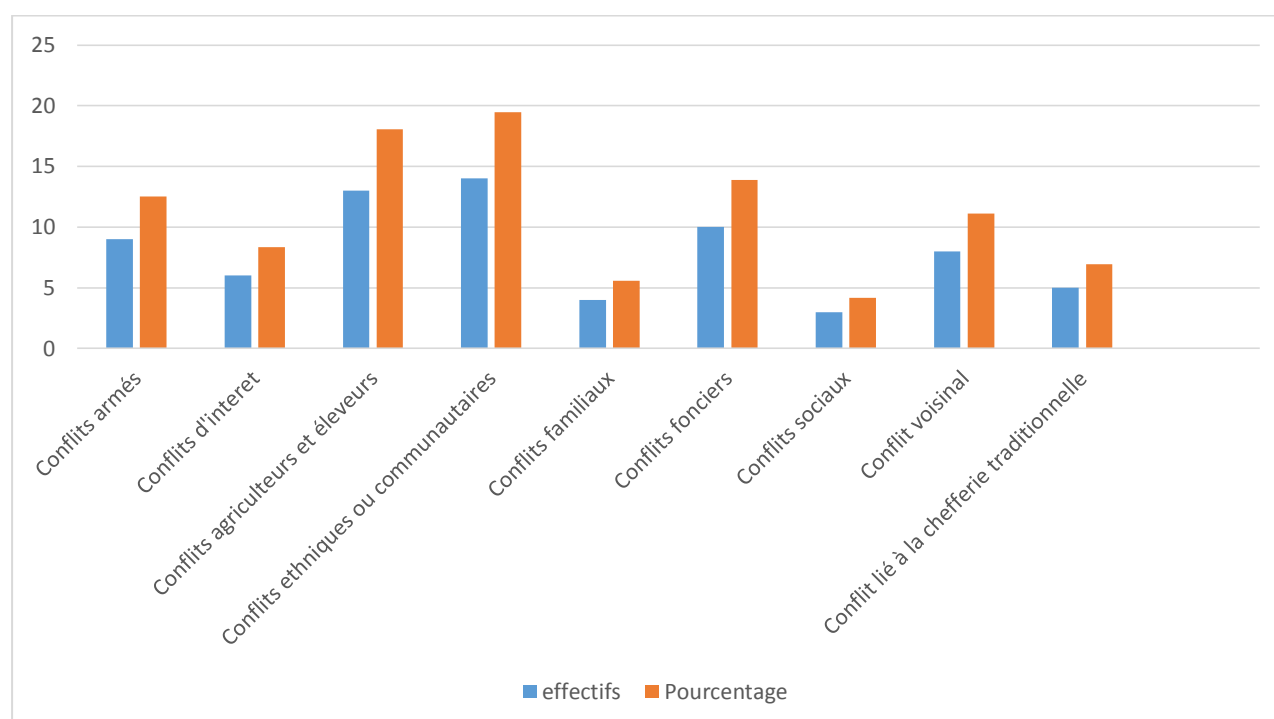
Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

ethnique crée la mésentente		
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après le tableau ci-dessus, à la question en quoi la diversité culturelle peut-elle être une source de conflit ? (34,73%) signalent que certaines communautés se voient supérieur aux autres, (24,39%) affirment que la diversité culturelle est plutôt une richesse pour élargir notre espace culturel, (18,05%) disent que la diversité ethnique crée la mésentente, (8,34%) affirment que la diversité culturelle n'enseigne pas la haine, (8,33%) révèlent que les Tchadiens vivent en cohésion sociale malgré leur différence. Enfin (4,16%) indiquent que si le partage de richesses est mal fait cela peut révolter un champ contre l'autre.

Diagramme N°1 : Les formes de conflits



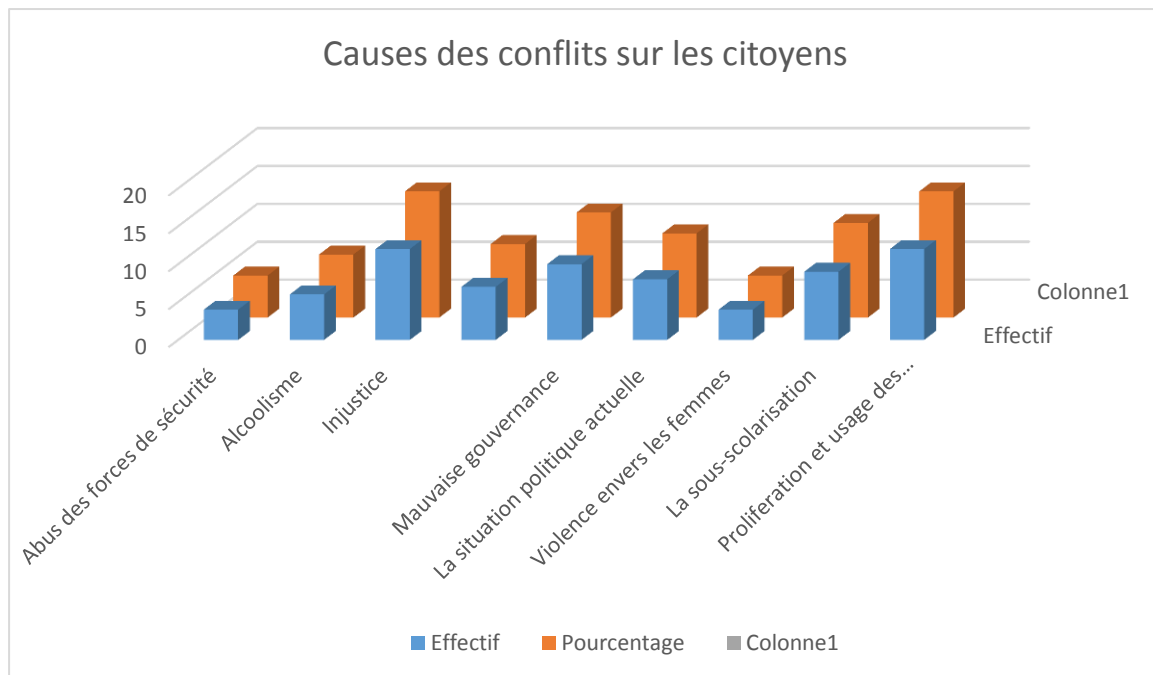
Source : données de l'enquête recueillies

D'après les données du tableau 19,45% des réponses des enquêtés affirment que les conflits sont de type ethniques ou intercommunautaires, 18,05% sont les conflits entre agriculteurs et éleveurs, 13,89% sont les conflits fonciers, 12,5% sont les conflits armés, 11,11% est le conflit voisinât et 8,33% sont les conflits d'intérêt.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Par contre, 6,95% sont des conflits liés à la chefferie traditionnelle, 5,56 sont les conflits familiaux, enfin 4,16% sont les conflits sociaux.

Diagramme N°2 : Les causes des conflits selon la perception des citoyens interrogés



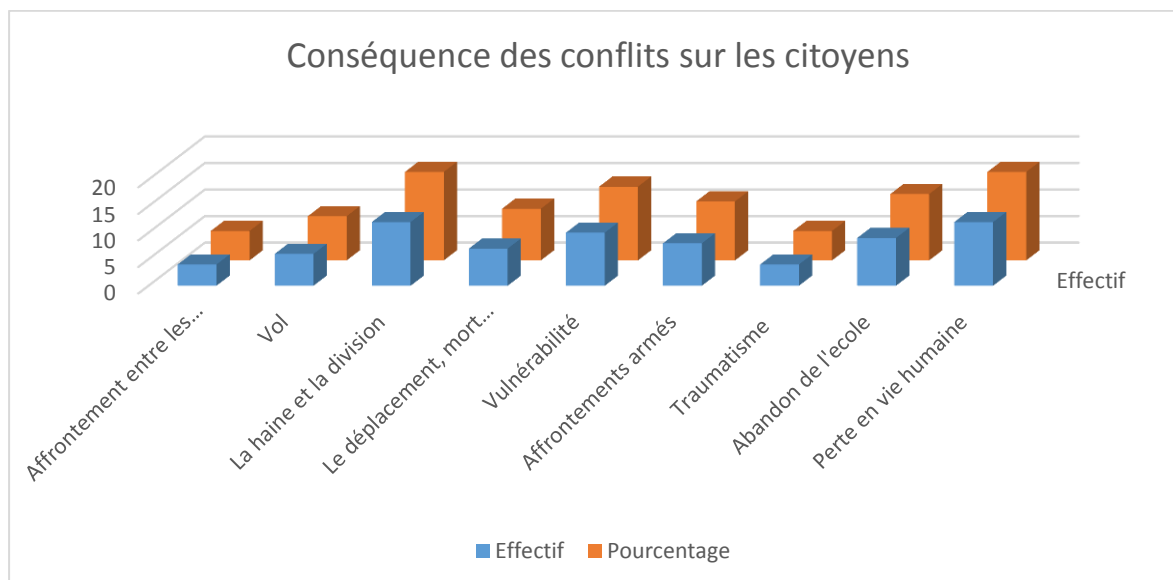
Source : données de l'enquête recueillies

Selon les enquêtes, les principales causes des conflits sont principalement l'injustice (16,67%), prolifération et usage des armes légères avec un taux de (16,67%) de même que l'injustice, la mauvaise gouvernance (13,89%), la sous-scolarisation (12,5), la situation politique actuelle (11,11%), l'occupation d'espace, dévastation des champs (9,73%), l'alcoolisme (8,33%), abus des forces de sécurité (5,55%).

Enfin la violence envers les femmes (5,55%). Le degré de gravité de ces causes varie fortement d'une région à une autre.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Diagramme N°3 : Les conséquences de conflits selon la perception des personnes interrogées



Source : données de l'enquête recueillies

Les personnes interrogées estiment que les conséquences principales des conflits sont : la haine, division (16,67%), Perte en vie humaine avec un taux de (16,67%) de même que la haine, division, vulnérabilité (13,89%), abandon de l'école (12,5), affrontements armés (11,11%), Le déplacement, mort d'homme (9,73%), Vol (8,33%), affrontements entre les populations et les forces de l'ordre (5,55%).

En fin le traumatisme (5,55%). Le degré de gravité de ces causes varie fortement d'une région à une autre.

Tableau N°10 : Les profiteurs de conflits

	Effectif	Pourcentage
A personne	14	19,44
Aux autorités	25	34,72
Aux hommes politiques	15	20,84
Une partie de couches sociales	9	12,5
La France	5	6,95
Aux belligérants	4	5,55
Total :	72	100%

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Source : données de l'enquête recueillies

Selon les résultats de ce tableau, (34,72%) disent que ces conflits profitent aux autorités, (20,84%) eux disent que ces conflits profitent aux hommes politiques, (19,44%) indiquent ces conflits ne profitent à personne, (12,5%) signalent que ces conflits profitent à une partie de couches sociales, (6,95%) affirment que ces conflits profitent à la France. Enfin (5,55%) ajoutent que ces conflits profitent aux belligérants.

Tableau N° 11 : Les conflits peuvent prendre fin ou non

	Effectif	Pourcentage
Oui	57	79,16
Non	15	20,84
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Selon les résultats de ce tableau, nous constatons que, la majorité de nos enquêtés ont bon espoir que ces conflits peuvent prendre fin sur un pourcentage de 79,16% et d'autres ne pensent pas que ces conflits prendront fin avec un pourcentage de 20,84%.

Tableau N° 12 : La non scolarisation des citoyens étant comme Source de conflits

	Effectif	Pourcentage
Oui	66	91,67
Non	6	8,33
Total :	72	100%

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Source : données de l'enquête recueillies

Selon ce tableau, 91,67% des enquêtés affirment que la non scolarisation des citoyens est l'une des causes de conflits par contre 8,33% infirment que la non scolarisation des citoyens n'est pas une cause de conflits.

Tableau N°13 : Les politiques de sensibilisation de l'insécurité et de conflits

	Effectif	Pourcentage
Oui	54	75
Non	18	25
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Selon les résultats de ce tableau, nous constatons que, la majorité de nos enquêtés affirment que les politiques de sensibilisation peuvent être efficace pour palier à ces conflits avec un taux de 75% et 25% d'entre eux qui y croient peu.

Pourquoi : Les éléments de réponses sur l'efficacité de la politique de sensibilisation

	Effectif	Pourcentage
Parce que cela peut conscientiser les populations	32	44,45
Il faut au-delà de la sensibilisation, des actions pénales et la justice impartiale	4	5,55
Parce que y a manque de volonté de la part de l'État	4	5,56
Parce qu'on nomme très	3	4,17

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

souvent des administrateurs illettrés dans les zones sensibles et ces derniers ne veulent que s'enrichir		
Ce qu'il faut c'est l'égalité de chance	7	9,73
Parce que cela contribuera à faire comprendre aux uns et aux autres que l'insécurité freine le développement d'un pays et que ils sont appelés à vivre ensemble	4	5,55
Puisque la population est sous informée et ne connaît pas les conséquences des conflits qui sont dévastatrices	4	5,55
La sensibilisation permettra de situer les responsabilités des deux côtés c'est-à-dire les agriculteurs et éleveurs sur les conflits intercommunautaires et puis promouvoir la cohabitation pacifique entre les éleveurs et agriculteurs puisque la plupart des conflits intercommunautaires sont créés par des agriculteurs et éleveurs	10	13,89
Parce que les gens doivent savoir qu'ils sont	4	5,55

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

complémentaires		
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

Selon le tableau ci-dessus, à la question en quoi les politiques de sensibilisation pourraient être efficaces pour pallier aux problèmes de conflits et de l'insécurité ? (44,45%) pensent que cela peut conscientiser les populations, (13,89%) disent que quant à eux que la sensibilisation permettra de situer les responsabilités des deux côtés (agriculteurs et éleveurs) sur les conflits intercommunautaires et puis promouvoir la cohésion pacifique,(9,73%) quant à eux disent ce qu'il faut c'est l'égalité de chance,(5,56%) disent que c'est parce que y a manque de volonté de part de l'État, (5,55%) eux disent qu'il faut delà de la sensibilisation, des actions pénales et la justice impartiale, (5,55%) affirment que la population est sous informée et ne connaît pas les conséquences des conflits qui sont dévastatrices,(5,55%) disent que les gens doivent savoir qu'ils sont complémentaire. Enfin (4,17%) pensent qu'on nomme très souvent des administrateurs illettrés dans les zones sensibles et ceux derniers ne veulent que s'enrichir.

Tableau N°14 : les dispositifs à prendre

	Effectif	Pourcentage
Il faut la bonne gouvernance	8	11,11
L'État doit prendre ses responsabilités	10	13,89
L'État doit lutter contre la pauvreté	4	5,55
Éducation scolaire, justice sociale et une politique sociale équitable	5	6,95
La sensibilisation et la scolarisation	15	20,84
L'égalité entre le peuple	7	9,73
Rendre justice	10	13,89

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

L'instauration l'autorité de l'État, le respect des couloirs de transhumance, sensibilisation de la population et l'interdiction de l'élevage pour les administrateurs de la localité	2	2,77
La campagne de sensibilisation de la population locale	3	4,16
La sensibilisation ,le respect de l'autrui, de la zone de transhumance	5	6,95
Sensibiliser les citoyens, et la mise en place d'une politique engagée dans tous les domaines socio-économiques, culturels et éducatifs	3	4,16
Total :	72	100%

Source : données de l'enquête recueillies

D'après les enquêtés, parmi les principaux dispositifs à prendre (20,84%) proposent la sensibilisation et la scolarisation, (13,89%) proposent que l'État doit prendre ses responsabilités, (13,89%) suggèrent quant à eux que la justice soit rendue, (11,11%) disent qu'il faut la bonne gouvernance, (9,73%) sont pour l'égalité entre le peuple, (6,95%) disent qu'il faut la sensibilisation, le respect de l'autrui, de la zone de transhumance, (6,95%) exhortent l'éducation scolaire, justice sociale et une politique sociale équitable, (5,55) estiment que l'État doit lutter contre la pauvreté, (4,16%) affirment qu'il faut une campagne de sensibilisation des populations locales,(4,16%) eux aussi souhaitent la sensibilisation des citoyens et la mise en place d'une politique engagée dans tous les domaines socio-économiques, culturels et éducatifs. Enfin (2,77%) recommandent l'instauration de l'autorité

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

de l'État, le respect des couloirs de transhumance, sensibilisation de la population et l'interdiction de l'élevage pour les administrateurs de la localité.

V. Les Résultats des hypothèses :

L'analyse des données recueillies nous a permis de constater ce qui suit :

Résultat de la première hypothèse :

A. L'État joue un rôle important dans le mécanisme des conflits intercommunautaires en intervenant dans l'ensemble de son territoire national.

Les inégalités sociales observées dans les sociétés tchadiennes sont de plus en plus accentuées et restent en perpétuelle mutation. Ces inégalités, preuves d'une manœuvre politique, n'ont pas cessé d'argumenter les conflits entre les communautés de toutes confessions.

Elles figurent en première ligne comme une réalité sociale, et en seconde ligne comme chose orchestrée par la politique. Du point de vue, où l'on assiste à une imagination qui porte à croire qu'il y a des tchadiens qui coûtent plus chers que les autres. Ces inégalités accompagnées des pratiques discriminatoires à l'encontre d'autres communautés et, ont un impact négatif sur le bon vivre ensemble. C'est ce qui laisse sans doute un héritage de situation chronique avec l'technicisation de la lutte politique.

Au regard de cette analyse, et selon les résultats recueillis de nos enquêtés nous affirmons que l'État joue bel et bien son rôle.

Résultat de la deuxième hypothèse :

B. La non scolarisation des citoyens est l'un de facteur principaux de conflits intercommunautaires.

La non scolarisation constitue l'un des facteurs de conflits. Face à cette situation déjà alarmante, les troubles politiques viennent encore entravés les développements du secteur éducatif. En effet, dès les premières des révoltes populaires, les infrastructures scolaires étaient les principales cibles des insurgés, car selon eux, elles symbolisaient l'oppression néocolonialiste.

Dans l'enseignement secondaire, la situation, est guère brillante. Les conditions pédagogiques déplorables, les établissements secondaires sont affectés par les conflits à caractère tribal entre les élèves. Les causes sont ici le mépris de l'autre, enseigné par les

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

parents depuis la maison. Dans ce contexte, le milieu scolaire est transformé en champ de bataille où chaque enfant soit bien avec une arme, soit s'insère dans son groupe ethnique avec une réflexion défensive en cas d'attaque par les autres. L'enseignant a été souvent menacé par suite d'une leçon d'histoire relative à une quelconque ethnie.

Au regard de cette analyse, les conséquences des guerres civiles dans le secteur de l'enseignement sont incalculables. Le développement de tout pays passe nécessairement par la formation des cadres compétents et tous les niveaux d'activités professionnelles. Or, dans les conditions actuelles, le système éducatif Tchadien n'est pas en mesure d'assurer une formation efficiente aux jeunes dont la mission est de relever le défi.

Au regard de notre analyse, la non scolarisation est bien l'un de facteurs de conflits intercommunautaires au Tchad notamment dans le Salamat.

Résultat de la troisième hypothèse :

C. Les mécanismes de gestion et de prévention de ces phénomènes récurrents par l'État n'aboutissent pas à remédier à ces conflits intercommunautaires.

De nos jours la situation va de mal en pire. Le Tchad durant ces deux dernières décennies connaît des sérieux problèmes liés à la gestion des conflits intercommunautaires. A l'exemple de cas des chefferies traditionnelles. Et comme résultat des instrumentalisation politiques d'une part et d'autre part, les réalités sociales observées dans ces chefferies restent toujours en ébullition.

Au regard de cette analyse nous confirmons que la gestion des conflits intercommunautaires échappe toujours à l'État.

Synthèse du cadre Pratique

Le résultat de cette étude qui porte sur l'insécurité et les conflits intercommunautaires au Tchad et en particulier dans la région du Salamat sont le fruit de l'analyse de plusieurs facteurs et mécanismes ayant conduit sans doute à l'intensification de l'insécurité et de conflits intercommunautaires que le pays connaît depuis longtemps. Généralement des types de l'insécurité et de conflit qui trouvent souvent racines dans des dimensions politiques, économiques sociales et environnementales.

Chapitre III : Présentation du Terrain et Analyse des données

Dès lors, il ressort que l'insécurité et les conflits intercommunautaires observés sur l'ensemble du territoire tchadien, qui s'activent autour des chefferies traditionnelles, des problèmes fonciers ou ressources naturelles exploitables.

Résultats de plusieurs causes et facteurs, qui contribuent largement à l'éclatement des conflits intercommunautaires dans les régions du Tchad, qui en subissent le spectre permanent, et, souvent avec plusieurs conséquences qui affectent durablement les communautés.

Ces conflits loin d'être maîtrisés, révèlent le caractère des dimensions citées ci-haut avec l'immixtion des autorités, la corruption, la dia et de l'injustice.

Avec des dimensions sociales, économiques, politiques et environnementales, elles ont tout de même contribué à alimenter ces conflits jumelés à des causes et facteurs déjà identifiables.

Avec différentes conséquences, cette étude ressort les affrontements intercommunautaires autour des chefferies traditionnelles, affrontement agriculteurs et éleveurs, des conflits autour du foncier et des ressources naturelles.

Au regard de tout cela, quelques mécanismes et méthodes de gestion variés de ces conflits sont ressortis et interpellent la conscience collective lorsqu'il est question d'évaluer les méfaits, après analyse des causes et facteurs des types de conflits intercommunautaires au Tchad.

Pour finir, il ressort également en dernière partie de cette étude les perspectives et esquisses de solution, pour une bonne gestion et prévention des conflits communautaires au Tchad.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Conclusion générale :

Le Tchad fait face à une variété de menaces et des vulnérabilités allant des troubles sociaux aux rébellions armées et aux groupes extrémistes violents. La gouvernance défailante des dirigeants actuels est au cœur de ces causes structurelles des conflits et de l'insécurité. Les instabilités régionales et les situations conflictuelles amplifient d'ailleurs la fragilité du pays. Conflits et insécurités à grande échelle ont eu un double impact sur les populations du pays, accentuant encore la marginalisation au sein de la société et l'éloignement de l'État. L'expansion régionale de l'insurrection de Boko Haram au Tchad représente la plus grande menace pesant sur la stabilité du pays. L'insécurité causée par le groupe a affecté les populations du bassin du lac Tchad, y créant une situation humanitaire désastreuse. Cependant, la riposte du gouvernement a consisté en grande partie à privilégier les mesures militaires et sécuritaires. Bien qu'il soit important de se concentrer sur une intervention en faveur d'un développement durable qui puissent remédier au sous-développement et à la marginalisation au sein de la société.

Ce travail de recherche sur l'insécurité et les conflits au Tchad et dans la région du Salamat appréhendées par des analyses de questionnaires, tente de saisir les manières dont les populations les vivent. Dans tout projet scientifique et éditorial, il est toujours possible de regretter l'absence de certains auteurs et de certaines thématiques qui aurait pu enrichir la compréhension du croisement de l'insécurité et de conflits intercommunautaires. L'insécurité, le conflit, sont sans doute trop peu traités par rapport à leur importance dans la société Tchadienne. Mais ce mémoire permettra, nous l'espérons, au chercheurs et aux non-initiés de mieux comprendre les insécurités et les conflits au Tchad.

Listes bibliographiques

Listes bibliographiques

Liste bibliographique :

Ouvrage :

1. HASSAN Ahmat Mahamat Les DEFIS ET ENJEUX SECURITAIRE DANS L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN, Ed, Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix Centrale de Compétence Africaine Subsaharienne, 2017.
2. AKOUN André et Pierre ANSART, Dictionnaire Le Robert/Seuil, Ed, 1999.
3. FREUND Julian, Sociologie du Conflit, Paris. 1983.
4. CUSSET Pierre-Yves, Le lien sociale, éd, Armand Colin, Paris, 2007.
5. BOUDON Raymond, Philippe Bernard Mohamat Cherkaoui, Bernard-Pierre Lécuyer, éd La rousse, 2012, éd La rousse, 1989-1993.
6. CHAUVIN Emmanuel, Olivier Langlois, Christian Seignobos et Catherine Baroin, Conflits et Violences dans le Bassin du Lac Tchad, IRD EDITIONS, 2020. P. 15-34. <http://www.openedition.org/6540>.
7. FRUEND Julien, Sociologie du conflit, éd Presses Universitaire de France, 1983, 108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.
8. LAMBO Beguerem, Typologie des conflits intercommunautaires au Tchad : états des lieux et dimensions, Éditions Connaissances et Savoir, 2021.
9. ANGERS Maurice, Initiation pratique à la méthode des sciences humaines, éd Casbah, Alger, 1997.
10. ANGERS Maurice, Initiation pratique à la méthode des sciences humaines, Ed CECINC, Québec, 1986.
11. TOURE Mounir M. Introduction à la méthodologie de la recherche, Le Harmattan, 2007.
12. Les techniques de recherche-université-de-Moncton-module 11 web-umoncton.ca consulté le 08/03/2019 à 17 :00
13. JAVEAU Claude, L'enquête par questionnaire, 3^{ém} Revue, Paris, 1999.

Les revues et les articles :

1. NENQUIN Annick Insécurité et guerre sociale [article), L'Homme et la Société/Année 1993.
2. BONELLI Laurent, La France a peur. Une histoire sociale de "l'insécurité", La découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2010, 422p., EAN : 9782707165039.

Listes bibliographiques

3. SOULEYMANE Abdoulaye Adoum, Tchad : des guerres interminables aux conséquences incalculables, Dans Guerres Mondiales et Conflits Contemporains 2012/0 (n°248), PAGES 45 à 55.
4. Article : ACTED répond à l'insécurité alimentaire dans la province du Lac Tchad : <https://www.acted.org>
5. ACTED répond à l'insécurité alimentaire dans la province du Lac Tchad
6. BORZEIX Anni, Phillippe Robert, Sabastian Roché et Paul Brodeur, La sociologie, les sociologues et l'insécurité, vol.47-N°1/Janvier-Mars 2005 <https://doi.org/10.4000/sdt.25878>
- 7.

Référence électronique :

1. SUTTER Camille, « Laurent Bonelli, La France a peur. Une histoire sociale de "l'insécurité" », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 23 octobre 2010, consulté le 20 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/1167>; DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.1167>.

Annexes

Annexes

I. Grille des questionnaires

1) Pensez-vous que les autorités locales jouent elles un rôle dans le développement socio-économique dans la localité du Salamat ?

Oui

Non

2) Quel genre est le plus touché ?

Adolescents

Femmes

Hommes

3) Quel est la tranche d'âge la plus touchée par ce conflit

0 à 15 ans

16 à 60 ans

4) Que pensez-vous de la situation sécuritaire du Salamat ?

.....

.....

5) Croyez-vous que les chefferies traditionnelles sont-elles les causes du conflit ?

Oui

Non

6) Quelles sont les pratiques qui selon vous mènent au conflit ?

.....

.....

7) Les politiques de sensibilisation peuvent être efficace pour palier à ces conflits et à l'insécurité ?

Oui

Non

Pourquoi ?

.....

.....

Annexes

8) Quelles sont les causes et les conséquences des conflits intercommunautaires et de l'insécurité dans les différentes localités du Tchad ?

.....
.....

9) Quelles sont les formes des conflits que vous connaissez ?

.....
.....

10) Connaissez-vous des personnes touchées par ces conflits ?

11) Trouvez-vous l'État inefficace face à ces phénomènes récurrents ?

Oui

Non

12) Selon vous à qui profite ces conflits ?

.....
.....

13) La diversité culturelle peut-elle être une source de conflit ?

Oui

Non

Pourquoi ?

.....
.....

14) Pensez-vous que ces conflits peuvent-ils prendre fin ?

Oui

Non

15) La non scolarisation des citoyens est-elle cause de conflit ?

Oui

Non

16) Quels sont les dispositifs à prendre pour mettre fin à ces conflits ?

.....
.....

Annexes
